



# REGION DE L'ADRAR

**STRATEGIE DE CROISSANCE REGIONALE ACCELEREE  
ET  
DE PROSPERITE PARTAGEE DE L'ADRAR  
DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTIONS 2023-2030**

**RAPPORT FINAL**

## Table des matières

DONNEES GENERALES .....	16
1. Milieu Physique .....	16
2. Démographie .....	17
3. Analyse succincte de la Pauvreté .....	18
4. Emploi et jeunesse .....	20
	22
DIAGNOSTICS SECTORIELS .....	22
I. EDUCATION .....	22
I.1. La gouvernance .....	22
I.2. La demande éducative .....	23
I.3. L'offre éducative .....	24
I.4. La qualité de l'enseignement .....	30
II. SANTE .....	31
II.1. Gouvernance du secteur .....	31
II.2. Evolution récente des principaux indicateurs de santé en Adrar .....	32
II.3. Offre de santé .....	36
II.4. Demande de santé .....	39
III. PROTECTION SOCIALE .....	39
III.1. Les principaux facteurs de la vulnérabilité en Adrar .....	40
III.2. Les Groupes vulnérables .....	41
III.3. Les principaux acteurs de la protection sociale .....	42
IV. AGRICULTURE .....	44
IV.1. Potentialités agricoles de la région .....	44
IV.2. Les principaux acteurs régionaux du secteur .....	48
IV.3. Analyse SWOT de l'agriculture en Adrar .....	51
V. ELEVAGE .....	52
V.1 Potentiel de la région en matière d'élevage .....	52
V.2. Zones pastorales .....	53
V.3. L'aviculture .....	53
V.4. Les principaux acteurs régionaux du secteur .....	54
V.5. Valorisation des sous-produits .....	55
V.6. Analyse SWOT de l'élevage en Adrar .....	56
VI. LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES .....	57
VI.1. La faune .....	58
VI.2. Zones humides .....	59

VI.3. Risques liés aux changements climatiques et à l'action anthropique .....	60
VI.4. Analyse SWOT des ressources environnementales .....	61
<b>VII. HYDRAULIQUE .....</b>	<b>62</b>
VII.1. Potentialités de la région .....	62
VII.2. Les principaux intervenants régionaux .....	63
VII.3. L'offre de service .....	64
VII.4. La demande de service et les perspectives .....	67
<b>VIII. ENERGIE .....</b>	<b>68</b>
VIII.1. L'offre .....	68
VIII.2. La demande .....	69
<b>IX. TOURISME .....</b>	<b>70</b>
<b>X. L'URBANISME .....</b>	<b>74</b>
<b>XI. TRANSPORT .....</b>	<b>76</b>
<b>XII. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION .....</b>	<b>79</b>
<b>XIII. LA GOUVERNANCE REGIONALE .....</b>	<b>79</b>
XIII.1. L'Administration territoriale .....	80
XIII.2. Le conseil Régional .....	80
XIII.3. Les communes .....	81
XIII.4. Les services techniques déconcentrés .....	82
XIII.5. La société civile .....	83
<b>CONCLUSION DES DIAGNOSTICS SECTORIELS .....</b>	<b>85</b>
<b>PRIORISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>94</b>
<b>LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....</b>	<b>100</b>
<b>PLAN D'ACTIONS 2023-2030 .....</b>	<b>106</b>
Levier 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive .....	106
Levier 2 : Développer l'accès aux services sociaux de base .....	116
Levier 3 : Renforcer la gouvernance .....	125
<b>LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION .....</b>	<b>129</b>
A. Le dispositif institutionnel : .....	129
B. Les indicateurs de suivi .....	130
C. Les outils de reporting .....	131
<b>ANNEXES .....</b>	<b>132</b>
2. Tableau de priorisation des ODDs en Adrar .....	133
<b>I MATRICE PLAN D'ACTION 2023-2030 .....</b>	<b>139</b>
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIONS PRIORITAIRES 2023-2030 .....</b>	<b>141</b>

BUDGET PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES 2023-2030 .....	148
MATRICE DES INDICATEURS DE LA SCRAP .....	155
LISTE DES PARTICIPANTS ATELIERS .....	169

## ACRONYMES

AGPO	: Association de Gestion Participative des Oasis
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
APE	: Adduction d'Eau Potable
AVB	: Agent de vulgarisation de base
BIT :	Bureau International du travail
CNRADA	: Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CPN :	Consultation pré natale
CRD :	Comité Régional de Développement
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DGCT :	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DPCSE	: Direction des Politiques, de la Coopération, du Suivi et de l'Evaluation
DRAS :	Direction Régionale à l'Action Sanitaire
DREN :	Direction régionale de l'Enseignement
IDEN :	Inspection Départementale de l'Enseignement
EDSM :	Enquête Démographique et Santé en Mauritanie
ENSI :	Enquête Nationale sur l'Emploi
EPCV :	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
FNE :	Fédération Nationale des Eleveurs
GNAP :	Groupement National des Associations des Coopératives Agro-Sylvo-Pastorales
I2D :	Ingénierie Développement Durable
LOLF :	Loi Organique des Finances
MA :	Ministère de l'Agriculture
MAEPSP :	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAG :	Malnutrition Aigüe Globale
MAM :	Malnutrition Aigüe Modérée
MAS :	Malnutrition Aigüe Sévère
MASEF :	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MGF :	Mutilations Génitales Féminines

MICS :	Multiple Indicator Cluster Surveys
MIDEC :	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
ODDs :	Objectifs de Développement Durable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONT :	Office National de Tourisme
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PPDO :	Projet de Promotion et de Développement des Oasis
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PRODEFI :	Projet de développement des filières
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SCAPP :	Stratégie Nationale de la Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée
SNDE :	Société Nationale d'Eau
SNPE :	Stratégie Nationale de Protection des Enfants
STM :	Société Toumour Mauritanie
TAAZOUR :	Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion
UNICEF	: Fonds des nations unies pour l'enfance

## RESUME EXECUTIF

L’élaboration de la stratégie de développement de l’Adrar a mobilisé l’ensemble des acteurs concernés dans le cadre d’un processus participatif qui s’est déroulé sur plus de trois mois. C’est ainsi que des réunions ont été organisées avec l’ensemble des représentants des départements sectoriels au niveau central. Par ailleurs des ateliers thématiques, des focus groupes et des visites de terrain ont été organisés au niveau régional pour approfondir les débats. Les résultats des diagnostics sectoriels ont mis en exergue les difficultés qui entravent le développement de la Wilaya dont le taux de pauvreté a augmenté sensiblement entre 2014 et 2019 passant de à 34.1% à 34.9%. Sur le plan démographique, la population de la Wilaya qui était de 69 542 habitants selon les données du RGPH 2013, devrait atteindre 60 843 selon les projections de l’ANSADE pour l’année 2022. Cette forte régression de la population est l’effet conjugué de plusieurs facteurs dont la sécheresse, la faible offre en matière de services de base et le manque d’opportunités économiques.

**En matière d’éducation,** les principaux indicateurs du secteur éducatif en Adrar semblent être relativement bons comparés à ceux des autres Wilayas. Toutefois, l’état des lieux du secteur a démontré des insuffisances liées à la fois à la demande, à l’offre et à la gouvernance. La demande sur l’enseignement préscolaire est très faible compte tenu de l’absence d’une offre dans ce domaine. L’enseignement originel, par contre, est très développé, les Mahadras existent un peu partout dans la Wilaya. S’agissant de l’enseignement fondamental, la demande stagne depuis dix ans. Un nombre important d’écoles sont fermées par manque d’élèves. Sur le plan de l’offre, les données montrent qu’au niveau du secondaire, le TBS du 1<sup>er</sup> cycle est de 84% alors que pour le second cycle il est seulement de 49%. Le taux des enfants hors écoles est de 20%, selon les données de l’EPCV 2019. Ce taux est plus bas que la moyenne nationale qui est de 37,6%.

**La situation sanitaire** au niveau de la wilaya semble être relativement meilleure en termes d'accès, néanmoins certains indicateurs révèlent des difficultés spécifiques pour les populations rurales. La Wilaya dispose d'un nombre important d'infrastructures sanitaires (*trois hôpitaux, six centres de santé et vingt-six postes de santé*) qui auraient dû couvrir largement les besoins sanitaires des populations. En effet, le taux de personnes situées à plus de 60 mn d'une formation sanitaire est de 13.1%. Le taux de fréquentation (72%) confirme cette bonne couverture. Néanmoins, on observe des indicateurs alarmants sur le suivi sanitaire des femmes (*le taux de CPN4 est seulement de 17,4% alors que le nombre de femmes adhérentes au forfait obstétrical est de 22%*) et la santé des enfants, en particulier, les nouveaux nés (*la mortalité infanto-juvénile est de 85/1000 tandis que le pourcentage d'enfants de faible poids à la naissance est de 45 %*).

**La Wilaya se caractérise par une vulnérabilité** structurelle qui expose ses populations à des défis majeurs. Malgré leurs capacités de résilience, les populations sont soumises de plus en plus à des phénomènes ayant affectés sensiblement leur capital et leur mode de vie. Comme l’indique les dernières données de la pauvreté, celle-ci a légèrement augmenté en Adrar entre 2014 et 2019 alors que dans la plupart des autres Wilayas c’est le phénomène inverse qui s’est produit. L’économie de la région, basée essentiellement sur l’agriculture oasis et l’élevage, a été fortement bouleversée par les années de sécheresse. Les mesures prises dans le cadre des programmes de protection sociale ont eu un effet limité selon les témoignages des populations et acteurs locaux.

**Sur le plan agricole,** la wilaya de l’Adrar recèle d’importantes potentialités agricoles. Les superficies cultivables dépassent **27 000 ha** (toutes les typologies de cultures confondues). Plus de la moitié de la population active de la wilaya s’adonne à l’agriculture. La superficie

occupée par le palmier dattier atteint **5 759 ha** pour une production totale de **12 729 tonnes** de dattes. En ce qui concerne les cultures vivrières au cours des cinq dernières campagnes agricoles qui correspondent à des années à faible pluviométrie ou même de sécheresse totale, les superficies emblavées et les productions obtenues ont été exceptionnellement rudimentaires. L'agriculture fait face à un certain nombre de contraintes dont, l'irrégularité et la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies, l'enclavement des certaines zones de production et l'insuffisance de l'encadrement technique et organisationnel approprié. Par ailleurs, elle profite de la présence sur son territoire de deux outils de développement des cultures oasiennes qui sont la Société Toumour Mauritania et le laboratoire de phytobiotechnologie du dattier, etc.

**L'élevage** représente un pilier important de l'économie productive de la région. Le capital animal de la Wilaya a été affecté considérablement par le cycle de sécheresse qu'a connue la Wilaya ces dernières années. Les effectifs du bétail ont été réduits au cours des dernières années par la sécheresse. Néanmoins, les effectifs restants comptent encore **67 120** camelins, **122 457** petits ruminants et **154** bovins. Les produits et sous-produits de l'élevage sont peu valorisés. Le commerce du bétail sur pieds est beaucoup développé aussi bien au niveau des marchés locaux qu'à celui de la sous-région. La région est pourvoyeuse de bétail sur pieds des pays du Maghreb arabe notamment le Maroc.

**La plupart des ressources environnementales** de la wilaya ont fait face, au cours des dernières décennies, à une pression sans précédent. Les cours d'eaux, les oasis réservées aux palmeraies et les zones humides (*grayers*) font face à l'érosion hydrique et l'ensablement. L'avancée fulgurante du désert au niveau des zones sensibles de la région (Moughataa d'Awjeft et Chinguity, etc.) constitue un risque potentiel pour les infrastructures, les habitations et les zones agropastorales dans la région. Le dénuement en moyens matériel, logistiques et financiers de la délégation régionale de l'environnement et du développement durable et de ses inspections départementales constitue une contrainte majeure à la lutte contre la dégradation des ressources environnementales qui doit être réparée sans retard.

**Sur le plan hydraulique**, malgré ses limites au plan des potentialités hydriques, la wilaya de l'Adrar est l'une des régions du pays où le taux d'accès à l'eau potable (75%) est assez élevé par rapport à plusieurs wilayas. Les Moughataas d'Atar, d'Awjeft, de Chinguity et Ouadane ont les taux de dessertes globaux, respectivement, de (87%), (47%), (68%) et (65%). Sur un total de 342 localités que compte la région, seulement 57 localités sont desservies en eau potable par des AEP. . Les infrastructures hydrauliques totalisent 217 unités dont 57 AEP, 70 puits modernes, 44 forges et 45 réservoirs d'eau. La gestion des infrastructures par l'ONSER pose, souvent, des problèmes de maintenance et/ou de dépannage en cas de panne aux populations concernées qui restent parfois longtemps dans le besoin sans susciter l'intervention de la structure en charge de cette mission

**A l'inverse de la plupart des wilayas du pays, ou la sédentarisation anarchique** est prédominante, en Adrar, ce phénomène reste limité à cause du sous peuplement et de la rareté des ressources en eau. Toutefois, le nombre de localité de moins de 100 habitants est trop élevé (45%). L'Adrar compte 177 localités de plus de 50 habitants. La problématique de la gestion des déchets solides et liquides se pose pour les populations de l'Adrar à l'instar des autres régions du pays. L'absence d'un service de ramassage des ordures en milieu urbain a contribué à l'entassement de déchets dans la plupart des centres urbains et aux alentours de certaines localités rurales. En termes d'assainissement liquide, 28% de la population ne disposent pas de latrines.

**Les infrastructures routières** au sein de la Wilaya se caractérisent par leur état difficile à l'exception des localités situées sur l'axe Atar-Ain Sevra et Atar-Choum. Les Moughataas de Oudane et Chinguity sont reliées à Atar par des pistes qui limitent l'accès aux véhicules tout-terrain. Les déplacements entre les chefs-lieux des Moughataas et les localités environnantes sont aussi difficiles à cause de la nature sablo-montagneuses de ces pistes. Toutefois, le réseau routier inter-régional est assez développé. En effet la Wilaya est liée à Nouakchott au Tagant au Tiris-zemmour par des routes bitumées. La question de l'entretien des axes routiers se pose avec acuité, notamment en raison des dommages survenus durant le dernier hivernage ou des ouvrages entiers ont été emportés par les pluies. Par ailleurs, la route Atar-Tidjikja est envahie sur certains endroits par des dunes de sables alors que la route Akjoujt-Atar présente elle aussi des dégâts à certains endroits.

**Le taux d'accès à l'énergie** en Adrar a connu une importante évolution passant de 52% en 2014 à 80,2% en 2019 (dont 67,2% thermique et 13,9% solaire), selon les données des EPCV. L'Adrar se distingue par rapport aux autres régions par la part importante en énergie solaire 13,9% alors que la moyenne nationale est de 1,9%. L'accès à l'énergie diffère d'une Moughataa à une autre, alors que la ville d'Atar fait face à des délestages répétitifs qui durent plus de douze heures par jour, les autres villes semblent être dans une situation meilleure. Le gaz est la principale source d'énergie pour la cuisson, 65,5% suivi par le bois 23% et le charbon 10,6%.

**L'accès aux nouvelles technologies** de l'information s'est beaucoup amélioré ces dernières années grâce à la connexion de la Wilaya au réseau national de la fibre optique et des infrastructures réalisées par les différents opérateurs téléphoniques. Ceci dit, d'importantes zones de la Wilaya ne sont pas couvertes par le réseau téléphonique tandis que l'accès à l'Internet est limité aux grandes villes. Les Moughataas d'Aoujeft, Chinguity et Oudane sont les plus touchées.

**Malgré son potentiel touristique** important et diversifié (sites archéologiques, musées, paysages naturels, architecture et gastronomie propres à la région), le secteur du tourisme dans la wilaya de l'Adrar est confronté à un certain nombre de contraintes dont notamment l'enclavement associé à l'absence de pistes d'accès aux principaux sites touristiques, le mauvais voire l'absence d'accès à l'électricité et à la connexion internet, le faible niveau d'organisation des opérateurs locaux, l'absence d'opportunités de financement et de crédit adapté au niveau et à la situation des opérateurs touristiques locaux, l'insuffisance du nombre de guides touristiques formés par rapport aux besoins du secteur. Il faut ajouter à cela, la forte concentration de la demande touristique sur la France, le tarif très élevé de la desserte aérienne du pays, dépassant tous les tarifs de la sous-région et le développement de l'intermédiation qui réduit substantiellement les retombées sur les populations locales du développement du secteur.

En Adrar, l'appui à la jeunesse est assez modeste, du fait des contraintes liées notamment aux ressources financières. En effet, les allocations destinées à l'emploi et à la jeunesse dans le budget de l'Etat sont assez modestes, pour ne pas dire symboliques, alors que les communes et le Conseil régional ne disposent pas de ressources spécifiques qui pourraient contribuer à la promotion de l'emploi et de la jeunesse et qu'il n'existe pas d'autres sources d'appui, comme dans certaines wilayas du pays. Ainsi, les partenaires au développement du pays n'interviennent pas dans le secteur en Adrar, pas plus que la SNIM et les grandes entreprises minières (MCM, TAZIAZET, ...) ou les grandes ONG nationales et internationales.

**Les institutions de gouvernance régionales** ont connu des évolutions ces dernières années grâce à la création de la région, le renforcement des moyens humains et matériels de l'administration territoriale et le renforcement des structures de la société civile. En dépit de ces avancées notoires, ces institutions ne sont pas outillées pour assurer un pilotage effectif et efficace du développement de la région. Le conseil régional de l'Adrar ne dispose pas de personnel, lui permettant d'assurer ses principales missions. Les communes, au nombre de onze, font face aux mêmes difficultés que les autres communes du pays ; à savoir, le manque de moyens financiers, la faiblesse des ressources humaines et l'absence d'un transfert effectif des compétences. Les services déconcentrés font face à des difficultés qui entravent leurs activités voire remettent en cause l'utilité de certains d'entre eux. Les acteurs de la société civile, malgré leur dynamisme, sont confrontés à des difficultés de mobilisation de fonds et de manque de compétences en matière d'initiation et de mise en œuvre de projets. Toutefois, ils existent des acteurs assez dynamiques tels que les associations de Gestions des Oasis (AGPO), appuyées par le projet de développement des Oasis et les organisations socioprofessionnelles.

*Les orientations qui se dégagent de l'analyse de la situation socio-économique, indiquent la nécessité d'un changement en matière d'approche de développement et une gestion durable et concertée des ressources en vue d'inverser la tendance de dépeuplement et asseoir les bases d'un développement harmonieux de la Wilaya.*

**Dans le domaine de l'éducation**, les efforts doivent être orientés vers l'amélioration de la qualité de l'offre tout en l'adaptant au contexte local caractérisé par une forte dispersion des localités dont la majeure partie est sous-peuplée et enclavée. Sur le plan de la gouvernance, les structures régionales en charge du secteur de l'éducation doivent être renforcées pour assurer leur mission. En matière de préscolaire, il est impératif de renforcer l'offre publique et d'encourager les jardins communautaires afin de stimuler la demande. Le rôle joué par les Mahadras en termes d'enseignement coranique et d'alphabétisation doit être renforcé en accordant plus de moyens et d'accompagnement. Pour l'enseignement fondamental et secondaire, la carte scolaire doit nécessairement être révisée sur la base de critères de viabilité des établissements tout en accordant un statut particulier aux zones rurales enclavées. S'agissant de la question du personnel des mesures doivent être prises pour améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants tout mettant en place un mécanisme de gestion et de suivi transparent de ce personnel. Les efforts entrepris pour combler le gap en enseignants du primaire doivent être poursuivis pour toucher le secondaire. Concernant l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'offre doit être améliorée à travers une augmentation de la capacité d'accueil de l'EETFP d'Atar, le renforcement du personnel enseignant et l'adaptation des formations aux besoins actuels et futurs de la Wilaya.

**Dans le domaine de la santé**, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'offre en matière de santé. Plus spécifiquement, il s'agira de réduire la mortalité infanto-juvénile dont le taux est assez élevé à travers une plus grande couverture vaccinale, l'équipement des formations sanitaires en matériel de prise en charge des nouveaux nés et la formation continue du personnel paramédical. Pour lutter contre la malnutrition, il faut agir sur plusieurs aspects dont les plus importants sont ; l'allaitement maternel à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les bienfaits de l'allaitement, l'appui des systèmes locaux de production vivrière et le renforcement des capacités et des moyens des CRENIs et CRENAAs. En matière de santé maternelle, l'objectif est d'augmenter sensiblement le nombre de femmes bénéficiaires du forfait obstétrical, la mise aux normes les formations

sanitaires pour à la fois améliorer l'offre et stimuler la demande. Le pilotage du système de santé requiert un renforcement de capacités de la Direction Régionale de la Santé ainsi que l'affectation du personnel qualifié et en nombre suffisant. La mise en service du nouvel hôpital d'Atar nécessitera la mobilisation d'un certain nombre de spécialiste pour couvrir les besoins des populations en matière de santé.

**En matière de protection sociale**, l'objectif poursuivi est d'atténuer les conséquences des différentes crises ayant affectées la Wilaya (sécheresse, COVID, baisse de l'activité touristique) à travers une meilleure orientation des programmes sociaux, une bonne coordination des acteurs et un renforcement des capacités de résilience des populations. La mise à jour du registre social est devenue plus que nécessaire afin de tenir compte de l'évolution de la vulnérabilité au niveau de la région. En termes de renforcement des capacités de résilience, l'accent sera mis sur le financement d'activités génératrices de revenus, l'accès de l'ensemble des handicapés à une assurance maladie et le renforcement des moyens des programmes de subvention des produits alimentaires destinés aux couches vulnérables. Dans le domaine de la protection de l'enfance, il s'agira, de vulgariser la nouvelle stratégie, mettre en place les dispositifs régionaux et départementaux de suivi, l'organisation de campagnes de sensibilisation contre les MGFs, le mariage précoce et les violences contre les enfants. L'enrôlement des enfants constitue un challenge pour les populations vivant en milieu rural pour lequel des dispositions particulières sont plus que nécessaires.

**Sur le plan agricole**, il s'agit de renforcer le nombre et la qualité des ressources humaines des structures d'appui-conseil aux producteurs agricoles, de mobiliser des ressources en eau suffisantes et de promouvoir l'utilisation de techniques d'irrigation rationnelles, d'améliorer la productivité des cultures oasiennes et d'appuyer la création, au sein de la STM, d'une unité de transformation des dérivées des dattes en vue de valoriser au mieux ses produits. S'agissant des infrastructures il faudra procéder à la réhabilitation des barrages, digues et diguettes endommagés, construire les barrages dont l'étude de faisabilité a été réalisée et qui peuvent avoir un impact positif sur la recharge de la nappe phréatique et lutter contre la dégradation des terres agricoles.

**En matière d'élevage**, les orientations doivent porter sur le renforcement des capacités des structures régionales d'appui au secteur de l'élevage dans la région, la valorisation du cheptel domestique et la lutte contre les maladies animales à haute prévalence telles que la fièvre de la vallée du Rift, la peste des petits ruminants et la pasteurellose. Aussi, la création d'infrastructures au niveau des zones pastorales conformément aux normes en vigueur et qui soient respectueuses de l'environnement, la facilitation de l'approvisionnement, la circulation et la commercialisation des intrants d'élevage et l'encouragement des opérateurs régionaux à promouvoir les cultures fourragères au niveau des oasis et zones humides de la région.

**Dans le domaine de l'environnement**, les efforts doivent être orientés vers le renforcement des moyens logistiques, matériel et financiers de la délégation régionale de l'environnement et du développement durable (DREDD), la protection des palmeraies contre la dégradation de leur environnement et une gestion plus rationnelle des sources d'irrigation par l'introduction des méthodes plus économies de l'eau (goutte à goutte, système californien, etc.). La restauration des terres dégradées, la fixation des dunes, la sensibilisation des écoliers sur l'hygiène, la salubrité et la gestion et la protection de l'environnement et des espaces verts sont des actions prioritaires. Elles doivent être accompagnées par l'organisation des campagnes annuelles de reboisement des zones dégradées et de sensibilisation des populations.

**La satisfaction des besoins en eau** des différents utilisateurs constitue une priorité qui doit être atteinte à travers la redynamisation de l'instance régionale de coordination afin d'optimiser les investissements dans le domaine de l'hydraulique et les orienter selon les besoins, le renforcement des moyens des services techniques pour assurer convenablement leurs missions, la mise en place d'une structure de maintenance dotée des moyens appropriés avec une révision du mode de gestion existant et la mobilisation des eaux de surface pour assurer les besoins agricoles et pastoraux. Cette option doit être mise en œuvre à travers la construction de barrages et la réhabilitation des digues endommagées à cause des pluies là où ils sont susceptibles de recharger la nappe phréatique. En milieu scolaire et sanitaire, la disponibilisation de l'eau doit faire l'objet d'un programme spécifique impliquant l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, un programme spécial d'hydraulique pastorale doit être réalisé suivant une approche qui respecte les équilibres locaux et la bonne gestion et protection de l'environnement.

**Sur le plan de l'urbanisme**, la création de regroupements villageois dans des zones viables doit être l'une des orientations de cette stratégie. Elle doit, toutefois, prendre en compte la nécessité de préserver les activités économiques des populations des localités qui sont disposées à se regrouper. Pour une meilleure gestion de l'évolution des villes, toutes les localités de plus de 1000 habitants doivent être dotées d'un plan de lotissement. La question de l'assainissement aussi bien solide que liquide doit être au cœur de cette stratégie en vue d'asseoir des solutions durables. Ainsi, une nouvelle approche engageant, les collectivités, les autorités, les populations et les départements centraux, est indispensable pour la mise en place d'un système de gestion et de valorisation durable des déchets ménagers. S'agissant de l'assainissement liquide, la Wilaya doit être intégrée dans le programme de lutte contre la défécation à l'air libre afin de réduire ce phénomène qui risque de prendre de l'ampleur.

**L'état actuel des routes** constitue l'un des principaux facteurs qui limitent l'accès aux services de base, la commercialisation des produits agricoles et incitent les populations à la migration vers les centres urbains ou même en dehors de la Wilaya. Dès lors, il est impératif d'investir d'une façon massive dans des infrastructures routières pour assurer une meilleure circulation des biens et des personnes au sein de la Wilaya. Les Moughataas de Ouedane et de Chinguity doivent être reliées au réseau routier de la région par des routes en bitume. Au niveau de la Moughataa d'Aoujeft, il s'agira de relier les localités d'El Medah, N'Teirguent, Louday et Toungad à la route Atar-Tidjikja. La localité de M'Heirith doit être reliée par une voie bitumée à la route Atar-Aoujeft. Par ailleurs, des pistes de désenclavement doivent être aménagées au sein des Moughataas pour améliorer l'accessibilité des zones de production. La création d'une unité d'entretien des ouvrages routiers est plus que nécessaire pour assurer la durabilité des infrastructures et garantir leur fonctionnalité.

**En matière d'accès à l'énergie**, l'objectif est d'assurer un accès continu des populations à une énergie fiable et à des couts abordables. La promotion de l'énergie solaire, dont la part dans le mixte énergétique est déjà importante, constituera une orientation qui permettra pour les localités lointaines de disposer de l'énergie. S'agissant des chefs-lieux des Moughataas, la part de l'énergie solaire doit être renforcée à travers des centrales duales en plus d'une mise aux normes des réseaux et leur extension vers les quartiers périphériques. La ligne électrique Nouakchott-Zoueirat, en cours de réalisation, devrait permettre de résoudre les difficultés d'approvisionnement que vivent les habitants de la ville d'Atar et les villages environnants.

**L'accès aux nouvelles technologies** de l'information est l'une des priorités de la stratégie eu égard à son importance pour le développement des activités économiques et au retard

qu'accuse la région dans ce domaine. En collaboration avec les pourvoyeurs des services des télécommunications, un programme de désenclavement numérique doit être élaboré et mis en œuvre avec l'objectif d'assurer l'accès de toutes les localités et sur l'ensemble des routes de la région.

**La promotion du tourisme** en tant que levier de croissance passe nécessairement par la mise en œuvre d'une nouvelle approche mettant en valeur les potentialités de la région, créant une valeur ajoutée pour les populations locales et préservant durablement le patrimoine culturel et touristique. Dans ce cadre, l'accent doit être mis sur le marketing et la communication, la recherche de nouveaux marchés et l'organisation d'activités culturelles annuelles de promotion du tourisme. Aussi, l'amélioration de l'offre dans le domaine du tourisme nécessite la mise en place d'un fonds d'investissement, la formation des prestataires de services touristiques et la valorisation et la conservation du patrimoine culturelle.

**La promotion de l'emploi et de la jeunesse** en Adrar passe, en premier lieu, par une augmentation des ressources qui lui sont consacrées dans le budget de l'Etat et par un plaidoyer auprès des partenaires au développement, des grandes entreprises minières et des principales ONG actives en matière de promotion de la jeunesse et de l'emploi à intervenir dans le wilaya. Elle passe également par un renforcement des capacités des services régionaux en charge de l'emploi et de la jeunesse et un meilleur encadrement des associations des jeunes.

**La capture du dividende** démographique constitue une priorité de la stratégie régionale qui doit se matérialiser à travers une orientation de toutes les actions vers une maîtrise de la planification familiale, l'investissement dans la formation et l'éducation des jeunes, en particulier les filles et la mise en place d'un système d'information sur l'évolution de la démographie au niveau de la région.

**La gouvernance constitue le pilier principal** de cette stratégie qui conditionne la réalisation des autres piliers. En effet, en l'absence d'une bonne gouvernance, qui met les citoyens et en particulier les plus vulnérables au cœur de ses préoccupations, les objectifs de développement ne seront jamais atteints. Ceci étant, une nouvelle approche de gouvernance doit être adoptée. Elle sera basée sur une participation effective des populations à la gestion des affaires locales à travers leurs élus mais aussi des acteurs de la société civile. Les institutions régionales dans leur ensemble nécessitent un renforcement de capacités pour répondre aux besoins des populations aussi bien en matière d'accès aux services que d'orientation et d'encadrement. La redynamisation des instances régionales de concertation est plus que nécessaire pour assurer un pilotage effectif du développement de la Wilaya. L'interaction entre les acteurs de développement est indispensable pour assurer la complémentarité et unifier les efforts afin de rationaliser les investissements et les orienter selon les priorités régionales.

L'atteinte des objectifs de développement de la région nécessite la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la période 2023-2030. Le montant global des financements à mobiliser est de **7 840 140 000** Ouguiyas.

## CONTEXTE

En 2016, la Mauritanie s'est dotée d'une stratégie de développement dénommée « Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 » comme cadre de référence des politiques sociales et économiques du pays.

Cette stratégie fait de l'inclusion et de l'autonomisation des populations le fil conducteur de l'action gouvernementale en combinant la recherche d'une croissance économique inclusive, durable, accélérée et diversifiée et le lancement de programmes ciblés pour « *ne laisser personne pour compte* », répondre aux besoins fondamentaux de tous les citoyens et réduire les inégalités, dans un cadre de bonne gouvernance.

La SCAPP tient également compte de l'Agenda 2030 et des cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. En tant que cadre d'intervention basé sur les faits et évidences, elle est dotée d'un certain degré de flexibilité permettant d'intégrer au fil du temps les nouveaux développements tels que la crise multiforme liée à la pandémie de la COVID19.

La SCAPP a été formellement consacrée par la Loi d'Orientation N°2018-021 promulguée le 12 juin 2018 et qui énonce qu'elle constitue désormais le cadre de référence de la politique économique et sociale du gouvernement, à l'horizon 2030, et le cadre de mise en cohérence des stratégies sectorielles.

La SCAPP est articulée autour de trois leviers stratégiques correspondant à ses objectifs stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Par ailleurs, la décentralisation a été consolidée et approfondie par l'adoption de la loi organique n° 2018-010 du 12 février 2018 relative à la région qui créé un nouvel échelon de collectivités territoriales. Cette réforme majeure devra, sans doute, permettre sans doute de créer les conditions favorables pour un développement régional à travers les compétences dévolues à ces collectivités régionales et les budgets qui leur seront alloués. Aussi, la création d'un conseil régional permettra de consacrer plus de temps à l'aspect développement souvent négligé par les autorités territoriales absorbées par les préoccupations d'ordre sécuritaire et l'arbitrage des conflits locaux. La région a pour mission, de promouvoir le développement économique, social, culturel et scientifique dans son ressort territorial, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales. Elle a une fonction de mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire. Les compétences de la région couvrent certains domaines dont la planification et l'aménagement du territoire de la région.

Parallèlement, la loi organique n°2018-039 abrogeant et remplaçant la loi n°78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois de finances introduit les principes de la gestion axée sur les résultats, des budgets programmes et de la programmation pluriannuelle. La mise en œuvre effective de ces principes sera réalisée au plus tard en 2024.

Afin d'accompagner et opérationnaliser cette importante réforme en matière de décentralisation, il devient urgent de doter les Régions de véritables stratégies de développement régional qui constitueront de cadres mise en cohérence de l'action publique au niveau régional et tiendront compte des spécificités locales, tout en mettant en valeur les potentialités et en mobilisant l'ensemble des acteurs pour assurer un développement régional

inclusif. Ces stratégies, qui assureront la déclinaison au plan régional de la stratégie nationale de développement que constitue la SCAPP, permettront aux Régions nouvellement créées de se doter d'outils de planification et de suivi du développement de leurs terroirs.

C'est dans ce cadre que la coopération allemande à travers le Programme pour la Promotion d'une Gouvernance Responsable (ProGRESp) de la GIZ Mauritanie a recruté le bureau d'études I2D pour l'élaboration de la SCRAPP de l'ADRAR.

L'élaboration de la stratégie de développement de l'Adar a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre d'un processus participatif qui s'est déroulé sur plus de trois mois. C'est ainsi que des réunions ont été organisées avec l'ensemble des représentants des départements sectoriels au niveau central. Par ailleurs des ateliers thématiques, des focus groupes et des visites de terrain ont été organisés au niveau régional pour approfondir les débats et garantir la participation de l'ensemble des acteurs, en particulier la société civile.

Plus de 300 personnes ont pris part aux ateliers et rencontres organisées aussi bien à Atar qu'au niveau des Moughataas. La participation des élus, des services techniques et des organisations de la société civile a été très forte et importante pour passer en revue les problématiques de développement de la région.

Les réunions et visites organisées au niveau des Moughataas ont permis de prendre en compte la spécificité de chacune d'elle tout en permettant de collecter des données et informations complémentaires indispensables pour la définition des orientations stratégiques.

## DONNEES GENERALES

### 1. Milieu Physique

La Wilaya de l'Adrar couvre une superficie de 215.300 Km<sup>2</sup> soit près de 20,96 % du territoire national. Son relief est dominé par le *Majabat EL Koubra*, véritable désert quasi imperméable qui couvre 52% de la superficie avec 200 à 350 m de hauteur. *Lemreye* et *Ouarane* véritables champs dunaires, sont les parties Est et Sud de la *Majabat El Koubra*. *L'Amsaga*, pénéplaine saharienne plate de 100 à 200 m de hauteur s'étend à l'Ouest et au sud-ouest. On trouve aussi le plateau de l'Adrar (moitié ouest) dominé par une multitude d'escarpement dont le plus important est le *Dhar* de Chinguitti (400m) et plusieurs pitons dont le *Guelb Richatt* (au nord de Ouadane) et des collines au nord-ouest.

D'un point de vue hydrogéologique, la région de l'Adrar peut être subdivisée en deux ensembles d'ouest en est : i) La chaîne des *Mauritanides* et la dorsale *Reguibatt* à l'Ouest et Nord-Ouest et ii) Le bassin de *Taoudenni* au centre et à l'Est. La dorsale *Reguibat* est constituée de roches de socle fortement érodées, principalement granitiques et gneissiques. La couche d'altération superficielle est peu développée. Les aquifères sont donc principalement liés aux zones de fractures plus ou moins reliés entre elles. L'extension des aquifères est forcément très limitée et la ressource en eau souterraine est très faible. La tranche d'altération est trop faible pour présenter un intérêt hydrogéologique.

Les principaux oueds de la région sont : l'oued *Séguelil*, véritable système alluvial formé de trois oueds (*Foum Choum*, *Tenkharada* et *Amdar*) ; l'oued *Boumahrad-jreif* ; les oueds *Elavia-ziyara* et *Elbeyid-Neitiri*; l'oeud Aoujeft ; les oueds Ijerijatèen, *Nkedei*, *Bou Aboun*, *Ain lebgar* ; l'oued de Chinguitti; l'oued de Ouadane.

Le climat de l'Adrar est de type subdésertique saharien caractérisé par une saison humide de juillet à septembre et une saison sèche pour le reste de l'année. La sécheresse qui s'est installée depuis une trentaine d'années a fait baisser les précipitations moyennes annuelles.

Sur le plan administratif, la Wilaya est subdivisée en quatre Moughataas, deux Arrondissements et onze communes.

Tableau 1 : Divisions administratives de la Wilaya

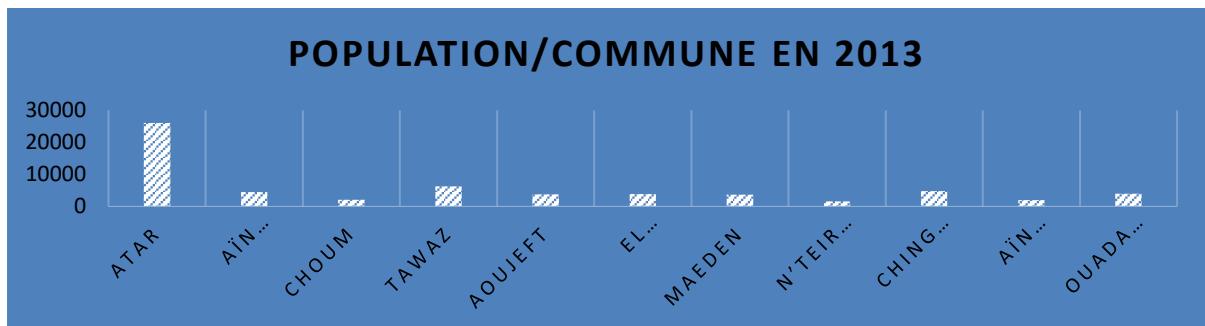
Moughataa	Arrondissements	Communes
<b>Aoujeft</b>	N'Teiguent	<b>Aoujeft, Maeden, N'Terguent et El Medah</b>
<b>Atar</b>	Choum	<b>Atar, Aïn Ehel Taya, Tawaz et Choum</b>
<b>Chinguitti</b>		<b>Chinguitti et Aïn Savra</b>
<b>Ouadane</b>		<b>Ouadane</b>

Source : données administratives

## 2. Démographie

La population de la Wilaya de l'Adrar en 2013 était de 69 542 habitants selon les données du RGPH 2013. Les projections de l'ANSADE pour l'année 2022 estiment la population à 60 843. Cette forte régression de la population est l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont la sécheresse, la faible offre en matière de services de base et le manque d'opportunités économiques. La répartition spatiale de la population montre que 55% vivent dans la Moughaaa d'Atar, 29% à Aoujeft, 10% à Chinguity et 6% à Ouadane. La densité de population est de 0,33 habitant par km<sup>2</sup>, considérée parmi les plus faibles dans le pays.

Graphique N°1 : Répartition de la population par commune

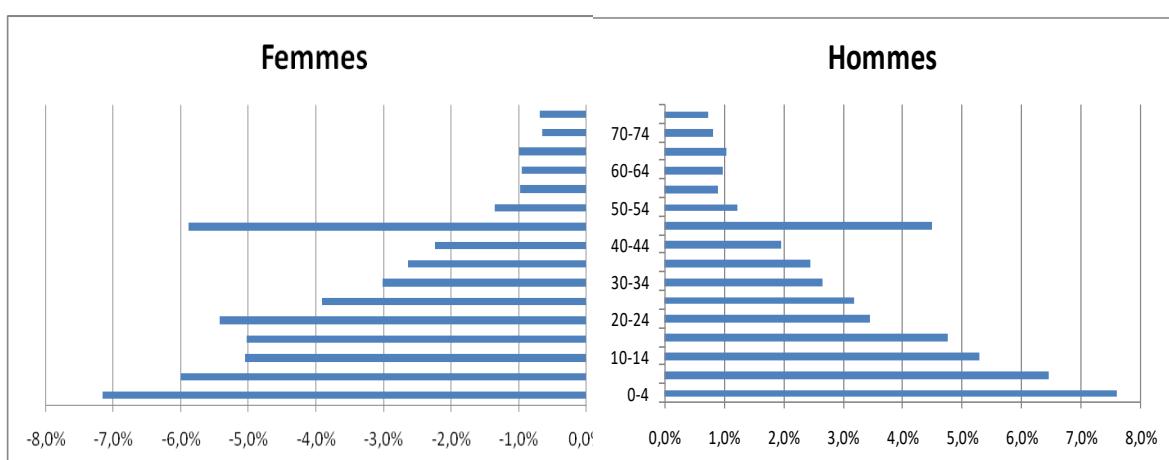


Source : RGPH 2013

Le taux de fécondité le plus bas au niveau national selon les données du RGPH 2013 (3,8) alors que selon l'EDSM 2019, l'indice synthétique de fécondité est de 4,2 encore le plus bas au niveau national.

La population de l'Adrar est composée de 51,9% de femmes contre 48,1% d'hommes. La répartition par groupes d'âges quinquennaux fait ressortir une proportion relativement forte du groupe 45-50 ans certainement due en partie à une attraction des âges ronds. Mais cela traduit probablement aussi une forte émigration des groupes d'âge adultes plus jeunes de 25 à 44 ans. S'agissant de la composition de la population selon les grands groupes d'âge, on relève une forte proportion des moins de 30 ans avec 63,4% et une proportion relativement faible des adultes âgés entre 30 et 44 ans, soit 15%. La tranche des plus âgés représente 6,8% de la population de la wilaya (graphique ci-dessous). La population en âge d'activité (15-64 ans) représente 57,5%. Le rapport de dépendance est de 0,74.

Graphique N°2 : Pyramide des âges de l'Adrar



### 3. Analyse succincte de la Pauvreté

Selon l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de 2019, la wilaya de l'Adrar est celle qui affiche le cinquième taux de prévalence de la pauvreté monétaire le plus élevé, après le Guidimakha, le Tagant, le Brakna et l'Assaba, 34,9% des ménages vivant en deçà du seuil de pauvreté, soit 6,7 points de plus que la moyenne nationale (28,2%). Plus préoccupant, entre 2014 et 2019, la prévalence de la pauvreté a augmenté de 0,8 point en Adrar alors qu'elle a régressé à un taux moyen de 2,7 points au niveau national et dans toutes les autres wilayas sauf au Guidimakha, région la plus pauvre du pays, où elle a crû de 0,6 point.

En Adrar, la prévalence de la pauvreté est bien plus importante chez les ménages ruraux (51,4%, soit 10,2 points de plus que la moyenne nationale) que ceux urbains (14,3%, soit légèrement moins que la moyenne nationale, 14,4%). Le taux de pauvreté des ménages ruraux, qui est le plus élevé après celui du Guidimakha (51,9%) s'explique notamment par l'absence d'opportunités de diversification des revenus. En effet, ces ménages tirent l'essentiel de leurs revenus de la phéniciculture et du maraîchage, qui ont été lourdement pénalisés ces dernières années par la faible pluviométrie, ou du tourisme dont les flux ont connu, entre 2008 et 2021, une nette diminution puis un quasi arrêt du fait des risques sécuritaires puis sanitaires (pandémie de la COVID-19). Le taux s'explique aussi par la modestie du nombre de ménages bénéficiaires des transferts sociaux qui sont limités à ceux servis dans le cadre des programmes sur financement de l'Etat, les organismes spécialisés tels l'UNICEF et les organisations caritatives n'intervenant pas dans la wilaya.

Tableau 2 : Prévalence de la pauvreté en Adrar en 2014 et 2019, selon le milieu de résidence (%)

Prévalence de la pauvreté/Wilaya/Milieu/Année		2014	2019
Adrar	Urbain	35,6	14,3
	Rural	32,7	51,4
	<b>Total</b>	<b>34,1</b>	<b>34,9</b>
National	Urbain	17,2	14,4
	Rural	43,8	41,2
	<b>Total</b>	<b>30,9</b>	<b>28,2</b>

Source : Données de l'EPCV 2019-2020

Il est frappant de noter que le recul de la pauvreté entre 2014 et 2019 dans le milieu urbain en Adrar a été plus de sept fois plus important que la moyenne nationale (respectivement 21,3 points et 2,8 points), alors qu'en milieu rural la pauvreté a augmenté de 18,4 points en Adrar tandis qu'au niveau national elle a régressé de 2,6 points en moyenne.

Bien que les données chiffrées ne soient pas disponibles, il est possible d'affirmer, en se basant sur notamment sur les avis des différents interlocuteurs rencontrés lors des ateliers thématiques et des réunions tenues avec les responsables publics et acteurs privés et associatifs, au niveau de la capitale régionale et des trois chefs-lieux de moughataa, que la proportion de ménages pauvres en Adrar dirigés par des femmes est inférieure à celle des ménages pauvres dirigés par des hommes. Cette situation, qui prévaut dans les autres wilayas du pays, s'expliquerait notamment par la taille des ménages (plus faible chez ceux dirigés par

des femmes que ceux dirigés par des hommes), les transferts reçus des parents et la priorité d'accès aux différents programmes d'assistance mis en œuvre par des institutions publiques (filets sociaux et autres programmes). Selon les données de 2012, la proportion des ménages dirigés par des femmes serait de 30% en Adrar.

En Adrar, comme ailleurs en Mauritanie, la prévalence de la pauvreté monétaire varie, plus ou moins sensiblement, selon la moughataa de résidence du chef de ménage et, surtout, son groupe socio-économique. L'EPCV 2019 ne fournit pas de données selon ces critères ; on peut toutefois affirmer que la pauvreté sévit plus dans les deux moughataa de Oudane et Chinguitti que dans celles d'Aoujeft et Atar et davantage chez les indépendants agricoles et non agricoles que chez les autres groupes socio-économiques.

En termes de profondeur et de sévérité de la pauvreté, l'Adrar affichai, selon les données de l'EPCV 2019, des valeurs proches des moyennes nationales, avec respectivement 7,3% (soit une diminution de 2,1 points par rapport à 2014 et 0,3 point de moins que le taux national qui est de 7,6%) et 2,3% (soit 0,8 point de moins que le niveau national et une diminution de 1,3 point par rapport à 2014). Naturellement, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont, tout comme sa prévalence, bien plus fortes en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Tableau 3 : Evolution des indicateurs de pauvreté entre 2014 et 2019 en Adrar selon le milieu de résidence**

Wilaya/Milieu		Prévalence (P0)		Profondeur (P1)		Sévérité (P2)	
		2014	2019	2014	2019	2014	2019
Adrar	Urbain	35,6	14,3	9,1	2,2	3,5	0,5
	Rural	32,7	51,4	9,6	11,2	3,6	3,6
	Total	34,1	34,9	9,4	7,3	3,6	2,3
National	Urbain	17,2	14,4	4,5	3,3	1,8	1,2
	Rural	43,8	41,2	13,7	11,7	6,1	4,8
	Total	30,9	28,2	9,3	7,6	4,0	3,1

Source : Données de l'EPCV 2019-2020

En 2019, l'Adrar affichait des taux d'extrême moins élevés que les moyennes nationales comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Evolution des indicateurs d'extrême pauvreté en Adrar entre 2014 et 2019 (%)**

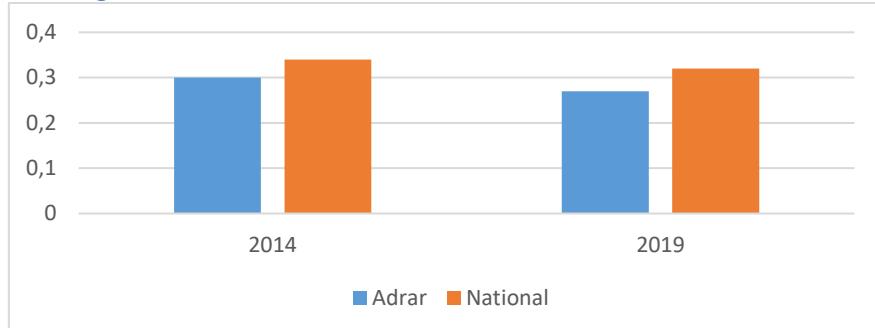
Wilaya/Milieu		Prévalence (P0)		Profondeur (P1)		Sévérité (P2)	
		2014	2019	2014	2019	2014	2019
Adrar	Urbain	4,8	0,8	0,9	0,1	0,2	0,0
	Rural	31,6	29,0	8,8	7,4	3,8	2,5
	Total	18,2	10,3	3,7	1,9	1,1	0,5
National	Urbain	7,9	4,5	1,9	1,1	0,7	0,5
	Rural	24,4	20,6	6,7	5,1	2,7	2,0
	Total	16,4	12,8	4,4	3,2	1,8	1,3

Source : Données de l'EPCV 2019-2020

Entre 2014 et 2019 l'extrême pauvreté en Adrar a vu sa prévalence diminuer de près de 8 points, soit un rythme plus accentué que la moyenne nationale (3,6 points), alors que la diminution de sa profondeur a été 1,8 points, soit mieux que la régression moyenne nationale (1,2 points) et celle de sa sévérité a été, à peu près, comparable à la moyenne nationale (respectivement 0,6 point et 0,5 point).

En termes d'inégalités, les données montrent que l'Adrar est l'une des wilayas où l'inégalité a régressé entre 2014 et 2019, l'Indice de Gini de baissant de 0,30 à 0,27, soit une diminution de 0,03 point, légèrement supérieure à la moyenne nationale (0,02 point).

Figure 3 : Evolution de l'Indice de Gini en Adrar entre 2014 et 2019



Source : EPCV 2019

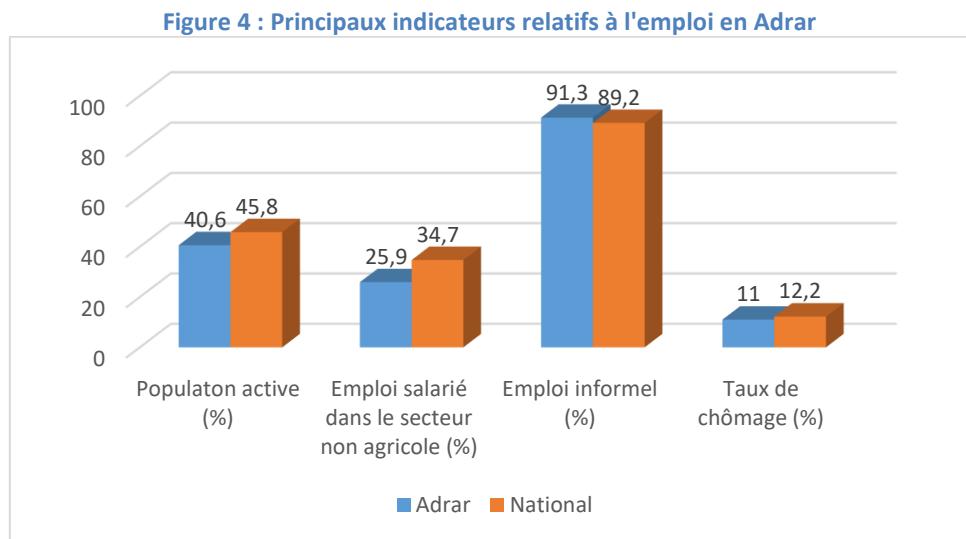
Ainsi, la wilaya de l'Adrar, frontalière de 7 wilayas, ce qui la prédispose à être un carrefour commercial de premier ordre et un hub de transport routier et disposant d'un important potentiel agricole, notamment phoenicicole et maraîchère, et touristique, demeure l'une des wilayas les plus pauvres du pays.

#### 4. Emploi et jeunesse

Selon les données de l'EPCV 2019, la population en âge de travailler était de 44.618 personnes dans la wilaya de l'Adrar, soit 2% de la population totale en âge de travailler, dont plus de la moitié (52,9%) vivant en milieu rural et une majorité de femmes. Parmi cette population en âge de travailler, la population active du moment, c'est-à-dire les personnes remplissant les conditions requises pour être incluses parmi les personnes pourvues d'un emploi ou chômeurs (personnes âgées de 14 à 64 ans révolus, qu'elles soient occupées ou au chômage) est de 40,6%, soit un taux de participation inférieur de 5,2 points à la moyenne nationale. Ce taux de participation est plus élevé en milieu urbain (44%) qu'en milieu rural (38%) et beaucoup plus pour les hommes (59,8%) que pour les femmes (27,3%).

Selon les mêmes données, le taux d'emploi (ratio emploi/population 14-64 ans) est de 36,1% en Adrar, soit le quatrième taux le moins élevé après le Trarza (22,7%), le Tagant (26,1%) et le Brakna (35,5%) et 4,1 points de moins que la moyenne nationale (40,2%); ce ratio est bien plus élevé pour les hommes (54,7%) que pour les femmes (23,3%). Le taux d'emploi salarié dans le secteur non agricole est de 25,9%, soit 8,8 points en deçà de la moyenne nationale (34,7%), alors que l'emploi informel représente 91,3% de l'emploi total, soit 2,1 points de plus la moyenne nationale (89,2%), et est un peu plus courant chez les femmes (96,8%) que chez les hommes (91,3%).

Selon l'EPCV 2019, le taux de chômage en Adrar était de 11%, soit 1,2 points de moins que le taux national (12,2%) et est moins accentué en milieu urbain (10,1%) qu'en milieu rural (11,9%), il touche moins les hommes (8,5%) que les femmes (14,7%).



Les différents interlocuteurs rencontrés lors des ateliers thématiques et des réunions de travail à Atar, Ouadane, Chniguiti et Aoujeft estiment que les taux officiels du chômage sont bien en deçà de la réalité et que le taux réel serait de l'ordre de 70%, voire plus. Ils soulignent également que les emplois disponibles au niveau de la wilaya sont, le plus souvent, des emplois informels faiblement rémunérés et très précaires.

En Adrar, la population est assez jeune, les moins de 30 ans représentant 72,2% en 2020 selon les projections de l'ANSADE. Cette jeunesse, dont plusieurs représentants ont été rencontrés lors des ateliers et de visites de terrain, fait face à de multiples difficultés, selon ces représentants. Ces difficultés tiennent tant à l'accès aux services de base, notamment la santé et l'éducation, et à leur qualité ainsi qu'aux opportunités d'épanouissement personnel, qu'au regard aux insuffisances en termes d'infrastructures sportives et culturelles et en termes de ressources destinées à l'appui aux associations de jeunes. Ces difficultés tiennent également à l'accès à l'emploi, les emplois disponibles localement étant, le plus souvent, informels, peu rémunérés et peu stables, alors que la promotion de l'auto-emploi, notamment à travers les programmes initiés par le ministère de l'emploi, le MASEF, le CSA ou l'Agence TAAZOUR, demeure peu significative au regard au nombre très limité de jeunes qui en bénéficient et aux modalités, parfois peu transparentes, de sélection des bénéficiaires.

Les jeunes de l'Adrar estiment que les difficultés qu'ils rencontrent sont exacerbées par la modestie des interventions de l'Etat au niveau de la wilaya et par la politisation de son action, laquelle semble souvent plus destinée à satisfaire les demandes des leaders traditionnels et notables locaux qu'à répondre aux besoins des populations. Ainsi, selon eux, en Adrar, les investissements publics, tout comme la gestion des fonctionnaires et agents de l'Etat, l'accès aux services sociaux de base et la sélection des bénéficiaires des transferts sociaux ne se font pas toujours sur la base des principes d'équité, de transparence et de recherche de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique.

## DIAGNOSTICS SECTORIELS

Les diagnostics sectoriels ont été menés suivant une approche ayant croisé les données statistiques et les données qualitatives collectées durant les rencontres organisées avec les différents acteurs tant au niveau régional que national. Comme indiquée dans l'approche méthodologique, l'analyse a été structurée en trois parties à savoir la gouvernance, la demande et l'offre.

### I. EDUCATION

Le diagnostic sectoriel de l'éducation passera en revue les principaux éléments susceptibles de renseigner sur la qualité de l'offre, l'état d'accessibilité, les besoins et les perspectives. Il portera sur tous les niveaux d'enseignement (fondamental, secondaire, formation professionnelle, alphabétisation et enseignement originel, préscolaire) qui sont dispensés au niveau de la wilaya tout en mettant l'accent sur l'enseignement fondamental et secondaire.

#### I.1. La gouvernance

Les intervenants dans le domaine de l'éducation au niveau de l'Adrar sont assez nombreux. On distingue, les départements ministériels (Ministère de l'Education, le Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs), les projets de développement, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

Tous ces acteurs interviennent selon leurs propres logiques indépendamment des besoins spécifiques de la Wilaya. Les conséquences de cette absence de coordination se manifestent à travers la création d'infrastructures scolaires non utilisées au moment où plusieurs écoles sont sans local.

Les acteurs locaux, en dépit des compétences qui leurs sont dévolues, sont peu consultés et les moyens financiers supposés être mis à leur disposition, sont gérés par le niveau central. Ainsi, les collectivités territoriales qui sont censées prendre en charge l'entretien des infrastructures scolaires, sont dans l'incapacité d'assumer une telle tâche, faute de moyens financiers.

#### *Des moyens de fonctionnement limités et des capacités de gestion réduites*

D'une façon globale, les moyens alloués aux structures déconcentrés sont limités et insuffisantes pour mener à bien les missions qui leurs sont confiées. Ainsi, la représentation régionale du MASEF, en charge du volet enseignement préscolaire, a connu une évolution avec la création d'une direction régionale. Cependant, elle manque de ressources humaines et de moyens financiers, son budget annuel de fonctionnement n'est que de **644 000 MRU**. La gestion des établissements scolaires fait défaut dans toute la wilaya ce qui s'est traduit par la dégradation des équipements et des infrastructures. Cette situation résulte d'un ensemble de facteurs dont les plus importants sont le manque de moyens suffisants pour la prise en charge des frais d'entretien, la qualité des travaux qui conduit à des dommages irréversibles dès les premières années d'exploitation et l'absence d'un suivi rigoureux et de gardiennage des infrastructures. La multiplicité des acteurs en charge de l'entretien des infrastructures créent des dysfonctionnements qui font que ces établissements finalement ne sont plus suivis. Les communes et les régions, nouvellement créées, ont en charge l'aspect entretien des établissements scolaires, les DRENs sont en charge de leur gestion effective mais tout ceci

reste sans effet. Peu d'établissements sont clôturés et tous sont sans gardiens laissés ainsi à la merci des animaux et des vagabonds qui y trouvent refuge.

Pour sa part, la direction régionale du Ministère des affaires Islamiques et de l'Enseignement originel est la moins dépourvue en termes de moyens financiers, son budget de fonctionnement est de l'ordre de **150 000 MRU** par an, selon le délégué régional. L'équipe de la délégation régionale est cependant relativement importante, composée de huit personnes.

La direction régionale de l'éducation nationale ( primaire et secondaire) dispose de moyens humains et financiers relativement importants en comparaison aux autres services. Ceci étant ces moyens sont insuffisants eu égard au nombre important de structures scolaires dont elle à la charge. L'analyse de ce budget de fonctionnement montre une évolution de 83% de ce budget entre 2019 et 2021. Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, 17% du budget est alloué aux charges de fonctionnement de la DREN, 30% pour les IDEFs, 22% pour les écoles fondamentales et 31% pour les établissements secondaires. Le budget moyen de fonctionnement d'une école est de **11 041 MRU** par an alors que pour les établissements du secondaire il est de **93 000 MRU** par an. Ces montants sont insignifiants par rapport au besoin d'entretien et de fonctionnement des établissements. Ceci explique en partie l'état de délabrement de certaines infrastructures scolaires.

Tableau N°5 : Répartition du budget de fonctionnement de la DREN (2019-2021)

Affectation	2019	%	2020	%	2022	%
Fonctionnement DREN	781 312	24%	1 037 548	27%	1 030 785	17%
Fonctionnement IDEFs	797 700	24%	917 352	24%	1 834 704	30%
Fonctionnement écoles fondamentales	552 090	17%	662 507	17%	1 325 014	22%
Fonctionnement établissements secondaires	1 171 300	35%	1 277 600	33%	1 860 084	31%
	<b>3 302 402</b>	<b>100%</b>	<b>3 895 007</b>	<b>100%</b>	<b>6 050 587</b>	<b>100%</b>

Source : données administratives

## I.2. La demande éducative

***Une demande relativement faible au niveau du préscolaire formel :*** La faiblesse de l'offre en matière d'enseignement préscolaire formel explique en grande partie la faible demande. En effet, selon les acteurs rencontrés, les populations au niveau de la Wilaya sont conscientes de l'intérêt de l'enseignement préscolaire en particulier au niveau des zones urbaines. Toutefois, au niveau des zones rurales, l'importance de l'enseignement préscolaire formelle n'est pas bien perçue, c'est plutôt l'enseignement coranique qui prend le dessus, compte tenu d'un ensemble de facteurs dont la disponibilité des Mahadras et la facilité d'accès des enfants.

***Un enseignement originel qui constitue le principal pourvoyeur d'enseignement préscolaire :*** il n'a pas été possible d'estimer le nombre d'enfants qui fréquentent les Mahadras au niveau de la région. Néanmoins, selon le délégué régional du MAIEO et les différents acteurs rencontrés, la demande sur l'enseignement des Mahadras est très forte. Il faut préciser qu'il s'agit d'un enseignement de base qui jadis était dispensé à tous les enfants mais qui a pris du recul compte tenu des contraintes de sédentarisation et du changement de mode de vie ayant réduit fortement le nombre de Mahadras.

**Une demande qui stagne au niveau du fondamental :** L'analyse des effectifs des enfants entrant au niveau du fondamental durant la dernière décennie montre une stagnation du nombre d'élèves. En effet, la comparaison entre les taux net de scolarisation entre 2014 et 2019, selon les données de l'EPCV, montre que le taux n'a progressé que de 5% en 5 ans. L'évolution de l'effectif des élèves du primaire confirme cette tendance, le nombre d'élèves en 2022 (13 188) est relativement le même que celui de 2010 (12 617). Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre d'élèves du fondamental est pratiquement resté le même entre 2010 et 2021. D'ailleurs on constate que le nombre d'enfants entrant en 1AF en 2021 est inférieur à celui de l'année 2010, il en est de même pour la 6AF alors que pour les autres niveaux l'effectif a peu augmenté. Cet état des choses s'explique en partie par le sous-peuplement de la wilaya en raison des conditions de vie difficiles et de la faible offre en matière de services de base ce qui accentue la migration des populations de la wilaya.

Tableau N°6 Évolution de l'effectif du fondamental entre 2011 et 2022

Année	1AF	2AF	3AF	4AF	5AF	6AF	Total
2021/2022	2 100	2 474	2 578	2 284	2 064	1 685	13 185
2010/2011	2 372	2 114	2 199	2 109	1 847	1 976	12 617

Source : MEN 2022

**Une fréquentation du secondaire relativement importante:** Contrairement au fondamental, le nombre des élèves du secondaire a doublé entre 2011 et 2022, passant de 3 361 à 6 755 élèves soit une augmentation de 100%. Cette évolution de la demande a été certainement provoquée par la création de nouveaux établissements du secondaire en plus de l'importance accordée par les populations à l'éducation.

**Une demande croissante pour la formation technique et professionnelle :** L'existence d'une école d'enseignement technique et de formation professionnelle à Atar a contribué la forte demande en matière de formation technique et professionnelle. La demande, selon les données fournies par le directeur de l'EETFP, est largement supérieure à la capacité de l'école. Pour l'année 2022/2023 le nombre de candidats est de l'ordre de 800 tandis que le nombre de places disponibles est de 400.

### I.3. L'offre éducative

L'offre éducative au niveau de l'Adrar est relativement meilleure comparée aux autres Wilayas du pays. Il s'agit bien évidemment de l'offre quantitative, l'aspect qualitatif sera traité plus bas.

#### Des indicateurs d'accès relativement bons

Tableau N°7 : principaux indicateurs d'accès

Indicateur	Alphabétisation 15 ans et plus	TNS primaire	TBS primaire	TNS second.	TBS second.
Adrar	90.7	67,9	93	55.04	70.1
Moyenne nationale	72.3	57.4	81.1	35.74	49.81

Source EPCV 2019

L'analyse des principaux indicateurs de l'éducation montre que l'Adrar fait partie des Wilayas qui enregistrent les meilleurs taux au niveau national (Nouakchott, Tiris Zemmour, Inchiri et Dakhlet Nouadhibou).

Les données de l'annuaire 2021 du MEN montrent qu'au niveau du secondaire, le TBS du 1<sup>er</sup> cycle est de 84% alors que pour le second cycle il est seulement de 49%. Ceci indique la forte déperdition scolaire entre les deux cycles aussi bien pour les garçons que pour les filles même si ces dernières sont généralement les plus touchées par ce phénomène en raison de l'éloignement des établissements scolaires et des autres tares sociales.

Le taux des enfants de 6-11 ans hors écoles est seulement de 5.4%, selon les données de l'EPCV 2019. Ce taux est le plus bas au niveau national ou la moyenne est de 27%. Ceci confirme le fort attachement des familles à l'éducation de leurs enfants.

Le nombre de structures préscolaires est de 35 selon les données du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfant et de la Famille. Ces structures situées essentiellement à Atar et dans quelques chefs-lieux des Moughataas, ne disposent pas des équipements requis ni d'un personnel qualifié. Il s'agit globalement d'initiatives communautaires qui jouent le rôle de garderies. Elles sont loin de satisfaire la demande de la Wilaya en matière d'éducation préscolaire dans laquelle l'investissement public est très faible.

Structures préscolaires selon nature et la wilaya 2019			
Wilaya Nature	Structure privée	Structure communautaire	Structure publique
Adrar	14	19	2

La Wilaya compte 180 Mahadras, dont 94 reçoivent des appuis du Ministère des Affaires Islamiques et 6 dont les enseignants reçoivent des salaires mensuels. Les Mahadras pilotes sont au nombre de 21, elles enseignent en plus des sciences religieuses quelques matières scientifiques afin de créer des passerelles entre ces Mahadras et l'enseignement formel. L'enseignement originel reste le mode d'apprentissage le plus répandu, cependant son offre a relativement diminué à cause du manque d'enseignants coraniques et les frais relativement élevés pour les enfants issus des milieux vulnérables.

#### ***Une prépondérance des classes en sous-effectif***

Concernant l'enseignement fondamental, le nombre d'écoles est de 122 dont 49 dans la Moughataa d'Atar, 44 à Aoujeft, 16 à Chinguity et 11 à Ouadane. Le taux de complétude des écoles est de 44,26%. Au niveau de la Moughataa de Chinguity, seules 4 écoles (3 à Chinguity et 1 à Ain Savra) sur 16 sont complètes soit un taux de complétude de 25%.

Le nombre d'écoles mises en veilleuse est de 30 en raison principalement du manque d'élèves dont 19 dans la Moughataa d'Aoujeft et 11 à Chinguity. Le nombre de classes en sous-effectif semble être élevé. A Ouadane, l'inspecteur de l'éducation a cité l'exemple d'une classe regroupant 4 niveaux. Ce cas de figure est assez répandu dans les localités lointaines, en particulier dans les Moughataas de Ouadane et Aoujeft.

Moughataa	Atar	Aoujeft	Chinguity	Ouadane	Total
Nombre d'écoles	49	44	16	11	120

#### ***Un taux relativement élevé de classes multigrades***

La wilaya compte 562 divisions pédagogiques dont 25% sont des classes multigrades. Le nombre de classes multigrades est plus important à Aoujeft (38%) et Ouadane (28%) alors qu'à Chinguity et Atar il est respectivement de 20 et 14%. Il faut préciser que le recours aux classes multigrades est dû soit au manque d'enseignants, un effectif faible des élèves ou un manque de local. Pour la wilaya, selon la DREN, c'est plutôt le sous-effectif des classes qui expliquent le recours aux classes multigrades, dans certaines écoles, le nombre d'élèves par division pédagogique est de 7 élèves.

Tableau N° 8 Répartition des classes multigrades par Moughataa.

<i>Moughataa</i>	<i>Nombre de classes multigrades</i>	<i>Nombre de division pédagogique</i>	<i>%</i>
<b>Atar</b>	37,00	260	14%
<b>Aoujeft</b>	77,00	201	38%
<b>Chinguity</b>	11,00	54	20%
<b>Ouadane</b>	13,00	47	28%
<b>Total</b>	<b>138,00</b>	<b>562,00</b>	<b>25%</b>

Source : DREN Adrar 2022

S'agissant du secondaire, l'offre a beaucoup augmenté ces dernières années grâce à la création de nouveaux établissements. Le nombre d'établissements est passé de 13 en 2011 à 20 en 2021. Les rencontres au niveau des Moughataas ont montré l'existence de difficultés pour la plupart des établissements du secondaire. Le nombre de professeurs, notamment pour les matières scientifiques, est insuffisant. Les élèves des classes terminales des lycées de Chinguity, Ouadane et Aoujeft, sont obligés de se rendre à Atar ou dans d'autres régions afin de continuer leurs études à cause du manque de professeurs.

Tableau N°9 Répartition des établissements du secondaire par Moughataa.

<i>Moughataa</i>	<i>Atar</i>	<i>Aoujeft</i>	<i>Chinguity</i>	<i>Ouadane</i>	<i>Total</i>
<b>Nombre de Lycée</b>	4	1	1	1	7
<b>Nombre de Collèges</b>	9	2	1	1	13

Source : rapport inspection pôle régional nord, 2021

Sur le plan de l'enseignement technique, l'Adrar abrite depuis 1974 un centre de formation. En 2008, dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement technique, le centre a été transformé en une école d'enseignement technique et de formation professionnelle. L'école bénéficie d'un important appui de la KFW (coopération allemande) qui finance la construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment qui permettra de moderniser les outils de formation et d'augmenter la capacité d'accueil de l'école.

Le personnel technique de l'école est composé de 38 professeurs qui dispensent les cours pour les élèves du lycée et les formations techniques pour les différentes filières. La formation professionnelle comporte quatre niveaux (certificat de compétence, formation qualifiante, certificat d'aptitude et brevet technique). La capacité actuelle d'accueil de l'école est de 400 élèves sans compter l'enseignement technique qui se limite désormais au lycée. Les principaux domaines de formation sont la menuiserie, la plomberie, l'électricité, le froid.

D'autres formations sont réalisées selon les besoins, telles que les guides touristiques, la tannerie, etc.

Le budget de fonctionnement de l'école est **1 700 000 MRU**. Selon le directeur ce budget est insuffisant pour le fonctionnement optimal de l'école. La mise en service du nouveau bâtiment nécessitera une rallonge budgétaire.

#### *Des infrastructures insuffisantes et des travaux qui accusent d'importants retards*

La Wilaya compte 121 écoles fondamentales avec un nombre de 467 classes. L'analyse de l'état des infrastructures montre qu'un nombre important de ces infrastructures est en mauvais état, les besoins en réhabilitation sont de l'ordre de 168 salles, tandis que le besoin en nouvelles constructions est de 167 classes, soit un **déficit de l'ordre de 36%**.

Le manque de salles de classes oblige certaines écoles à pratiquer le double flux c'est le cas des écoles *1 et 2 d'Aghnemrit et Tinyare* dans la commune d'Atar et de certaines écoles dans la Moughataa d'Aoujeft. A Atar, certaines classes sont en sureffectif (100 élèves/salles) à cause du manque de salles. A Ouadane, les élèves de l'école II et de l'école I pratiquent le système du double flux en attendant la réception des travaux du bâtiment de l'école II. Au niveau de la Moughataa de Chninguity, trois écoles n'ont pas de local approprié (Aghmourt, Dmeije et Chninguity 4).

Tableau N°10 : état des écoles et équipements en Adrar

<b>Moughataa</b>	<b>Nombre d'écoles</b>	<b>Besoins en construction de salles de classe</b>	<b>Besoins en réhabilitation de salles de classes</b>	<b>Besoins latrines</b>	<b>Besoins en clôtures</b>	<b>Besoins en tables bancs</b>	<b>Sans accès à l'eau</b>
<b>Atar</b>	50	104	77	97	35	2 369	32
<b>Aoujeft</b>	43	28	63	149	40	1 187	36
<b>Chninguity</b>	15	24	23	56	11	563	10
<b>Ouadane</b>	13	12	4	38	1	328	8
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>168</b>	<b>167</b>	<b>340</b>	<b>87</b>	<b>4 447</b>	<b>86</b>

Source : DREN Adrar 2022

En termes d'accès à l'eau potable 71% des écoles n'ont pas accès à l'eau. Cette situation constitue un réel problème pour les enfants, en particulier durant la saison chaude. Aussi, en l'absence d'eau l'entretien et l'utilisation des latrines deviennent impossibles.

Les besoins en latrines sont de l'ordre de 340. La Moughataa d'Aoujeft enregistre le plus grand déficit suivie par Atar. Dans de telles conditions, les conditions d'enseignement deviennent difficiles, notamment pour les filles.

S'agissant des tables bancs, le déficit est de 4 447 tables. Plusieurs enfants continuent à s'asseoir à même le sol durant les cours. On note cependant l'existence d'un programme de fourniture de tables bancs exécuté par l'école d'enseignement technique au profit du Ministère de l'Education. Selon les personnes rencontrées, les livraisons des tables bancs sont lentes et l'acheminement pour les zones rurales pose un sérieux problème en raison de la nature difficile des pistes.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le nombre d'établissements publics est de 20 dont 13 au niveau de la Moughataa d'Atar, 3 à Aoujeft, 2 à Chninguity et 2 à Ouadane. Le nombre

de salles de classes est de 131 alors que le déficit enregistré est de 31 salles. Les trois collèges d'Aoujeft utilisent des bâtiments loués ne répondant pas aux normes. Au niveau de M'Hairith, le bâtiment d'un ancien poste de santé est utilisé comme local pour le collège.

Le déficit en infrastructures aurait pu être réduit si les travaux de construction de certains établissements (écoles et collèges) avaient été achevés dans les délais requis. En effet, plusieurs chantiers de construction d'infrastructures scolaires sont en retard au niveau de l'ensemble des Moughataas.

### ***La nutrition scolaire : un important levier pour l'amélioration de la scolarité***

Le nombre de cantines scolaires au niveau de la Wilaya semble être important en comparaison aux autres Wilayas du Pays. Plus de 72% des écoles disposent d'une cantine scolaire. Le nombre d'enfants profitant de ce service est de 7 062, dont 47% dans la Moughataa d'Atar, 30% à Aoujeft, 18% à Chinguity et 5% à Ouadane. Les personnes rencontrées, notamment à Aoujeft qui se caractérise par une forte vulnérabilité, ont indiqué que la couverture en cantines scolaires est insuffisante.

Tableau N° 11 : répartition des cantines scolaires par Moughataa

Moughataa	Atar	Aoujeft	Chinguity	Ouadane	Totaux
Nombre de cantines	34	34	11	8	87
Nombre d'enfants	3,327	2,145	1,292	298	7,062

Source : DREN Adrar 2022

### ***Des ressources humaines relativement suffisantes pour le fondamental***

Le nombre d'enseignants du fondamental affectés en Adrar en 2021/2022 est de 476 dont 342 instituteurs et 134 prestataires de services. Le ratio élèves/enseignant est de 27, il est le plus petit au niveau national où la moyenne est de 39. Ceci dit, la présence des enseignants dans leurs lieux d'affectation est une question que l'on a le droit de se poser surtout au niveau des endroits reculés.

Selon les informations recueillies auprès des différents acteurs aussi bien à Atar que dans les autres Moughataas, le nombre d'enseignants affectés pour l'année scolaire 2022/2023 est largement suffisant (*à Aoujeft le nombre d'enseignants est passé de 54 en 2019 à 132 en 2022*). Il semblerait que la majeure partie de ces enseignants ont déjà regagné leur lieu de travail.

Tableau N°12 : Répartition des enseignants selon les Moughataas

Moughataa	Nombre d'enseignants			Ratio élèves/enseignant
	Matière	Fr	Ar	
Atar	57	215	26	25,8
Aoujeft	24	54	23	30,12
Chinguity	5	19	20	33,7
Ouadane	8	13	12	29,3
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>301</b>	<b>81</b>	<b>27</b>

Source : DREN Adrar 2021/2022

### ***Un déficit en professeurs qui persiste.***

**Pour le secondaire**, le nombre de professeurs du secondaire en 2021 est de 259 ce qui correspond à un ratio de 26 élèves par enseignant. Comparé aux autres régions du pays ce taux est l'un des meilleurs, ce qui signifie en théorie que le nombre global de professeurs est suffisant. Cependant, les rencontres au niveau du terrain ont montré l'existence d'un déficit en professeurs pour le secondaire, en particulier pour les matières scientifiques. Les lycées d'Aoujeft, Chinguity et Ouadane ont été contraint de fermer les classes de terminale D, faute d'enseignants des matières de base malgré l'existence d'un effectif important. Certains établissements utilisent des enseignants du primaire pour combler le déficit d'enseignants. La DREN dans ce contexte est obligée de favoriser les établissements les plus importants en termes de nombre d'élèves au détriment de ceux en sous-effectif. Il en résulte un impact négatif sur l'accès à l'enseignement des filles et des enfants issus des milieux défavorisés. Il faut préciser que les meilleurs professeurs trouvent des parades pour rester à Nouakchott privant ainsi les villes de l'intérieur de compétences indispensables pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

### ***Des conditions de travail relativement difficiles pour le personnel enseignant***

Dans la majeure partie des zones rurales, les conditions de travail sont extrêmement difficiles pour les enseignants notamment les femmes qui représentent plus de 60% de l'effectif des enseignants de la Wilaya, selon la DREN. En effet, le manque d'un logement adéquat, l'absence d'une couverture téléphonique et les difficultés de déplacements entre les zones rurales et les centres urbains sont des facteurs qui favorisent l'absentéisme du personnel enseignant.

### ***Un niveau de compétence assez limité du personnel enseignant***

Concernant le niveau des enseignants, qui reste déterminant par rapport à leur capacité de transmettre le savoir, il n'existe pas de données spécifiques à la région de l'Adrar, néanmoins, les résultats d'une étude réalisée par la Banque Mondiale au niveau national en 2018, peuvent servir de base pour mettre en exergue le niveau des enseignants. (Cf. encadré ci-dessous).

*Selon les résultats du SDI 2018 qui a évalué les enseignants en français, arabe, mathématiques et pédagogie, aucun enseignant n'avait les niveaux requis pour enseigner le français et l'arabe. En mathématiques, à peine 4,8% des enseignants ont obtenu une note égale ou supérieure à 80%, un seuil estimé correspondre au niveau des connaissances minimales requis pour que l'enseignant soit performant en 4e année. Ces conclusions sont conformes aux résultats de l'évaluation nationale qui a été menée à grande échelle par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) en 2007. Plus de 14 000 enseignants du primaire et du secondaire ont été évalués à l'aide d'un test de 5e année en mathématiques, en arabe et en français. Les résultats ont montré que moins de 10% des enseignants ont obtenu un score de 70% ou plus et que seulement 0,4% des enseignants ont obtenu un score de 85 % ou plus. De plus, moins de 0,5% des enseignants possédaient le minimum de connaissances des méthodes pédagogiques et n'étaient ainsi pas en mesure de transmettre efficacement leur savoir à leurs élèves. (Extrait du rapport sur la situation économique de la Mauritanie Banque Mondiale juin 2020).*

### ***Une capacité d'encadrement faible***

Les établissements manquent de personnel pour la supervision des élèves, l'entretien des bâtiments et le gardiennage. Le personnel d'encadrement pédagogique, en particulier les inspecteurs, est insuffisant pour assurer un suivi en temps réel des établissements scolaires dont certains sont situés dans des endroits enclavés. En plus l'absence de moyens logistiques et de budgets conséquents empêche le peu d'inspecteurs existants d'assurer le suivi des établissements. La DREN dispose de deux véhicules dont l'un pour la direction régionale et le second est supposé être utilisé par les trois inspections de Ouedane, Aoujeft et Chinguity. Cependant, la nature difficile des pistes sablonneuses, notamment à Ouedane, ne permet à l'inspecteur de suivre les écoles relevant de son département. Il faut souligner par ailleurs, le manque d'une couverture téléphonique des zones rurales, ce qui rend impossible l'établissement de contacts entre les inspections et les directeurs des écoles rurales.

*Selon le SDI 2018, lors des visites inattendues, 14,5% des enseignants des écoles primaires publiques étaient absents des écoles. Même lorsqu'ils se trouvent dans les écoles, 14,5% des enseignants supplémentaires ne sont pas dans la salle de classe alors qu'ils devraient y être. Le taux d'absentéisme en classe est donc estimé à 29%; ainsi près d'un tiers du temps d'enseignement est perdu parce que les enseignants ne sont pas présents en classe. Une analyse plus approfondie montre que l'absentéisme des enseignants est lié à l'absentéisme des directeurs. Lorsque le directeur est présent à l'école, moins de 7% des enseignants étaient absents de l'établissement scolaire. Ce taux grimpe à 55% lorsque le directeur est absent. Cette situation reflète un problème de gestion au niveau de l'école mais encore plus à un manque de leadership et de responsabilisation des parties au niveau de l'école. (Extrait du rapport sur la situation économique de la Mauritanie Banque Mondiale juin 2020).*

#### **I.4. La qualité de l'enseignement**

Evaluer la qualité de l'enseignement suivant des critères spécifiques s'avère difficile en l'absence de données fiables et actualisées. Néanmoins, on fera recours à certain nombre d'informations et de constats faits dans le cadre d'études antérieures ou fournies par le système national de suivi afin de déterminer la qualité de l'enseignement dans la wilaya. Les principaux indicateurs utilisés sont i) le niveau de compétences des élèves du primaire et ii) les taux de réussite dans les examens nationaux

- Niveau des élèves.**

Les récentes études d'évaluation du niveau des élèves de la 1AS ont montré que le niveau global des élèves est assez bas avec certaines disparités selon les Wilayas. En ce qui concerne l'Adrar, l'enquête a montré qu'en mathématiques 4% ont atteint le niveau admissible et désiré. Par contre en arabe 94% des élèves ont atteint le seuil admissible et désiré. S'agissant du français, 3/4 des élèves n'ont pas atteint le niveau admissible.

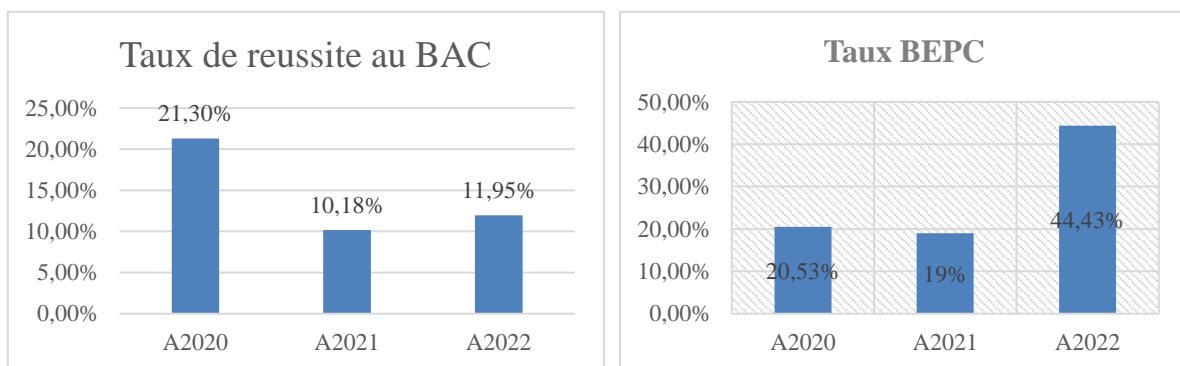
Les rentrées tardives et les fermetures anticipées, en particulier dans les zones rurales, constituent des contraintes majeures pour la qualité et l'effectivité de l'enseignement au niveau de la région. Comme précisé plus haut, le manque de moyens permettant un suivi réel de ces écoles contribue à la mauvaise qualité de l'enseignement constatée.

Le manque de manuels scolaires est lui aussi un des facteurs qui contribue à la faiblesse de l'apprentissage des élèves, notamment ceux du cycle fondamental. Il faut souligner que le Ministère a lancé cette année un ambitieux programme pour la disponibilisation des manuels scolaires dans les Wilayas du pays.

- **Taux de réussite dans les examens nationaux**

Le taux de réussite dans les examens nationaux (concours d'entrée en première année du collège, le brevet et le baccalauréat) est un important indicateur qui permet de mesurer dans une certaine mesure la qualité de l'enseignement.

En Adrar, les résultats aux concours nationaux ont connu une importante régression entre 2019 et 2021. Pour le concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année du secondaire, le taux est passé de **63,96% en 2019 à 59% en 2021**. Par contre pour le BEPC, le taux a connu une importante progression passant de 20,53% en 2020 à 44,43% en 2022. Alors que pour le baccalauréat, le taux est passé de **21,30% en 2020 à 11,95% en 2022**.



Même si ces taux sont dans la moyenne nationale, il n'en demeure pas moins qu'ils révèlent la faible performance du système éducation au niveau de la Wilaya et expliquent en partie le manque de confiance et le désintérêt qui animent les populations par rapport à l'enseignement d'une façon générale.

## II. SANTE

L'analyse ci-dessous du secteur de la santé est basée sur les données statistiques et les études les plus récentes ainsi que sur les informations et appréciations recueillies lors des rencontres organisées avec les structures centrales, régionales et locales et de l'atelier thématique consacré, une demi-journée entière, à la santé. Ces données, informations et appréciations ont été traitées de façon à établir le diagnostic le plus fidèle de la situation sanitaire dans la wilaya et d'en inférer les orientations qui devront guider les interventions de l'Etat, du Conseil régional et des différents autres acteurs du secteur au cours de la période 2022-2026, afin d'améliorer sensiblement les indicateurs de santé en Adrar.

### II.1. Gouvernance du secteur

Le secteur de la santé fait intervenir, au niveau national et régional, plusieurs intervenants dont la coordination des actions n'est pas toujours assurée comme il se doit, ce qui se traduit par une insuffisante dans la synergie des interventions.

Au niveau national, les principaux intervenants dans le secteur de la santé, hors Ministère de la santé (MS), sont notamment :

- le Ministère de la défense nationale (MDN) qui gère la santé des personnels des forces armées et de sécurité et dont les formations sanitaires peuvent offrir des prestations aux citoyens couverts par une assistance maladie, notamment à Nouakchott ;

- le Ministère de l'action sociale, de l'enfance et de la famille (MASEF) qui est responsable de la prise en charge sanitaire des personnes vulnérables et de la politique de nutrition ;
- le Ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système éducatif (MENRSE) qui a en charge la médecine scolaire ;
- le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS), dont relève la faculté de médecine ;
- le Ministère de l'hydraulique et l'assainissement (MHA), responsable de la politique nationale en matière d'hygiène.

A côté de ces départements ministériels, qui mettent en œuvre plusieurs projets d'investissement soutenus par les partenaires au développement du pays, la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (TAAZOUR), administration de mission, intervient à travers la construction de postes et centres de santé, dans le cadre de son programme Cheyla.

Au niveau régional, les autorités territoriales (Wali et Hakems) assurent la supervision et le suivi du secteur de la santé en vertu des pouvoirs qui leurs sont délégués, notamment la gestion du personnel, en concertation avec le niveau central.

Le Conseil régional, créé par la loi organique n° 2018-010 du 12 février 2018 relative à la région, s'est vu conférer des attributions en matière d'appui aux structures de santé et de participation à la mise en œuvre des politiques et des priorités de l'Etat en matière de politiques publiques de santé, d'hygiène et de lutte contre les épidémies. Bien que n'ayant pas encore parachevé l'installation de ses structures opérationnelles, le Conseil régional joue un rôle important en matière de suivi du secteur.

Les communes, quant à elles, ont des compétences en matière de construction, entretien et équipement des dispensaires et centres de protection maternelle et infantile ainsi qu'en matière d'hygiène. La modestie des moyens de ces communes et la centralisation de la planification et des projets au niveau du Ministère, à Nouakchott, et la faible opérationnalité des comités de santé (niveau communal), des comités de départements (niveau de la moughataa) et du Comité régional de développement où elles sont théoriquement représentées, font que les communes, notamment celles rurales, s'estiment marginalisées, voire pratiquement exclues, de la gestion du secteur. Ainsi, elles ne sont, généralement, pas associées au processus de mise en place des nouvelles formations sanitaires, pas plus qu'elles n'ont été consultées préalablement à l'adoption de la nouvelle organisation en aires de santé.

La Direction régionale de l'action sanitaire (DRAS) est la structure responsable au niveau régional, sous l'autorité du Wali, de la coordination et du suivi-évaluation du système sanitaire dans la wilaya, notamment à travers le Système national d'information sanitaire (SNIS). Elle collabore, dans le cadre du Comité régional de développement, avec les autres services extérieurs de l'Etat intervenant dans le secteur, même si cette collaboration ne donne pas satisfaction à ces services qui voudraient qu'elle soit plus régulière et efficace.

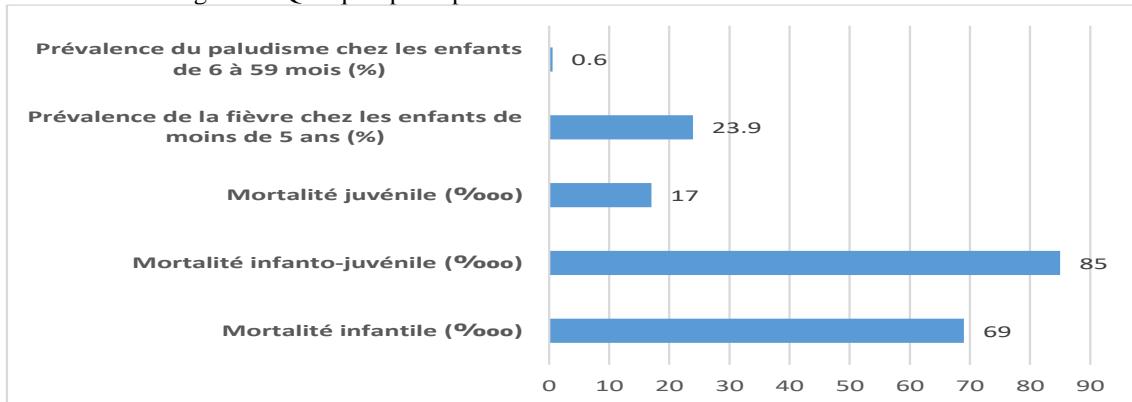
De rares cabinets médicaux privés existent dans la wilaya, notamment à Atar et il est frappant de remarquer la quasi absence d'organisations de la société civile, non gouvernementales, nationales ou étrangères, et associations intervenant dans le secteur de la santé, à travers la sensibilisation et l'appui à l'accès aux soins.

## **II.2. Evolution récente des principaux indicateurs de santé en Adrar**

Selon les données de l'EDS 2019-2020, les taux de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans est très faible en Adrar (0,6%), comme dans la plupart des autres wilayas du pays, excepté le Hodh Echarghi et le Tagant. Par contre, la prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de 5 ans est bien plus importante en Adrar (25%) que dans toutes les autres wilayas, sauf le Guidimakha et le Hodh Echarghi.

Cette situation s'expliquerait notamment par le fait que dans près des deux tiers des cas (66,1%), il n'y a pas de recherche de conseils ou traitements pour la fièvre. Les taux de mortalité infanto-juvénile, juvénile et infantile en Adrar pour la période des 10 ans ayant précédé l'EDS sont bien plus élevés que ceux constatés dans les autres wilayas du pays, excepté le Tagant.

Figure 5 : Quelques principaux indicateurs de santé en Adrar en 2019-2020



Source : EDSM 2019-2020

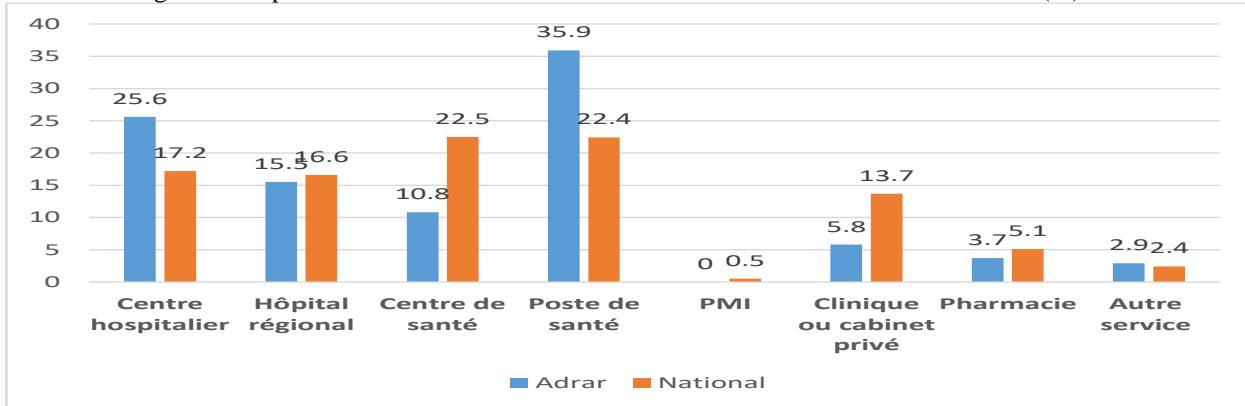
Les données de l'EPCV 2019, quant à elles, montrent que la wilaya de l'Adrar est celle où le taux de morbidité (22,8%) est le plus élevé et représente plus du double de la moyenne nationale (10,0%).

Les données de l'Annuaire des statistiques sanitaires 2020 indiquent que chez les enfants de 0 à 5 ans la prévalence les Infections Respiratoires Aigües (IRA), l'une des premières causes de morbidité en Adrar, est de 47,07%, soit plus de 7,5 points de plus que la moyenne nationale (39,55%), alors que celle de la diarrhée, autre principale cause de morbidité, est de 52,25%, soit plus de 5 points de plus que la moyenne nationale (47,05%).

Selon l'EPCV 2019, le taux d'accessibilité d'une structure sanitaire dans moins de 30 minutes de marche est de 64,5% en Adrar, soit le taux le plus élevé après les trois autres wilayas du Nord (Inchiri, Dakhlet Nouadhibou et Tiris Zemmour) et près de 8 points de plus que la moyenne nationale.

Les données de l'EPCV montrent qu'en cas de maladie, les populations de l'Adrar s'adressent à hauteur de 51,5% aux postes de santé (35,9%) et au centre hospitalier (25,6%), soit bien plus que la moyenne nationale, comme le montre l'histogramme ci-dessous. Le faible recours aux centres de santé s'explique notamment par l'existence du centre hospitalier d'Atar et des hôpitaux départementaux de Ouadane et Chinguetti et la forte fréquentation des postes de santé (35,9%, soit 13,5 points de plus que la moyenne nationale).

Figure 6 : Répartition des consultations selon les services de santé consultés en 2019 (%)



Source : Données de l'EPCV 2019

L'Annuaire des statistiques sanitaires 2020 indique que le taux d'utilisation des services curatifs (nombre total de consultations externes rapporté à la population) est de 72,52% en Adrar, soit 14,3 points de plus que la moyenne nationale, et qu'il a sensiblement augmenté par rapport à son niveau des quatre années précédentes et notamment entre 2019 et 2020.

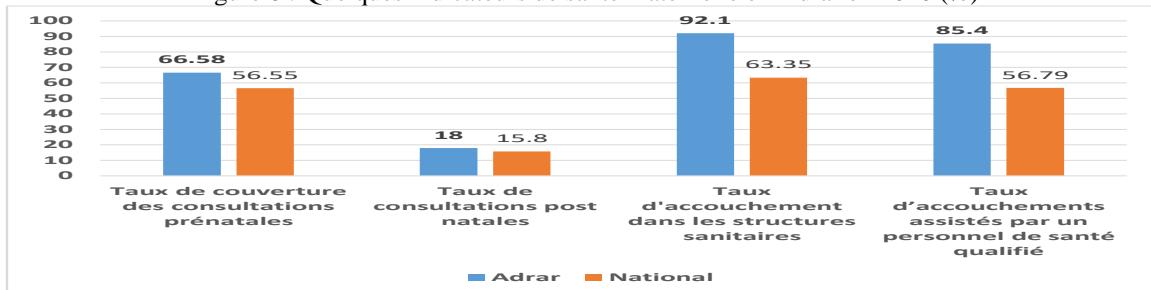
Figure 7 : Evolution du taux d'utilisation des services curatifs entre 2016 et 2020 en Adrar et au niveau national



Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2020

En matière de santé maternelle, les données de l'Annuaire des statistiques sanitaires 2020 indiquent que le nombre de femmes enceintes fréquentant les structures sanitaires en Adrar a connu une évolution irrégulière au cours des cinq dernières années. Ainsi, le taux d'utilisation de la consultation prénatale (CPN) est passé de 41,29% en 2016 à 46,86% en 2017, avant de baisser à 41,22% en 2018 puis d'augmenter de plus de 8 points pour s'établir à 49,52% en 2019. En 2020, la progression a été bien plus soutenue, le taux d'utilisation CPN s'établissant à 66,58%, soit 10 points de plus que la moyenne nationale. En Adrar, en 2020 le taux de consultations post natales (18%) est légèrement supérieur à la moyenne nationale (15,8%) alors que ceux d'accouchements dans une structure sanitaire ou assistés par un personnel de santé qualifié le sont largement, comme le montre l'histogramme ci-dessous.

Figure 8 : Quelques indicateurs de santé maternelle en Adrar en 2020 (%)



Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2020

Notons que selon l'EDS 2020, l'Adrar est classé en dernière position selon le pourcentage de femmes enceintes ayant effectué 4 visites pré-natales, avec un taux de 17,9%, alors que celui d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié est de 56% (75,5% au niveau national).

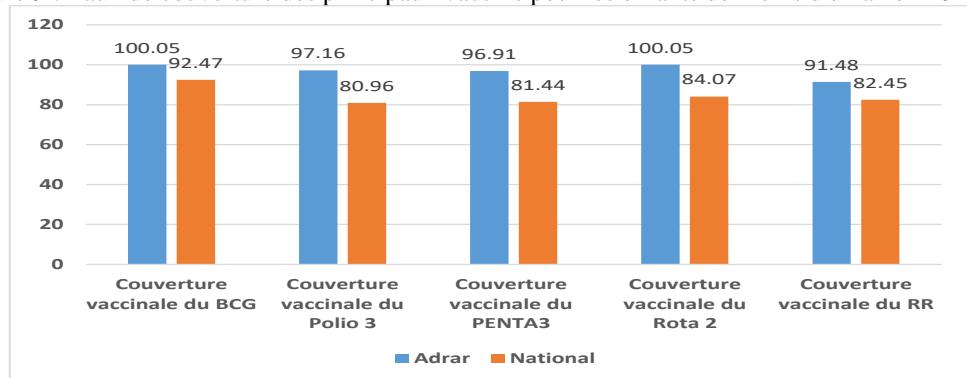
En Adrar, le recours à la planification familiale est bien développé que dans toutes les autres wilayas du pays. Ainsi, selon l'Annuaire des statistiques sanitaires 2020, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives est de 33,53% soit près du triple de la moyenne nationale (12,05%) et de 8,5 points de plus que le Trarza qui est en deuxième position.

L'EDS 2019-2020 ne permet pas une déclinaison régionale de la mortalité maternelle qui est estimée au niveau national à 454 pour 100.000 naissances vivantes. Même si ce taux reste élevé, les tendances montrent bien qu'il y a eu des améliorations depuis 2013 (estimé à 582 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes). Toutefois, ces résultats cachent, probablement, des disparités importantes entre les différentes wilayas et selon le milieu de résidence et le groupe socio-économique.

Selon l'EDS 2019-2020, l'Indice Synthétique de Fécondité est de 4,2 enfants par femme en Adrar, soit le taux le plus bas dans le pays, ce qui explique - entre autres facteurs dont notamment la migration des jeunes de l'Adrar vers Nouakchott, Nouadhibou ou les zones de prospection aurifère, voire à l'étranger, à la recherche d'emploi - la diminution régulière de la population totale de la wilaya qui passée de 61.269 personnes en 2016 à 60.984 en 2020, selon les projections de l'ANSADE.

En matière de santé infanto-juvénile, les données de l'Annuaire des statistiques sanitaires 2020 indiquent qu'en Adrar les taux des principaux vaccins pour les enfants de moins d'un an sont supérieurs aux moyennes nationales en 2020.

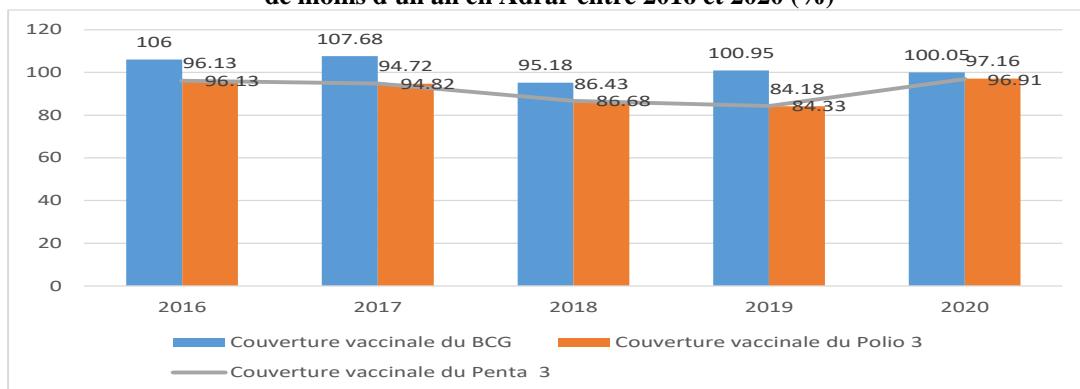
Figure 9 : Taux de couverture des principaux vaccins pour les enfants de moins d'un an en 2020 (%)



Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2020

Les données relatives à l'évolution des principaux vaccins durant les cinq dernières années montrent que la couverture par le BCG a légèrement régressé sur la période, alors que celles par le Penta 3 et le Polio 3 ont connu une diminution sensible au milieu de la période considérée avant de croître en 2020 pour retrouver, pratiquement, leurs niveaux de 2016. Cette situation s'explique, selon les responsables de la santé au niveau régional, par le retard de mise en œuvre des programmes de vaccination et la centralisation de leur gestion depuis 2019, ainsi que par les problèmes logistiques au niveau local qui ralentissent les opérations de vaccination.

**Figure 10 : Evolution de la couverture des principaux vaccins pour les enfants de moins d'un an en Adrar entre 2016 et 2020 (%)**



Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2020

Par ailleurs, les données de l’Enquête démographique et de santé (EDS) 2019-2020 montrent que l’Adrar affiche l’un taux les plus bas de couverture vaccinale contre le tétanos néonatal, 39%. Ce faible taux s’explique notamment par la modestie, déjà soulignée, de celui des femmes enceintes ayant effectué au moins 4 visites prénatales (17,9%).

Selon l’EPCV 2019, au niveau national, la prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) est de 10,5%, celle de la malnutrition chronique globale (MCG) est de 7,6% et celle de l’insuffisance pondérale globale (IPG) de 19,9%. En Adrar, la prévalence de la MAG est de 8,5%, conférant ainsi à la wilaya la troisième meilleure position, après l’Inchiri (0,9%) et Nouakchott (8,4%), alors que celle de le taux de MCG est de 25,1% et celui de l’IPG de 15,7%, soit respectivement 5,9 points et 4,2 points de moins que les moyennes nationales. Cette modestie relative de la prévalence de la malnutrition en Adrar est confirmée par l’Annuaire des statistiques sanitaires 2020 qui montre que les Centres de récupération nutritionnelle ambulatoire, CRENA, et les Centres de récupération nutritionnelle intensive, CRENI, ont accueilli, en 2020, 682 enfants de 6 à 59 mois, soit près de 2,5% du total des entrées dans les CRENA/CRENI.

Les données les plus récentes, fournies par l’enquête nutritionnelle SMART de 2021, montrent que l’Adrar, comme l’Inchiri et le Tiris Zemmour, affiche des taux de MAG et de malnutrition aiguë sévère (MAS) chez les enfants de 6 à 59 mois bien moins élevés que la moyenne nationale.

Tableau 13: Taux de prévalence de la malnutrition en Adrar en 2021 (%)

	Prévalence de la malnutrition globale	Prévalence de la malnutrition sévère
Nord (Adrar, Inchiri et Tiris Zemmour)	7,9%	1.20%
National	11.10%	1.90%

Source : Enquête nutritionnelle SMART, 2021.

### II.3. Offre de santé

L’offre de santé en Adrar est assurée à travers 30 formations sanitaires (FOSA) dont un hôpital régional à Atar et deux hôpitaux départementaux, à Ouadane et Chinguetti, 6 centres de santé et 22 postes de santé, dont deux non fonctionnels dans la moughataa de Chinguetti. Les

deux hôpitaux départementaux, animés par des médecins, sont gérés, dans le cadre de conventions avec l'Etat, par des organisations non gouvernementales, alors que les centres de santé, dirigés tous par des médecins, offrent des soins de santé maternelle et infantile, assurent la vaccination et la prise en charge de la malnutrition sévère et aigue, etc. Les postes de santé, dirigés par des infirmiers, offrent généralement des soins de base tels que le suivi de la santé des femmes et la prise en charge de certaines pathologies non compliquées. Ces formations sanitaires se répartissent comme suit entre les quatre moughataas de la wilaya.

Tableau 14 : Répartition des formations sanitaires dans la wilaya de l'Adrar

Moughataa/FOSA	Hôpital régional	Hôpital départemental	Centre de santé	Poste de santé
Atar	1		2	7
Ouadane		1	1	2
Chinguetti		1	1	3
Aoujeft			1	10
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>22</b>

Source : Direction régionale de la Santé de l'Adrar, Octobre 2022

Le nombre de formations sanitaires (FOSA) en Adrar est assez important, comparé aux autres wilayas : un hôpital régional et deux hôpitaux départementaux pour 83.515 personnes, un centre de santé pour 16.700 personnes et un poste de santé pour 3.800 personnes.

Théoriquement, ces 30 FOSA de l'Adrar sont animées par un personnel médical et paramédical en nombre suffisant si l'on se fie à l'Annuaire des statistiques sanitaires, les normes de l'OMS étant soit respectées et dépassés (1 médecin pour 10 000 habitants et 1 sage-femme pour 5.000 femmes en âge de procréer) soit quasi-atteintes (2 infirmiers pour 5.000 personnes).

Tableau 14: Principaux indicateurs de couverture sanitaire en Adrar en 2019

Population 2022	FAP	Total médecins	Total infirmiers	Total SFE	Ratio médecin/10000	Ratio infirmier/5000	Ratio sage-femme/5000 FAP
60 843	13530	8	24	6	1,31	1,97	2,9

Source : Annuaire statistiques sanitaire 2019 ; Habitants : Projections démographique-CIDD, données de 2022

Toutefois, il ressort clairement des échanges avec les responsables du secteur de la santé et avec les différents acteurs régionaux et locaux que l'offre de santé en Adrar demeure handicapée par plusieurs facteurs.

Le premier de ces facteurs réside dans l'insuffisante disponibilité du personnel médical et paramédical, tant au niveau de l'hôpital régional d'Atar, dont certains équipements médicaux ne sont aujourd'hui pas utilisés faute de personnel spécialisé, qu'à celui des centres et postes de santé. Le déficit en personnel se fera davantage ressentir dès l'ouverture, courant novembre 2022, de l'Hôpital régional du Nord qui prendra le relais l'hôpital régional d'Atar. Construit sur une superficie de 18.000 m<sup>2</sup> et ayant une capacité d'accueil de 150 lits, l'Hôpital régional du Nord est doté d'un plateau technique performant basé sur le principe de la qualité et de la rapidité des diagnostics, explorations et actes thérapeutiques requis par toute pathologie. Pour faire fonctionner convenablement ce plateau technique, il sera

nécessaire de renforcer l'équipe actuelle par deux médecins généralistes, un anesthésiste-réanimateur, un chirurgien-traumatologue, un ophtalmologiste, un pédiatre, un interniste et un dentiste ainsi que par deux sages-femmes, un infirmier diplômé d'Etat et deux infirmiers médico-sociaux.

Au niveau des centres et, surtout, des postes de santé, il y a un manque criant de personnel paramédical, notamment les sages-femmes dont plusieurs ne rejoignent pas leurs formations d'affectation, comptant sur des protections au niveau central ou régional. Ainsi, la DRASS de l'Adrar avait demandé, en 2021, la mise à disposition de 5 sages-femmes pour combler le déficit existant et s'est vu, en guise de réponse, retirer la seule sage-femme qui exerçait effectivement. La faible présence du personnel paramédical dans les postes de santé s'explique aussi par l'état de fonctionnalité de ces postes, l'absence d'infrastructures d'accueil (logements acceptables) et la modestie relative des incitations financières accordées aux personnels affectés à l'intérieur du pays (primes de zones et de technicité), ainsi que par la non effectivité de l'encadrement du district de santé et la faible fonctionnalité des comités de gestion des formations sanitaires.

Un deuxième facteur limitant tient à la répartition spatiale des FOSA qui n'a pas toujours tenu compte des critères objectifs de création de nouvelles structures (densité de population, distance entre les FOSA, ...) et a été, dans plusieurs cas selon les participants à l'atelier consacré à la santé, dictée par des considérations d'ordre politique.

Un autre facteur handicapant réside dans la faible fonctionnalité de certains centres et postes de santé, du fait de l'état des locaux et du manque d'équipements. Ainsi, les quatre postes de santé de Wekcheta, Teyarett, Adebaye et Tenwemend sont à construire et équiper entièrement, alors que les deux postes de santé de Toungad et M'Barka Amara sont à réhabiliter et à équiper totalement pour le premier et partiellement pour le second. Le centre de santé d'Aoujeft nécessite aujourd'hui un équipement complet pour être fonctionnel.

Un quatrième facteur restreignant l'offre de santé dans la wilaya de l'Adrar, comme dans les autres wilayas, réside la disponibilité et la qualité des médicaments.

Cette situation s'explique, en grande partie, par la modestie des allocations budgétaires destinées à l'entretien et à l'équipement des formations sanitaires qui ont été sensiblement réduites depuis plus d'une décennie. Il est frappant de constater que l'enveloppe budgétaire allouée à l'hôpital régional d'Atar a été réduite en 2022 alors que celles d'autres hôpitaux régionaux moins importants, tant en termes de volume de l'offre de soins qu'en termes de population servie, ont été augmentées. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les FOSA de l'Adrar, à l'instar des autres FOSA du pays, doivent préfinancer les mesures d'ordre social décidées par l'Etat et pour lesquelles les dotations budgétaires prévues ne sont pas régulièrement mises à leur disposition (réanimation et forfait obstétrical décidés dans le cadre du Programme Prioritaire Elargi du Président de la République, ProPEP, rehaussement des primes de garde et astreinte du personnel médical et paramédical, coût de fonctionnement des ambulances, ...).

L'ampleur des besoins financiers des FOSA est telle qu'un effort financier soutenu est nécessaire de la part de l'Etat. En effet, les communes, notamment rurales, ne peuvent, faute de ressources, contribuer au budget de ces FOSA alors que le Conseil régional n'est pas encore suffisamment opérationnel et, même s'il l'était, ne dispose pas de ressources propres autres que celles mises à sa disposition par l'Etat.

Enfin, l'accessibilité des FOSA constitue, elle aussi, un facteur limitatif de l'offre de soins. En effet, 35,5% de la population de la wilaya ne peuvent accéder à une structure sanitaire qu'après plus de 30 minutes de marche et 13,1% après au moins 60 minutes.

Notons que si la pandémie de COVID-19 a été une occasion pour le système de santé mauritanien, de manière générale, de bénéficier de ressources financières importantes qui ont permis de développer les capacités d'accueil et renforcer les plateaux techniques de plusieurs FOSA, elle a eu également pour effet une certaine limitation de l'offre de soins pour les pathologies non urgentes, du fait de la priorité accordée à la lutte contre la propagation du virus. En Adrar, la plupart des nouveaux équipements, notamment ceux installés à l'hôpital régional et dont certains pour la réanimation, n'ont pas encore servi, faute de personnel qualifié (médecins spécialistes et techniciens) pour assurer leur fonctionnement.

La pandémie COVID-19 a eu également pour effet une diminution des recettes propres des FOSA, notamment l'hôpital régional, du fait d'une réduction de la demande de soins, l'exposition au virus étant supposée plus forte dans les formations sanitaires qu'ailleurs.

#### **II.4. Demande de santé**

En Adrar, comme dans les autres wilayas du pays, la demande de santé est défavorisée, en sus des contraintes liées à l'offre et détaillées ci-dessus, par quatre principaux facteurs dont l'impact est variable.

Un premier facteur réside, notamment en milieu rural, dans le manque d'information des populations quant à l'offre de santé disponible à proximité et quant aux modalités d'accès aux soins. Plusieurs acteurs régionaux et locaux ont déploré la faiblesse, hors période de vaccination ou de pandémie, de la communication publique pour faire connaître l'existence des FOSA et les services de santé qu'elles offrent et pour sensibiliser les citoyens et les inciter à recourir à ces services.

Un deuxième facteur inhibant pour la demande de santé tient au coût des soins, notamment pour les ménages ruraux pauvres. En effet, ces coûts qui, en sus du prix des consultations et des médicaments, incluent souvent des frais de transport et de séjour, sont jugés assez élevés par la plupart des interlocuteurs rencontrés lors de l'atelier thématique consacré à la santé ou des visites de localités

Le caractère montagneux de la wilaya et l'enclavement de plusieurs localités rurales, notamment dans les moughataas de Oudane et Chniguiti constituent un autre facteur limitant de la demande de santé, notamment eu égard au renchérissement des coûts de transport qu'il entraîne.

La demande de santé est également contrainte par la faiblesse de la couverture maladie dont ne bénéficie qu'un nombre très limité de résidents dans la wilaya, essentiellement des fonctionnaires, civils ou militaires, et agents de l'Etat en service ou retraités.

### **III. PROTECTION SOCIALE**

La protection sociale, consiste en l'ensemble des dispositifs d'accompagnement permettant à chaque individu ou ménage de faire face, tout au long de sa vie, aux conséquences de la survenue d'un risque ou d'un besoin social. La stratégie nationale de protection sociale en Mauritanie, élaborée avec le concours de l'UNICEF et adoptée en 2013, considère que le

concept englobe « tout un ensemble d'investissements publics et d'initiatives, tant formelles qu'informelles, susceptibles de remédier directement aux risques, à la vulnérabilité et à la pauvreté chronique ».

En Adrar, comme dans les autres wilayas du pays, plusieurs facteurs engendrent une situation de vulnérabilité qui affecte des groupes représentant une proportion importante de la population et pour lutter contre laquelle l'Etat, avec l'appui de ses partenaires au développement, met en œuvre plusieurs programmes et projets. Les organisations de la société civile, notamment certaines ONG nationales et étrangères, fournissent également des efforts soutenus pour venir en aide aux groupes les plus vulnérables.

### **III.1. Les principaux facteurs de la vulnérabilité en Adrar**

L'Adrar fait face à un certain nombre de contraintes qui en font l'une des wilayas du pays les plus vulnérables, comme en témoigne notamment le taux de prévalence de la pauvreté monétaire, 39,9%, qui la plaçait au cinquième rang après le Guidimakha, le Tagant, le Brakna et l'Assaba selon l'EPCV 2019. En effet, les changements climatiques, la surexploitation des ressources naturelles, le faible accès aux services sociaux de base et aux régimes de protection sociale, la nature montagneuse de la région et l'enclavement de certaines zones sont autant de facteurs qui accentuent la vulnérabilité des populations de l'Adrar. A ces facteurs se sont ajoutés, au cours des dernières années, les risques sécuritaires et sanitaires qui ont sensiblement réduit les flux de touristes et donc accentué la vulnérabilité de plusieurs milliers de ménages qui tiraient une partie substantielle de leurs revenus de activités liées au tourisme.

Les changements climatiques qu'a connus l'Adrar ont eu pour conséquence majeure l'insuffisance des pluies et leur irrégularité, entraînant ainsi une rupture d'équilibre des systèmes agricoles et pastoraux et l'aggravation du phénomène de désertification, de l'exode rural, des crises alimentaires et nutritionnelles à travers toute la wilaya, où l'on a enregistré une baisse significative du niveau des nappes et une progression importante de l'ensablement. Il en a résulté la perte de plusieurs dizaines de milliers de palmiers dattiers et un creusement du déficit céréalier de la wilaya, du fait de baisse très sensible des superficies exploitées en agriculture pluviale, qui est, avec la phoeniciculture, le type d'agriculture dominant et dont la productivité est faible. L'élevage, qui constitue une source de revenu pour une grande partie des ménages de la wilaya, a été lourdement impacté ces dernières années par les effets du changement climatique combinés à la survenance régulière d'épizooties entraînant d'importantes pertes en cheptel, notamment la Fièvre de la Vallée du Rift.

La vulnérabilité se traduit notamment par une insécurité alimentaire récurrente. Ainsi, les prévisions du Cadre harmonisé de suivi de la situation alimentaire pour la période juin-août 2022, indiquaient que 9.741 personnes, soit 16% de la population de la wilaya, seront confrontées à une crise alimentaire (Phase 3-Phase 5), soit un demi-point de plus que la moyenne nationale. L'EPCV 2019 montre que, selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (FIES), la prévalence de l'insécurité alimentaire est de 63,9% en Adrar, soit 20 points de plus que la moyenne nationale. Le taux d'insécurité alimentaire sévère et modérée dans la wilaya est respectivement de 7,2% et 56,7%, soit 0,2 point et 19,8 points de plus que la moyenne nationale.

L'enclavement de certaines zones de la wilaya, notamment dans les moughataas de Ouadane et Chinguetti, constitue un autre facteur de vulnérabilité. En effet, sur le plan économique, et notamment en période d'hivernage, l'enclavement réduit les échanges commerciaux aussi bien entre les localités de l'Adrar qu'avec les régions limitrophes, entraînant ainsi un renchérissement, parfois très important, des prix des différents produits de consommation courante.

L'enclavement affecte également le pouvoir d'achat des ménages et réduit l'accès aux structures de santé, notamment pour les femmes et les enfants, et aux autres services sociaux, et ce d'autant plus que certaines zones restent inaccessibles pendant plusieurs mois.

La forte prépondérance de l'emploi informel constitue un autre facteur de vulnérabilité des populations de l'Adrar dont les activités économiques tournent essentiellement au tour de la culture du palmier dattier, du maraîchage et du tourisme. En effet, l'emploi formel salarié privé qui ouvre accès à un régime de protection sociale étant assez rare, le nombre d'assurés sociaux dans la wilaya se limite presque aux fonctionnaires et agents de l'Etat, aux bénéficiaires d'une pension de retraite auxquels s'ajoutent les quelques milliers de personnes indigentes bénéficiaires, en 2021, du programme visant l'accès de 100.000 familles nécessiteuses au système d'assurance maladie universelle promue par la Caisse nationale d'assurance maladie, CNAM. Différents interlocuteurs, rencontrés à Atar et dans les capitales des Moughataas, ont souligné que l'effectivité du bénéfice de cette assurance demeure limitée.

### **III.2. Les Groupes vulnérables**

En Adrar, comme dans les autres wilayas du pays, les groupes vulnérables sont les ménages extrêmement pauvres, les enfants travailleurs et les personnes handicapées ou vivant avec une maladie chronique.

Selon les données de l'EPCV 2019, un peu plus du dixième des ménages de l'Adrar vit dans l'extrême pauvreté, le taux de prévalence de celle-ci étant de 10,3% alors qu'au niveau national il est de 12,8%. Ces ménages sont composés essentiellement d'agriculteurs, d'éleveurs et de travailleurs indépendants dont la situation de précarité a été aggravée par les mesures de restriction de la mobilité et de distanciation sociale prises dès mars 2020 pour endiguer la propagation de la pandémie COVID-19 et par la baisse très sensible de l'activité touristique. L'extrême pauvreté, et donc la vulnérabilité, sévit beaucoup plus chez les ménages vivant en milieu rural (16,6%) que ceux du milieu urbain (2,4%).

Les enfants travailleurs en Adrar constituent un groupe particulièrement vulnérable. Ils représentent un effectif relativement important dans la mesure où, selon les données de l'EPCV 2019, 15,2% des enfants âgés de 7 à 9 ans ne fréquentaient pas l'école, soit un taux inférieur de plus de la moitié à la moyenne nationale (32,6%), et étaient donc potentiellement des enfants travailleurs, alors que certains des enfants scolarisés exercent également des activités économiques.

L'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2015 avait montré que l'Adrar était l'une des wilayas où les enfants, quel que soit leur groupe d'âge, participaient le moins aux activités économiques. Ainsi, 19% des enfants de 5-11 ans sont impliqués dans des activités économiques pendant au moins une heure, alors que 11,2% des enfants de 12-14 ans

exerçaient des activités économiques pendant 14 heures ou plus par semaine et 6,8% des enfants de 15-17 ans, travaillaient 43 heures ou plus par semaine, alors que la moyenne nationale était respectivement de 24,4%, 14,2% et 10,9% pour ces trois groupes d'âge. Cette enquête avait montré également que 21,7% de ces enfants travaillent dans des conditions dangereuses, soit un taux de près de cinq points inférieur à la moyenne nationale (26,3%).

Les personnes handicapées représentaient, selon le Recensement général de la population et de l'habitat, RGPH 2013, près de 0,7% de la population de la wilaya de l'Adrar. Ce taux rapporté à la population estimée en 2022 donne une population handicapée de 426 personnes. L'association des handicapés de l'Adrar estime l'effectif à 600, alors que la Direction régionale de l'action sociale souligne que le nombre est bien plus important et pourrait avoisiner les 2.000. Cette catégorie est composée essentiellement de personnes à mobilité réduite, de polyhandicaps et d'handicapés mentaux. Par ailleurs, on note l'existence de quelques dizaines de personnes vivant avec des maladies chroniques telles que le VIH, le diabète, les maladies cardiaques, l'insuffisance rénale, etc.

### **III.3. Les principaux acteurs de la protection sociale**

Plusieurs départements ministériels et institutions publiques mettent en œuvre des programmes et projets ou réalisent des activités qui contribuent, directement ou indirectement et de façon plus ou moins ciblée, à la protection sociale en Adrar, et ce avec l'appui des partenaires au développement et des acteurs de la société civile qui mettent également en œuvre des programmes spécifiques.

Ainsi, l'action des ministères de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique concourt à la valorisation des potentiels productifs de la wilaya et donc à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité qui sont au cœur de la problématique de la protection sociale. Le ministère du commerce, à travers le suivi de l'approvisionnement du marché et la surveillance des prix, participe aussi, d'une certaine manière, à protéger le pouvoir d'achat des ménages, contribuant ainsi à la protection sociale à laquelle concourt le ministère des pêches à travers les distributions de poissons que réalise la Société nationale de distribution de poisson. Le ministère de l'éducation et celui de la santé, à travers leurs missions générales de promotion de l'instruction et de la santé et leurs attributions spécifiques en matière de nutrition, contribuent à la protection sociale, notamment au profit des enfants. À travers les programmes de promotion de l'auto-emploi et de développement de l'entrepreneuriat, le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi évite à des centaines de jeunes de l'Adrar de sombrer dans l'oisiveté, mère de tous les vices, et leur permet de s'insérer dans la vie active et donc d'avoir plus de chance d'échapper à la pauvreté. Le ministère des affaires islamiques contribue également à la protection sociale, à travers des programmes spécifiques destinés aux sortants des mahadras et aux imams et les actions de l'Etablissement national des Awqav. Un office national de la zakat et de l'action caritative est en cours de mise en place et devra donner un nouvel essor aux différentes activités promotrices de la protection sociale, grâce aux fonds collectés au titre de la zakat.

Dans le cadre de ses missions générales de conception, de coordination et de suivi de l'exécution de la politique économique et sociale du gouvernement, le ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs pilote la révision en cours de la stratégie nationale de protection sociale et veille à la prise en charge de ses différentes facettes dans les stratégies sectorielles.

Le ministère des finances et celui de la défense contribuent également à la protection sociale, à travers la gestion des pensions des retraités civils et militaires de l'Etat.

Dans son acception restrictive qui la réduit aux filets sociaux, la protection sociale fait intervenir essentiellement le MASEF, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et la Délégation Générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (TAAZOUR).

Le MASEF, qui a pour mission d'assurer la solidarité nationale et la protection sociale des groupes vulnérables, la sauvegarde de la famille et le bien-être de l'enfant, ainsi que la promotion de la femme et sa pleine participation au processus décisionnel et à celui du développement économique et social, est en première ligne en matière de promotion de la protection sociale. Dans ce cadre il met en œuvre des filets sociaux au profit des groupes vulnérables, notamment les polyhandicapés et les personnes vivant avec des maladies chroniques, et des projets de promotion de la nutrition et de l'enseignement préscolaire et d'appui à l'autonomisation des femmes.

Le CSA assure le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, à travers la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire. Il intervient à travers des distributions de rations alimentaires, en cas de déficit ou de crise alimentaire, structurels ou conjoncturels, met en œuvre des programmes de lutte contre la malnutrition et finance des activités génératrices de revenus.

TAAZOUR intervient à travers deux programmes, TEKAFOUL qui mobilise le «cash transfert» pour renforcer l'efficacité des filets sociaux et améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus démunis, et TEMWIN (anciennement EMEL) qui vise à assurer la sécurité alimentaire et la défense du pouvoir d'achat des populations pauvres, à travers l'accès aux produits de première nécessité à des prix subventionnés. En plus des transferts aux familles les plus pauvres, le Programme TEKAVOUL a servi des appuis pour atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 en 2020 et 2021 ainsi que pour soulager les ménages victimes de chocs. Au titre de ce programme, plus de 3.600 ménages de l'Adrar ont bénéficié en 2020 et 2021 de transferts d'un montant cumulé de près de 25 Millions MRU, dont les détails sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Transferts sociaux servis par le programme TEKAVOUL aux ménages de l'Adrar

	Assistance COVID 2020		Assistance COVID 2021		Tekavoul (MRU)		Total
	Ménages	Montant (MRU)	Ménages	Montant (MRU)	Ménages	Montant 2021	
<b>Atar</b>	2,494	5,645,250	2,496	5,645,250	1,493	6,718,500	18,009,000
<b>Aoujeft</b>	603	1,356,750	603	1,356,750	304	912,000	3,625,500
<b>Ouadane</b>	126	285,750	127	285,750	48	216,000	787,500
<b>Chinguetti</b>	416	936,000	416	936,000	226	678,000	2,550,000
<b>Total</b>	<b>3,639</b>	<b>8,223,750</b>	<b>3,642</b>	<b>8,223,750</b>	<b>2,071</b>	<b>8,524,500</b>	<b>24,972,000</b>

Source : [www.taaazour.gov.mr](http://www.taaazour.gov.mr)

Globalement, plusieurs milliers de ménages de la wilaya ont reçu des transferts sociaux à travers le Programme TEKAVOUL. Ces ménages ont été retenus en se référant au Registre social qui constitue une base de données nationale recueillant les profils des ménages les plus pauvres du pays, mise en place en 2016 pour être un instrument transversal pouvant servir à toutes les interventions sociales ciblées.

En sus des départements ministériels et structures assimilées (CSA et TAAZOUR), les deux établissements publics que sont la CNAM et la Caisse nationale de sécurité sociale, CNSS, jouent un rôle important en matière de protection sociale. En effet, la CNAM gère un régime d'assurance maladie de base qui bénéficie aux parlementaires, fonctionnaires et agents de l'État, personnels des Forces armées en position d'activité, personnels des établissements publics, sociétés à capitaux publics et personnes morales de droit public, personnels des sociétés du secteur privé et aux titulaires de pension de retraite issus de ces groupes ainsi qu'à leurs conjoints et leurs enfants de moins de 21 ans. La CNAM gère également le programme spécifique mis en œuvre en 2021 avec pour objectif d'offrir une assurance maladie à 100.000 familles nécessiteuses.

La CNSS gère un régime de sécurité sociale qui couvre trois branches : Prestations familiales, Risques professionnels et Pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, ainsi qu'un Fonds d'action sanitaire et sociale (FASS) qui sert des subventions aux organismes nationaux dont l'activité est en adéquation avec sa mission sociale.

De rares ONG, nationales et internationales et associations locales interviennent en Adrar dans les différents domaines liés à la protection sociale, notamment la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, l'hydraulique et l'appui à la diversification des sources de revenus, notamment à travers la microfinance et la formation.

La Fondation SNIM, qui a pour mission d'organiser et gérer les interventions de la SNIM en faveur des populations riveraines du couloir du chemin de fer Zouérate-Nouadhibou et à l'échelle nationale, n'intervient que très peu, voire pas, en Adrar, excepté les quelques actions dont bénéficient les populations de l'arrondissement de Choum, dans la moughataa d'Atar. Les grandes entreprises minières internationales implantées en Inchiri, Dakhlet Nouadhibou ou Tiris Zemmour voisins ne financent pratiquement pas d'œuvres caritatives au profit des populations de l'Adrar.

Malgré les efforts fournis par la Direction régionale des affaires sociales, de l'enfance et de la famille, la coordination entre les différents acteurs de la protection sociale en Adrar demeure assez faible du fait notamment des lacunes de la coordination au niveau central et de la modestie des moyens humains et matériels de la direction régionale qui ne lui permettent pas d'être présente au niveau des moughataas.

## IV. AGRICULTURE

### IV.1. Potentialités agricoles de la région

En Adrar, l'agriculture mobilise une grande partie de la population active et vient au premier rang des activités socio-économiques. Les systèmes de cultures présents dans la wilaya sont majoritairement la phéniciculture, le maraîchage et accessoirement les cultures en zones de dépressions (*Grara*) et les cultures derrière barrages, digues et diguettes. Selon des estimations obtenues auprès des services de l'agriculture et du PPDO, le potentiel en zone phénicicole avoisine **7 000** hectares, tandis que celui des zones de dépressions et des cultures derrière barrages, digues et diguettes, se situe entre **18 000** et **20 000** ha. Globalement, la wilaya compte quatre (4) typologies de cultures dont la phéniciculture ou la culture du palmier dattier, les cultures maraîchères, les cultures en zones de dépressions et les cultures derrières barrages, digues et diguettes.

La phœniciculture en Adrar représente la première activité de production. Elle est principalement concentrée au niveau des oasis. Elle se caractérise par la culture du palmier dattier avec des sous étages des cultures céralières (blé, orge), de légumes (carotte, tomate, chou, etc.) et fourragères (luzerne) et d'arbustes de henné (*Lawsonia alba*). Il existe, parfois à côté des oasis, des cultures derrière barrages, digues et diguettes, des cultures en zones de dépressions communément appelées « *Grara* » localisées sur des sols limono-sableux. Le paysan oasis éprouve encore des difficultés d'accès aux technologies appropriées lui permettant d'augmenter et de sécuriser sa production, par manque d'encadrement technique et organisationnel. La wilaya compte, selon les données recueillies un total de **145** oasis dont la répartition par Moughataa et commune figure au tableau ci-dessous.

Tableau N°16 : nombre d'oasis de l'Adrar par Moughataa et par commune

Moughataa	Commune	Nombre d'oasis
Atar	Atar	19
Atar	Tawaz	16
Atar	Ain Ehel Taya	18
Atar	Choum	4
<b>Sous-total Moughataa</b>		<b>57</b>
Awjeft	Awjeft	14
Awjeft	Maden Elirvane	22
Awjeft	El Medah	13
Awjeft	N'Terguent	10
<b>Sous-total Moughataa</b>		<b>59</b>
Chinguity	Ain Savra	10
Chinguity	Chinguity	3
<b>Sous-total Moughataa</b>		<b>13</b>
Ouadane	Ouadane	16
<b>Sous-total Moughataa</b>		<b>16</b>
<b>Total général de la wilaya</b>		<b>145 oasis</b>

Source : PPDO/2022

Selon l'enquête de 2020 réalisée par le PPDO, plus de la moitié (51,25%) de la production nationale, estimée à **24 836,61** tonnes par an est réalisée dans la wilaya de l'Adrar (**12.729** tonnes). Cette production est obtenue sur une superficie de **5.759** ha représentant plus de 45% des superficies occupées par le palmier dattier en zone oasis en Mauritanie. L'irrigation des superficies cultivées est assurée grâce à l'usage de **7 564** puits traditionnels et **247** forages ainsi que des moyens d'exhaure composés de **3 288** pompes solaires et **2.703** groupes motopompes (GMP).

La production de dattes en Adrar dans ces différentes palmeraies mobilise **10 110** producteurs qui exploitent **1 212 876** palmiers dattiers dont **702 755** palmiers productifs, soit **57,9%** des palmiers de la wilaya. En Juillet 2020, la situation détaillée des palmeraies de l'Adrar se présente selon les données figurant au tableau ci-dessous.

Tableau N°17 : Situation des palmeraies de l'Adrar en Juillet 2020

Nb producteurs	Nb Zéribas	Nb Houvra	Nb palmiers	Nb pal productifs	Production (T)	Superficie (ha)
10 110	10 211	242 080	1 212 876	702 755	12 729	5 759

Source : PPDO/2022

Les rendements par palmier dattier demeurent encore très faibles. Le rendement moyen atteint seulement **18 kg/pied** productif contre **150 à 200 kg/pied** dans les pays de la sous-région. La faible productivité est due à une série de facteurs dont les principaux sont liés à la surexploitation de la nappe phréatique consécutive à l'emploi intensif des motopompes (5.000 en 1993 contre 9500 en 2008), au mauvais état sanitaire des palmiers, à la salinité de l'eau et au manque de protection contre l'ensablement, l'érosion hydrique et éolienne des sols et la divagation du bétail dans les champs. La mise en place d'un laboratoire du palmier (lutte contre la Taka et l'araignée rouge, pollinisation des palmiers, etc.), l'installation et l'équipement de la Société Toumour de Mauritanie (STM) à Atar en plus de la bonne pluviométrie enregistrée au cours de l'hivernage 2022 devront permettre d'améliorer dans l'avenir la situation difficile de la filière.

Le PPDO, qui constitue le principal intervenant dans ce domaine, a mis en œuvre une composante pour améliorer l'accès des populations sans terre à la culture oasienne. Dans ce cadre, **536,36** ha de nouvelles palmeraies ont été aménagés au profit des paysans sans terres. Ces superficies sont dotées de **31** grandes unités de pompage collectif (UPC) et **632** petites unités de pompage collectif (UPC) sur puits avec pompes solaires pour l'irrigation de **195 069** palmiers protégés par **61 405** mètres linéaires de clôtures en grillage. Dans le cadre de ces mêmes efforts **10** seuils en gabion ont été réalisés pour la protection des berges contre l'érosion hydrique, une société de transformation des dattes (Société Toumour Mauritania) d'une capacité de production de **500** tonnes/an en cours d'extension pour atteindre **1000** tonnes/an a été mise en place et équipée ainsi qu'un laboratoire de phytopathologie et de culture in vitro du palmier a été construit et équipé. Des dispositifs de vulgarisation agricole ont été mobilisés pour l'encadrement technique et organisationnel de proximité de 55 oasis à travers la wilaya et des études de barrages destinés, entre autres, à la réalimentation des nappes alluviales ont été réalisées. La construction de l'un ces barrages est prévus dans les prochains mois, tandis que celle du grand barrage de *Séguelil* est déjà réalisée et est en ce moment rempli d'eau.

**Les cultures maraîchères** sont principalement pratiquées en association avec la culture des palmiers. Il n'existe pas de statistiques précises sur les superficies mises en valeur. Toutefois, les différentes sources d'information s'accordent sur une superficie qui avoisine la moitié des superficies consacrées à la culture des palmeraies. Les rendements moyens des cultures sous-jacentes varient entre **20 à 35** tonnes/ha de légumes, **25** tonnes/ha de luzerne et **3 tonnes/ha** de céréales (blé, orge). Selon les données fournies par le PPDO, au cours du premier trimestre 2021, la campagne maraîchère engagée en octobre 2020 avait couvert **140** ha de superficie emblavée sur **20** sites maraîchers exploités par **693** producteurs dont 24 coopératives maraîchères encadrées par un dispositif de vulgarisation agricole comprenant plusieurs animateurs, 1 technicien et 1 ingénieur agronome et 1 technicien de réparation de pompes et réseaux d'irrigation. Dans ce type de site sous encadrement, les rendements des cultures maraîchères avoisinent 25 tonnes/ha de légumes. Les spéculations cultivées sont notamment : carotte, gombo, oignon, pomme de terre, aubergine, choux, tomate, betterave, navet, poivron, pastèque et concombre. La mise en place de la nouvelle Société Toumour Mauritania qui commence à acheter les produits maraîchers récoltés, notamment les carottes dont l'écoulement posait d'innombrables problèmes aux producteurs devrait contribuer à alléger sérieusement les souffrances des pauvres producteurs et surtout au développement de cette typologie de cultures amplement sollicitée pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des citoyens de la wilaya mais aussi d'autres wilayas du pays.

**Cultures derrière barrages, digues et diguettes** : le potentiel cultivable est estimé à plus de 8.000 ha en termes de superficies derrière barrages, digues et diguettes. Les superficies annuellement mises en valeur varient en fonction de l'ampleur et de la durée de l'inondation annuelle. Au cours des dernières campagnes agricoles, les superficies cultivées, au niveau de cette typologie de cultures, ont été à moyenne de 16 ha variant entre un maximum de 19 ha (2020-21) et un minimum de 14 ha (2021-22). Comparées aux années antérieures ces chiffres semblent être dérisoires. En effet, en 2007 la superficie cultivée derrière barrage et diguette était de l'ordre de 789 ha en 2007. En plus des effets de la sécheresse qu'a connue la Wilaya ces dix dernières années, s'ajoutent le manque d'encadrement technique, d'intrants agricoles et de main d'œuvre. Les principales spéculations pratiquées sont le sorgho, le maïs, le blé et l'orge avec parfois des cultures d'appoint comme le niébé et les pastèques. Les productions découlant de l'exploitation de ces superficies ont été nulles pour le sorgho et le maïs, tandis qu'elles ont atteint à moyenne 4,3 tonnes/ha oscillant entre un minimum de 1 tonne/ha (2021-22) et un maximum de 6 tonnes/ha (2019-20) pour le blé et l'orge. Les rendements obtenus ont atteint à moyenne, pour le blé/orge de 0,4 t/ha avec un minimum de 0,2 t/ha (2021-22) et un maximum de 0,48 t/ha en 2019-20 (cf. tableau ci-dessous).

Tableau N°18 : évolution des superficies, productions et rendements des cultures de derrière barrages, digues et diguettes cours des 5 dernières campagnes agricoles

Camp. agricole	Superficies (ha)				Productions brutes (tonnes)				Rendements (t/ha)		
	Sorgho	Maïs	Blé/orge	Total	Sorgho	Maïs	Blé/orge	Total	Sorgho	Maïs	Blé/orge
2017/18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2018/19	9,0	6,0	-	15,0	-	-	-	-	-	-	-
2019/20	4	-	12	16	-	-	6	6	-	-	0,48
2020/21	5	1	13	19	-	-	6	6	-	-	0,47
2021/22	6	2	6	14	-	-	1	1	-	-	0,20
<b>Moy</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>16</b>			<b>4,3</b>	<b>4,3</b>			<b>0,4</b>
<b>Maxi.</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>19</b>			<b>6</b>	<b>6</b>			<b>0,48</b>
<b>Mini.</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>14</b>			<b>1</b>	<b>1</b>			<b>0,2</b>

Source : DSSIA/MA/2022

Les barrages, digues et diguettes opérationnels au cours de cette année (2022) couvrent une superficie totale de **480 ha**. Parmi eux, **8** ouvrages couvrant une superficie de **300 ha** relèvent de la Moughataa d'Atar et celle de Oudane qui dispose d'un seul ouvrage fonctionnel couvrant une superficie de **180 ha**.

Tableau N°19: Répartition par Moughataa des barrages, digues et diguettes

Moughataa	Nombre de barrages	Superficie totale cultivable (ha)
Atar	8	300
Ouadane	1	180
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>480</b>

Source : Délégation régionale de l'agriculture de l'Adrar

**Les cultures en zones de dépressions** : Cette typologie de culture est pratiquée dans des zones inondables communément appelées « *Grara* » localisées sur des sols limono-sableux. Le potentiel des superficies couvertes par les zones de dépressions est estimé entre **10 000** et **12 000** ha selon les informations collectées auprès des producteurs et services techniques. En Adrar, les spéculations pratiquées en zones de dépressions sont généralement le sorgho et le

maïs. Au cours des 5 dernières campagnes agricoles, les superficies mises en valeur en zones de dépressions ont atteint à moyenne **74 ha** pour le sorgho variant entre un minimum de **24 ha** (2017-2018) et un maximum de **100 ha** (2020-2021). Les productions découlant de l'exploitation de ces superficies ont atteint en moyenne **34,8 tonnes** oscillant entre un minimum de **3 tonnes** (2017-2017) et un maximum de **74 tonnes** (2021-2022). Les superficies destinées à la culture du maïs n'ont pas été mises en valeur en raison de la faible pluviométrie enregistrée au cours des 5 dernières campagnes agricoles, seul le sorgho avait produit des faibles rendements. Les rendements obtenus de cette spéculation ont été en moyenne de **0,25 t/ha** avec un minimum de **0,08 t/ha** et un maximum de **0,42 t/ha** (cf. tableau.... ci-dessous). La quasi-totalité de la production en zone de dépressions est autoconsommée notamment en ces années de faibles récoltes.

Tableau N°20: évolution des superficies, productions et rendements des cultures en zones de dépressions cours des 5 dernières campagnes agricoles

Camp. agricole	Superficies (ha)			Productions brutes (tonnes)			Rendements (t/ha)	
	Sorgho	Maïs	Total	Sorgho	Maïs	Total	Sorgho	Maïs
<b>2017/18</b>	24	-	24	3	-	3	0,13	-
<b>2018/19</b>	82	-	82	18	-	18	0,22	-
<b>2019/20</b>	90	-	90	38	-	38	0,42	-
<b>2020/21</b>	100	-	100	41	-	41	0,41	-
<b>2021/22</b>	74	-	74	74	-	74	0,08	-
<b>Moy</b>	<b>74</b>		<b>74</b>	<b>34,8</b>		<b>34,8</b>	<b>0,25</b>	
<b>Maxi.</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	<b>74</b>		<b>74</b>	<b>0,42</b>	
<b>Mini.</b>	<b>24</b>		<b>24</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>0,08</b>	

Source : DSSIA/MA/2022

## IV.2. Les principaux acteurs régionaux du secteur

Dans le cadre de la gouvernance du secteur, la wilaya compte seulement quelques structures spécialisées d'appui qui entretiennent, selon les informations recueillies, de bonnes relations de coordination entre elles. Les structures spécialisées d'appui présentes en Adrar sont les suivantes :

**La Délégation Régionale du Ministère de l'agriculture :** Outre le suivi de la situation des producteurs et de la production sur toute l'étendue du territoire de la wilaya, la délégation régionale de l'agriculture apporte des appuis périodiques pour les paysans lors de la campagne agricole. Ces appuis portent souvent sur la fourniture des semences et des produits phytosanitaires qui arrivent souvent avec retard par rapport au calendrier cultural. Ces appuis portent, en outre, sur la mobilisation des eaux de surface (construction et réhabilitation des barrages, de digues et diguettes, etc.) à travers la direction centrale de l'aménagement rural. Cependant, la délégation régionale ne dispose que de faibles ressources humaines et matérielles pour accomplir efficacement sa mission dans la wilaya. A l'heure actuelle, outre le délégué régional, les effectifs de la délégation régionale comptent seulement 2 ingénieurs des travaux de l'économie rurale dont l'un est chef de service de l'aménagement rural et le second affecté par le projet PARIIS pour superviser ses activités au niveau de la wilaya. Toutes les 4 Moughataa sont dépourvues d'inspecteurs départementaux. Il y avait au cours des premiers mois de l'année deux techniciens supérieurs disposant de contrats d'une durée de 6 mois qui occupaient, respectivement, les fonctions d'inspecteur-encadreur des Moughataa d'Atar et celle d'Aoujeft. Les contrats de ces derniers sont suspendus depuis

Avril 2022 et ne sont plus renouvelés. Au plan de la logistique, la délégation régionale dispose d'une voiture tout terrain opérationnelle et de deux motos. Sur le plan financier, son budget annuel totalise 200 000 MRU.

**L'Unité régionale de projet de Promotion et de Développement des Oasis** a réalisé au cours de la période 2015-2019, les activités suivantes : (i) **la protection des berges** des oasis contre l'érosion hydrique qui a concerné 10 oasis où les palmeraies étaient menacées d'érosion hydrique ; (ii) **l'appui à l'irrigation** qui a consisté à expérimenter plusieurs moyens d'exhaures à débit relativement bas, donc adapté aux conditions de la nappe phréatique tels que les suppresseurs solaires et les pompes immergées. Il a, par ailleurs, mis en place au profit des oasis 31 grandes unités de pompage collectif et 632 petites unités de pompage collectif sur puits avec pompes solaires, la stabilisation de 297 hectares sécurisant ainsi 11 oasis, 1 aménagement de plus de 536 ha de nouvelles palmeraies et la mise en place de 61 405 ml de clôture permettant d'alléger la pression sur le couvert végétal en offrant le grillage comme alternative aux branches d'arbres souvent sacrifiés pour la réalisation des clôtures et **les AGR environnementales** qui ont eu comme impact l'allègement de la pression sur le couvert végétal par l'utilisation du gaz butane comme substitut au charbon de bois et au bois de chauffe, la valorisation de produits locaux (produits artisanaux fabriqués avec les palmes du dattier, valorisation de la pêche artisanale, transformation des produits forestiers) et la lutte contre la pauvreté en créant des emplois pour les femmes pauvres et les jeunes chômeurs.

**L'Union régionale des Associations de gestion participative des Oasis** : L'Union régionale des AGPO de l'Adrar compte 29 AGPO dont 11 AGPO à Atar, 13 AGPO à Aoujeft, 1 AGPO à Chinguity, 1 AGPO à Ouadane, 2 AGPO de la société civile et une union des femmes de l'Adrar. L'union a pour mission d'organiser et d'encadrer ses membres. Depuis 2010, elle exerce 3 types d'activités : le maraîchage, le développement de la phoeniciculture et la mobilisation d'un dispositif de vulgarisation pour l'encadrement technique de proximité en vue d'une meilleure mise en œuvre des infrastructures d'irrigation (nouvelles palmeraies, UPC, pompes solaires), l'organisation de campagnes de pollinisation et la lutte contre le Taka avec la mobilisation de techniciens en réparation de pompe solaire et de réseaux d'irrigation au niveau de toute la wilaya. Au plan du maraîchage, elle opère à travers 20 sites d'intervention. Au cours de la campagne agricole 2020/2021, elle a organisé et encadré la mise en valeur de **127,22** ha de cultures maraîchères profitant à 693 exploitants dont 24 coopératives. En ce qui concerne le développement de la phoeniciculture, elle intervient dans toutes les palmeraies où se trouvent ses membres. Pendant les 2 dernières années, l'encadrement et la formation diligentés par l'union ont permis de renforcer les capacités de plus de 1965 producteurs sur les techniques de cultures maraîchères et phoenicoles modernes exploitant plus de **160.5 ha** de maraîchage.

**La Société Toumour Mauritania (STM)** installée à Atar est créée par décret n° 2018-58 du 29 Mars 2018 et inaugurée par le Président de la République le 27 Août 2018. Elle représente le premier établissement national spécialisé dans la conservation et la commercialisation des dattes et des légumes en Mauritanie. Son objectif principal vise à améliorer l'activité économique des populations dans les oasis et exploiter le produit local pour en tirer un meilleur profit et couvrir les besoins des populations nationales. Son capital initial s'élève à **160.529.640 MRU** (4,4 millions de dollars US) constitué par des investissements menés par le Ministère de l'Agriculture à travers le PPDO pour un montant de **120.529.640 MRU** et **40.000.000 MRU** sur financement de la Caisse de Dépôt et de Développement (CDD). Elle exploite actuellement d'excellentes variétés de dattes et de légumes fraîches, notamment les

carottes, cultivées en Adrar et étendra, dans les prochaines années, ses activités aux autres wilayas du pays. Pour l'heure, elle dispose d'une usine d'emballage et de conditionnement de dattes mûres comprenant **4** chambres froides, **2** chambres de congélation et des ateliers pour le tri et le traitement des dattes installée sur une superficie de **2.674 m<sup>2</sup>**. Sa capacité annuelle atteint, à l'heure actuelle, **500 tonnes** mais elle est en cours d'extension pour atteindre **1000 tonnes** par an. Ses ressources humaines comptent une douzaine d'employés permanents et plus de 200 employés temporaires en période de pointe.

**Laboratoire de phyto-biotechnologie du palmier dattier à Atar** vise à mettre les résultats de la recherche scientifique à la disposition du développement du secteur oasien de façon pratique simplifiée en vue d'améliorer la productivité de l'agriculteur oasien à partir des interventions suivantes :

- *Lancer un programme de restauration et de rajeunissement de la palmeraie mauritanienne par la multiplication in vitro de variétés bonnes productrices et résistantes aux maladies ;*
- *Lutter biologiquement contre la cochenille blanche et chimiquement contre la Taka ;*
- *Diagnostiquer l'état sanitaire des palmiers ;*
- *Identifier les bons géniteurs mâles ;*
- *Veiller à conserver la diversification génétique des palmiers en créant un regroupement comprenant toutes les variétés de palmier au sein d'une station de recherche ;*
- *Sensibiliser les phoeniciculteurs sur la nécessité d'appliquer les techniques culturales de portée mondiale pour obtenir une plus grande productivité.*

Pour ce faire, le laboratoire procède dans son programme à la multiplication *in vitro* des palmiers, la lutte biologique contre la cochenille blanche à travers l'élevage des coccinelles dans les cages, la lutte biologique contre la cochenille blanche à travers l'élevage des coccinelles au laboratoire, le diagnostic de l'état sanitaire des palmiers et l'identification des mâles de qualité.

En vue de réaliser ses activités, le laboratoire dispose de ressources humaines composées de 22 employés comprenant, outre le directeur général, 3 chercheurs de niveau bac plus 7, 4 technicien de laboratoire et 14 employés d'appui. Il dispose d'un budget annuel de 5 millions MRU, de 2 voitures tout terrain dont une en très mauvais état en plus d'un lot d'équipements et de petit matériel jugés insuffisants pour faire face à l'importante mission de la structure. Il dispose également de plusieurs serres pour la multiplication *in vitro* du palmier ainsi que plusieurs salles de travail.

L'équipe du laboratoire a déjà mené plusieurs missions de prospection sur le terrain qui ont pour objectif le prélèvement d'échantillons de palmiers présentant des symptômes de maladies, en vue de leur analyse au laboratoire afin d'isoler leurs agents causaux (plus 125 sites de prélèvements). Cette équipe organise annuellement des campagnes de lutte contre la Taka et de ramassage du pollen à partir des mâles de qualité en vue de leur distribution aux agriculteurs. Le laboratoire est actuellement en phase de multiplication *in vitro* pour un objectif annuel de 200 000 pieds. Il fait face, cependant, à un ensemble de contraintes dont les principales sont liées à l'éloignement et l'étroitesse du marché pour l'acquisition des équipements et intrants, des problèmes d'électricité qui ne couvre pas ses besoins, de logistique, etc. En dépit de toutes ces contraintes, il consent d'importants efforts pour mener à bien sa mission de multiplication en masse en salle d'acclimatation des souches de variétés à haute valeur marchande et en cours de disparition, de formation de ses techniciens, de

ramassage du pollen des mâles de qualité et leur distribution aux exploitants et de traitement des palmiers contre la Taka et la cochenille blanche.

**Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) :** Le projet PARIIS a été préparé par le CILSS et les six pays participants avec l'assistance technique de la Banque Mondiale et de la FAO, pour une durée de six ans. Il vise à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale axée sur les « solutions » dans les pays du Sahel participants. Le projet comporte trois composantes, une pour la modernisation du cadre institutionnel, la seconde pour le financement des investissements pour l'irrigation et la troisième pour la gestion des connaissances et la coordination. Au niveau de l'Adrar, PARIIS a réalisé les actions suivantes : (i) construction de 4 seuils de ralentissement des eaux en gabion pour la lutte contre l'érosion hydrique des batha et le renforcement de la nappe phréatique ; (ii) la distribution des ombrières pour l'allègement des températures et l'allongement des cycles de production ; (iii) une étude de faisabilité technico-économique de mise en place de seuils en gabion au niveau de la localité de Teynet (commune de Ain Ehel Taya) et de El amariya (commune d'Atar). PARIIS se propose de lancer dans les prochains un programme de sites pilotes en maraîchage, cultures fourragères et fruitières.

#### **IV.3. Analyse SWOT de l'agriculture en Adrar**

**Les Forces :** En Adrar, l'agriculture dispose de plusieurs forces dont on peut noter : (i) l'existence d'un potentiel de terres agricoles comprenant plus de 7 000 ha favorables aux cultures du dattier et des cultures sous-jacentes (maraîchage et fruitier, cultures fourragères, blé et orge) et près de 20 000 ha favorables à la céréaliculture ; (ii) l'existence de nombreuses infrastructures de mobilisation des eaux de surface notamment les barrages, digues et diguettes. La wilaya comptait avant l'hivernage passée, selon les informations collectées auprès des services compétents, 41 ouvrages comprenant des barrages, des digues et diguettes totalisant une superficie de **3337 ha** et plusieurs zones de dépression (graras); (iii) l'attachement des populations de la wilaya à l'agriculture notamment à la phoeniciculture et le maraîchage; (iv) l'endurance, la persévérence et la ferme volonté des habitants de la wilaya à braver tous les obstacles pour s'adonner au travail manuel contrairement à plusieurs d'habitants d'autres wilayas; (v) la bonne structuration et réseautage des producteurs. La région de l'Adrar compte 29 Association de gestion participative des oasis (AGPO) organisées en une union bien structurée et très dynamique.

**Les faiblesses :** Au moment où elle jouit de plusieurs forces, l'agriculture en Adrar compte aussi des faiblesses. Au nombre de celles-ci, on peut noter : (i) la pauvreté des terres cultivées en matières organiques, notamment l'humus. Selon des sources concordantes, la teneur de la plupart des terres cultivées dans la région est souvent inférieure à 1% d'humus ce qui explique leur pauvreté en matières organiques. Cette situation est aussi confortée par l'absence de stabulation des animaux dans les champs au niveau de la région ; (ii) les difficultés d'accès à plusieurs zones de production à cause de leur enclavement. En Adrar de nombreuses zones de production au niveau de toutes les Moughataa sont inaccessibles à cause de leur enclavement. Pour cette raison, le transport des intrants et équipements agricoles pendant la campagne agricole et l'écoulement des produits au moment de la récolte ne peuvent se faire qu'avec beaucoup de peine.

**Les opportunités :** En Adrar, l'agriculture compte, certes, sur plusieurs forces et souffre de faiblesses, mais la région ne manque pas, cependant, d'offrir certaines opportunités pouvant

être saisies pour contribuer à assurer son développement. Au nombre des opportunités offertes et susceptibles d'être exploitées dans le sens du développement durable de l'agriculture de la wilaya, il convient de noter : (i) la forte demande des produits agricoles sur les marchés ; (ii) La présence au niveau de la wilaya de la Société Toumour Mauritania et du Laboratoire de phyto-biotechnologie du dattier. La présence au niveau de la région de ces deux instruments de développement et leur possibilité d'y intervenir en dépit de moyens limités dont ils disposent constitue une excellente opportunité qui n'est pas offerte aux autres wilayas et peut être amplement exploitée pour contribuer davantage au développement durable de l'agriculture de la région, en particulier celui des secteurs phoenicicole et maraîcher.

**Les contraintes :** en Adrar, l'agriculture fait face à de nombreuses contraintes dont les principales sont : l'irrégularité et la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies, la dégradation des terres agricoles sous les effets conjugués de l'érosion hydrique et éolienne ; (iii) la baisse hallucinante et galopante constatée au cours des dernières années de la nappe phréatique. Ajoutés à celles-ci, le faible niveau d'approvisionnement en intrants et équipements agricoles ; (v) la pression des ennemis des cultures (oiseaux granivores, sautériaux, cochenille blanche, etc.) et la divagation des animaux dans les champs ; (vi) l'insuffisance des ouvrages par rapport au potentiel exploitable et le faible niveau d'entretien et de réhabilitation des ouvrages quand ils sont endommagés; (vii) l'absence de protection contre la concurrence des produits maraîchers subventionnés importés en période de récoltes.

## V. ELEVAGE

### V.1 Potentiel de la région en matière d'élevage

L'élevage constitue l'une des principales activités des populations de l'Adrar. En plus de l'élevage extensif pratiqué de moins en moins, à cause de la sécheresse, les populations pratiquent l'élevage de case, petits ruminants. En effet, l'élevage de petit ruminants est pratiqué par l'ensemble des populations aussi bien milieu urbain que rural. Il constitue une source importante pour l'alimentation des populations. Au cours des dernières années, les effectifs du bétail de la région ont été amplement réduits sous l'effet des cycles récurrents de sécheresse que la région avait connue. Néanmoins, selon les estimations recueillies auprès des inspections départementales de l'élevage dans les Moughataa, le bétail compte encore **67 120** camelins, **122 457** petits ruminants et **154** bovins. Les effectifs des asins et équins sont estimés à près de 5 000 têtes. La répartition de ces effectifs par Moughataa figure au tableau ci-dessous.

Tableau N°21: Répartition des effectifs du bétail par Moughataa de l'Adrar

Moughataa	Camelins	Petits ruminants	Bovins
Atar	31 670	52 657	102
Awjeft	9 950	22 800	52
Chinguity	18 000	35 000	0
Ouadane	7 500	12 000	0
<b>Total</b>	<b>67 120</b>	<b>122 457</b>	<b>154</b>

*Source : inspections des services vétérinaires dans les Moughataa*

Selon, les services vétérinaires dans la région les seules mesures qui ont été mises en œuvre au cours des dernières années en faveur du bétail se sont limitées à l'organisation des

campagnes annuelles de vaccination contre les principales maladies et la disponibilité de quantités réduites d'aliments de bétail à des prix subventionnés en période de soudure. Dans toute la wilaya les infrastructures d'élevage telles que les parcs de vaccination, les pharmacies et dépôts vétérinaires, etc. sont réduites. Il existe quatre aires d'abattage d'animaux installées chacune au niveau du chef-lieu des Moughataa en plus de 3 forages pastoraux (dont deux sont dans la Moughataa d'Aoujeft et un troisième dans celle d'Atar) en plus d'un forage mixte localisé dans la Moughataa centrale d'Atar. Dans le reste de la wilaya, les animaux s'abreuvent sur les mêmes points d'eau où s'alimentent les populations locales.

## **V.2. Zones pastorales**

En dépit de sa faible pluviométrie, l'Adrar abrite parfois d'importantes potentialités pastorales et leur développement n'exige pas beaucoup de précipitations comme dans les wilayas du Sud. A la suite de quelques dizaines de millimètres de pluviométrie annuelle, des pâturages relativement riches et diversifiés se développent à travers la région. Ceux-ci sont généralement constitués de deux graminées vivaces (*Aristida pungens* et *Panicum turgidum*) ainsi que des espèces arbustives telles que *Cassia italica*, *Ziziphus mauritania*, *Tamarix senegalensis*, *Acacia tortilis*, *Acacia radiana*, *Leptadenia pyrotechnica* et *Balanites aegyptiaca*.

L'utilisation de ces pâturages se fait de deux manières selon leur proximité des agglomérations. Les pâturages les plus proches des agglomérations pour lesquels les animaux sont envoyés quotidiennement le matin et ramenés le soir sont exploités principalement par les petits ruminants. Les pâturages éloignés des agglomérations sont généralement destinés aux camelins et aux caprins en transhumance.

Le calendrier fourrager, en Adrar, fait apparaître une longue période critique qui atteint parfois plusieurs années, au cours desquelles les éleveurs ont recours aux résidus agricoles et à l'achat d'aliments concentrés en ce qui concerne les animaux sédentaires. Pour le reste du cheptel, la transhumance est la seule condition qui s'offre aux animaux avec souvent une complémentation alimentaire sous forme d'aliments concentrés.

La plupart des zones pastorales de l'Adrar souffrent considérablement de manque d'eau. Pour remédier à cette situation, il convient de mettre en place de nouveaux points d'eau dans les zones pastorales et les doter de moyens d'exhaure appropriés et d'abreuvoirs en vue de leur exploitation. L'intervention dans ce domaine doit impérativement s'appuyer sur une répartition optimale des points d'eau au niveau des zones de parcours pour limiter la dégradation des ressources naturelles très fragiles.

## **V.3. L'aviculture**

L'aviculture en Adrar est pratiquée sous forme traditionnelle (familiale) à petite échelle, à travers les petites agglomérations de la wilaya. Elle est destinée, en priorité, à couvrir les besoins de consommation des zones rurales et des petites agglomérations urbaines. Elle constitue l'une des sources de protéines animales et représente une activité génératrice de revenus, notamment pour les femmes rurales.

Dans le domaine de l'aviculture traditionnelle, il existe plusieurs petits élevages dont la contribution à l'alimentation locale offre un potentiel significatif. On estime que la productivité des poules varie entre 2 et 6 poulets en 5 mois. Dans les conditions actuelles,

l'aviculture traditionnelle est peu valorisée et est extrêmement fragile. Elle comporte, néanmoins, des potentialités importantes pour améliorer la ration alimentaire des ménages les plus démunis. L'autoconsommation, bien que modeste, est appréciable pour une famille pauvre (10 à 40 œufs /famille/an et 8 à 20 poulets/an). De plus, la volaille constitue la tirelire des ménages à travers la vente d'un ou deux poulets pour satisfaire des petits besoins urgents (médicaments, aliments, etc.). Malheureusement, il n'y a pas eu d'actions visant son amélioration.

La filière avicole traditionnelle apparaît comme très porteuse et intéressante, en raison de son rôle dans la sécurité alimentaire, son impact sur la pauvreté rurale et ses potentialités d'amélioration considérables. L'analyse de la filière fait apparaître les principales opportunités suivantes: (i) un marché porteur appelé à croître régulièrement et de façon soutenue; (ii) l'intérêt marqué au niveau de certains ménages ruraux de se lancer dans de nouvelles activités; (iii) une activité peu exigeante en termes d'investissements ; (iv) des marges de progression techniques importantes en particulier au niveau de la production; (v) des opportunités de renforcement du rôle des organisations d'éleveurs au sein de la filière; (vi) des possibilités d'établir des partenariats avec certains acteurs privés.

#### **V.4. Les principaux acteurs régionaux du secteur**

Dans le cadre de la gouvernance du secteur, les services d'appui à l'élevage au niveau de l'Adrar sont très peu nombreux. Ils se composent des structures les suivantes :

**La Délégation Régionale de l'élevage :** Elle apporte quelques appuis aux éleveurs à travers les campagnes de vaccination, l'encadrement et le conseil. Elle est, en plus, chargée du contrôle de la qualité des abattages destinés aux marchés locaux en dépit de la réduction de ses effectifs. Outre le délégué régional et un chef de service des organisations socioprofessionnelles, les ressources humaines de la délégation régionale se réduisent seulement à 2 infirmiers vétérinaires affectés en qualité d'inspecteurs départementaux d'élevage dans les Moughataa d'Atar et d'Awjeft. Les Moughataa de Chinguity et de Ouadane ne disposent d'aucune présence d'agents vétérinaires. Au niveau d'Atar, il y a 4 auxiliaires vétérinaires. Selon les informations collectées, les équipements en place ne couvrent que très partiellement les besoins liés aux activités de la structure et la délégation régionale ne dispose que d'une seule voiture en très mauvais état.

**Le Projet PRAPS Mr :** Ce projet qui intervient dans l'amélioration de la santé animale, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, la facilitation de l'accès aux marchés et l'amélioration de la gestion des crises pastorales n'a pas encore apporté son appui à l'Adrar. Cependant, selon les informations recueillies sur place, il est prévu qu'il interviendra dans la wilaya dès le début de l'année 2023 prochaine.

**Le Groupement National des Associations des Coopératives Agro-Sylvo-Pastorales (GNAP) :** Association dynamique qui assure le plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement pour la promotion et le développement de l'élevage. Le GNAP représente un partenaire privilégié et un acteur incontournable des institutions en charge du développement de l'élevage. Depuis sa création, en 1992, le GNAP n'a cessé de marquer de son empreinte les politiques et stratégies publiques pour le développement de l'élevage.

**La Fédération Nationale des Eleveurs (FNE) :** Elle se considère comme porte-parole des éleveurs à travers le pays et constitue l'un des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics pour la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement de l'élevage. Son objectif principal s'articule autour de la défense et la préservation des intérêts matériels et moraux de ses membres. Cependant en Adrar, sa structure vient d'être mise en place et ne dispose pas encore de siège. Ses activités ne semblent pas avoir été entamées à ce jour.

## V.5. Valorisation des sous-produits

**Le commerce du bétail sur pieds** est l'une des activités répandues en Adrar et constitue la principale source de revenu d'une proportion significative de la population locale. Le commerce du bétail sur pieds se fait suivant trois circuits : i) la vente pour la consommation locale, ii) la vente pour les centres urbains de la Wilaya et iii) l'exportation vers des pays de la sous-région (Pays du Maghreb arabe). Dans ce cadre, les statistiques en matière des flux du bétail sont assez réduites. Cependant, selon l'annuaire des statistiques de l'élevage publié en 2016 par la Direction des Politiques, de la Coopération et du Suivi Evaluation (DPCSE) du Ministère du développement rural (MDR) pendant 12 mois (Janvier-Décembre 2016), les expéditions à partir de la wilaya de l'Adrar avaient atteint : **2737** petits ruminants et **146** camelins.

Selon les données de la direction des politiques, de la coopération et du suivi/évaluation (DPCSE) du Ministère du développement rural (MDR), au titre de l'année 2016, **la production des peaux et cuirs** issus des abattages contrôlés a été de **26** peaux de bovins, **1 195** peaux de petits ruminants, **2 759** peaux de camelins.

La filière peaux et cuirs dispose de grandes potentialités de valorisation si une bonne sensibilisation et une formation appropriée des opérateurs locaux et nationaux sont réalisées sur la collecte et le traitement des produits. Ces derniers pourraient même investir dans la création d'une petite unité de transformation des peaux, au niveau régional, en vue de favoriser l'émergence d'une industrie locale et la diversification des activités liées à l'élevage.

Les systèmes de production et de collecte des peaux et cuirs sont souvent artisanaux. Les pratiques de l'élevage, l'environnement et le climat jouent aussi, dans bien des cas, une influence négative, provoquant des défauts dans la qualité des cuirs et peaux transformées. Les principaux défauts des systèmes d'élevage en rapport avec l'activité de la filière sont : (i) troupeaux généralement extensifs et/ou semi-extensif, pâturage en liberté ; (ii) problèmes de marquage au fer rouge, pratique difficile à éradiquer ; (iii) problèmes de sous-alimentation, cicatrices, diverses maladies, parasitisme ; (iv) problèmes de maltraitance des animaux, de coups violents qui laissent des marques.

Au plan de **la production laitière**, celle-ci évolue régulièrement en fonction des saisons. Elle est importante pendant l'hivernage (juillet à septembre) et de plus en plus faible de novembre à juin. Comme partout ailleurs en Mauritanie, en Adrar, la saisonnalité façonne la production laitière suivant les lois de l'offre et de la demande. Les informations collectées ne donnent pas un chiffre précis sur la production du lait, ni de sa commercialisation au niveau de la wilaya.

Quant aux **viandes rouges**, le contrôle quotidien d'hygiène et de salubrité constitue une des principales tâches régaliennes des services de l'Elevage. C'est dans ce cadre que l'Adrar dispose de 4 aires d'abattage de bétail, respectivement, dans les 4 Moughataa de la région au niveau desquelles les abattages réalisés au cours de l'année 2016 ont porté sur **26** bovins, **1 195 petits** ruminants et **2 759** camelins. Cependant, en dépit de l'importance du potentiel de production, la viande rouge reste faiblement valorisée. Elle se caractérise par un dysfonctionnement significatif au double plan technique et organisationnel sur toute la chaîne des valeurs. C'est ainsi que les marchés de bétail ne sont pas dotés d'infrastructures et les outils publics de régulation font complètement défaut. Au niveau de l'abattage, on note des mauvaises conditions d'hygiène et souvent l'absence d'un minimum d'infrastructures et d'équipements nécessaires, compromettant ainsi tout projet d'exportation de viandes réfrigérées ou congelées. Cela a pour conséquence de limiter la valorisation des excédents de production qui ne peut se faire qu'à travers le circuit parallèle de vente d'animaux sur pieds vers les pays de la sous-région dégageant ainsi une plus faible valeur ajoutée. Quant aux boucheries, comme le reste du secteur de l'abattage, elles sont dans un état d'extrême désorganisation sans rapport avec les conditions sanitaires et hygiéniques exigées par la manipulation d'une denrée aussi sensible que la viande. Le constat des déficiences actuelles du secteur des viandes rouges concerne les différents niveaux de la filière, de la production à la commercialisation en passant par la collecte et la transformation.

## V.6. Analyse SWOT de l'élevage en Adrar

**Les forces :** L'élevage en Adrar compte sur plusieurs forces dont on peut citer : (i) l'existence d'un cheptel important comprenant des races bien adaptées aux conditions écologiques de la région; (ii) les faibles coûts de production en systèmes d'élevage sédentaire et semi-urbain qui sont pratiqués dans la région.); (iii) l'existence de races rustiques bien adaptées pour l'aviculture traditionnelle qui comporte des potentialités considérables de contribuer à améliorer la ration alimentaire des ménages les plus démunis; (iv) l'existence de races laitières locales adaptées au milieu, notamment, les chèvres **Goueira** dont la production laitière est relativement importante et est surtout susceptible d'amélioration quand on y introduit des méthodes zootechniques tel que la sélection et le croisement avec des races améliorées.

**Les faiblesses :** Au moment où on compte plusieurs forces favorisant l'élevage en Adrar, on ne peut passer sous silence qu'il comporte aussi des faiblesses. Au nombre de ces faiblesses, on peut noter : (i) la baisse des potentialités pastorales de la région et la vulnérabilité de son environnement. Depuis le début de la sécheresse des années 70, les potentialités pastorales de la région sont en baisse progressive et son environnement est de plus en plus vulnérables; (ii) l'absence et/ou la déficience dans les marchés à bétail des infrastructures et outils publics de suivi et de régulation des échanges; (iii) les conditions d'abattage, de conservation et de transport des viandes ne répondant pas aux normes sanitaires, d'hygiène publique et de traçabilité sanitaire et commerciale; (iv) l'existence d'un circuit parallèle d'abattage clandestin échappant à tout contrôle sanitaire. A ce niveau, il n'existe pas de système d'identification des animaux permettant de protéger, rationaliser, organiser la production, la commercialisation et de faciliter la traçabilité sanitaire et commerciale. En Adrar, on se plaint beaucoup du vol des animaux et leur vente dans des milieux lointains.

**Les opportunités :** En matière d'élevage, l'Adrar présente plusieurs opportunités pouvant être saisies pour aider à développer de façon convenable l'élevage dans la région. Au nombre

de ces opportunités on peut citer : (i) l'existence de potentialités pastorales dont le développement n'exige pas beaucoup de précipitations comme dans les wilayas du Sud. A la suite de quelques dizaines de millimètres de pluviométrie annuelle, des pâturages relativement riches et variés se développent; (ii); la dynamique de la demande sous régionale à la hausse offrant d'importants débouchés pour le bétail, ses produits et sous-produits au niveau des pays de la sous-région (Maghreb arabe) ; (iii) l'existence d'un marché local de viande blanche porteur qui devrait continuer à croître de façon régulière et soutenue pouvant servir de débouché sûr pour la production de viande blanche issue de l'aviculture traditionnelle .

**Les contraintes :** L'élevage en Adrar fait face à plusieurs faiblesses et contraintes qui pèsent sur son développement dont les principales sont : (i) l'inexistence à travers toute la wilaya d'infrastructures vétérinaires de base telles que les parcs de vaccination, les pharmacies et dépôts vétérinaires, etc. On note que dans toute la wilaya de l'Adrar, il n'existe aucun parc de vaccination, aucune pharmacie ou dépôts vétérinaire et les infrastructures d'élevage présentes sur le sol régional se limitent à 4 aires rudimentaires d'abattage du bétail et 4 forages pastoraux dont 3 destinés exclusivement à l'abreuvement du cheptel et 1 forage mixte; (ii) l'apparition, de temps à autre, de pathologies animales telles que la peste des petits ruminants, la pasteurellose et la fièvre de la vallée du rift, etc. contre lesquelles les services vétérinaires de la wilaya sont peu outillés aussi bien en termes de ressources humaines qu'en termes de moyens matériels et logistiques ; (iii) le faible niveau de développement des cultures fourragères; (iv) l'absence d'encadrement rapproché des éleveurs et l'insuffisance des ressources humaines au niveau des structures étatiques en charge du secteur; (vi) l'absence de planification sectorielle et de coordination entre les acteurs du secteur. A l'image de ce qui se passe dans les autres secteurs de l'économie de la wilaya, les acteurs du secteur de l'élevage n'entretiennent pas des relations de planification et de coordination entre eux ; (vii) L'absence d'organisation de filières animales susceptibles de promouvoir un développement durable de l'élevage et de ses sous-produits.

## VI. LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Il existait autrefois dans la wilaya de l'Adrar d'importantes superficies en terres arables mises en exploitation et/ou laissées en jachère. Celles-ci sont devenues, à l'heure actuelle, quasi-inexistantes par suite de la forte pression qu'exercent sur elles les populations urbaines et rurales pour la satisfaction de leurs besoins de subsistance. Les mesures de protection mises en œuvre jusqu'ici ont été insuffisantes pour sauver les ressources naturelles. Les séries de sécheresse qui avaient frappé de plein fouet la wilaya et la pression humaine et animale représentent les principales contraintes à leur régénération. Cette surexploitation a eu des conséquences extrêmes et difficilement quantifiables (ensablement des oasis et autres terrains de cultures, intensification des vents chauds, érosion hydrique, réduction des ressources de cueillette et des terres exploitables). Les réserves de faunes, jadis florissantes, se sont réduites de façon quasi-irréparable. Elles se limitent actuellement à quelques poches de zones les plus humides, notamment les oueds entourés de roches.

Dans la wilaya, le bois de chauffe est devenu une denrée rare car le couvert ligneux est épars et est essentiellement constitué d'espèces arbustives. Le produit est, néanmoins utilisé, principalement sous formes de charbon de bois avec un complément souvent importé des wilayas du sud à travers Nouakchott. Pour des raisons de prix et d'habitudes le charbon de bois reste encore une source d'énergie utilisée en Adrar. En raison de la dégradation avancée

et de la fragilité du couvert ligneux dans la wilaya, le charbon de bois obtenu à partir des espaces forestiers existants ne devrait plus être considéré comme faisant partie du potentiel de croissance de la wilaya. La reforestation et le reboisement tels que pratiqués poursuivent souvent le seul objectif de protection des infrastructures. Au sujet des modalités de la reforestation, de nombreuses questions restent posées quant au choix des types d'aménagement, l'analyse d'impact, les possibilités de pérennité, le droit des utilisateurs sur la ressource, les modes de participation et la gestion des conflits.

En dépit de l'importance de la désertification qui menace une grande partie de son territoire, l'Adrar comporte une multitude de dépressions naturelles (bas-fonds et autres lieux de concentrations des eaux de ruissellement) et d'oasis qui, du fait de leur morphologie, présentent des caractéristiques hydrologiques qui en font des zones de hautes potentialités agricoles et de grande diversité biologique.

Malgré la situation contrastée, l'Adrar continue d'accueillir un potentiel floristique et faunique assez diversifié pouvant contribuer, dans une large mesure, à son développement socio-économique si on en prend soins avec sérieux et intransigeance. La végétation de la wilaya reste, néanmoins, essentiellement tributaire de la pluviométrie. Les rares pluies font surgir une végétation herbacée plus ou moins dense qui représente des pâturages de choix pour le dromadaire et la petite faune sauvage. Cette végétation se réfugie dans quelques endroits localisés : escarpement des massifs, cours des oueds, et le long des oasis. Deux groupements végétaux se partagent l'Adrar :

- Le groupement à *Stipagrostis pungens* occupe les régions ensablées notamment Majabat El Kourba et Ouarane. Cette espèce est caractérisée par de grosses touffes disséminées dans les champs de dunes.
- Sur les sols rocheux couverts de sable ou superficiels, on peut trouver de riches parcours de *Panicum turgidum*, *Acacia flava* et *Ziziphus lotus*.

Dans les zones d'accumulation d'eau, la végétation est vivante : forêts à *Acacia tortilis*, *Capparis decidua*, *Tamarix senegalensis*, *Acacia flava* et *Acacia erembergiana*.

## VI.1. La faune

Malgré l'impact de la longue sécheresse qui a frappé de plein fouet la wilaya de l'Adrar continue d'abriter quelques espèces de faune. Il s'agit notamment des tourterelles, des rapaces, des hirondelles et d'autres oiseaux non reconnus comme gibiers qui existent en grand nombre. On retrouve également en abondance des rongeurs tels que l'écureuil fouisseur (*Euxerus erythropus*), des chats des sables (*Felis margarita*), des singes (*Proctavia capensis*), des reptiles (*Dasypheltis scabra*), des insectes, des araignées et des scorpions. Lorsqu'apparaît un minimum de végétation, on rencontre des lièvres.

La wilaya de l'Adrar abrite également la réserve de Guelb Richatt qui présente des intérêts outre touristiques mais aussi des restes des ressources naturelles de la région. Une description sommaire de cette réserve est présentée dans l'encadre ci-dessous :

### Réserve de Guelb Richatt :

La réserve de Guelb Richatt est située dans la wilaya de l'Adrar, aux environs du site historique de Ouadane. Elle couvre une superficie de 20.000 km<sup>2</sup> et présente les intérêts suivants :

- la protection de la faune et de la flore saharienne ;
- la protection des sites géologiques et géomorphologiques ;
- le pastoralisme camelin et caprin ;
- la protection de sites historiques et culturels ;
- le tourisme.

La faune y était abondante. On retrouvait autrefois des espèces sahariennes comme la Gazelle dorcas, des Mouflons à manchettes. C'est une zone d'accès difficile. Des véritables forêts galeries existaient, composées essentiellement d'épineux tels qu'Acacia. La zone présente des hautes potentialités touristiques notamment pour les randonnées sahariennes (Oasis, palmeraies, milieu rochers, camions, etc.). Actuellement la faune a été réduite à deux reliques espèces rares et difficilement visibles de gazelles dorcas (voire à front roux occasionnellement) et des mouflons à manchettes dans les massifs de l'Adrar suite à la sédentarisation des populations dans des zones jadis giboyeuses.

## VI.2. Zones humides

L'Adrar compte deux types de zones humides : d'une part, les oasis et d'autre part, les Grayer. S'agissant des oasis, elles sont au total dans la région, au nombre de 145 oasis. S'agissant des Grayer, selon les informations recueillies, leur nombre était, jadis, très important mais avec la dégradation des conditions climatiques, ce nombre se réduit de plus en plus en raison, d'une part, à l'ensablement de certaines d'entre elles et, d'autre part, la plantation d'autres en palmeraies. Les principales Grayers existantes dans la wilaya sont :

- *La grande grara de Yagrev, de loin la plus importante en Adrar et s'étend sur une superficie de plusieurs centaines d'hectares. Elle constitue le débouché du principal bassin-versant de l'Adrar, celui constitué par Ouad Seguelil et ses affluents lorsqu'ils débouchent des falaises de l'Adrar au sortir des gorges encaissées. L'eau s'écoule dans une région très plate le long d'un cordon dunaire qu'elle perçait autrefois à une cinquantaine de kilomètres au Sud-ouest ;*
- *Un second ensemble très important de grayer est formé au Sud des Monts Ibi, d'une part, entre le plateau constitué par cet escarpement et l'énorme massif dunaire de l'Amatlis et d'autre part, au débouché des ravines qui drainent les eaux du plateau vers les plaines de l'Aftout. La principale grara est celle de graret levras, considérée selon la tradition comme l'une des plus anciennement exploitées de l'Adrar. Elle représente en année de bonne pluviométrie plusieurs centaines d'hectares d'excellentes terres argileuses ;*
- *Au Sud de l'Adrar, toujours le long du massif de l'Amatlis, se trouvent une série de gräyr dont l'exploitation est beaucoup plus irrégulière parce qu'elles n'accumulent pas les eaux de bassins-versants importants et parce que, situées dans des régions plus plates et sablonneuses, elles ne bénéficient pas du même ruissellement.*
- *La grâra de Tagoug située entre Tweyzikt et Tarwen, au Nord d'Atar, située entre deux grands Oueds maintenant plantés de palmiers.*

- *Dans la région de Toungad-Awjeft, dans celle de Oued Timinit, la plupart des grâyr, situées le long des Oueds sont actuellement en partie, plantées de palmeraies ;*
- *Un ensemble important de grâyer est constitué par celles situées sur le Dhar au Sud des Monts Zarga. Dans cette région de plateaux les bassins-versants sont plus réduits. Par contre, le ruissellement intense favorise, en certains points, une concentration importante des eaux. C'est le cas de la grande grâra de Digdig. A proximité, on trouve aussi celles de el Ham, de Tifrirt et de Aguigi ;*
- *Les grâyr de la région d'Ouadane que les circonstances actuelles (sécheresse, dépeuplement de la région, etc.) ne permettent plus leur exploitation que très rarement ;*
- *La Guelta de Toungad : réseau de « gueltas » (mares qui subsistent après la crue dans les lits des oueds) de différentes capacités situées en pied de falaise ;*
- *La Guelta El Berbera : canyon profond ave de nombreux suintements qui alimentent un large et profond bassin.*
- *La Guelta d'Azougui : oued formant le plus souvent trois poches d'eau douce à saumâtre de dimension variable dans le canyon de l'Oumm Lertiari.*

### VI.3. Risques liés aux changements climatiques et à l'action anthropique

L'Adrar, à l'image de tout le pays, est confronté à de nombreux défis environnementaux liés aux changements climatiques et à l'action anthropique qui ont des conséquences significatives sur la sécurité alimentaire tout en favorisant des sécheresses récurrentes, la dégradation de la biodiversité, l'ensablement des oasis, des zones de cultures (Grayer), des infrastructures, la déforestation, etc. Plus de la moitié de la population de la wilaya vit de l'agriculture et de l'élevage. En dépit de l'autosuffisance de la région en viande rouge, son élevage connaît de grandes difficultés en rapport avec le manque d'eau, la dégradation des pâturages herbacés et ligneux, la faiblesse des systèmes de stockage, de transformation et de commercialisation des produits et sous-produits agricoles. Les cultures vivrières ne couvrent qu'une part incongrue des besoins alimentaires des populations locales et la phoeniciculture, qui représente la typologie de cultures sur laquelle se fondent les espoirs de tout en chacun, est soumise à rude épreuve par la panoplie de contraintes qui handicapent son développement. Les rendements agricoles sont très faibles. Les stocks céréaliers paysans dans les zones de production ne couvrent guère plus d'une ou deux semaines des besoins alimentaires des producteurs. Le déficit de la production agricole est comblé par l'importation de plus de 90% des besoins alimentaires de la région en céréales, créant ainsi une forte dépendance des marchés internationaux et sous régionaux.

Les secteurs agropastoraux de la région sont très vulnérables au changement climatique, aux infestations des ennemis des cultures (oiseaux granivores, acridiens, Taka, cochenille blanche, l'acariose de la datte, etc.) qui causent de nombreux dégâts à la production. Paradoxalement, ce sont les zones à fortes potentialités agro-pastorales, qui subissent davantage ces aléas climatiques et biologiques. On assiste également à un rétrécissement de la bande agro-pastorale avec l'avancée du désert et l'érosion des terres arables. La variabilité

climatique et la dégradation du potentiel productif accélèrent le processus de désertification. Les vents de sable, de plus en plus fréquents, favorisent l'ensablement des terres fertiles et des infrastructures ainsi que l'envasement des *Grayers* et des plans d'eau. Au cours des dernières années, la péjoration climatique s'est accentuée avec l'arrivée tardive des pluies et son impact négatif sur la productivité agropastorale. Cette situation a été aggravée par d'autres incidents climatiques, telles que les inondations causant la destruction des palmeraies et cultures sous-jacentes, les pluies diluviales et tempêtes qui frappent de temps à autre la région.

En Adrar l'impact des changements climatiques est bien perceptible à travers :

- *L'avancée du désert qui menace aussi bien les zones d'habitation que les zones de production et les infrastructures.*
- *L'érosion hydrique et éolienne qui menace les routes, les zones agropastorales, les ouvrages de franchissement des cours d'eau et les habitats édifiés en bordures des ravins.*
- *La baisse hallucinante et galopante qu'a connu au cours des dernières années la nappe phréatique et ses conséquences nocives sur la production et la productivité des palmiers dattiers ;*
- *Des nouveaux comportements (des actions anthropiques) liés au changement du climat, à la diminution de la pluviométrie et des pâturages ont affecté la vie des populations de la région suscitant des pratiques dégradantes de l'environnement : mauvaises pratiques d'élevage, coupe abusive des arbres, etc.*

#### **VI.4. Analyse SWOT des ressources environnementales**

**Les forces :** Le secteur des ressources environnementales en Adrar compte sur plusieurs forces dont on peut citer : (i) l'existence formelle d'instruments juridiques (textes législatifs et réglementaire) et institutionnels (CREDD, DREDD, Inspections) ayant pour mission la protection et la gestion appropriée de l'environnement. (ii) la présence au niveau de la région d'importants effectifs de ressources humaines. En effet, la délégation régionale de l'environnement et du développement durable de l'Adrar compte parmi ses effectifs 17 employés dépassant de loin les effectifs de la plupart des délégations régionales à travers le pays ; (iii) Au cours des dernières années, d'importantes opérations de protection des berges ont été réalisées par le PPDO à travers la construction de seuils en gabion et la fixation mécanique et biologique de centaines d'hectares de dunes ; (iv) l'important potentiel de zones humides (*Grayers*) couvrant d'importantes superficies agricoles susceptibles de contribuer amplement au développement socio-économique de la région, notamment des franges les plus vulnérables de sa population.

**Les faiblesses :** Parallèlement aux forces ci-dessus mentionnées, la wilaya de l'Adrar compte aussi des faiblesses. Celles-ci sont liées notamment à : (i) la continuation de la dégradation des ressources naturelles suite à l'impact du changement climatique, à la pression animale et à l'action anthropique. (ii) la pression croissante sur les ressources naturelles et le peu de substitution aux combustibles ligneux, l'avancement des dunes de sables et l'envasement des plans d'eau liés à l'érosion hydrique des sols et la surexploitation des ressources ligneuses ; (iii) la faible conscience des enjeux et préparation insuffisante aux catastrophes potentielles (inondations, tempêtes, pluies diluviales) ; (iv) l'urbanisation est très peu maîtrisée. Les

infrastructures d'assainissement et d'évacuation des eaux font défaut, la gestion des ordures est peu maîtrisée et (v) La faiblesse de coordination entre les acteurs sectoriels, le chevauchement des activités et le besoin de clarification des rôles représentent des situations qui marquent le dispositif institutionnel dans la région.

**Les opportunités :** Au plan des ressources environnementales, il existe plusieurs opportunités pouvant être saisies pour aider à développer de façon convenable les ressources naturelles de la région. Au nombre de ces opportunités, il importe de citer : (i) l'existence de programmes nationaux de protection et de valorisation de ressources naturelles, (ii) le développement des filières alternatives à la production quantitative de l'agriculture et l'élevage (transformation des sous-produits du palmier, AGR environnementales, etc; (iii) l'abondance de pâturages herbacés et ligneux riches et variés engendrés par la bonne pluviométrie enregistrée au cours de l'hivernage passée sur de vastes superficies dans plusieurs zones de la région. Ces pâturages servent, à la fois, à l'alimentation du bétail et par ricochet à l'approvisionnement des humains en viande et lait, mais aussi participent à la protection du sol contre l'érosion hydrique des superficies dans la région ; (iv) Les engagements du gouvernement et de la population pour lutter contre la dégradation de l'environnement et la régénération des ressources naturelles (stabilisation des dunes, mise en défens, reboisement, etc.).

**Les contraintes :** Les ressources environnementales de l'Adrar font face à plusieurs contraintes dont les principales sont : (i) la forte dépendance des populations rurales et urbaines de l'environnement pour la satisfaction de leurs besoins énergétiques; (ii) la réduction drastique de la faune sauvage liée aux activités humaines et la prolifération des armes individuelles; (iii) le manque de prise en compte de la dimension environnementale dans la mise en œuvre sur le terrain des projets/ programmes dans les domaines de l'Agriculture et de l'Elevage. Certaines personnes rencontrées à Aoujeft ont dénoncé l'anéantissement par le PDDO d'espaces boisés en essences locales pour l'installation de nouvelles palmeraies sans prendre des mesures compensatrices au préjudice porté aux ressources environnementales. (iv) l'absence de moyens logistiques, matériel et financiers des ressources humaines pour assurer une fonctionnalité suffisante des institutions en charge de la protection et la gestion de l'environnement.

## VII. HYDRAULIQUE

### VII.1. Potentialités de la région

En plus des rares précipitations dont le niveau annuel varie en fonction des aléas climatiques, les potentialités en ressources hydriques de l'Adrar relèvent de deux sources principales : les ressources en eau souterraine et les eaux de surface (mares et retenues collinaires).

**Les ressources en eau souterraine :** la wilaya de l'Adrar est située en bordure du vaste bassin sédimentaire de Taoudenni, énorme synclinal qui intègre la bordure orientale du Guidimakha et les deux Hodhs et se prolonge au Mali. Les ressources en eau souterraines sont localisées :

- Dans l'Amsaga à l'Ouest sur des formations de socle ancien de type granitique et gneissique ;
- A l'Est sur des formations sédimentaires anciennes de l'époque primaire, constituées des roches gréseuses, calcaires, pélitiques et schisteuses.
- Dans l'Amsaga, le socle ancien granitique et schisteux n'est susceptible de renfermer que des nappes d'eau discontinues en zone d'altération ou de fracturation, de faible extension, éventuellement d'eau douce mais souvent non pérennes, de mauvaise qualité et délivrant des petits débits ;

- Au centre (Atar, Aoujeft), les formations sédimentaires qui forment les hauts reliefs du Dhar, sont constituées par une dominance de grès en général silicifiés et relativement imperméables. D'autre part, la position structurale en limite de bassin ne favorise pas l'existence de nappes captives continues.
- Au Sud-est, on rencontre également un ensemble de formations métamorphiques schisto-gréseuses et à roches vertes appartenant à l'Arc de Mauritanides, dans lesquelles des études approfondies sont susceptibles de localiser des ressources en eau douce mais vraisemblablement en volumes modestes.

Par ailleurs le lit des oueds remblayé par des alluvions quaternaires sablo graveleuses et renfermant les nappes de Batha, pouvant localement être étendues au substratum fracturé calcaire ou gréseux sous-jacent, apparaît d'une très grande importance pour l'approvisionnement en eau et l'économie régionale. L'eau est de bonne qualité.

**Les eaux de surface (oueds, retenues collinaires) :** sur le plan des ressources en eau de surface, la région est marquée par la présence d'oueds (cours d'eau temporaires) qui ne fonctionnent qu'au gré des précipitations. Le caractère brutal et irrégulier et la faiblesse des pluies donnent lieu à des écoulements peu importants. Dans les massifs de l'Adrar un long réseau de drainage anaclinal collecte ces eaux et forme des dépressions appelées "baten" :

**Ouvrages de mobilisation des eaux de surface :** En plus du grand barrage de Séguelil qui retient actuellement, selon les informations recueillies, plus de 12 millions de mètres cubes d'eau, la wilaya comptait, avant l'hivernage, 41 barrages, digues et diguettes d'une superficie totale de **3 337 ha**. Cependant, à la suite de la pression des eaux en hivernage, la majorité de ces ouvrages a été emporté par les eaux et seulement neuf ouvrages totalisant une superficie de **480 ha** ont pu résister aux pluies diluviales et tempêtes.

## VII.2. Les principaux intervenants régionaux

Les intervenants dans le domaine de l'hydraulique sont limités au niveau de la région. On distingue les structures publiques et une seule structure privée. Les difficultés d'accès à l'eau dans la wilaya, en lien avec son contexte hydrogéologique défavorable, poussent les intervenants à inscrire l'approvisionnement en eau comme l'une des priorités dans leurs programmes. L'absence d'un cadre régional de coordination des acteurs a conduit à une grande anarchie en termes d'investissements hydrauliques. Les différents intervenants dans ce domaine agissent sans coordination avec le Ministère de l'Hydraulique ni avec son service régional. La planification en matière d'infrastructures hydrauliques est inexistante, chaque intervenant opère selon ses propres objectifs. Les priorités fixées au niveau régional ne sont pas respectées lors de la mise en œuvre des projets. Les principaux acteurs dans le domaine de l'hydraulique au niveau de la région sont :

La Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DRHA), chargée, au niveau de la wilaya, de la planification et de la coordination des activités en matière d'hydraulique et d'assainissement. Cette direction à l'instar des autres services techniques déconcentrés de l'Etat est dépourvue des moyens humains et logistiques pour accomplir sa mission. Les données dont elle dispose sont incomplètes et non mises à jour pour orienter les interventions en matière d'investissement en eau potable.

La Société Nationale de Distribution de l'Eau (SNDE), chargée de la production, du transport et de la distribution d'eau potable en milieu urbain qui gère les réseaux des 3 chefs-lieux des

Moughataas d'Atar, de Ouadane et d'Awjeft. Signalons que les représentations de la SNDE ne gèrent que le volet commercial, toutes les opérations de développement du système d'approvisionnement sont du ressort du niveau central.

L'Office National des Services d'Eau Rural (ONSER), chargé de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable en milieu rural a en charge la gestion des infrastructures en faveur des populations rurales concernées. Malgré son importance, cette structure ne dispose d'aucun moyen pour assurer un suivi des réseaux d'eau potable qui sont à sa charge. Les localités bénéficiaires sont obligées de se débrouiller pour assurer la maintenance de leurs réseaux au cas où elles disposeraient de moyens si non elles doivent attendre plusieurs semaines voir plus pour recevoir l'appui de l'institution.

L'approvisionnement de la ville de Chinguity est géré par la commune qui opère en qualité de délégataire. Ce mode de gestion a été introduit dans le cadre de la politique sectorielle visant à assurer un accès durable à l'eau en milieu rural. Les contrats de ces délégataires sont gérés directement par l'autorité de régulation.

Certains projets de développement existant dans la wilaya, notamment le PPDO, interviennent dans le domaine de l'hydraulique.

### VII.3. L'offre de service

L'offre de service en eau potable en Adrar a évolué sensiblement en comparaison avec les années précédentes. En effet, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 62% en 2012 à 73,7% en 2019, selon les données de l'EPCV 2019 et 75% en 2022, selon le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement. Le nombre de ménages s'approvisionnant à partir de puits non protégés est de 6,4% en 2019. En comparaison avec le niveau national, l'Adrar enregistre un taux d'accès à l'eau potable plus élevé que la moyenne nationale qui est de 62,6%, selon les données de l'EPCV 2019.

Selon le MHA, il existe dans la wilaya de l'Adrar **217** infrastructures hydrauliques réparties entre **57** réseaux d'adduction d'eau potable (AEP), **70** puits modernes, **44** forages et **45** réservoirs d'eau. Selon les données du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, en 2022, sur **342** localités que compte l'Adrar, seulement **57** localités disposant de réseau d'eau potable (AEP). Ces AEP se répartissent entre les Moughataas comme suit : Atar (27), Awjeft (18), Chinguity (4) et Ouadane (2). Selon le Centre National des Ressources en Eau (CNRE), les infrastructures hydrauliques destinées à l'abreuvement du bétail totalisent **3** points d'eau destinées exclusivement au bétail auxquels s'ajoutent **1** forage pastoral mixte, c'est-à-dire combinant l'abreuvement du bétail et l'approvisionnement des populations locales. Tous les points d'eau restant, c'est-à-dire **213** points d'eau, sont théoriquement destinées à l'approvisionnement en eau des populations locales mais servent en pratique, à contribuer, dans le même temps, à couvrir les besoins d'abreuvement des animaux, notamment le bétail sédentaire et semi-urbain. Le débit des points d'eau en Adrar est relativement faible. Selon le CNRE, **41%** des points d'eau ont un débit variant entre **0,1 à 5 m<sup>3</sup>/heure**, **24%** ont un débit variant entre **5,1 à 10 m<sup>3</sup> /heure** et **35%** disposent d'un débit supérieur à **10 m<sup>3</sup>/heure**. Il s'ajoute à l'ensemble de ces points d'eau les eaux de surface et les points d'eau utilisés pour l'irrigation du dattier (**7 564** puits – Laioun- et **247** forages) et les eaux servies par les camions citernes et les charrettes (respectivement **18%** et **1,3%**) qui

sont souvent utilisés comme eau de boisson par une frange des populations dans les villes et villages.

**L'accès à l'eau en milieu urbain :** On désigne par milieu urbain les capitales départementales dont la gestion du système d'alimentation en eau potable est assurée par la SNDE. La problématique dans ces villes est différente de celle du milieu rural. En zone urbaine, la notion du taux de desserte est plus significative que celle du taux d'accès en milieu rural en raison de l'accroissement de la population urbaine qui dépasse toutes les prévisions. En Adrar, la proportion d'individus ayant accès à une source d'eau potable est globalement de 75% (milieu urbain et milieu rural confondus). Les services du MHA pensent que dans la mesure où l'écrasante de la population vit en milieu urbain et en l'absence d'un schéma directeur d'alimentation en eau du milieu rural, les données dont on dispose ne font pas de distinction entre les deux milieux aussi bien en termes de taux d'accès qu'en termes de taux de desserte à l'eau potable. C'est ainsi que le taux de desserte par Moughataa est donné selon le tableau ci-dessous ;

**Tableau N°22:** taux de desserte par Moughataa dans la région

Moughataa	Atar	Aoujeft	Chinguity	Ouadane
<b>Taux de desserte en eau (%)</b>	87	47	68	65

*Source : MHA/2022*

A propos des données recueillies au niveau des capitales départementales, gérées par la SNDE et/ou un délégataire, la situation se présente comme suit :

- A Atar, selon les informations fournies par le représentant de la SNDE, la production actuelle de l'eau tourne autour de 5000 à 6000 m<sup>3</sup>/jour. En rapportant cette quantité à la population couverte par le réseau, les besoins en eau de la ville sont, en principe, largement couverts car le nombre d'abonnés s'élève à 4300 abonnés. Cependant, on rencontre beaucoup de difficultés au niveau de l'état du réseau qui présente parfois de fréquentes fuites. Certains quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau. D'autre part, les coupures très fréquentes d'électricité constatées à Atar posent de grands problèmes à la production de l'eau car les forages sont reliés au réseau électrique de la ville et chaque fois qu'il y a interruption de l'électricité, l'approvisionnement de la ville en eau est automatiquement arrêté.
- A Ouadane, selon les déclaration du représentant la SNDE, la ville dispose de 3 forages dont les débits, respectifs, sont de 9, 7 et 3 m<sup>3</sup>/heure ainsi que 3 châteaux d'eau d'une capacité respective de 15, 20 et 50 m<sup>3</sup>. Le réseau ne pose pas de problèmes et la qualité de l'eau est bonne. Les abonnés sont au nombre de 532 incluant Ouadane et Tenlabe. L'un des quartiers de la ville (le quartier administratif) n'est pas connecté au réseau et il est souhaitable d'avoir une extension de 600 m pour connecter ce quartier au réseau.
- A Chinguity, le réseau d'eau est géré par la commune en tant que délégataire. Le maire adjoint déclare que la ville manque d'eau au niveau de certains quartiers pendant la saison sèche. Les abonnés sont au nombre de 700 servis à partir d'AEP connectés à des forages approvisionnant un château d'eau. La commune souhaite l'extension du réseau pour près d'un kilomètre ainsi que la construction d'un second

château d'eau en vue de couvrir convenablement les besoins en eau des populations locales.

- A Aoujeft, le responsable de la SNDE pense qu'il n'existe pas de problèmes au niveau du réseau existant qui sert 900 abonnés. Cependant, certains quartiers périphériques de la ville ne sont pas connectés au réseau. En conséquence, il souhaite l'extension du réseau pour alimenter ces quartiers et la construction d'un second château d'eau.

**L'hydraulique pastorale :** En Adrar, l'hydraulique pastorale est quasi-absente. Selon la base de données du CNRE, les points d'eau pastoraux se limitent à 3 points d'eau destinés exclusivement à l'abreuvement du bétail et un point d'eau mixte. Les 3 points pastoraux sont repartis comme suit : 2 dans la Moughataa d'Awjeft à El meddah, et Tadreissa, et un seul dans celle d'Atar à Oueid Lebyadh. Le forage mixte se trouve à Teyaret Chaab, commune d'Ain Ehel Taya, Moughataa d' Atar.

**L'eau pour l'agriculture :** Il existe en Adrar trois principales typologies de cultures grandes consommatrices d'eau : les cultures derrière barrages, digues et diguettes ou en zones de dépressions, la phoeniciculture et la culture maraîchère. Les cultures derrière barrages, digues ou diguettes sont pratiquées à travers l'aménagement de barrages, digues ou diguettes dans des zones à faible ou moyenne pluviométrie disposant d'une topographie favorable. Ces barrages, digues ou diguettes permettent de retenir les eaux et de les emmagasiner dans le sol pendant l'hivernage. Cette eau est libérée plus tard et/ou se retire d'elle-même (décrue) quand on se prépare à mettre en valeur les cuvettes de ces barrages. Pour la phoeniciculture et le maraîchage qui constituent des activités agricoles de grande importance en Adrar, elles sont pratiquées en majorité dans les zones oasiennes de la wilaya permettant de satisfaire leurs besoins hydriques. Ces cultures exigent d'importantes quantités d'eau qui deviennent de plus en plus difficiles à retrouver en raison de la demande pour les besoins domestiques et la baisse constatée au cours des dernières années du niveau des nappes phréatiques. La production maraîchère en croissance continue fait face dans la wilaya à d'amples contraintes liées au déficit en eau d'irrigation dans ces zones. Il est heureux, cependant, qu'en Adrar l'hivernage passée (2022) a été très pluvieuse ce qui n'a pas manquer de recharger la nappe phréatique, au moins dans certaines zones et réduire davantage le déficit hydrique handicapant le développement des cultures irriguées (maraîchage et phoeniciculture).

**L'eau en milieu scolaire :** selon les données collectées auprès de la DRHA, peu d'écoles sont branchées à un réseau d'alimentation en eau potable tandis que près de 80% n'ont pas de latrines. Cette situation est le résultat d'un ensemble de facteurs qui sont en lien avec le comportement sociétal qui n'accorde pas une grande importance aux latrines, ni à la disponibilité de l'eau au niveau de l'école en plus de la question de la prise en charge des coûts. En effet, le manque de moyens financiers pour la prise en charge des coûts de l'eau au niveau des établissements scolaires est l'une des principales causes évoquées par les différents interlocuteurs. Il est prévu, par ailleurs, dans le cadre de deux projets qui démarreront prochainement l'accès de certaines écoles à l'eau et à l'assainissement (un projet financé par l'AFD et un autre financé par l'ICESCO).

**L'eau en milieu sanitaire :** selon les informations collectées auprès de la direction régionale de l'hydraulique et l'assainissement (DRHA), jusqu'à une date récente plusieurs points de santé n'étaient pas branchés à un réseau d'alimentation en eau potable.

**L'entretien et la maintenance** La gestion des 217 infrastructures hydrauliques d'eau potable est assurée selon la répartition suivante : outre les infrastructures présentes dans les chefs-lieux des Moughataa d'Atar, Oudane et Awjeft, et de la commune de Chinguity, toutes les autres infrastructures relèvent de la gestion de l'ONSER. La majorité des infrastructures semble être en bon état. Cependant, selon les informations collectées, les infrastructures dont la gestion relève de l'ONSER posent de sérieux problèmes aux localités concernées de maintenance et/ou de réparation en cas de panne. Parfois les pannes durent plusieurs semaines, voire plusieurs mois sans que la structure en charge ne réagissent suscitant la souffrance des pauvres populations.

**La qualité de l'eau :** au plan de la qualité de l'eau, les informations dont on dispose ne couvrent pas toute la wilaya. Elles se limitent seulement à la Moughataa d'Atar. Selon le CNRE, 50% des points d'eau possèdent une conductivité supérieure à  $1500\mu\text{Scm}$ . La répartition spatiale et le type d'utilisation des ouvrages se présentent comme suit :

- La majorité se situe dans les oueds de Tayaret, Seguelil, Tawaz et Tezegraz ;
- Un tiers seulement est utilisé pour une alimentation en eau potable soit pour les villages environnant, soit dans le cadre de l'AEP d'Atar (alimentation par citerne) ;
- Dans les oueds *Amdé* aux alentour d'Atar, les points d'eau sont relativement salés.

Le recours à des sources d'eau non protégés constitue une menace pour la santé des populations de la wilaya, en particulier les groupes vulnérables. L'utilisation des eaux de surface (marres, canal, etc.) n'a pas été mise en relief mais il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une pratique courante dans les zones où se trouvent des retenues d'eau.

Ces données indiquent la complexité de la question de la qualité de l'eau que les populations utilisent au niveau de la région et les risques qu'elles encourent en termes de santé.

#### **VII.4. La demande de service et les perspectives**

La demande en eau de façon générale est appelée à s'accroître en raison du changement de mode de vie et des besoins de l'agriculture. En milieu urbain, la demande accrue ne s'est pas accompagnée par les investissements nécessaires pour subvenir aux besoins des populations des centres urbains. Au niveau des zones rurales situées sur le biseau sec la demande restera forte, le recours aux puits non protégés est la seule solution tant que des sources en eau potable suffisantes n'ont pas été mobilisées. De grands espoirs sont fondés sur la réalisation des projets d'alimentation en eau potable tels que :

- Le projet de renforcement du réseau de la ville d'Atar en eau potable qui prévoit le forage de 5 nouveaux puits et une liaison avec une station de pompage d'une puissance allant de 100 à  $200\text{m}^3$ , un réservoir de  $100\text{m}^3$  dans la zone de Teyaret Sder, ce qui permettra de relever la production de  $2600$  à  $6000\text{m}^3$  par jour. Il prévoit également un réseau de tuyaux de 250 mm de diamètre sur une distance de 17 km allant de la source jusqu'à la station de pompage de Ntarzaye, station dont la puissance passera de 120 à 240  $\text{m}^3$  à l'heure, en plus d'une extension électrique de 5km et son équipement en groupes électrogènes et la réalisation d'un réseau de transport et de distribution de la production de 15 km pour le renforcement de la distribution dans les zones élevées de la ville et celles situées sur l'axe Atar-Nouakchott ;
- Le projet d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les wilayas des deux Hodhs, du Tagant et de l'Adrar sur financement de l'Agence française de développement (AFD) qui prévoit, outre l'accès à l'eau potable, la sensibilisation de plus de 120.000 personnes à

l’hygiène et à la construction de 191 blocs de latrines au bénéfice de 20.000 élèves dans les établissements publics du Tagant et de l’Adrar » ;

- Le programme de l’ICESCO pour l’amélioration des services d’eau et d’assainissement dans plusieurs écoles rurales, en coopération avec la Commission nationale mauritanienne pour l’éducation, les sciences et la culture

En milieu rural la demande sera essentiellement destinée à la couverture des besoins de l’élevage, des cultures maraîchères et phoenicicoles.

La nouvelle stratégie du secteur de l’hydraulique a bien cerné les différentes contraintes du secteur tout en proposant un cheminement qui devrait améliorer l’intervention dans ce domaine. Sa déclinaison au niveau régional doit être une priorité pour une région telle que l’Adrar où selon le CNRE, on peut présumer que le contexte n’est pas favorable à une alimentation importante de la nappe. Les possibilités de recharge de la nappe sont limitées, d’une part, aux modestes ruissellements issus du socle et des affleurements gréseux et d’autre part, au lit mineur de l’oued Tayaret qui paraît peu actif.

## **VIII. ENERGIE**

Les principaux acteurs qui interviennent dans le domaine de l’énergie sont le Ministère en charge de l’Énergie qui définit la politique générale de l’Etat dans ce domaine et en assure la mise en œuvre et l’Autorité de régulation multisectorielle qui s’occupe de l’attribution et le suivi des licences relatives à la fourniture de l’énergie.

La fourniture de l’énergie en milieu urbain est du ressort de la SOMELEC (Capitales régionales et départementales) alors qu’en milieu rural ce sont les délégataires de services qui assurent cette mission.

En termes de financements, les principaux financements dans le domaine de l’énergie proviennent des prêts/dons contractés par l’Etat auprès des bailleurs ou de ses propres fonds. Les structures qui interviennent actuellement dans ce domaine sont l’ADER qui s’occupe des projets d’électrification en milieu rural, TAAZOUR qui finance plusieurs centrales solaires en plus de certains projets de développement.

Il n’existe pas de cadre spécifique au niveau régional, ni même national pour la coordination des interventions en matière d’énergie. Comme c’est le cas pour la plupart des secteurs, les intervenants agissent suivant leurs propres objectifs qui ne tiennent pas forcément compte des priorités de la région.

Le principal et unique producteur et fournisseur de l’énergie en milieu urbain est la SOMELEC, au niveau de la Wilaya, il n’existe pas de délégataire de services.

### **VIII.1. L’offre**

Le taux d’accès à l’énergie en Adrar a connu une importante évolution passant de 52% en 2014 à 80,2% en 2019 (dont 67,2% thermique et 13,9% solaire), selon les données des EPCV. L’Adrar se distingue par rapport aux autres régions par la part importante en énergie solaire 13,9% alors que la moyenne nationale est de 1,9%.

Tableau N°23 : Principale source d’énergie utilisée pour l’éclairage

Wilaya	Principale source d’énergie utilisée pour l’éclairage
--------	---

	Electricité (réseau)	Torche	Energie solaire	Total
<b>Adrar</b>	67,2%	18,8%	13,9%	100,0%

Source : EPCV 2019

La production totale de l'énergie à travers les quatre centrales de la Wilaya est de 6 850 Kw dont 2 000 Kw à partir du solaire soit 30%. La centrale d'Atar est de loin la plus importante, elle alimente aussi la localité d'Ain Ehl Taya. Les centrales de Chinguity, Ouadane et Aoujeft sont de petites tailles.

Tableau N°24 : Nombre d'abonnés SOMELEC par centre

Centre	Nombre d'abonnées	Capacité totale disponible (KW)
<b>Atar</b>	8 222	5850
<b>Chinguity</b>	1200	300
<b>Aoujeft</b>	725	300
<b>Ouadane</b>	800	400

Source : MMEP 2022

L'accès à l'énergie diffère d'une Moughataa à une autre, alors que la ville d'Atar fait face à des délestages répétitifs qui durent plus de douze heures par jour, les autres villes semblent être dans une situation meilleure. Durant la visite d'Atar, nous avons constaté le renforcement de la capacité de production par un nouveau groupe, mais selon les personnes rencontrées, la capacité produite reste insuffisante.

**L'énergie pour la cuisson :** Le gaz est la principale source d'énergie pour la cuisson, 65,5% suivi par le bois 23% et le charbon 10,6%. La faible densité de ressources ligneuses est un facteur principal de l'utilisation du gaz. Néanmoins même si le taux d'utilisation du bois est assez faible, la surexploitation des ressources ligneuses constitue un challenge pour la région confrontée à une désertification qui s'accentue d'année en année.

Tableau N°25 : Principale source d'énergie pour la cuisson

principale source d'énergie (combustible) utilisée pour faire la cuisine						
		Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Total
milieu	ensemble	32,1%	2,5%	13,7%	49,8%	100,0%
	Adrar	21,0%	2,9%	10,6%	65,5%	100,0%

Source : EPCV 2019

**L'approvisionnement en carburant :** L'approvisionnement de la région en carburant est assuré sans difficulté par des stations privées installées dans les chefs lieu des Moughataas. Les ruptures d'approvisionnement sont rares. Il existe par ailleurs un marché parallèle alimenté par du carburant en provenance de la partie nord du pays.

### VIII.2. La demande

**L'agriculture oasisenne :** l'utilisation de l'énergie solaire est très répandue en Adrar, notamment pour les besoins de l'agriculture phoenicicole. En effet, ce type d'énergie est bien adapté au contexte de la région en plus du faible cout d'entretien et de la maitrise des opérations de maintenance par les populations. La demande en énergie solaire est supposée

s'accroître compte tenu du développement des cultures oasiennes et de l'existence de certains projets qui financent l'acquisition de moyens d'exhaure solaires.

**Les besoins domestiques** : avec l'évolution du mode de vie des populations et l'introduction d'appareils ménagers, la demande en énergie a beaucoup augmenté ces dernières années, en Adrar. Elle atteint son pic durant la saison de la Guetna, où la population de la Wilaya se multiplie par deux. Durant cette période, les centres urbains procèdent à des délestages afin de fournir l'énergie au plus grand nombre de ménages.

**Les besoins de l'hôtellerie** : La Wilaya est une destination à la fois pour les touristes étrangers que pour les nationaux. Le nombre importants d'hôtels et d'auberges accentuent la demande en énergie. A Atar ville, le nombre de gros consommateurs est de 18. Ces opérateurs dont les services dépendent de la disponibilité de l'énergie font face à des difficultés en raison de la faible offre, notamment à Atar.

**Les besoins des commerces** : les distributeurs des produits frais, dont le nombre ne cesse d'augmenter constituent de gros consommateurs d'énergie. Selon leurs représentants rencontrés durant les ateliers thématiques, ils enregistrent des pertes énormes à cause des coupures répétitives de l'électricité à Atar. Cette situation risque de freiner les investissements et réduire la disponibilité de certains produits indispensable pour les consommateurs.

### **La qualité du service**

Les acteurs rencontrés dans le cadre des ateliers et lors des visites de terrain ont exprimé des avis mitigés. A Atar c'est le désarroi total en raison des délestages et leurs conséquences sur les activités économiques et domestiques. Au niveau des autres Moughataas, les populations semblent être plus ou moins satisfaites de l'offre. Néanmoins, des problèmes ont été soulignés concernant l'alimentation des quartiers périphériques, le sous dimensionnement du réseau qui limite la puissance fournie, notamment durant la période de fortes chaleurs et les branchements sauvages qui mettent en danger la sécurité des personnes

### **Les perspectives**

Le Ministère de l'énergie a lancé depuis quelques temps un projet pour le transport d'énergie de Nouakchott vers Zouerat (*lignes 225 kV entre Nouakchott et Zouerate et postes associés. Lot1 : Lignes aériennes 225 kV & 33 kV, Lot 2 : postes électriques associés*). Cette ligne dont les travaux ont atteint 80% d'exécution permettra d'alimenter, entre autres la ville d'Atar.

## **IX. TOURISME**

### ***Des potentialités sous exploitées***

Le tourisme est l'un des piliers économiques les plus importants de l'Adrar qui dispose d'un potentiel comparable à plusieurs égards à celui des grandes destinations touristiques du Sahara offrant une variété de produits touristiques et de sites justifiant le caractère attractif de la wilaya. Elle abrite deux anciennes villes du pays qui sont Chinguity et Ouadane dont la renommée dépasse le cadre national en raison du rôle que ces cités ont joué dans l'histoire précoloniale de la Mauritanie. Les vestiges de ces villes et les paysages qui les entourent, successions de montagnes et oueds, offre des espaces et des monuments d'une valeur inestimable pour les touristes à la quête de la tranquillité et de la découverte des cultures des

populations sahariennes. Le patrimoine manuscrit de la wilaya est parmi les importants du pays (bibliothèques privées de renommée dans toute la wilaya).

Au niveau de la Moughataa d'Atar, les produits touristiques sont composés de produits culturels au niveau des musées d'Amatil, le Musée de Toueizegt, Le site archéologique d'Azougui qui abrite une forteresse édifiée par les Almoravides au 5<sup>e</sup> siècle de l'hégire. Au niveau de la ville d'Atar, le quartier de Garn El Gasba abrite l'une des plus anciennes mosquées du pays El Attigh (743 hégire). A côté des produits culturels, la Moughataa d'Atar offre aussi une diversité de sites et de paysages naturels dont notamment le Canyon d'Amogjar qui abrite les peintures rupestres d'AGROUR découvertes en 1936 par Theodore Monod datant de 2000 ans av JC.

Au niveau de la Moughataa de Ouedane, l'offre touristique est aussi composée de sites naturels, de musées culturels mais aussi de vestiges historiques. Sur le plan de l'offre culturelle, la ville de Ouedane qui est une ville historique créée au début du 12<sup>e</sup> siècle se démarque par sa rue des 40 savants. Elle est aujourd'hui inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Aussi, Guelb Richat connu comme l'œil de l'Afrique ou dôme de Richatt, est un site géologique inévitable situé à 25km de la ville de Ouedane qui continue de conserver ses mystérieuses origines et reste alors une énigme scientifique.

Au niveau de la Moughataa de Chinguetti l'offre touristique est encore plus importante aussi bien en termes de patrimoine culturel qu'en termes de paysages naturels ou d'infrastructures touristiques. Chinguetti, septième ville sainte de l'Islam, capitale culturelle de la Mauritanie et appelée également Sorbonne du Désert, est une ville caravanière inscrite dans le patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette ville a été créée au 13<sup>e</sup> siècle en hommage à l'ancienne ville (Abeir 777 ap JC) qui a été ensevelie sous le sable. Chinguetti attire de nombreux touristes grâce à son architecture hors du commun et son rayonnement culturel, c'est un pont de culture entre l'orient arabe et le Maghreb. Sur le plan des paysages naturels, Chinguetti abrite l'Erg de Ouarane, océan de dunes qui traverse la Mauritanie venant de l'Algérie, Guelb Ewelloul très connu pour sa richesse en météorites, la montagne de Zarga cette montagne bicolore qui marque la fin de l'Erg Ouarane. Sur le plan du patrimoine culturel, plusieurs prestigieuses bibliothèques sont aujourd'hui présentes pour témoigner du passé culturel glorieux de la cité historique de Chinguetti. Parmi ces bibliothèques prestigieuses, il y'a notamment : la bibliothèque de Ehel Habott datant de plus de 200 ans contenant près de 2000 livres dont 1400 manuscrits rares et la bibliothèque de Ehel Ahmed Mahmoud, créée en 1110 par la famille Ehel Ahmed Mahmoud au sein de laquelle sont conservés plusieurs manuscrits rares, livres et documents de toutes sciences.

Au niveau de la Moughataa de Aoujeft, la ville d'Aoujeft, qui a été créée à l'an 821 de l'hégire, est considérée comme capitale de la confrérie Soufi et doit cette renommée grâce à son érudit et chef soufi Cheikh Sidi EL Moctar EL Kounti. Elle s'avère être une destination attractive aux touristes fascinés par les bibliothèques contenant des manuscrits rares. Pour ce qui est de l'offre touristique, les sites et paysages naturels de la Moughataa sont importants et diversifiés dont notamment : Terjit cette oasis tapie dans un canyon comprenant deux sources d'eau naturelle à la fois tiède et froide ainsi que des grottes stalagmitiques. Terjit est recouverte de magnifiques plateaux tabulaires faisant d'elle un site touristique extraordinaire. C'est l'une des plus grande Oasis de la région de l'Adrar, réputée par son paysage , ses belles palmeraies et ses Gueltas. Sur le plan culturel, les bibliothèques de Ehel Sidina contenant un grand nombre de documents des sciences de la charia islamique et de Chems Eddine avec ses 400 manuscrits et documents rares contribuent à donner à la Moughataa d'Aoujeft et à l'Adrar son rayonnement culturel et civilisationnel.

### ***Une demande en baisse depuis une décennie***

Malgré le manque de statistiques précises sur le nombre de touristes visitant le pays, les informations disponibles permettent de dégager quelques indicateurs qui renseignent sur l'évolution du tourisme en Adrar. L'historique du tourisme montre que le nombre des touristes s'est fortement accru entre la saison 1996-1997, première année de l'opération de charter (Paris-Atar) organisée à partir de la France, et la saison 2006-2007 passant de 270 à 9747 touristes. En revanche cette dynamique a enregistré un net recul qui s'est traduit par une forte régression où le nombre de touristes est retombé à 1770 à une certaine période pour se stabiliser autour de 1000 à 1200 en moyenne durant la dernière décennie.

Les tentatives des opérateurs pour relancer le secteur au niveau de la région, ou les mesures de sécurité ont été renforcées, ont été bloquées par la pandémie du COVID19. Par ailleurs, le retrait de la SOMASERT, qui a joué un rôle important dans la promotion du tourisme, a contribué au déclin de l'activité touristique. La concurrence mondiale, notamment des pays africains disposant de potentialités désertiques, a elle aussi limité la demande sur le tourisme en Mauritanie.

### ***Une offre en régression***

En termes d'infrastructures hôtelières, on dénombre plusieurs hôtels et auberges repartis entre les trois Moughataas d'Atar, Ouadane et Chinguity. La capacité totale est de 623 lits dont 80% dans la Moughataa d'Atar. Cette capacité est loin d'être suffisante en plus de l'état de délabrement de plusieurs structures abandonnées par leurs gérants faute de clients. En plus les infrastructures ne répondent plus aux exigences des touristes dont les besoins ont beaucoup évolué. D'ailleurs, à l'état actuel des choses toute reprise des activités touristiques ne saurait être efficace en l'absence d'une mise à niveau des infrastructures existantes.

Concernant les services, la majeure partie des professionnels (employés, prestataires) ont changé de métier ce qui posera un réel problème pour satisfaire la demande en cas de relance de l'activité touristique. Néanmoins, un noyau dévoué d'opérateurs touristiques continuent d'offrir leurs services en dépit des difficultés.

La qualité des services offerts est généralement en deca des normes à cause de l'anarchie qu'a connue le secteur sous la pression d'une forte demande durant les années 2007-2010. En effet, la mauvaise application de la réglementation notamment en matière d'octroi des agréments, pour la création des structures hôtelières, accordés aux nouveaux établissements touristiques qui se traduit par un non-respect des critères d'éligibilité (capacité, efficience, efficacité aptitude) et la multiplication de petites entreprises incapables de fournir les prestations requises.

Tableau N°26 : Répartition des structures hôtelières par Moughataa

Moughataa	Infrastructures d'accueil	Potentiel touristiques
<b>Atar</b>	7 hôtels et 44 auberges	505 Lits Sites touristiques, bibliothèques et manuscrits, gastronomie traditionnelle, randonnées, guides touristiques, agences de voyages
<b>Ouadane</b>	12 Auberges	42 lits patrimoine mondial, sites archéologiques (Dôme de Richatt), le fort d'Agweidir construit par les Portugais, la bibliothèque de Ehel Abidine Sidi avec ses manuscrits, randonnées guides touristiques, agences de

			voyages
<b>Chinguetti</b>	14 auberges,	76 lits	Chinguitti, inscrite dans le patrimoine mondial de l'UNESCO, architecture hors du commun, sites touristiques, bibliothèques et manuscrits, gastronomie traditionnelle, randonnées, guides touristiques, agences de voyages

Source : ONT 2022

L'office national du Tourisme s'est engagé dans une nouvelle dynamique de promotion des produits touristiques en Mauritanie. Dans ce cadre, il offre aux opérateurs l'opportunité de participer aux salons internationaux sur le tourisme afin de promouvoir leurs produits et nouer des relations avec les opérateurs internationaux. Il a aussi organisé plusieurs manifestations aussi bien en Mauritanie qu'à l'étranger.



L'Office National du Tourisme (ONT), est un organisme de promotion touristique créé par **décret numéro 2004-037** portant création de ce type d'établissement public à caractère administratif. L'ONT joue un rôle fédérateur, il concourt à appuyer et renforcer la capacité institutionnelle de l'État et des promoteurs privés dans le domaine du tourisme. En plus des fonctions générales qui lui incombent en tant qu'organe d'exécution des politiques et des programmes du Gouvernement dans ce domaine, l'Office National du Tourisme assure les fonctions de promotion et de commercialisation des produits touristiques mauritaniens en étant une vitrine des territoires touristiques, permettant ainsi une meilleure attractivité et compétitivité de la destination Mauritanie, notamment par la mise en place de structures adaptées, capables d'orienter, de stimuler et de promouvoir le développement de ce secteur dans le pays. Il est investi, à cet effet, des missions spécifiques telles que : La gestion en régie ou en concession de service public du patrimoine touristique de l'État (gîtes d'étapes et autres structures d'hébergement) ; Le lancement de destinations touristiques nouvelles ; La préparation, en collaboration avec la Direction du Tourisme, et la coordination de toutes les manifestations internationales et nationales à caractère touristique qui se déroulent en totalité ou partiellement sur le sol national telles que les caravanes, les rallyes, marathons, la chasse, les sports nautiques, foires, salons spécialisés et expositions touristiques...etc. ; La conception et la commercialisation des circuits touristiques ; La recherche en matière de promotion touristique ; L'élaboration de plans d'aménagement des zones d'intérêt touristique ; La protection et la valorisation des sites touristiques, en collaboration avec les structures publiques et privées impliquées dans cette mission...etc.

### ***Des contraintes à relever.***

**Contraintes :** le secteur du tourisme dans la wilaya de l'Adrar est confronté à un certain nombre de contraintes dont notamment, le faible niveau d'organisation des opérateurs locaux, l'absence d'opportunités de financement et de crédit adapté au niveau et à la situation des opérateurs touristiques locaux, l'insuffisance du nombre de guides touristiques formés par rapport aux besoins du secteur. Il faut ajouter à cela, la forte concentration de la demande touristique sur la France, le tarif très élevé de la desserte aérienne du pays, dépassant tous les

tarifs de la sous-région et le développement de l'intermédiation qui réduit substantiellement les retombées sur les populations locales du développement du secteur.

**Forces :** Le tourisme en Adrar dispose d'un certain nombre de forces dont les plus importantes sont : i) Un potentiel comparable à plusieurs égards à celui des grandes destinations touristiques du Sahara offrant une variété de produits touristiques et de sites justifiant le caractère attractif de la wilaya, ii) l'existence d'opérateurs spécialisés dans le tourisme du désert et disposant de capacités logistiques et de connaissances leur permettant d'accompagner toute dynamique de relance du secteur, iii) l'existence d'une infrastructure d'hébergement au niveau de la plupart des sites touristiques et de prestataires qualifiés (guides, chameliers, cuisiniers, etc.) et iv) l'existence d'un aéroport disposant de tous les équipements pour recevoir tous les types d'avions et facilitant l'organisation de vols charters entre l'Europe et Atar.

**Faiblesses :** il s'agit essentiellement de l'enclavement de la plupart des sites touristiques, la mauvaise qualité des connexions internet, la faible capacité des auberges à répondre à la demande durant le pic de la saison, le délabrement de la plupart des auberges et hôtels suite à la baisse de la demande, la qualité des services offerts est généralement en deca des normes à cause de l'anarchie qu'a connue le secteur sous la pression d'une forte demande durant les années 2007-2010.

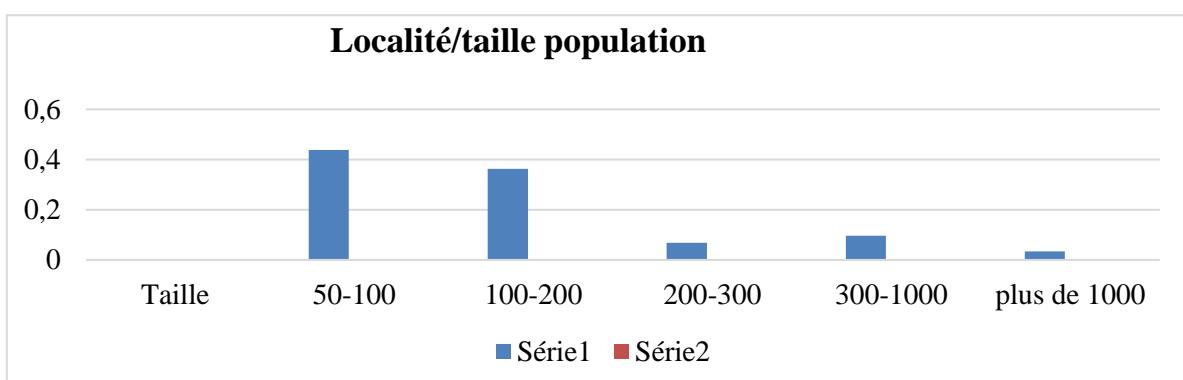
**Opportunités :** la nouvelle dynamique portée par l'ONT est une opportunité à saisir pour promouvoir le tourisme en Adrar, l'existence d'investisseurs locaux pouvant contribuer à l'accroissement de l'offre, notamment les infrastructures d'hébergement, l'existence d'une école de formation technique capable de répondre aux besoins du secteur en matière de main d'œuvre qualifiée, les mesures de sécurité entreprises par le gouvernement ayant permis un retour des touristes.

## X. L'URBANISME

### *Une Wilaya sous-peuplée*

Le mode de sédentarisation des populations de l'Adrar, à l'instar des autres Wilayas du pays, s'est développé suivant des considérations économiques, sociales et sécuritaires. Les villes se sont créées autour de points d'eau ou les populations avaient la possibilité d'exercer les activités agricoles (cultures de décrues et phoeniciculture). La croissance démographique et la rareté des eaux ont poussé les populations à chercher des zones plus propices pour l'agriculture et plus proches des centres urbains ou l'accès aux services sociaux est meilleur.

A l'inverse de la plupart des wilayas du pays, où la sédentarisation anarchique est prédominante, en Adrar, ce phénomène reste limité à cause du sous peuplement et de la rareté des ressources en eau. Néanmoins, le nombre de localité de moins de 100 habitants est trop élevé (45%). L'Adrar compte 177 localités de plus de 50 habitants.



Le nombre relativement important des localités à faible densité (moins de 10 ménages) constitue un réel challenge pour l'accès des populations à des services sociaux de base. Comme il apparaît dans l'analyse des secteurs de l'éducation et de la santé, au niveau de ces localités, toutes les tentatives de création d'écoles et de postes de santé ont échoué. Le nombre d'écoles fermées pour insuffisances d'élèves est très élevé tandis que la plupart des postes de santé sont inopérationnels faute de personnel et de patients.

Dans le cadre de son programme de regroupement des localités, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a créé en 2016 le regroupement de Tenouemend. Les acteurs rencontrés ont souligné le manque de concertation sur le choix du site du regroupement en plus de l'attachement des populations cibles à leurs terroirs qui leurs offrent de meilleures opportunités en termes d'activités économiques.

#### ***Regroupement de Tenouemend : expérience peu concluante***

*Créé en 2016, le regroupement de Tenwemend regroupe 12 localités ( El Malah, Bouaboun, Ayoun Ehil Menne, El Mowssae, Temegazine, Leeweïne, Tivririrt, Oudey Amar, Tenwemend, Libheïr, Nbeïke et ElBerbare).*

*Les infrastructures de base mises en place, comprennent un complexe islamique, une école complète et un centre de santé.*

*Le projet a été réalisé dans la hâte sans tenir compte des difficultés de la zone à savoir l'ensablement, le manque d'eau et d'espaces pour l'agriculture.*

*Les infrastructures prévues ont été réalisées, néanmoins elles sont menacées par les dunes qui envahissent une bonne partie de ces équipements.*

*Les études faites pour viabiliser le regroupement ont proposé la mise en place d'un programme de fixation de dunes, l'alimentation en eau potable, l'accès à l'énergie et le développement d'activités agricoles.*

#### ***La demande urbanistique***

L'extension des villes et localités de la wilaya se fait depuis quelques années sans encadrement mais plus tôt selon les besoins des populations. Il en résulte la création de quartiers périphériques dépourvus d'espaces indispensables pour les équipements collectifs en plus de l'installation dans des endroits inondables.

Cette anarchie s'est installée depuis la dernière réforme sur la gestion du foncier, centralisant au niveau du Ministère des Finances l'attribution des terrains et enlevant aux Walis et Hakems ces prérogatives (*Décret n° 2010-080 du 31 Mars 2010*). En effet, l'absence de plans de lotissements et la demande pressante des populations, en raison de l'accroissement naturel de la population, ont contribué la création de quartiers dans les centres urbains et l'installation des populations rurales dans des endroits inondables.

Toutes les villes de la wilaya font face à ce dilemme. Les acteurs ont souligné la nécessité d'élaboration, d'une manière urgente, de plans de lotissements pour répondre à la demande croissante en matière de terrains d'habitations.

#### ***Une faible offre en matière d'urbanisme***

**Type d'habitat :** La nature du toit des habitations est un indicateur de la durabilité des logements. En Adrar, près de la moitié des logements ont une toiture en paille (45,8%) alors

que 23,1% ont une toiture en béton, le bois (9,9%), les tôles en métal (7,7%) et le zinc (6,3%). Cet état des choses montre la précarité des logements qui est souvent en lien avec le niveau de vie des populations.

Tableau N°26 : Matériau principal du toit de logement

Terre	Paille	Bois	Tôles en métal	Zinc	Ciment/béton	Autre	Total
3,7%	45,8%	9,9%	7,7%	6,3%	23,1%	3,5%	100,0%

Source : EPCV 2019

**Possession des titres de propriété** : selon les données de l'EPCV 2019, 40,6% des ménages de l'Adrar ne possèdent pas de titre de propriété de leurs habitats. Les populations en zone rurale sont les plus concernées mais aussi ceux résidant en périphérie des villes. Cette situation constitue un challenge pour le développement urbain en plus des difficultés qu'elle pose pour les transactions foncières.

**Assainissement** : la problématique de la gestion des déchets solides et liquides se pose pour les populations de l'Adrar à l'instar des autres régions du pays. L'absence d'un service de ramassage des ordures en milieu urbain a contribué à l'entassement de déchets dans la plupart des centres urbains et aux alentours de certaines localités rurales. L'existence de ces déchets favorise la prolifération des maladies et des moustiques en plus des autres ennuis telles que les odeurs. Les actions menées dans ce cadre se sont révélées inefficaces en l'absence d'une approche qui engage les populations tout en assurant un financement pérenne des mécanismes de gestion des ordures. Les communes en charge de cet aspect ne disposent pas de moyens financiers ni logistiques pour assurer l'assainissement en plus des difficultés de recouvrement de taxes d'assainissement auprès des populations. Actuellement le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation appuie certaines communes pour les opérations d'assainissement, cet appui porte sur la prise en charge des salaires d'équipes d'assainissement. Selon les maires cet appui quoiqu'important, ne couvre pas la totalité des charges induites par le ramassage et l'évacuation des ordures.

En termes d'assainissement liquide, comme l'indique le tableau ci-dessous, 28% de la population ne disposent pas de latrines. Pour ceux disposant de latrines, le type d'assainissement prédominant est la fosse individuelle. L'existence de ces fosses en milieu urbain est l'une des principales causes de la prolifération des moustiques.

CHASSE D'EAU / Reliée à une fosse simple couverte	CHASSE D'EAU / Reliée à une fosse simple non couverte	Latrine à fosse améliorée ventilée	Latrine à fosse avec dalle	PAS DE TOILETTES / NATURE/ CHAMPS
28,1%	7,0%	14,5%	19,8%	28,6%

Source : EPCV 2019.

## XI. TRANSPORT

Sur le plan de la gouvernance, le Ministère de l'Equipement et des Transports est le principal acteur qui détient les compétences en matière de planification et de maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement des routes. Les compétences des collectivités locales se limitent, théoriquement à l'entretien de la voirie urbaine pour les communes alors que pour la région il s'agit plutôt d'une implication dans la définition des programmes régionaux d'investissement dans le secteur du transport. Il faut souligner qu'au niveau de l'Adrar, le Ministère n'a pas de représentant régional.

La planification des infrastructures routières obéit aux orientations du schéma national des routes qui accorde la priorité aux infrastructures visant à relier tout d'abord les capitales régionales au réseau national, puis les capitales départementales, les régions entre elles et par la suite désenclaver les zones à fort potentiel économique.

La stratégie d'entretien adoptée par le Ministère met l'accent sur le réseau bitumé. Dans ce cadre la mission d'entretien routier global a été confiée à l'ETER qui intervient selon un programme établit avec le Ministère loin de toute implication des acteurs locaux. Elle dispose d'une brigade installée à Aoujeft qui intervient sur l'axe Aoujeft-Tidjikja soumis à une forte poussée des dunes.

Par ailleurs, l'entretien des pistes rurales, qui constituent la majeure partie des routes de la Wilaya, ne dispose d'une entité propre. Des actions ponctuelles sont réalisées de temps en temps sur l'axe Atar-Chinguity, mais leur effet reste limité en raison des méthodes d'entretien utilisées et de la nature de la piste.

### ***Un relief assez difficile***

Le relief de l'Adrar, composé essentiellement de montagnes et de vallées, se caractérise par une morphologie qui rend difficile les déplacements au sein de la wilaya. L'accès aux principales villes se fait à travers des passes montagneuses assez rudes et peu aménagées. Des efforts ont été entrepris pour améliorer l'accessibilité de certains axes, néanmoins la plupart part des localités sont situées dans des zones plus ou moins enclavées.

### ***Des moyens centralisés***

La Wilaya ne dispose d'aucun service d'équipements, la gestion de cet aspect relève du niveau central. Les collectivités ne disposent ni de compétences ni de moyens pour intervenir en cas de problème. En effet, la passe de Ould Ebnou, qui désenclave les Moughataas de Ouadane et Chinguity, nécessite souvent des réparations qui ne sont jamais faites que tardivement. Le simple dérapage d'un camion nécessite une intervention à partir de Nouakchott pour libérer la voie.

Le manque d'entretien courant des pistes Atar Chinguity Atar Ouadane, rend leur accès impossible pour certaines catégories de véhicules.

### ***Une bonne connexion avec les régions environnantes***

Le réseau routier inter-régional est assez développé. En effet la Wilaya est liée à Nouakchott par une route bitumée de 420Km. Elle est aussi liée au Tagant par une route bitumée qui passe par la Moughataa d'Aoujeft et au Tiris-zemmour en passant par Choum. Ces routes ont eu un impact positif sur le développement économique de la Wilaya dont la position sera renforcée à travers la réalisation de la route Tidjikja-Kiffa-Selibaby.

La question de l'entretien de ces axes routiers se pose avec acuité, notamment en raison des dommages survenus durant le dernier hivernage ou des ouvrages entiers ont été emportés par les pluies. Par ailleurs, la route Atar-Tidjikja est envahie sur certains endroits par des dunes de sables qui bloquent la circulation des véhicules légers et obligent les tout-terrain à effectuer des détours assez longs et difficiles.

La route Akjoujt-Atar présente elle aussi des dégâts à certains endroits. L'état de cette route risque de s'empirer si des mesures de réhabilitation ne sont pas prises rapidement.

### ***Des difficultés de déplacements inter-localités***

S’agissant des infrastructures routières au sein de la Wilaya, elles se caractérisent par leur état difficile à l’exception des localités situées sur l’axe Atar-Ain Sevra et Atar-Choum. Les Moughataas de Ouadane et Chinguity sont reliées à Atar par des pistes qui limitent l’accès aux véhicules tout-terrain. Les déplacements entre les chefs-lieux des Moughataas et les localités environnantes sont aussi difficiles à cause de la nature sablo-montagneuses de ces pistes. Dans la Moughataa d’Aoujeft, le déplacement entre le chef-lieu de la Moughataa et les localités de Medah et Nteirguent est extrêmement difficile. Pour le cas de Medah, situé à 50 km d’Aoujeft, la seule façon de s’y rendre s’est de faire un détour de 200 km en passant par l’Inchiri. Les populations de cette localité, sont d’ailleurs plus liées à l’Inchiri qu’à l’Adrar à cause de l’état des pistes. Pour N’Teirguent, les déplacements sont assez difficile à cause de l’état sablo-montagneux de la route longue de 50 Km.

Au niveau de la Moughataa de Ouadane, la situation n’est guère meilleure. Pour certaines localités situées dans la zone Est, l’accès est très difficiles et peu de véhicules sont capables d’emprunter ces pistes, ce qui pose un sérieux problème de déplacements pour les populations de ces localités.

Pour la Moughataa de Chinguity, les déplacements entre localités sont aussi difficiles. Pour se rendre de Chinguity à Ain Savra (80km), il est plus facile de se rendre à Atar puis prendre la route Atar-Tidjijka soit 200 km de plus.

#### ***L’aéroport d’Atar : une infrastructure qui contribue au développement du tourisme***

L’existence d’un aéroport à Atar, assez bien équipé, renforce les capacités de la région en matière de tourisme. Malgré le déclin de l’activité touristique ces dernières années, l’aéroport d’Atar constitue le point d’entrée des touristes en provenance de l’Europe. Grace à cet aéroport des vols charters sont organisés par les tours opérateurs entre l’Europe et Atar ce qui est de nature à réduire les couts de transport et améliorer par conséquent l’affluence touristique. L’aéroport est géré par la Société des Aéroports de Mauritanie, qui vient de le réhabiliter tout dernièrement.

#### ***L’enclavement constitue un handicap pour le développement des services et des échanges économiques***

**Cout de transport élevé :** La nature difficile des pistes de la région contribue à la hausse des prix de transport des biens et des services. Dans certaines zones, difficiles d'accès pour les camions, le transport de matériaux est fait par des véhicules tout-terrain ce qui augmente considérablement le cout de transport.

**Difficulté d'accès aux services sociaux :** l'enclavement de certaines zones est l'un des facteurs qui limitent l'accès des populations de ces zones à des services sociaux de base et conduisent à la migration des populations. Plusieurs écoles ont été fermées faute d'effectif suffisant et les structures de santé ont du mal à fonctionner en plus de la difficulté d'évacuation des malades à partir des zones enclavées.

**Difficulté d'écoulement de la production agricole :** L’Adrar est une zone de grande production de maraîchage. Il y'a plusieurs années, elle alimentait le marché de Nouakchott en légumes. Le changement des conditions hydrologiques a certes contribué à la baisse de la production mais aussi les difficultés de transport des produits vers les centres urbains qui nécessite des pistes plus accessibles et des moyens de transport adaptés sont l'une des principales causes.

**Forte migration des populations :** le sous peuplement de la wilaya est en grande partie du aux difficultés de déplacement et l'absence d'infrastructures de transport et de

télécommunications indispensables de nos jours. On constate que plusieurs localités ont été abandonnées par les populations à cause de leur enclavement, malgré l'existence d'un potentiel économique.

## **XII. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

L'accès aux nouvelles technologies de l'information s'est beaucoup amélioré ces dernières années grâce à la connexion de la Wilaya au réseau national de la fibre optique et des infrastructures réalisées par les différents opérateurs téléphoniques. Ceci dit, d'importantes zones de la Wilaya ne sont pas couvertes par le réseau téléphonique tandis que l'accès à l'Internet est limité aux grandes villes. Il faut préciser, que le sous-peuplement de la Wilaya, la dispersion des localités et les difficultés de déplacement sont des facteurs qui ont contribué à la faiblesse de l'offre en matière de nouvelles technologie de l'information.

### ***Un accès au téléphone mobile réduit***

L'ensemble des acteurs rencontrés ont souligné la mauvaise qualité de l'accès à la téléphonie mobile et son absence dans certains endroits. Les Moughataas d'Aoujeft, Chinguity et Ouadane sont les plus touchées. En effet, en dehors des chefs-lieux des Moughataas, toutes les localités n'ont pas accès à la téléphonie. Le cas de la route Atar Tidjikja est un exemple éloquent de la faible couverture téléphonique. Les responsables départementaux ont souligné les difficultés qui se posent pour entrer en contact avec les populations rurales, en cas d'urgence, et même pour suivre les missions envoyées dans ces zones.

### ***Un débit faible et une couverture limitée***

L'accès à l'Internet reste limité aux centres urbains avec des débits souvent faibles. Cet état des choses constitue un réel handicap pour le développement de la Wilaya dont l'économie repose sur le tourisme. En effet, de nos jours l'accès à l'Internet est un facteur déterminant dans l'offre touristique. Aussi, le développement des activités économiques requiert des connexions internet pour faciliter les échanges entre les opérateurs. Sur le plan social, l'internet est devenu un outil que l'ensemble des citoyens utilisent au quotidien et par conséquent indispensable pour les interactions entre les membres de la société.

### ***Un accès aux medias relativement bon***

L'accès aux medias nationaux est globalement bon au niveau des centres urbains grâce à la radio locale et l'existence d'une station régionale de la télévision permettant une meilleure couverture des événements de la Wilaya. Au niveau des zones rurales, l'accès est rendu possible grâce à l'énergie solaire pour les ménages qui en disposent.

## **XIII. LA GOUVERNANCE REGIONALE**

Les acteurs au niveau de la région de l'Adrar, à l'instar des autres Wilayas, se répartissent en trois catégories : i) l'administration territoriale qui reste la principal acteur, compte tenu des prérogatives dont elle disposent, ii) les collectivités territoriales (les communes et le conseil régional) qui peinent à se forger une place dans l'échiquier régional, iii) les services techniques déconcentrés et iv) les acteurs de la société civile dans leur diversité.

Ces acteurs se caractérisent par un manque de ressources humaines et financières, des difficultés de coordination entre eux et avec le niveau central et l'absence d'un dispositif de pilotage fonctionnel au niveau de la région.

### **XIII.1. L'Administration territoriale**

L'administration territoriale en Adrar est composée d'un wali assisté par des adjoints et des conseillers, quatre Hakems (Atar, Chinguity, Aoujeft et Ouedane) et deux chefs d'arrondissement (Nteirguent et Choum). La Wilaya est dirigée par un wali qui dispose de compétences étendues renforcées par sa qualité de représentant du pouvoir (décret 80.166). A ce titre il dirige l'action des services déconcentrés de l'Etat dans la Wilaya.

En 2010, les organigrammes des administrations territoriales ont été révisés avec la création de nouveaux postes. Ainsi, le cabinet du wali a été renforcé par la création plusieurs postes conseillers, alors que les Hakem qui ont la responsabilité de gérer les affaires au niveau de la Moughataa ont été renforcés par l'affectation de Hakem adjoints et de cadres d'appui.

En termes de ressources humaines, la wilaya est relativement bien dotée avec l'arrivée des conseillers thématiques et la présence d'un directeur de cabinet alors qu'au niveau des Moughataa la présence des Hakems adjoints a aussi amélioré le traitement des affaires administratives et les services rendus aux citoyens.

Les constructions et les réhabilitations des dernières années ont permis au Wali et aux Hakems de disposer de bâtiments administratifs et de logements décents contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de travail et à l'amélioration de l'image de l'administration aux yeux des citoyens. Cependant, pour les Hakem adjoints et le staff du wali, les conditions matérielles et les conditions de travail ne sont pas au même niveau d'aisance y compris sur le plan de la logistique car les Hakem adjoints et les conseillers du Wali ne sont pas dotés de véhicule à la différence des Hakem avec pour chacun un véhicule de service.

Les crédits alloués aux autorités régionales sont insuffisants et ne couvrent pas l'ensemble des charges de fonctionnement limitant ainsi les capacités d'action de ces autorités au moment où elles doivent fournir beaucoup d'efforts pour administrer un territoire assez vaste et difficile d'accès.

### **XIII.2. Le conseil Régional**

Les dispositions de la Loi organique 2018.010 du 12 février 2018, relative à la Région, stipulent que : (article 2) : « *La région est une collectivité territoriale. Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Pour l'exercice de ses compétences, elle dispose d'un budget, d'un personnel et d'un domaine propre. Les limites territoriales de la région coïncident avec celle de la circonscription administrative de la wilaya* ». La région est administrée par deux (2) organes élus : Un organe délibérant : le conseil régional ; Un organe exécutif : le président du conseil régional.

Elle a pour mission, de promouvoir le développement économique, social, culturel et scientifique dans son ressort territorial dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales. Elle a une fonction de mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire. Les compétences de la région couvrent les domaines de la planification et l'aménagement du territoire de la région, la promotion et l'encouragement des activités et des investissements commerciaux, industriels et touristiques l'environnement et la gestion des ressources naturelles, l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle, le tourisme, la santé et l'action sociale ainsi que la jeunesse, les sports, les loisirs et la culture. Le décret n° 2018-143 bis prévoit la mise en place d'une structure de gestion de la région composée d'un Secrétaire général, d'un Directeur de Cabinet, de Directeurs Techniques et de chefs de Services en plus d'un personnel d'appui. Si le poste de secrétaire général est pourvu par arrêté du Ministre de

l'Intérieur et de la Décentralisation pour le reste du personnel les recrutements prévus par la loi ne sont pas encore effectués.

Le budget de la région est alimenté essentiellement par les transferts de l'Etat. Ces montants sont censés être fixés par la COFIRE ART 58 de la loi Organique Décret 2019-090 du 5 Mai 2019.

Le montant du budget de la région, au titre de l'année 2021, est de 13 500 000 MRU. Pour l'année 2022, le même montant a été reconduit. Il faut préciser que la seule source de financement de ce budget est la dotation de l'Etat.

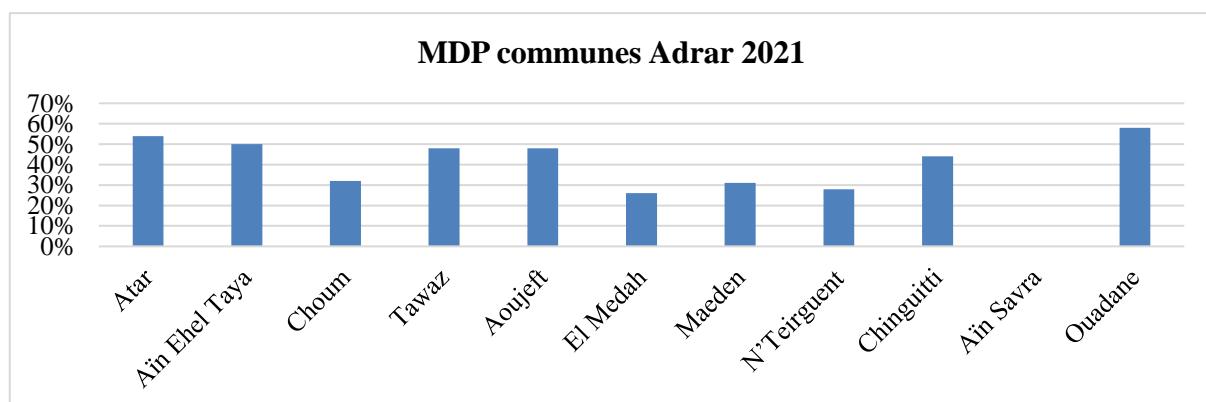
Le Conseil Régional de l'Adrar ne dispose pas de personnel, lui permettant d'assurer ses principales missions. L'administration est composée uniquement d'un Secrétaire Général, nommé par le Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation. Le personnel d'appui, secrétaire, plantons et gardien, est de 7 personnes.

Au titre de l'année 2021, le conseil régional a financé des activités au profit des paysans de la région. Ces activités ont porté essentiellement sur l'appui à l'agriculture oasienne qui constitue la principale activité économique de la Wilaya.

### **XIII.3. Les communes**

Les communes de l'Adrar, au nombre de onze, font face aux mêmes difficultés que les autres communes du pays ; à savoir, le manque de moyens financiers, la faiblesse des ressources humaines et l'absence d'un transfert effectif des compétences.

Selon le dernier rapport de mesures des performances communales, aucune commune mauritanienne ne déclare mettre en œuvre l'ensemble des compétences qui lui ont été dévolues. L'exploitation des données recueillies a permis de constater que 126 communes offrent plus de 10, 87 entre six et 10 services, et 05 communes. La comparaison entre les différentes catégories de communes permet de constater une grande convergence dans les compétences prioritairement exercées. Pour toutes les communes, les 4 compétences qui apparaissent prioritairement mises en œuvre sont (i) la construction, l'entretien et l'équipement des bâtiments, (ii) l'enlèvement de ordures, (iv) les cimetières, (v) l'hygiène, (vi) les marchés, (vii) la construction, entretien et équipement des dispensaires, (viii) les abattoirs, (ix) les équipements sportifs et culturels communaux et (x) l'assistance aux indigents.



**Des performances assez faibles** La DGCT avec l'Appui de la GIZ a mis en place un outil de mesure des performances communales. Annuellement un rapport d'évaluation de ces performances est élaboré. La mesure se base sur cinq indicateurs (eux-mêmes éclatés en 21

sous – indicateurs) qui sont relatifs aux aspects liés (i) à la participation, l'inclusion et la gouvernance locale, (ii) aux finances locales et à la gestion financière, (iii) aux ressources humaines et à l'organisation, ((iv) à la planification et la gestion du patrimoine communal et, enfin, (V) aux services rendus à la population.

Comme le montre, le graphique ci-dessous, la majeure partie des communes ont obtenu moins de 50% lors de la dernière évaluation des performances, réalisée en 2021. Ceci met en exergue la faiblesse des capacités des institutions communales de la Wilaya et les difficultés qu'elles rencontrent pour assumer leurs compétences.

### ***Des ressources financières limitées***

De façon générale, la part FRD dans les dépenses d'investissement est prépondérante au niveau de toutes les catégories de communes. Elle est de **56%** pour la catégorie des communes dont la population atteint 30. 000 habitants, **60%** pour la catégorie des communes de 10.000 à 15.000 habitants, **68%** pour celle des communes dont la population est inférieure à 10.000 habitants, **71%** pour la catégorie des communes de plus de 30.000 habitant et culmine à **120%** pour les communes dont la population se situe entre 15 et 20.000 habitants.

Pour les communes de l'Adrar, les montants alloués dans le cadre du FRD n'ont pas évolué depuis plus de cinq ans, malgré les besoins croissants en matière de services communaux. Dans des conditions pareilles, les communes sont dans l'incapacité d'assurer leur fonctionnement et de surcroit d'offrir des services de qualité aux populations.

Tableau N°27 : Evolution du FRD en Adrar.

	Année				
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Montant FRD en MRU</b>	8 361 242	8 671 488	8 671 488	8 671 489	8 667 505

Source : DGCT 2022

### **XIII.4. Les services techniques déconcentrés**

Au niveau de la wilaya, la majeure partie des départements ministériels sont représentés à des degrés divers. Les Ministères de la santé et de l'éducation sont les plus représentés aussi bien au niveau régional que département avec pour chacun un local, du personnel et des bureaux plus ou moins bien équipés. Au niveau des Moughataa, le niveau de représentation de ces départements ministériels est très faible pour certains avec parfois un seul agent faisant office de premier répondant. En effet à Ouadane, on note l'existence d'un Inspecteur de l'éducation nationale et d'un médecin chef, les autres services techniques ne sont pas représentés, malgré le besoin des populations en termes d'encadrement. A Achniguity, la situation est presque identique avec en plus un inspecteur de l'environnement dépourvu de moyens logistiques et sans bureau ni personnel d'appui. A Aoujeft, les services représentés sont ceux de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

Les services techniques dépendent étroitement sur le plan technique et financier de leurs ministères de rattachement mais entretiennent également avec les autorités régionales, des relations de subordination dans la mesure où celles-ci représentent le chef de l'Etat et chacun des membres du gouvernement dans leurs circonscriptions respectives. Pour les départements de l'Education et de la Santé, la déconcentration est relativement poussée, le personnel mis à disposition par l'administration centrale étant affecté et géré par le Wali. Le personnel des

autres services continue à relever des directions centrales, même s'il est formellement placé sous l'autorité du Wali.

Les services déconcentrés font face à des difficultés qui entravent leurs activités voire remettent en cause l'utilité de certains d'entre eux. A l'exception de quelques services, la plupart des structures ne disposent pas de ressources humaines qualifiées ni de ressources financières et par conséquent sont inactifs. Cette systématisation des représentations déconcentrées doit être révisée en vue d'organiser ces structures en fonction des besoins, suivant une logique sectorielle, d'optimiser les ressources financières et de tenir compte de l'évolution du paysage institutionnel. La dévolution des compétences propres de la région et le transfert des compétences et des ressources avec les départements concernés dans le cadre d'une convention, doivent régler définitivement cette léthargie et ce laxisme.

Avec l'arrivée de la Région qui aura besoin de personnel et des compétences techniques des services déconcentrés, de nouvelles dispositions doivent être envisagées pour faciliter l'utilisation des STD par la région et favoriser une mutualisation et un gain de ressources.

Pour rappel, les communes ont toujours été confrontées à la difficile utilisation des services techniques dont le déplacement est soumis à l'autorisation du wali et engendre des dépenses (véhicule, carburant, indemnités) que la commune n'est pas en mesure de prendre en charge sur son budget.

### **XIII.5. La société civile**

L'Adrar est une Wilaya qui se caractérise par l'existence d'un nombre importants d'acteurs de la société civile aussi bien les organisations non gouvernementales, que les coopératives et les organisations socio-professionnelles. Il n'existe pas de données officielles sur le nombre d'associations, cependant les acteurs rencontrés l'estiment à quelques centaines.

#### ***Des capacités d'autofinancement limitées***

Les acteurs de la société civile, malgré leur dynamisme, sont confrontés à des difficultés de mobilisation de fonds et de manque de compétences en matière d'initiation et de mise en œuvre d'initiatives. En effet, les acteurs qui appuient les associations sont presque inexistant, à l'exception de quelques activités, très modestes, réalisées par une ou des ONGs internationales. Les associations sont aussi dans l'incapacité de mobiliser des partenaires à cause de la faiblesse des moyens et des ressources humaines.

#### ***Des organisations de la société civile assez dynamique***

La Wilaya de l'Adrar se caractérise par la capacité de résilience de ses populations qui ont su développer des approches de survie dans un environnement souvent hostile. Dès lors, l'organisation des populations est apparue comme un moyen indispensable pour faire face aux défis auxquels elles sont exposées. Par ailleurs, les différents projets ayant intervenu dans la Wilaya ont tous appuyé la création de structures locales (associations, coopératives, organisations non gouvernementales) dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités au niveau de la région. Les organisations de la société civile sont présentes dans toutes les localités et dans tous les domaines. Les associations des jeunes sont assez dynamiques, notamment à Atar, grâce à l'engagement de la jeunesse de la Wilaya et des appuis des projets PESC et VAJR, entre autres. Lors des ateliers de concertation organisés à Atar et au niveau des autres Moughataas, la participation des acteurs de la société civile a été forte et leurs contributions aux débats ont permis de faire la lumière sur les problématiques de développement réelles de la Wilaya.

### ***Des réseaux de coopératives très organisées***

Les associations de Gestions des Oasis (AGPO), appuyées par le projet de développement des Oasis, sont des acteurs importants qui ont gagné une certaine expérience leur permettant de gérer d'une façon collective les problématiques de développement des oasis. Elles sont présentes dans toute la Wilaya et disposent d'un organe régional de concertation. Grace à l'appui du projet oasis et l'engagement des adhérents, ces associations ont mis en place des fonds destinés aux financements d'activités économiques au profit des paysans. Ces associations font face depuis une certaine période, depuis le désengagement du projet Oasis, à des difficultés internes qui ont limité sensiblement leurs activités. Selon leurs représentants, plusieurs adhérents n'ont pas remboursé leur crédit, limitant les capacités financières des associations.

### ***Des organisations socioprofessionnelles assez présentes***

Les associations socioprofessionnelles sont assez dynamiques en particulier celle du tourisme compte tenu du nombre importants d'acteurs dans ce domaine et des enjeux économiques de ce secteur qui jadis constituait l'un des principaux piliers de l'économie de la Wilaya. D'autres organisations socioprofessionnelles sont actives au niveau de la région à savoir la fédération des éleveurs, la fédération des commerçants, la fédération des transporteurs et celle des agriculteurs. Toutes ces associations constituent des acteurs importants dont la participation aux efforts de développement de la Wilaya est indispensable.

## CONCLUSION DES DIAGNOSTICS SECTORIELS

L'analyse des différents secteurs au niveau de la wilaya de l'Adrar s'est basée sur les données statistiques nationales, les données administratives et les données recueillies auprès des différents acteurs régionaux durant les ateliers de concertation et les focus groupes organisés au niveau départemental. Ces informations ont permis de dresser un état des lieux plus ou moins précis de la situation socio-économique d'une Wilaya dont la population a tendance à diminuer en raison d'un ensemble de contraintes qui freinent son développement.

L'incidence de la pauvreté en Adrar, en 2019, est de 34,9%, selon les résultats de l'EPCV 2019, tandis que la moyenne nationale est de 28,2%. Comparé à la situation de la pauvreté en 2014 (34,1%), ce taux semble avoir légèrement augmenté. Plusieurs facteurs ont contribué à la persistance de cette pauvreté, qui a reculé dans la plupart des Wilayas. En effet, les conséquences de la sécheresse, le faible investissement en service de base et l'enclavement sont autant de facteurs qui ont exacerbé une situation fragile des populations de cette Wilaya.

**En matière d'éducation**, les principaux indicateurs du secteur éducatif en Adrar semblent être relativement bons comparés à ceux des autres Wilayas. Toutefois, l'état des lieux du secteur a démontré des insuffisances liées à la fois à la demande à l'offre et à la gouvernance.

Sur le plan de la gouvernance, les intervenants sont assez nombreux, ils interviennent tous selon leurs propres logiques indépendamment des besoins spécifiques de la Wilaya. Les conséquences de cette absence de coordination se manifestent à travers la création d'infrastructures scolaires non utilisées au moment où plusieurs écoles sont sans local. Les acteurs locaux, en dépit des compétences qui leurs sont dévolues, sont peu consultés et les moyens financiers supposés être mis à leur disposition, sont gérés par le niveau central. D'une façon globale, les moyens alloués aux structures en charge de l'éducation sont limités et insuffisants pour mener à bien les missions qui leurs sont confiées. Le budget moyen de fonctionnement d'une école est de **11 041 MRU** par an alors que pour les établissements du secondaire il est **93 000 MRU** par an. Ces montants sont insignifiants par rapport au besoin d'entretien et de fonctionnement des établissements.

La demande sur l'enseignement préscolaire est très faible compte tenu de l'absence d'une offre dans ce domaine. L'enseignement originel, par contre, est très développé, les Mahadras existent un peu partout dans la Wilaya. Elles jouent un rôle déterminant dans l'alphabétisation des enfants en langue arabe et l'enseignement des sciences religieuses.

S'agissant de l'enseignement fondamental, la demande stagne depuis dix ans. Un nombre important d'écoles est fermé par manque d'élèves. Cette situation est en lien avec la forte migration que connaît la Wilaya soumise à un cycle de sécheresse ayant affecté fortement l'économie locale. Au niveau du secondaire, la demande a plutôt augmenté grâce à la création de nouvelles structures éducatives dans les zones rurales. La demande sur la formation technique a été très forte ces dernières années, dépassant largement les capacités d'accueil de l'école d'enseignement technique et de formation professionnelle d'Atar.

Sur le plan de l'offre, les données montrent qu'au niveau du secondaire, le TBS du 1<sup>er</sup> cycle est de 84% alors que pour le second cycle il est seulement de 49%. Le taux des enfants hors

écoles est seulement de 20%, selon les données de l'EPCV 2019. Ce taux est plus bas que la moyenne nationale qui est de 37,6%.

L'analyse de l'état des écoles montre qu'un nombre important est en mauvais état, les besoins en réhabilitation sont de l'ordre de 168 salles, tandis que le besoin en nouvelles constructions est de 167 classes, soit un déficit de l'ordre de 36%. Plusieurs écoles pratiquent soit le double flux ou la double vacation. Pour le secondaire, le besoin en construction est de 31 salles

En termes d'accès à l'eau potable 71% des écoles n'ont pas accès à l'eau. Les besoins en latrines sont de l'ordre de 340. La Moughataa d'Aoujeft enregistre le plus grand déficit suivie par Atar. S'agissant des tables bancs, le déficit est de 4 447 tables. Plusieurs enfants continuent à s'asseoir à même le sol durant les cours. On note cependant l'existence d'un programme de fourniture de tables bancs exécuté par l'école d'enseignement technique au profit du Ministère de l'Education. Le nombre de cantines scolaires au niveau de la Wilaya semble être important en comparaison aux autres Wilayas du Pays. Plus de 72% des écoles disposent d'une cantine scolaire. Les établissements manquent de personnel pour la supervision des élèves, l'entretien des bâtiments et le gardiennage. Le personnel d'encadrement pédagogique, en particulier les inspecteurs, est insuffisant pour assurer un suivi en temps réel des établissements scolaires dont certains sont situés dans des endroits dont l'accès est difficile. Les efforts entrepris cette année ont permis de combler le déficit en enseignants pour le cycle fondamental. Néanmoins, pour le secondaire, on note un important déficit en professeurs pour les matières scientifiques. Les lycées d'Aoujeft, Chinguity et Ouadane ont été contraint de fermer les classes de *terminale D*, faute d'enseignants des matières de base malgré l'existence d'un effectif important. Certains établissements utilisent des enseignants du primaire pour combler le déficit d'enseignants. Dans la majeure partie des zones rurales, les conditions de travail sont extrêmement difficiles pour les enseignants notamment les femmes qui représentent plus de 60% de l'effectif des enseignants de la Wilaya, selon la DREN. S'agissant de la qualité de l'enseignement, les récentes études d'évaluation du niveau des élèves de la 1AS ont montré qu'en mathématiques 4% ont atteint le niveau admissible et désiré. Par contre en arabe 94% des élèves ont atteint le seuil admissible et désiré. S'agissant du français,  $\frac{3}{4}$  des élèves n'ont pas atteint le niveau admissible. Pour le concours d'entrée en 1ere année du secondaire, le taux est passé de **63,96% en 2019 à 59% en 2021**. Par contre pour le BEPC, le taux a connu une importante progression passant de 20,53% en 2020 à 44,43% en 2022. Alors que pour le baccalauréat, le taux est passé de **21.30% en 2020 à 11.95% en 2022**. Les rentrées tardives et les fermetures anticipées, en particulier dans les zones rurales, constituent des contraintes majeures pour la qualité et l'effectivité de l'enseignement au niveau de la région. Le manque de manuels scolaires est lui aussi un des facteurs qui contribue à la faiblesse de l'apprentissage des élèves, notamment ceux du cycle fondamental. Il faut souligner que le Ministère a lancé cette année un ambitieux programme pour la disponibilisation des manuels scolaires dans les Wilayas du pays.

**La situation sanitaire** au niveau de la wilaya semble être relativement meilleure en termes d'accès, néanmoins certains indicateurs révèlent des difficultés spécifiques pour les enfants et les femmes. La Wilaya dispose d'un nombre important d'infrastructures sanitaires (*trois hôpitaux, six centres de santé et vingt-six postes de santé*) qui auraient dû couvrir largement les besoins sanitaires des populations. En effet, le taux de personnes situées à plus de 60 mn d'une formation sanitaire est de 13.1%, le taux de fréquentation (72%) confirme cette bonne couverture. Néanmoins, on observe des indicateurs alarmants sur le suivi sanitaire des femmes (*le taux de CPN4 est seulement de 17,4% alors que le nombre de femmes adhérentes au forfait obstétrical est de 22%*) et la santé des enfants, en particulier, les nouveaux nés (*la*

*mortalité infanto-juvénile est de 85/1000 tandis que le pourcentage d'enfants de faible poids à la naissance est de 45 %).* La disponibilité des ressources humaines se pose avec acuité aussi bien pour les hôpitaux que pour les autres structures. L'hôpital d'Atar est en manque de certains spécialistes (orthopédie, médecine interne, ophtalmologie, radiologie et stomatologie) dont l'absence limite l'offre de service. Au niveau des centres et postes de santé, il s'agit plutôt d'un manque de personnel médical, en particulier les sages-femmes. Les équipements font défaut au niveau de la plupart des structures de base, en particulier ceux destinés à la prise en charge des nouveaux nés en plus du suivi des femmes enceintes. La construction d'un nouvel hôpital, en phase de réception, devrait permettre aux populations d'avoir un accès meilleur à la santé sous condition que les ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant sont mobilisées.

**La Wilaya se caractérise par une vulnérabilité** structurelle qui expose ses populations à des défis majeurs. Malgré leurs capacités de résilience, les populations sont soumises de plus en plus à des phénomènes ayant affectés sensiblement leur capital et leur mode de vie. Comme l'indique les dernières données de la pauvreté, celle-ci a légèrement augmenté en Adrar entre 2014 et 2019 alors que dans la plupart des autres Wilayas s'est le phénomène inverse qui s'est produit. L'économie de la région, basée essentiellement sur l'agriculture oasis et l'élevage, a été fortement bouleversée par les années de sécheresse. Les mesures prises dans le cadre des programmes de protection sociale ont eu un effet limité selon les témoignages des populations et acteurs locaux. En termes de ciblage des ménages vulnérables, les populations semblent très critiques par rapport au registre social qui n'est pas mis à jour régulièrement, ce qui ouvre la voie au clientélisme et au favoritisme, privant ainsi des ménages pauvres des appuis qu'ils auraient dû recevoir alors que d'autres continuent à bénéficier de ces transferts sociaux alors qu'ils ne sont plus dans le besoin. Les appuis aux personnes vulnérables (handicapés, personnes vivant avec des maladies chroniques, etc.) sont jugés assez insuffisants car ils ne bénéficient qu'à une faible proportion de cette catégorie et ne couvrent que très partiellement les besoins des ceux qui en bénéficient.

**Sur le plan agricole**, la wilaya de l'Adrar recèle d'importantes potentialités agricoles. Les superficies cultivables dépassent **27 000 ha** (toutes les typologies de cultures confondues). Plus de la moitié de la population active de la wilaya s'adonne à l'agriculture. Quatre typologies de cultures sont présentes dans la région : la phoeniciculture (culture du dattier), les cultures maraîchères, les cultures derrière barrages et les cultures en zones de dépressions. Selon les données issues d'une enquête réalisée par le PPDO en 2020, la superficie occupée par le palmier dattier atteint **5 759 ha** pour une production totale de **12 729 tonnes** de dattes. Cette production est obtenue à travers l'exploitation de **702 755** palmiers productifs soit un rendement de **18 Kg/pied** ce qui veut dire qu'il s'agit d'un rendement très faible comparé à ceux obtenus au niveau des pays de la sous-région (150 à 200 kg/pied). En ce qui concerne les cultures vivrières au cours des cinq dernières campagnes agricoles qui correspondent à des années à faible pluviométrie ou même de sécheresse totale, les superficies emblavées et les productions obtenues ont été exceptionnellement rudimentaires. S'agissant des cultures derrière barrages, digues et diguettes, sur les **16 ha** cultivés à moyenne par an en sorgho et blé/orge seuls les **10 ha** emblavés en blé/orge ont pu générer une production de **4,3 tonnes** pour un rendement moyen de **0,4t/ha**, la culture du sorgho ayant avorté. A propos des cultures en zones de dépressions (*grara*), les superficies emblavées en sorgho au cours des 5 dernières campagnes agricoles ont atteint à moyenne de **74 ha/an** produisant une récolte moyenne de **34,8 tonnes** pour un rendement moyen de **0,25 t/ha**. La culture du maïs, généralement plus exigeante en réserves hydriques n'a pu être pratiquée comme à

l'accoutumé. En Adrar, l'agriculture dispose d'une série de forces dont on peut noter l'existence de vastes superficies de terres cultivables, l'attachement des populations à l'agriculture notamment la phoeniciculture et le maraîchage, l'endurance, la persévérance et la ferme volonté des habitants de la région à braver tous les obstacles pour s'adonner au travail manuel, etc. Elle peut également profiter d'une panoplie d'opportunités significatives dont la forte demande en produits agricoles sur les marchés de la région, la présence sur son territoire de ces deux outils de développement qui sont la Société Toumour Mauritania et le laboratoire de phyto-biotechnologie du dattier, etc. En revanche, elle fait face à des faiblesses et contraintes à savoir, le manque d'intrants et équipements agricoles de qualité, l'irrégularité et la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies, l'enclavement des certaines zones de production, l'insuffisance de l'encadrement technique et organisationnel approprié, la pression d'ennemis des cultures.

**L'élevage** représente un pilier important de l'économie productive de la région. Le capital animal de la Wilaya a été affecté considérablement par le cycle de sécheresse qu'a connue la Wilaya ces dernières années. L'effectif du cheptel a diminué de plus de deux tiers au fil des années. Les éleveurs de l'Adrar se sont installés dans des Wilaya plus lointaines telles que l'Assaba, le Brakna, le Gorgol et le Guidimagha. Le système d'élevage existant dans la wilaya est principalement de type sédentaire avec un élevage extensif adoptant la transhumance sur des distances assez longues, pendant la saison sèche. Il se compose majoritairement de camelins et petits ruminants avec un nombre très limité de bovins. Les effectifs du bétail ont été réduits au cours des dernières années par la sécheresse. Néanmoins, les effectifs restant comptent encore **67 120** camelins, **122 457** petits ruminants et **154** bovins. Les produits et sous-produits de l'élevage sont peu valorisés. Le commerce du bétail sur pieds est beaucoup développé aussi bien au niveau des marchés locaux qu'à celui de la sous-région. La région est pourvoyeuse de bétail sur pieds des pays du Maghreb arabe notamment le Maroc. La proximité de ce pays constitue une opportunité pour les éleveurs de la wilaya pour vendre leur bétail sur pieds, en particulier les camelins. L'élevage profite d'une dynamique de la demande régionale et sous régionale à la hausse. En revanche, il fait face à des faiblesses et contraintes qui pèsent fortement sur son développement. Les structures d'appui à l'élevage au niveau régional jouent un rôle peu significatif et sont peu outillées pour mener à bien leur mission. Les ressources humaines sont peu nombreuses et les moyens matériels et financiers dont elles disposent sont réduits. L'unique type d'aviculture en place dans la wilaya est l'aviculture traditionnelle. Elle apparaît porteuse en raison de son rôle dans la sécurité alimentaire, son impact sur la pauvreté rurale et ses grandes potentialités d'amélioration.

**La plupart des ressources environnementales** de la wilaya, en particulier les espaces verts ont subi, au cours des dernières décennies, une forte pression. Les cours d'eaux, les oasis réservées aux palmeraies et les zones humides (grayers) font face à l'érosion hydrique et l'ensablement ce qui représente une contrainte majeure pour l'élevage et l'agriculture. Les changements climatiques représentent, une menace tragique pour l'environnement si des mesures appropriées ne sont prises pour pallier à leur effets sur les conditions d'existence des populations locales. D'importants risques potentiels planent sur l'environnement et la population de la wilaya si des études sérieuses d'impact environnemental et social ne sont réalisées en vue de surmonter et/ou mitiger les effets néfastes liés aux changements climatiques et à l'action anthropique au niveau de la wilaya. L'avancée fulgurante du désert au niveau des zones sensibles de la région (Moughataa d'Awjeft et Chinguity, etc.) constitue un risque potentiel pour les infrastructures, les habitations et les zones agropastorales dans la région. Le dénuement en moyens matériels, logistiques et financiers de la délégation

régionale de l'environnement et du développement durable et de ses inspections départementales constitue une contrainte majeure à la lutte contre la dégradation des ressources environnementales qui doit être réparée sans retard.

**Sur le plan hydraulique**, malgré ses limites au plan des potentialités hydriques, la wilaya de l'Adrar est l'une des régions du pays où le taux d'accès à l'eau potable est assez élevé par rapport à plusieurs wilayas. 6,4% des populations de la wilaya continuent à s'approvisionner à partir des puits non protégés ce qui représente un progrès assez remarquable par rapport à d'autres wilayas telles que le Guidimakha (44,7%) et l'Assaba (40,6%) mais reste tout de même à améliorer. Le taux d'accès à l'eau potable est de 75% à moyenne ce qui reste assez modeste par rapport aux besoins essentiels des populations locales. Sur un total de 342 localités que compte la région, seulement 57 localités sont desservies en eau potable par des AEP. Les Moughataas d'Atar, d'Awjeft, de Chinguity et Ouadane ont les taux de dessertes globaux incluant les infrastructures gérées par la SNDE et la commune de Chinguity, respectivement, de (87%), (47%), (68%) et (65%). La recherche de l'eau constitue encore un défi pour les populations rurales. Les réseaux d'eau existants sont sous-dimensionnés et ne permettent pas, parfois, la satisfaction de la demande croissante des populations. Les eaux de forages réalisés dans certaines localités de la région sont salées. Les infrastructures hydrauliques totalisent 217 unités dont 57 AEP, 70 puits modernes, 44 forges et 45 réservoirs d'eau. La gestion des infrastructures par l'ONSER pose, souvent, des problèmes de maintenance et/ou de dépannage en cas de panne aux populations concernées qui restent parfois longtemps dans le besoin sans susciter l'intervention de la structure en charge de cette mission.

Le mode de sédentarisation des populations de l'Adrar, à l'instar des autres Wilayas du pays, s'est développé suivant des considérations économiques, sociales et sécuritaires. Les villes se sont créées autour de points d'eau ou les populations avaient la possibilité d'exercer les activités agricoles (cultures de décrues et phoeniciculture). A l'inverse de la plupart des wilayas du pays, où la sédentarisation anarchique est prédominante, en Adrar, ce phénomène reste limité à cause du sous peuplement et de la rareté des ressources en eau. Toutefois, le nombre de localité de moins de 100 habitants est trop élevé (45%). L'Adrar compte 177 localités de plus de 50 habitants. Le nombre relativement important des localités à faible densité (moins de 10 ménages) constitue un réel challenge pour l'accès des populations à des services sociaux de base.

L'extension des villes et localités de la wilaya se fait depuis quelques années sans encadrement mais plus tôt selon les besoins des populations. Il en résulte la création de quartiers périphériques dépourvus d'espaces indispensables pour les équipements collectifs en plus de l'installation dans des endroits inondables. Toutes les villes de la wilaya font face à ce dilemme. Les acteurs ont souligné la nécessité de l'élaboration, de manière urgente, de plans de lotissements pour répondre à la demande croissante en matière de terrains d'habitations.

En Adrar, près de la moitié des logements ont une toiture en paille (45,8%) alors que 23,1% ont une toiture en béton, le bois (9,9%), les tôles en métal (7,7%) et le zinc (6,3%). Cet état des choses montre la précarité des logements qui est souvent en lien avec le niveau de vie des populations. Selon les données de l'EPCV 2019, 40,6% des ménages de l'Adrar ne possèdent pas de titre de propriété de leurs habitats. Les populations en zone rurale sont les plus concernées mais aussi ceux résidant en périphérie des villes. Cette situation constitue un challenge pour le développement urbain en plus des difficultés qu'elle pose pour les transactions foncières.

La problématique de la gestion des déchets solides et liquides se pose pour les populations de l'Adrar à l'instar des autres régions du pays. L'absence d'un service de ramassage des ordures en milieu urbain a contribué à l'entassement de déchets dans la plupart des centres urbains et aux alentours de certaines localités rurales. En termes d'assainissement liquide, comme l'indique le tableau ci-dessous, 28% de la population ne disposent pas de latrines.

L'Adrar est l'une des Wilayas dont la plus part des Moughataas ne sont pas reliées au réseau national par des routes bitumées. Le sous peuplement de la wilaya est en grande partie due aux difficultés de déplacement et l'absence d'infrastructures de transport et de télécommunications indispensables de nos jours. On constate que plusieurs localités ont été abandonnées par les populations à cause de leur enclavement malgré l'existence d'un potentiel économique.

Le relief de l'Adrar, composé essentiellement de montagnes et de vallées, se caractérise par une morphologie qui rend difficile les déplacements au sein de la wilaya. L'accès aux principales villes se fait à travers des passes montagneuses assez rudes et peu aménagées. Des efforts ont été entrepris pour améliorer l'accessibilité de certains axes, néanmoins la plupart des localités sont situées dans des zones plus ou moins enclavées.

Toutefois, le réseau routier inter-régional est assez développé. En effet la Wilaya est liée à Nouakchott par une route bitumée de 420Km. Elle est aussi liée au Tagant par une route bitumée qui passe par la Moughataa d'Aoujeft et au Tiris-zemmour en passant par Choum. Ces routes ont eu un impact positif sur le développement économique de la Wilaya dont la position sera renforcée à travers la réalisation de la route Tidjikja-Kiffa-Selibaby.

La question de l'entretien des axes routiers se pose avec acuité, notamment en raison des dommages survenus durant le dernier hivernage ou des ouvrages entiers ont été emportés par les pluies. Par ailleurs, la route Atar-Tidjikja est envahie sur certains endroits par des dunes de sables qui bloquent la circulation des véhicules légers et obligent les tout-terrain à effectuer des détours assez longs et difficiles. La route Akjoujt-Atar présente elle aussi des dégâts à certains endroits. L'état de cette route risque de s'empirer si des mesures de réhabilitation ne sont pas prises rapidement.

S'agissant des infrastructures routières au sein de la Wilaya, elles se caractérisent par leur état difficile à l'exception des localités situées sur l'axe Atar-Aïn Sevra et Atar-Choum. Les Moughataas de Ouadane et Chinguity sont reliées à Atar par des pistes qui limitent l'accès aux véhicules tout-terrain. Les déplacements entre les chefs-lieux des Moughataas et les localités environnantes sont aussi difficiles à cause de la nature sablo-montagneuses de ces pistes. Dans la Moughataa d'Aoujeft, le déplacement entre le chef-lieu de la Moughataa et les localités de Medah et Nteirguent est extrêmement difficile. Pour le cas de Medah, situé à 50 km d'Aoujeft, la seule façon de s'y rendre s'est de faire un détour de 200 km en passant par l'Inchiri. Les populations de cette localité, sont d'ailleurs plus liées à l'Inchiri qu'à l'Adrar à cause de l'état des pistes. Pour N'Teirguent, les déplacements sont assez difficile à cause de l'état sablo-montagneux de la route longue de 50 Km. L'existence d'un aéroport à Atar, assez bien équipé, renforce les capacités de la région en matière de tourisme. Malgré le déclin de l'activité touristique ces dernières années, l'aéroport d'Atar constitue le point d'entrée des touristes en provenance de l'Europe.

Le taux d'accès à l'énergie en Adrar a connu une importante évolution passant de 52% en 2014 à 80,2% en 2019 (dont 67,2% thermique et 13,9% solaire), selon les données des EPCV. L'Adrar se distingue par rapport aux autres régions par la part importante en énergie solaire 13,9% alors que la moyenne nationale est de 1,9%. L'accès à l'énergie diffère d'une Moughataa à une autre, alors que la ville d'Atar fait face à des délestages répétitifs qui durent

plus de douze heures par jour, les autres villes semblent être dans une situation meilleure. Le gaz est la principale source d'énergie pour la cuisson, 65,5% suivi par le bois 23% et le charbon 10,6%. La faible densité de ressources ligneuses est un facteur principal de l'utilisation du gaz. Néanmoins même si le taux d'utilisation du bois est assez faible, la surexploitation des ressources ligneuses constitue un challenge pour la région confrontée à une désertification qui s'accentue d'année en année. L'approvisionnement de la région en carburant est assuré sans difficulté par des stations privées installées dans les chefs lieu des Moughataas. Les ruptures d'approvisionnement sont rares. Il existe par ailleurs un marché parallèle alimenté par du carburant en provenance de la partie nord du pays.

Les acteurs rencontrés dans le cadre des ateliers et lors des visites de terrain ont exprimé des avis mitigés. A Atar c'est le désarroi total en raison des délestages et leurs conséquences sur les activités économiques et domestiques. Au niveau des autres Moughataas, les populations semblent être plus ou moins satisfaites de l'offre. Néanmoins, des problèmes ont été soulignés concernant l'alimentation des quartiers périphériques, le sous dimensionnement du réseau qui limite la puissance fournie, notamment durant la période de fortes chaleurs et les branchements sauvages qui mettent en danger la sécurité des personnes

En termes de perspectives, le Ministère de l'énergie a lancé depuis quelques temps un projet pour le transport d'énergie de Nouakchott vers Zouerat (*lignes 225 kV entre Nouakchott et Zouerate et postes associés. Lot1 : Lignes ariennes 225 kV & 33 kV, Lot 2 : postes électriques associés*). Cette ligne dont les travaux ont atteint 80% d'exécution permettra d'alimenter, entre autres la ville d'Atar.

Malgré son potentiel touristique important et diversifié (sites archéologiques, musées, paysages naturels, architecture et gastronomie propres à la région), le secteur du tourisme dans la wilaya de l'Adrar est confronté à un certain nombre de contraintes dont notamment l'enclavement associé à l'absence de pistes d'accès aux principaux sites touristiques, le mauvais voire l'absence d'accès à l'électricité et à la connexion internet, le faible niveau d'organisation des opérateurs locaux, l'absence d'opportunités de financement et de crédit adapté au niveau et à la situation des opérateurs touristiques locaux, l'insuffisance du nombre de guides touristiques formés par rapport aux besoins du secteur. Il faut ajouter à cela, la forte concentration de la demande touristique sur la France, le tarif très élevé de la desserte aérienne du pays, dépassant tous les tarifs de la sous-région et le développement de l'intermédiation qui réduit substantiellement les retombées sur les populations locales du développement du secteur. L'historique du tourisme montre que le nombre des touristes s'est fortement accru entre la saison 1996-1997, première année de l'opération de charter (Paris-Atar) organisée à partir de la France, et la saison 2006-2007 passant de 270 à 9747 touristes. En revanche cette dynamique a enregistré un net recul qui s'est traduit par une forte régression où le nombre de touristes est retombé à 1770 à une certaine période pour se stabiliser autour de 1000 à 1200 en moyenne durant la dernière décennie. En termes d'infrastructures hôtelières, on dénombre plusieurs hôtels et auberges repartis entre les trois Moughataas d'Atar, Ouadane et Chinguity. La capacité totale est de 623 lits dont 80% dans la Moughataa d'Atar. Cette capacité est loin d'être suffisante en plus de l'état de délabrement de plusieurs structures abandonnées par leurs gérants faute de clients. En plus les infrastructures ne répondent plus aux exigences des touristes dont les besoins ont beaucoup évolué.

L'accès aux nouvelles technologies de l'information s'est beaucoup amélioré ces dernières années grâce à la connexion de la Wilaya au réseau national de la fibre optique et des infrastructures réalisées par les différents opérateurs téléphoniques. Ceci dit, d'importantes

zones de la Wilaya ne sont pas couvertes par le réseau téléphonique tandis que l'accès à l'Internet est limité aux grandes villes. Il faut préciser, que le sous-peuplement de la Wilaya, la dispersion des localités et les difficultés de déplacement sont des facteurs qui ont contribué à la faiblesse de l'offre en matière de nouvelles technologie de l'information. L'ensemble des acteurs rencontrés ont souligné la mauvaise qualité de l'accès à la téléphonie mobile et son absence dans certains endroits. Les Moughataas d'Aoujeft, Chinguity et Ouadane sont les plus touchées. En effet, en dehors des chefs-lieux des Moughataas, toutes les localités n'ont pas accès à la téléphonie. Le cas de la route Atar Tidjikja est un exemple éloquent de la faible couverture téléphonique. Les responsables départementaux ont souligné les difficultés qui se posent pour entrer en contact avec les populations rurales, en cas d'urgence, et même pour suivre les missions envoyées dans ces zones. L'accès à l'Internet reste limité aux centres urbains avec des débits souvent faibles. Cette situation constitue un réel handicap pour le développement de la Wilaya dont l'économie repose sur le tourisme. En effet, de nos jours l'accès à l'Internet est un facteur déterminant dans l'offre touristique. Aussi, le développement des activités économiques requiert des connexions internet pour faciliter les échanges entre les opérateurs. Sur le plan social, l'internet est devenu un outil que l'ensemble des citoyens utilise au quotidien et par conséquent indispensable pour les interactions entre les membres de la société.

En Adrar, l'appui à la jeunesse est assez modeste, du fait des contraintes liées notamment aux ressources financières. En effet, les allocations destinées à l'emploi et à la jeunesse dans le budget de l'Etat sont assez modestes, pour ne pas dire symboliques, alors que les communes et le Conseil régional ne disposent pas de ressources spécifiques qui pourraient contribuer à la promotion de l'emploi et de la jeunesse et qu'il n'existe pas d'autres sources d'appui, comme dans certaines wilayas du pays. Ainsi, les partenaires au développement du pays n'interviennent pas dans le secteur en Adrar, pas plus que la SNIM et les grandes entreprises minières (MCM, TAZIAZET, ...) ou les grandes ONG nationales et internationales.

Les institutions de gouvernance régionales ont connu des évolutions ces dernières années grâce à la création de la région, le renforcement des moyens humains et matériels de l'administration territoriale et le renforcement des structures de la société civile. En dépit de ces avancées notoires, ces institutions ne sont pas outillées pour assurer un pilotage effectif et efficace du développement de la région.

Les acteurs centraux continuent d'intervenir suivant leur propre mode sans aucune concertation avec les institutions locales excepté pour valider des choix déjà arrêtés et sur lesquels il est souvent difficile de revenir.

Par ailleurs, Les crédits alloués aux autorités régionales sont insuffisants et ne couvrent pas l'ensemble des charges de fonctionnement limitant ainsi les capacités d'action de ces autorités au moment où elles doivent fournir beaucoup d'efforts pour administrer un territoire assez vaste et difficile d'accès.

Le conseil régional de l'Adrar ne dispose pas de personnel, lui permettant d'assurer ses principales missions. L'administration est composée uniquement d'un Secrétaire Général, nommé par le Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation. Malgré ces contraintes, il a financé en 2021, des activités au profit des paysans de la région. Ces activités ont porté essentiellement sur l'appui à l'agriculture oasienne qui constitue la principale activité économique de la Wilaya.

Les communes de l'Adrar, au nombre de onze, font face aux mêmes difficultés que les autres communes du pays ; à savoir, le manque de moyens financiers, la faiblesse des ressources

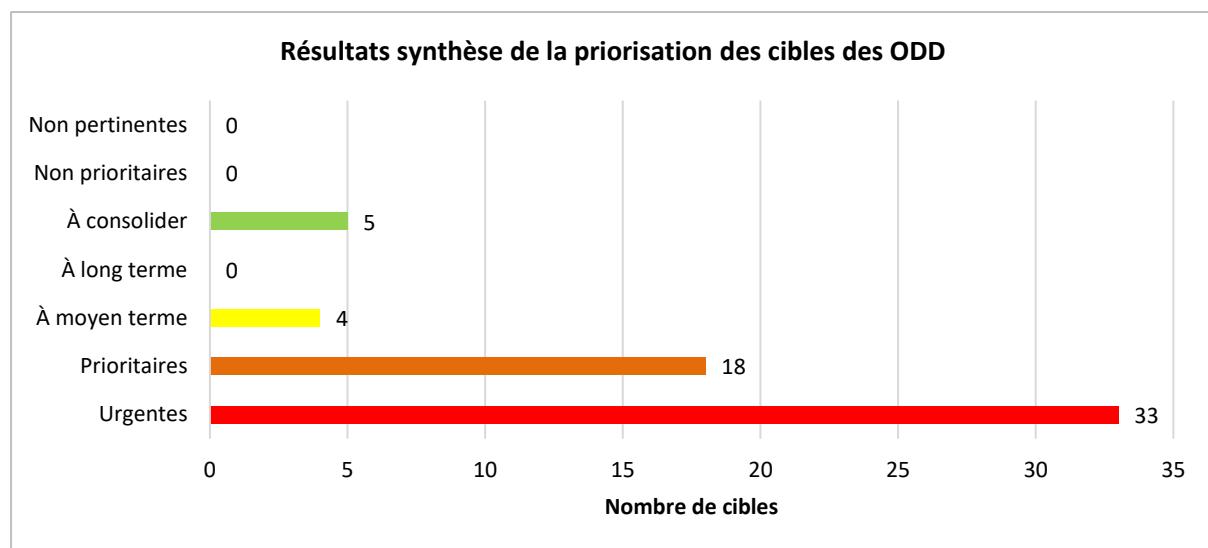
humaines et l'absence d'un transfert effectif des compétences. La mesure des performances des communes, réalisée en 2021, montre que la majeure partie des communes ont obtenu moins de 50%. Ceci met en exergue la faiblesse des capacités des institutions communales de la Wilaya et les difficultés qu'elles rencontrent pour assumer leurs compétences. Les montants alloués dans le cadre du FRD n'ont pas évolué depuis plus de cinq ans, malgré les besoins croissants en matière de services communaux. Dans des conditions pareilles, les communes sont dans l'incapacité d'assurer leur fonctionnement et de surcroit d'offrir des services de qualité aux populations.

Les services déconcentrés font face à des difficultés qui entravent leurs activités voire remettent en cause l'utilité de certains d'entre eux. A l'exception de quelques services, la plupart des structures ne disposent pas de ressources humaines qualifiées ni de ressources financières et par conséquent sont inactifs et constituent une lourde charge sur les finances publiques. La représentation de ces services au niveau des Moughataas se limite aux secteurs de l'éducation, la santé et l'environnement.

Les acteurs de la société civile, malgré leur dynamisme, sont confrontés à des difficultés de mobilisation de fonds et de manque de compétences en matière d'initiation et de mise en œuvre d'initiatives. Toutefois, ils existent des acteurs assez dynamiques tels que les associations de Gestions des Oasis (AGPO), appuyées par le projet de développement des Oasis et les organisations socioprofessionnelles.

## PRIORISATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La priorisation des ODDs en Adrar a été réalisée sur la base des données statistiques, des résultats des diagnostics sectoriels et des informations collectées durant les ateliers thématiques et les focus groupes. L'outil principal utilisé pour cet exercice est la matrice développée par l'organisation internationale de la francophonie (OIF). Cette approche est basée sur l'analyse de trois principaux critères qui sont l'importance de la cible pour la région, la performance atteinte et la responsabilité des acteurs. Il faut souligner que le point de départ de cette priorisation reste les cibles retenues dans le cadre de la SCAPP comme étant des priorités nationales.



L'application de cette méthode a donné les résultats consignés dans le tableau suivant qui montre que le nombre d'ODD analysés est de 15/17. S'agissant des cibles, 60/169 ont été retenues comme étant pertinentes pour la Wilaya. Sur les 60 cibles retenues, 33 sont urgentes, 18 prioritaires, 4 à moyen terme et 5 à consolider.

*Tableau N° :.... Résultats priorisation ODDs*

Résultats synthèse	Nomb re de cibles	Nomb re de cibles analys ées	Nomb re de cibles urgen tes	Nombre de cibles prioritai res	Nomb re de cibles à moye n terme	Nomb re de cibles à long terme	Nombr e de cibles à consoli der	Nombre de cibles non prioritai res	Nombre de cibles non pertine ntes
<b>TOTAL DES CIBLES POUR LES 17 ODD</b>	<b>169</b>	<b>60</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i>	7	5	1	3			1		

<i>ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i>	8	3	1	2				
<i>ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i>	13	5	2	1	2			
<i>ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i>	10	8	5	1	2			
<i>ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i>	9	5		2			3	
<i>ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</i>	8	3	1	2				
<i>ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i>	5	2		2				
<i>ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i>	12	6	3	2			1	
<i>ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</i>	8	3	2	1				
<i>ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</i>	10	1	1					
<i>ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i>	10	8	7	1				
<i>ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables</i>	11	3	3					
<i>ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>	5	2	2					

<i>ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i>	10							
<i>ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>	12	3	3					
<i>ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</i>	12	3	2	1				
<i>ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</i>	19							

L'analyse des objectifs retenus a mis en relief les contraintes qui entravent le développement de la Wilaya et leur degré de prise en compte dans les politiques publiques. Il ressort de cette analyse la nécessité d'entreprendre un ensemble de mesures urgentes pour améliorer l'accès à des services de base de qualité, promouvoir, dans le cadre d'une gestion durable, les ressources locales, développer un tourisme valorisant les potentialités et respectueux de l'environnement, lutter contre le désertification, promouvoir une gestion concertée des ressources naturelles, assainir les villes et lutter contre le chômage.

La répartition des cibles retenus et leur degré de priorité sont représentés par ODD comme suit :

#### ***ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde***

Les taux relativement élevés du niveau de pauvreté (34,9%) et de l'extrême pauvreté (10.3%) au niveau de la Wilaya font de cet objectif une priorité régionale. Ainsi, objectif cinq cibles ont été retenues dont trois prioritaires et une urgente et une à consolider. L'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction du nombre de pauvres et la mise en place d'un système de protection sociale sont les trois cibles nécessitant une intervention prioritaire. L'accès à la propriété foncière pour les pauvres a été jugé moins important tout en nécessitant des actions pour l'améliorer. Cependant, le renforcement de la résilience des pauvres est une action urgente compte tenu des effets néfastes des changements climatiques qui ont affecté

sensiblement les ressources naturelles et conduit à la baisse de la production agricole, principal levier de l'économie régionale.

***ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.***

Les données statistiques ont mis en exergue, la vulnérabilité des populations de la Wilaya confrontées à une insécurité alimentaire chronique. Le pourcentage des enfants pesant moins de 2.5 kg à la naissance est de 44%, tandis que la moyenne nationale est de 24.6%. Ceci indique la pertinence de cet objectif pour la région. Trois cibles ont été retenues ; il s'agit de l'augmentation de la productivité agricole et du revenu des petits producteurs agricoles, l'élimination totale de toutes les formes de malnutrition et l'élimination de la faim et l'accès des personnes vulnérables à une alimentation équilibrée. Les deux premières cibles sont prioritaires alors que la troisième est urgente.

***ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.***

Cet objectif revêt une importance particulière pour la Région ce qui a conduit à la priorisation de 5 cibles. Les cibles urgentes sont la réduction du taux de maternité estimé à 582 alors que la cible mondiale est 70, l'élimination des décès évitables des nouveaux nés (la mortalité infantile-juvénile est assez élevée 85/1000). L'éradication des maladies transmissibles est une cible à moyen terme compte tenu des avancées réalisées dans ce cadre. Il en est de même pour l'accès aux services de santé sexuelle et procréative. Enfin, l'accès de tous à une assurance maladie est une cible prioritaire.

***ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.***

Au niveau de cet objectif huit cibles ont été retenues dont cinq urgentes, une prioritaire et deux à importance moyenne. Les cibles urgentes portent sur l'accès à l'éducation préscolaire, l'accès des filles à l'éducation, l'égalité d'accès à l'éducation, l'adaptation des établissements aux besoins des élèves à mobilité réduite et le renforcement de la capacité des enseignants. L'accès des femmes à l'enseignement technique et universitaire est une cible prioritaire pour accroître le nombre de femmes bénéficiaires des programmes en cours. L'égalité dans l'accès à l'éducation et l'augmentation du nombre de jeunes ayant des compétences sont des cibles d'importance moyenne. Il faut souligner que le nombre de jeunes non scolarisés ni dans l'emploi est relativement bas pour la Wilaya.

***ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles***

La situation de la femme en Adrar, nécessite une action d'envergure pour garantir sa pleine participation aux efforts de développement de la Wilaya. Dans ce cadre, cinq cibles ont été retenues dont deux prioritaires et trois à consolider. Garantir la participation entière et effective des femmes à tous les niveaux de décision et assurer son accès aux nouvelles technologies sont des cibles prioritaires. Alors que l'élimination des discriminations envers les femmes, la lutte contre les mariages précoces et les violences basées sur le genre sont des cibles à consolider compte tenu des avancées réalisées dans ce domaine.

***ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.***

Trois cibles ont été identifiées au niveau de cet objectif. L'accès aux services d'assainissement et la gestion rationnelle des ressources en eau et l'accès à une eau de qualité

et à un cout abordable sont des cibles prioritaires pour la région dont le niveau d'accès des populations aux services d'assainissement est très faible. Tandis que l'utilisation rationnelle des ressources en eau est une cible urgente compte de la rareté des eaux nécessitant une gestion rationnelle pour subvenir aux besoins aussi bien des ménages que des agriculteurs.

***ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.***

Dans le domaine de l'énergie, deux cibles semblent être pertinentes. L'accès à des services énergétiques fiables et à cout abordable est une priorité pour la Wilaya dont certaines zones n'ont pas accès à ce service, pourtant indispensable, en plus de la cible part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique, même si la part du solaire est la plus élevée sur le plan national.

***ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.***

Dans ce domaine six cibles sont pertinentes, dont trois urgentes, deux prioritaires et une à consolider. La réduction significative des jeunes non scolarisés et sans emploi, l'élaboration de politiques visant la promotion du tourisme durable et l'accès aux services bancaires et financiers sont des cibles urgentes. Le plein emploi et l'accès de tous à un emploi décent et la suppression du travail des enfants sont des cibles prioritaires, alors que le respect des droits des travailleurs est une cible à consolider.

***ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.***

Trois cibles semblent être pertinentes pour la Région dont deux urgentes et une prioritaire. La mise en place d'infrastructures fiables, durables et résilientes est une cible prioritaire pour la Région, alors que l'accès des entreprises aux financements et l'accès aux nouvelles technologies sont des cibles urgentes.

***ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.***

Une seule cible urgente semble être pertinente pour l'atteinte de cet objectif à savoir l'augmentation des revenus des populations pauvres.

***ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.***

Sur le plan de l'urbanisme huit cibles ont été retenues dont sept urgentes, une prioritaire. Il s'agit de l'accès à un habitat social adéquat et à des services sociaux de qualité, l'accès à des services de transport sûrs viables et à cout abordables, le renforcement des capacités de gestion urbaine, la préservation et la protection du patrimoine culturel, la réduction de l'impact environnemental négatif des villes, la promotion des espaces verts, le renforcement des liens socio-économiques entre les zones urbaines et l'adaptation aux effets des changements climatiques. La mise en place d'un mécanisme de prévention et de gestion des catastrophes naturelles est une cible prioritaire étant donné l'existence d'un plan régional de gestion des catastrophes nécessitant une redynamisation pour sa mise en œuvre.

***ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables.***

Trois cibles semblent être pertinentes pour l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de la gestion rationnelle des ressources naturelles, la réduction de la production des déchets par le recyclage et la mise au point des outils de contrôle des impacts sur le développement durable,

pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

***ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.***

Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat et améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide sont des cibles urgentes pour l'atteinte de cet objectif.

***ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauprissement de la biodiversité.***

Quatre cibles ont été jugées urgentes à savoir la préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes, la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la préservation de la biodiversité et la mobilisation des ressources financières. Il faut préciser que l'Adrar est soumis à une forte dégradation des ressources ligneuses à cause de la sécheresse et l'avancée du désert.

***ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.***

Trois cibles ont été retenues dont deux urgentes et une prioritaire. Les cibles urgentes sont l'élimination de la corruption dans toutes ces formes et le dynamisme, l'ouverture, la participation de l'ensemble des acteurs à la prise de décisions. L'accès de tous à une identité juridique notamment grâce à l'enregistrement à la naissance est une cible importante.

## LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La vision stratégique pour la région de l'Adrar découle des résultats des diagnostics sectoriels ayant mis en exergue les enjeux de développement de cette Wilaya. La question du sous-peuplement exacerbé par des conditions naturelles difficiles et une régression des investissements publics est un enjeu majeur qui doit guider la nouvelle stratégie. La dégradation des ressources, suite à une longue période de sécheresse, a affecté considérablement le capital rural. Les problèmes sécuritaires de la sous-région et l'absence d'une politique volontariste ont réduit les acquis de la région en matière de tourisme. La faible performance des services de base a accentué la migration des populations à la recherche de conditions plus favorables pour l'éducation et la santé de leurs enfants. Ceci dit, la Wilaya se caractérise par un ensemble d'atouts qui mis à profit dans le cadre d'une nouvelle vision peuvent relever les défis auxquels sont confrontés les populations.

La vision qui s'intitule « *fixer les populations de l'Adrar dans leur terroir* » sous-entend un ensemble d'objectifs qui peuvent être regroupés selon les axes suivants :

- ➡ **Promouvoir une économie résiliente, créatrice d'emplois et valorisant les potentialités de la région :** il s'agira dans ce cadre de repenser l'économie rurale en adoptant des mesures qui favoriseraient un retour des populations à leur terroir, d'introduire des nouvelles techniques agricoles qui tiennent compte des effets des changements climatiques et de valoriser la position géographique de la Wilaya. En matière de tourisme, des changements profonds sont nécessaires pour garantir une offre de qualité qui tient compte des évolutions du contexte mondial en plus de la conquête de nouveaux marchés. Tout cela devrait être accompagné par un ambitieux programme d'infrastructures structurantes dans le domaine de l'énergie, le transport et les nouvelles technologies de l'information. L'investissement dans la formation de la jeunesse est plus que nécessaire pour maximiser le profit de la région en termes d'emplois ;
- ➡ **Développer des services sociaux de base adaptés au contexte de la Wilaya :** dans ce cadre l'accent doit être mis sur une amélioration quantitative et qualitative des services sociaux de base. Les caractéristiques de la Wilaya, enclavement et sous-peuplement des localités, doivent être prises en compte pour adapter l'offre en matière de santé et d'éducation aux besoins spécifiques de la région. L'accès à ces services, étant un droit et une nécessité pour le développement de la région, il doit être repensé pour permettre aux populations de se fixer dans leurs terroirs et continuer à exercer leurs activités économiques au risque de voir de villages entiers disparaître au profit d'une pression sur les centres urbains ou les opportunités économiques sont limitées.
- ➡ **Promouvoir une gouvernance inclusive :** Les objectifs de développement de la Wilaya ne peuvent être atteints sans une révision du mode actuel de gouvernance. En effet, le manque de concertation entre acteurs, l'absence d'une vision régionale portée par des élus conscients de leur rôle et les faibles capacités des structures déconcentrées sont des contraintes qui nécessitent une nouvelle approche pour les lever. L'implication effective des acteurs régionaux, dans leur ensemble, en particulier les structures de la jeunesse est une priorité qui doit s'accompagner par un dynamisme des élus pour promouvoir la nouvelle vision. L'existence de structures

*de la société civile dynamiques et engagées doit être valorisée pour lancer un programme de sensibilisation et de conscientisation des populations indispensable pour garantir leur adhésion à l'effort de développement de la Wilaya.*

L'horizon de cette vision est fixé à 2030 pour s'aligner sur le cadre de la SCAPP, néanmoins l'atteinte des objectifs nécessitera une période plus longue compte tenu des disponibilités financières et des capacités nationales d'exécution des projets.

Les orientations qui se dégagent de l'analyse de la situation socio-économique, indiquent la nécessité d'un changement en matière d'approche de développement et une gestion durable et concertée des ressources en vue d'inverser la tendance de dépeuplement et asseoir les bases d'un développement harmonieux de la Wilaya.

**Dans le domaine de l'éducation**, les efforts doivent être orientés vers l'amélioration de la qualité de l'offre tout en l'adaptant au contexte local caractérisé par une forte dispersion des localités dont la majeure partie est sous-peuplée et enclavée.

Sur le plan de la gouvernance, les structures régionales en charge du secteur de l'éducation doivent être renforcées pour assurer leur mission. Par ailleurs, un comité régional de l'éducation doit être mis en place afin de suivre et coordonner les actions des différents intervenants.

S'agissant de l'offre, en matière de préscolaire, il est impératif de renforcer l'offre publique et d'encourager les jardins communautaires afin de stimuler la demande. Le rôle joué par les Mahadras en termes d'enseignement coranique et d'alphabétisation doit être renforcé en accordant plus de moyens et d'accompagnement. L'expérience des Mahadras pilotes doit être généralisée à toute la Wilaya afin d'améliorer le niveau des enfants et créer des passerelles avec l'enseignement formel. Pour l'enseignement fondamental et secondaire, la carte scolaire doit nécessairement être révisée sur la base de critères de viabilité des établissements tout en accordant un statut particulier aux zones rurales enclavées. S'agissant de la question du personnel des mesures doivent être prises pour améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants tout mettant en place un mécanisme de gestion et de suivi transparent de ce personnel. Les efforts entrepris pour combler le gap en enseignants du primaire doit être poursuivi pour toucher le secondaire. Les conditions de scolarisation doivent être améliorées à travers un programme de mise aux normes des infrastructures scolaires et la réalisation d'équipements annexes. Concernant l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'offre doit être améliorée à travers une augmentation de la capacité d'accueil de l'EETFP d'Atar, le renforcement du personnel enseignant et l'adaptation des formations aux besoins actuels et futurs de la Wilaya.

Stimuler la demande en matière d'éducation est plus que nécessaire compte tenu de la perte de confiance dans le système éducatif dans son ensemble. Dès lors, des efforts sont nécessaires pour rétablir la confiance en améliorant le niveau des enseignants, en disponibilisant les outils et encourageant aussi bien le personnel que les élèves. Les cantines scolaires tout en contribuant à la lutte contre la malnutrition encouragent les familles vulnérables à la scolarisation de leurs enfants. Aussi, l'extension du programme de cantines scolaires permettra de stimuler la demande, notamment, au niveau des écoles rurales et périurbaines.

**Dans le domaine de la santé**, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'offre en matière de santé. Plus spécifiquement, il s'agira de réduire la mortalité infantile juvénile dont le taux est assez élevé à travers une plus grande couverture vaccinale, l'équipement des formations sanitaires en matériel de prise en charge des nouveaux nés et la

formation continue du personnel paramédical. Pour lutter contre cette malnutrition, il faut agir sur plusieurs aspects dont les plus importants sont ; l'allaitement maternel à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les bienfaits de l'allaitement, l'appui des systèmes locaux de production vivrière et le renforcement des capacités et des moyens des CRENIs et CRENAs pour la prise en charge des enfants malnutris. En matière de santé maternelle, l'objectif est d'augmenter sensiblement le nombre de femmes bénéficiaires du forfait obstétrical en vue de toucher à terme toutes les femmes de la Wilaya en plus de l'organisation de campagnes médicales au profit des zones rurales. La mise aux normes des formations sanitaires est une priorité pour à la fois améliorer l'offre et stimuler la demande. Le pilotage du système de santé requiert un renforcement de capacités de la Direction Régionale de la Santé ainsi que l'affectation du personnel qualifié et en nombre suffisant. La mise en service du nouvel hôpital d'Atar nécessitera la mobilisation d'un certain nombre de spécialiste pour couvrir les besoins des populations en matière de santé, autrement la nouvelle structure n'aura pas d'effet sur l'amélioration de l'accès. Ce problème de mobilisation de spécialistes nécessite l'adoption d'une nouvelle approche pour contraindre les médecins affectés à regagner leur lieu de travail. La question de l'accès aux soins est à la fois liée à l'offre mais aussi à la capacité des populations à s'offrir ces soins. Les dispositions prises par TAAZOUR pour assurer l'accès des groupes vulnérables à une assurance maladies restent insuffisantes tant que les dispositions nécessaires pour rendre cette assurance effective ne sont pas prises

**En matière de protection sociale**, la mise en place d'un système de protection sociale propre à la Wilaya est assez difficile en l'absence d'une politique nationale dans ce domaine. Dans ces conditions, l'objectif poursuivi est d'atténuer les conséquences des différentes crises ayant affectées la Wilaya (sécheresse, COVID, baisse de l'activité touristique) à travers une meilleure orientation des programmes sociaux, une bonne coordination des acteurs et un renforcement des capacités de résilience des populations. Les différentes crises qui touchent la région doivent être abordées selon une approche qui définit le mode opératoire pour les contenir et limite leurs effets sur le bien-être des populations. La mise à jour du registre social est devenue plus que nécessaire afin de tenir compte de l'évolution de la vulnérabilité au niveau de la région. En termes de renforcement des capacités de résilience, l'accent sera mis sur le financement d'activités génératrices de revenus, l'accès de l'ensemble des handicapés à une assurance maladie et le renforcement des moyens des programmes de subvention des produits alimentaires destinés aux couches vulnérables.

**Dans le domaine de la protection de l'enfance**, il s'agira, de vulgariser la nouvelle stratégie, mettre en place les dispositifs régionaux et départementaux de suivi, l'organisation de campagnes de sensibilisation contre les MGFs, le mariage précoce et les violences contre les enfants. L'enrôlement des enfants constitue un challenge pour les populations vivant en milieu rural. L'éloignement des centres d'enrôlement situés uniquement au niveau des chefs-lieux des Moughataas et la lenteur d'établissement des documents sont autant de contraintes qui privent des milliers d'enfants d'accès à des documents indispensables pour la participation aux concours nationaux. Ceci étant, il devient urgent de trouver des solutions appropriées pour délivrer aux enfants les documents d'état civil dans des délais raisonnables.

**Sur le plan agricole**, Pour faire face aux multiples faiblesses et mitiger ou surmonter définitivement les contraintes qui pèsent sur l'économie agricole de la région, il serait nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre d'activités permettant d'assurer un meilleur accès et exploitation des terres agricoles, de mobiliser davantage les eaux de surface, d'améliorer la productivité et la production des cultures et d'accroître les superficies emblavées notamment en cultures de dattier, etc.. plus spécifiquement, il s'agit de renforcer

le nombre et la qualité des ressources humaines des structures d'appui-conseil aux producteurs agricoles, de mobiliser des ressources en eau suffisantes et de promouvoir l'utilisation de techniques d'irrigation rationnelles, d'améliorer la productivité des cultures oasiennes et d'appuyer la création, au sein de la STM, d'une unité de transformation des dérivées des dattes en vue de valoriser au mieux ses produits. S'agissant des infrastructures il faudra procéder à la réhabilitation des barrages, digues et diguettes endommagés , construire les barrages dont l'étude de faisabilité a été réalisée qui peuvent avoir un impact positif sur la recharge de la nappe phréatique et lutter contre la dégradation des terres agricoles; Par ailleurs, la disponibilisation d'intrants agricoles, la diffusion d'itinéraires techniques appropriés, la mise en place de banque multifonctionnelles et la promotion de la diversification des cultures maraîchères constituent des priorités pour le développement de l'agriculture au niveau de la Wilaya.

**En matière d'élevage**, les orientations doivent porter sur le renforcement des capacités des structures régionales d'appui au secteur de l'élevage dans la région, la valorisation du cheptel domestique et la lutte contre les maladies animales à haute prévalence telles que la fièvre de la vallée du Rift, la peste des petits ruminants et la pasteurellose. Aussi, la création d'infrastructures au niveau des zones pastorales conformément aux normes en vigueur et qui soient respectueuses de l'environnement, la facilitation de l'approvisionnement, la circulation et la commercialisation des intrants d'élevage et l'encouragement des opérateurs régionaux à promouvoir les cultures fourragères au niveau des oasis et zones humides de la région. Les femmes rurales issues des ménages pauvres doivent être appuyées pour la mise en place des unités avicoles traditionnelles améliorées et la création des mini-laiteries dans la région afin de promouvoir une petite industrie laitière, offrir des emplois aux femmes rurales issues des milieux pauvres et améliorer la nutrition des franges vulnérables de la population.

**Dans le domaine de l'environnement**, les efforts doivent être orientés vers le renforcement des moyens logistiques, matériel et financiers de la délégation régionale de l'environnement et du développement durable (DREDD), la protection des palmeraies contre la dégradation de leur environnement et une gestion plus rationnelle des sources d'irrigation par l'introduction des méthodes plus économies de l'eau (goutte à goutte, système californien, etc.). La restauration des terres dégradées, la fixation des dunes, la sensibilisation des écoliers sur l'hygiène, la salubrité et la gestion et la protection de l'environnement et des espaces verts sont des actions prioritaires. Elle doivent être accompagnées par l'organisation des campagnes annuelles de reboisement des zones dégradées et la sensibilisation de toutes les localités urbaines et/ou sédentaires en vue de l'organisation de façon régulière (2 fois par mois) de journées villageoises de salubrité pendant lesquelles tous les bras valides de chaque localité se regrouperont pour nettoyer les rues et ramasser les ordures de leurs localités.

**La satisfaction des besoins en eau** des différents utilisateurs constitue une priorité qui doit être atteinte à travers la redynamisation de l'instance régionale de coordination afin d'optimiser les investissements dans le domaine de l'hydraulique et les orienter selon les besoins, le renforcement des moyens des services techniques pour assurer convenablement leurs missions, la mise en place d'une structure de maintenance dotée des moyens appropriés avec une révision du mode de gestion existant et la mobilisation des eaux de surface pour assurer les besoins agricoles et pastoraux. Cette option doit être mise en œuvre à travers la construction de barrages et la réhabilitation des digues endommagées à cause des pluies là où ils sont susceptibles de recharger la nappe phréatique. Pour les localités situées loin des réseaux projetés, des systèmes d'alimentation en eau seront réalisés suivant les normes du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. En milieu urbain, les réseaux de

distribution doivent être réhabilités et étendus pour alimenter les quartiers périphériques. En milieu scolaire, et sanitaire, la disponibilisation de l'eau doit faire l'objet d'un programme spécifique impliquant l'ensemble des acteurs. Un programme spécial d'hydraulique pastorale doit être réalisé suivant une approche qui respecte les équilibres locaux et la bonne gestion et protection de l'environnement.

**Sur le plan de l'urbanisme**, la création de regroupements villageois dans des zones viables doit être l'une des orientations de cette stratégie. Elle doit, toutefois, prendre en compte la nécessité de préserver les activités économiques des populations des localités qui sont disposées à se regrouper. Pour une meilleure gestion de l'évolution des villes, toutes les localités de plus de 1000 habitants doivent être dotées d'un plan de lotissement afin de répondre à la forte demande sur les terrains et maîtriser l'extension des villes vers des zones viables tout en luttant contre la création des quartiers précaires et les occupations illégales des espaces publics. La question de l'assainissement aussi bien solide et liquide doit être au cœur de cette stratégie en vue d'asseoir des solutions durables. Ainsi, une nouvelle approche engageant, les collectivités, les autorités, les populations et les départements centraux, est indispensable pour la mise en place d'un système de gestion et de valorisation durable des déchets ménagers. S'agissant de l'assainissement liquide, la Wilaya doit être intégrée dans le programme de lutte contre la défécation à l'air libre afin de réduire ce phénomène qui risque de prendre de l'ampleur.

**L'état actuel des routes** constitue l'un des principaux facteurs qui limitent l'accès aux services de base, la commercialisation des produits agricoles et incitent les populations à la migration vers les centres urbains ou même en dehors de la Wilaya. Dès lors, il est impératif d'investir d'une façon massive dans des infrastructures routières pour assurer une meilleure circulation des biens et personnes au sein de la Wilaya. Dans ce cadre, la protection de la route Atar-Tidjikja contre l'ensablement doit être une priorité nécessitant la mise d'un programme inter-régional afin d'assurer son accessibilité en tout temps pour tous les types de véhicules. Les Moughataas de Oudane et de Chinguity doivent être reliées au réseau routier de la région par des routes en bitume pour à la fois développer le tourisme et réduire les couts de transport des biens et personnes. Au niveau de la Moughataa d'Aoujeft, il s'agira de relier les localités d'El Medah, N'Teirguent, Louday et Toungad à la route Atar-Tidjikja. La localité de M'Heirth doit être reliée par une voie bitumée à la route Atar-Aoujeft. Par ailleurs, des pistes de désenclavement doivent être aménagées au sein des Moughataas pour améliorer l'accessibilité des zones de production. La création d'une unité d'entretien des ouvrages routiers est plus que nécessaire pour assurer la durabilité des infrastructures et garantir leur fonctionnalité.

**En matière d'accès à l'énergie**, l'objectif est d'assurer un accès continu des populations à une énergie fiable et à des couts abordables. La promotion de l'énergie solaire, dont la part dans le mixte énergétique est déjà importante, constituera une orientation qui permettra pour les localités lointaines de disposer de l'énergie. S'agissant des chefs-lieux des Moughataas, la part de l'énergie solaire doit être renforcée à travers des centrales duales en plus d'une mise aux normes des réseaux et leur extension vers les quartiers périphériques. La ligne électrique Nouakchott-Zoueirat, en cours de réalisation, devrait permettre de résoudre les difficultés d'approvisionnement que vivent les habitants de la ville d'Atar et les villages environnants. Cette ligne doit être mise à profit pour alimenter le plus grand nombre de localités de la Moughataa d'Atar ainsi que M'Heirth et Oujeft. Sur le plan de l'énergie de cuisson, des efforts doivent être entrepris pour mettre fin à l'utilisation du bois et du charbon, à travers un programme de promotion de la consommation du gaz visant toute la Wilaya avec un focus

sur les zones rurales où l'approvisionnement est difficile et le pouvoir d'achat des ménages est très faible.

**L'accès aux nouvelles technologies** de l'information est l'une des priorités de la stratégie eu égard à son importance pour le développement des activités économiques et au retard qu'accuse la région dans ce domaine. En collaboration avec les pourvoeureurs des services des télécommunications, un programme de désenclavement numérique doit être élaboré et mis en œuvre avec l'objectif d'assurer l'accès à toutes les localités et sur l'ensemble des routes de la région.

**La promotion du tourisme** en tant que levier de croissance passe nécessairement par la mise en œuvre d'une nouvelle approche mettant en valeur les potentialités de la région, créant une valeur ajoutée pour les populations locales et préservant durablement le patrimoine culturel et touristique. Dans ce cadre, l'accent doit être mis sur le marketing et la communication à travers tout d'abord la production et la diffusion à grande échelle d'outils appropriés pour la promotion des produits touristiques ensuite la recherche de nouveaux marchés à travers une vaste campagne de marketing. Dans le même sens il faudra organiser des activités culturelles annuelles pour la promotion du tourisme en Adrar auxquelles sont conviées les partenaires nationaux et étrangers. L'amélioration de l'offre dans le domaine du tourisme nécessite la mise en place d'un fonds d'investissement permettant aux opérateurs d'investir davantage dans les infrastructures hôtelières dont la plupart sont en mauvais état ou ne sont plus adaptées à la demande qui a beaucoup évolué. La formation des prestataires de services touristiques est l'une des principales orientations. Elle a pour objectif d'ajuster les compétences locales aux exigences de la clientèle internationale. La valorisation et la conservation du patrimoine culturelle, notamment les manuscrits est d'une importance capitale pour la région.

**La promotion de l'emploi et de la jeunesse** en Adrar passe, en premier lieu, par une augmentation des ressources qui lui sont consacrées dans le budget de l'Etat et par un plaidoyer auprès des partenaires au développement, des grandes entreprises minières et des principales ONG actives en matière de promotion de la jeunesse et de l'emploi à intervenir dans le wilaya. Elle passe également par un renforcement des capacités des services régionaux en charge de l'emploi et de la jeunesse et un meilleur encadrement des associations des jeunes. L'existence, à Atar, d'un centre de formation professionnelle avec une grande capacité d'accueil offre l'opportunité de diversifier les filières de formation afin de mieux tenir compte des opportunités d'emploi dans la wilaya où les secteurs d'activités dominants sont la phœniciculture, le maraîchage et le tourisme. Des mécanismes spécifiques d'appui à la création de micro et petites entreprises et leur accompagnement, dans une logique de promotion de l'auto-emploi, devraient être mis en place.

**La gouvernance constitue le pilier principal** de cette stratégie qui conditionne la réalisation des autres piliers. En effet, en l'absence d'une bonne gouvernance, qui met les citoyens et en particulier les plus vulnérables au cœur de ses préoccupations, les objectifs de développement ne seront jamais atteints. Ceci étant, une nouvelle approche de gouvernance doit être adoptée. Elle sera basée sur une participation effective des populations à la gestion des affaires locales à travers leurs élus mais aussi des acteurs de la société civile. Les institutions régionales dans leur ensemble nécessitent un renforcement de capacités pour répondre aux besoins des populations aussi bien en matière d'accès aux services que d'orientation et d'encadrement. La redynamisation des instances régionales de concertation est plus que nécessaire pour assurer un pilotage effectif du développement de la Wilaya.

## PLAN D'ACTIONS 2023-2030

Le plan d'actions de la SCRAPP pour la période **2023-2030** traduit les orientations stratégiques définies ci-haut et constitue un premier pas sur le chemin du développement de la Wilaya. Les actions proposées ont été définies en se basant sur les spécificités de la wilaya, les opportunités existantes et la contribution à l'atteinte des objectifs de développement durables. Le canevas utilisé est celui du plan d'actions de la SCAPP pour harmoniser les outils et faciliter leur exploitation.

### **Levier 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive**

Les principaux objectifs poursuivis à travers ce levier sont la promotion et la valorisation des potentialités économiques de la région à savoir l'agriculture oasis, le tourisme, l'élevage en plus de la mise en place d'infrastructures de base pour soutenir le développement des activités économiques.

#### **1.1.Agriculture**

L'agriculture en Adrar mobilise une proportion majoritaire de la population active de la wilaya et occupe le premier rang des activités socio-économiques. Les systèmes de production présents sont la phoeniciculture, le maraîchage et accessoirement les cultures en zones de dépressions (*Grara*) et derrière barrages, digues et diguettes. Selon les estimations des services compétents de la wilaya, le potentiel agricole en zone oasis avoisine **7 000** ha, tandis que celui des zones de dépressions et derrière barrages confondues se situe entre **18 000** et **20 000** ha.

##### **1.1.1. Programme de valorisation des cultures vivrières**

Pour atteindre l'objectif de développer et promouvoir une agriculture productive et performante, il serait nécessaire de valoriser les cultures vivrières à travers la mise en œuvre de certaines activités permettant d'assurer un meilleur accès et exploitation des terres agricoles, de mobiliser les eaux de surface, d'améliorer la productivité et la production agricole et d'accroître les superficies mises en valeur

Activité	Cible
<b>Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'agriculture</b>	Moyens mis en place et personnel renforcé
<b>Mise en place d'un système d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles</b>	Mecanisme operationnel
<b>Réhabilitation des barrages et diguettes endommagées lors de la saison hivernale 2022</b>	10 barrages et 20 digues réhabilités
<b>Réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion hydrique</b>	40 seuils réalisés

En Adrar, la délégation de l'agriculture chargée, entre autres, de l'appui au développement des cultures vivrières ne dispose que de peu de moyens pour jouer le rôle qui est le sien. Au plan des ressources humaines, outre le délégué régional, elle compte seulement 2 ingénieurs de travaux dont un chef de service de l'aménagement rural et un ingénieur chargé de superviser les travaux du projet PARIIS. Toutes les 4 Moughataa ne disposent d'aucun agent d'agriculture. Pour ce faire, la délégation régionale du Ministère de l'agriculture devra être appuyée par des moyens convenables au plan matériel et financier mais aussi en ressources humaines. Ces ressources humaines devront profiter régulièrement d'une formation continue

pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles technologies et rafraîchir leurs mémoires sur les thèmes et itinéraires techniques à conduire pendant tout le déroulement de la campagne agricole.

L'approvisionnement en intrants agricoles constitue un réel problème pour les producteurs qui comptent très souvent sur les appuis en intrants apportés par le Ministère de l'agriculture qui arrivent souvent en retard par rapport au calendrier culturel ce qui les obligent à recourir aux produits tout venant. Cette situation se fait doubler, aussi, de l'application de prix de vente hors de portée des pauvres producteurs. Face à cette situation, il serait opportun de mettre en place un système d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles à travers la mise en place, par exemple, d'une banque multifonctionnelle qui assure l'approvisionnement et la distribution aux producteurs d'intrants agricoles à des prix subventionnés.

Avant l'hivernage passé, la wilaya comptait 41 ouvrages d'une superficie totale de 3337 ha. Cependant, lors de l'hivernage plus de 80% de ces barrages, digues et diguettes ont cédé sous la pression des eaux de ruissellement des fortes pluies enregistrées dans la région. Ces ouvrages servaient, à la fois, à recharger la nappe phréatique qui représente une source d'irrigation pour les cultures irriguées (phoeniciculture et maraîchage) dans la région mais aussi leurs cuvettes sont emblavées en cultures vivrières pour contribuer à couvrir une part non négligeable des besoins alimentaires des populations locales. Pour ce faire, la réhabilitation de ces barrages et digues contribuera inéluctablement à la valorisation et la promotion des cultures vivrières mais aussi des cultures irriguées.

La pression des eaux de ruissellement sur les terres cultivables est à l'origine d'une très forte érosion hydrique des sols et du déplacement des particules érodées vers les cours d'eau. Ce phénomène, fréquent dans la région, a des conséquences écologiques néfastes sur l'agriculture et cause une réduction progressive des rendements pour provoquer, par la suite, une perte totale de la fertilité des sols. Des coulées de boue liées à cette érosion augmentent la charge en sédiments des cours d'eau avec pour conséquence la hausse du risque d'inondation et des quantités significatives d'éléments nutritifs fixés aux sols sont déplacées vers les cours d'eau et les autres agro écosystèmes ce qui affecte considérablement la qualité écologique du milieu. Pour mitiger ces contraintes, il serait indispensable de procéder à la réalisation d'ouvrages de lutte antiérosive et de restauration des sols dégradés (construction des seuils en gabion et de seuils de ralentissement des eaux, etc.) pour protéger la qualité des sols ainsi que la production et la productivité des cultures.

### **1.1.2. Programme de développement des cultures oasiennes**

Le développement des cultures oasiennes qui représentent le levier le plus important pour le décollage économique de l'Adrar est un objectif de développement majeur. Pour ce faire, l'atteinte de cet objectif nécessiterait la mise en œuvre de certaines activités dont les principales sont : la mobilisation des eaux de surface à travers la construction de barrages, la promotion des techniques d'irrigation adaptées au contexte de la wilaya, le renforcement des moyens financiers du laboratoire de phyto-biotechnologie du palmier et la création d'une unité de transformation des dérivés des dattes au sein de la STM.

Activité	Cible
<b>Mobiliser les eaux de surface à travers la construction de 3 barrages</b>	3 barrages construits
<b>Promouvoir des techniques d'irrigation adaptées au contexte de la wilaya</b>	80% des paysans utilisent des techniques rationnelles
<b>Renforcer les moyens financiers du laboratoire de phyto-biotechnologie du palmier</b>	Variétés productives développées et maladies traitées
<b>Créer une unité de transformation des dérivés des dattes au sein de la STM</b>	Produits disponibles sur le marché

Au cours des dernières années la nappe phréatique représentant la principale source d'irrigation des palmeraies et cultures sous-jacentes de la wilaya a dramatiquement baissé ce qui a engendré des effets désastreux sur la production et la productivité des cultures oasiennes. Pour corriger cette situation, il serait opportun de procéder en urgence à la construction de 3 barrages en vue de recharger la nappe phréatique. Ces 3 barrages qui ont déjà fait l'objet d'études de faisabilité technico-économique se trouvent au niveau des localités suivantes :

- Iligé dans la commune d'Atar ;
- Toueidirguit dans la commune de Tawaz ;
- Mhairith dans la commune de Maaden El Irvane

La baisse dramatique de la nappe phréatique constatée au cours des dernières années au niveau de la région est consécutive à un gaspillage effréné des eaux d'irrigation et ne peut continuer sous peine de conduire à un désastre. En vue de venir à bout de cette situation, la promotion des techniques d'irrigation adaptées au contexte de la wilaya et économisant rationnellement les eaux d'irrigation devra être la priorité des priorités des structures d'encadrement en zone oasienne. Au cours des 3 prochaines années, ces techniques devront être utilisées par au moins 80% des paysans de la wilaya.

Le laboratoire de phyto-biotechnologie du palmier représente un joyau installé à Atar. Il exécute une mission déterminante pour le développement économique de la zone oasienne en Mauritanie. Cependant, les moyens financiers et logistiques qui sont destinés actuellement sont si réduits qu'ils ne peuvent lui permettre de s'acquitter convenablement de sa mission en Adrar et moins encore à travers toute la zone oasienne. Cela dit, les moyens financiers et logistiques de ce laboratoire doivent être suffisamment renforcés pour lui permettre de jouer le rôle qui est le sien notamment en développant des variétés productives et traiter des maladies du palmier dattier.

La STM représente l'un des leviers essentiels de développement de l'agriculture oasienne en Mauritanie. Cependant, à l'heure actuelle ses activités se limitent au conditionnement des dattes et des légumes notamment la carotte. Pour lui permettre d'arriver à une rentabilité optimale et renforcer sa valeur ajoutée, il serait nécessaire d'appuyer la création, en son sein, d'une unité de transformation des dérivées des dattes.

## 1.2.Elevage

En Adrar, l'élevage constitue l'une des principales activités économiques des populations locales. Il joue un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la résorption du chômage parmi une frange importante de la population. Au cours des dernières

années, ses effectifs ont été amplement réduits sous l'effet des cycles récurrents de sécheresse que la région avait connue. Sa résilience nécessitera à cet effet des grands efforts pour valoriser ses potentialités.

### 1.2.1. Programme de valorisation des potentialités d'élevage

La valorisation des potentialités de l'élevage, qui représente un objectif prioritaire dans la politique de l'Etat, nécessite la mise en place de conditions favorables au développement du cheptel et la valorisation de ses sous-produits. Il s'agira, en conséquence, de mettre en œuvre une série d'activités interdépendantes dans le cadre d'une approche globale de développement du secteur.

Activité	Cible
<b>Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'élevage</b>	Moyens humains et logistiques renforcés
<b>Mise en œuvre d'un programme de réalisation d'infrastructures de santé animale</b>	4 parcs de vaccination construits
<b>Promotion des cultures fourragères</b>	200 ha de cultures exploitées
<b>Promotion de l'aviculture</b>	11 poulaillers mis en place

Actuellement, la délégation régionale de l'élevage de l'Adrar compte seulement 3 agents vétérinaires incluant le délégué régional et 2 inspecteurs départementaux opérant dans 2 Moughataa. Les 2 autres Moughataa sont dépourvues d'agents vétérinaires. Les ressources financières et matérielles de cette délégation régionale se limitent à un seul véhicule tout terrain et un budget de fonctionnement de **300 000 MRU** ce qui ne lui permet pas d'appuyer convenablement les activités liées à la santé animale et à l'encadrement rapproché des éleveurs. Cela dit, le renforcement des moyens humains de la délégation régionale par le recrutement d'un personnel suffisant et de sa logistique à travers l'acquisition de nouveaux moyens de mobilité représente un objectif incontournable si l'on tient à valoriser de façon rationnelle les potentialités du secteur dans la région.

Les infrastructures vétérinaires de base sont quasi-absentes. Elles se limitent à quatre aires d'abattage d'animaux installées les chefs-lieux des Moughataa en plus de 3 forages pastoraux et un forage mixte. Il sera donc nécessaire de mettre en œuvre un programme de réalisation d'infrastructures de santé animale à travers la réalisation d'au moins 4 parcs de vaccination installé chacun dans chacune des 4 Moughataa.

Comme on le sait, l'Adrar recèle plusieurs ressources hydrographiques pouvant être exploitées pour la promotion et le développement de cultures fourragères, en particulier dans les oasis et les zones de dépressions (*grayers*). La promotion de ces cultures représente une condition indispensable au développement d'un élevage de qualité surtout quand on sait que les zones pastorales se rétrécissent et certains troupeaux camelins se rendent en transhumance dans d'autres wilayas du pays. Dans ce cadre, il sera nécessaire d'appuyer, dans les zones où les terres et l'eau d'irrigation sont disponibles, la mise en place d'au moins 200 ha de cultures fourragères tout en identifiant les spéculations fourragères les plus adaptées aux conditions agro climatiques de la région et disposant de valeur nutritive appropriée.

En Adrar, la filière avicole traditionnelle apparaît comme porteuse et intéressante, en raison de son rôle dans la sécurité alimentaire, son impact sur la pauvreté rurale et ses potentialités considérables d'amélioration. Elle dispose aussi d'un marché porteur appelé à croître

régulièrement et constitue une activité peu exigeante en termes d'investissements. C'est pourquoi, il serait opportun de mettre en place à travers la région au moins 11 unités avicoles traditionnelles améliorées. En plus d'un rôle majeur que ces unités joueront en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, elles contribueront davantage à lutter contre le sous-emploi parmi les couches vulnérables de la population notamment des femmes et des jeunes.

### 1.3. Environnement

En Adrar, il existait autrefois dans la wilaya d'importantes superficies en terres arables mises en exploitation et/ou laissées en jachère. A l'heure actuelle, celles-ci sont devenues quasi-inexistantes par suite de la forte pression qu'exercent sur elles les populations pour la satisfaction de leurs besoins de subsistance. Les mesures de protection mises en œuvre jusqu'ici sont restées insuffisantes pour sauver les ressources naturelles. Les cycles récurrents de sécheresse qui avaient frappé de plein fouet la wilaya et la pression humaine et animale représentent les principales contraintes à leur régénération.

#### 1.3.1. Programme de conservation et de valorisation de l'écosystème régional

A l'heure actuelle, la wilaya de l'Adrar est confrontée à de nombreux défis environnementaux liés aux cycles récurrents de la sécheresse, à la dégradation de la biodiversité, aux systèmes extensifs de production agropastorale et à la surexploitation des ressources naturelles. L'exploitation des produits forestiers non ligneux, jadis source de revenus d'une frange de la population est classée dans les oubliettes. Pour venir à bout de cette situation, l'objectif de mise en œuvre d'un programme de conservation et de valorisation de l'écosystème régional reste une impérieuse nécessité.

Activité	Cible
<b>Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'environnement</b>	Moyens humains et logistiques renforcés
<b>Mise en place d'un programme de protection contre l'ensablement des villes de Chinguity et Aoujeft</b>	Mise en défends de 150 ha
<b>Renforcer les actions de protection contre l'ensablement de la route Atar-Ain Savra</b>	Protection de 10 km

Les moyens logistiques de la délégation régionale de l'environnement et du développement durable sont réduits et ne peuvent permettre aux ressources humaines en place d'assurer la couverture des besoins en termes de protection et de gestion de l'environnement. En termes de ressources logistiques, la délégation dispose d'une seule voiture tout terrain en mauvais état. La délégation est logée dans un local conventionné et les inspections départementales n'ont pas de locaux à usage de bureaux. C'est pourquoi il est indispensable de doter cette délégation des ressources logistiques suffisantes notamment les moyens de mobilité et des locaux à usage de bureaux pour assurer la protection des ressources environnementales. Il sera encore nécessaire de mettre à la disposition de la délégation régionale des moyens financiers susceptibles d'assurer la couverture des besoins en termes d'entretien et de maintenance de la logistique.

La variabilité climatique et la dégradation du potentiel productif accélèrent le processus de désertification. Les vents de sable, de plus en plus fréquents, favorisent l'ensablement des zones agricoles, des infrastructures et des habitations. Pour éviter que cette situation ne

perdure et/ou s'accélère, il sera nécessaire de mettre en œuvre un programme de reboisement et de mise en défens des infrastructures et habitations. Dans ce cadre, il sera nécessaire de procéder au cours des 3 prochaines années à la fixation mécanique des sols et biologique de mettre en défens 150 ha autour des villes de Chinguity et d'Aoujeft.

Le phénomène d'ensablement des routes est une contrainte à laquelle s'expose, à l'heure actuelle, la route Atar-Ain Savra qui risque de provoquer de nombreux accidents de la route menaçant la vie des passagers qui la pratiquent. En conséquence, il serait opportun de procéder à la protection de 10 Km de la route Atar-Ain Savra à travers leur reboisement mécanique et biologique pour limiter les accidents le long de la route.

#### **1.4.Tourisme et artisanat**

L'objectif de ce programme est la valorisation du potentiel touristique de la Wilaya en améliorant d'une part la qualité de l'offre touristique et d'autre part en accroissant les retombées sur l'économie locale.

##### **1.4.1. Programme de promotion et de valorisation du potentiel touristique et des produits artisanaux.**

L'objectif de ce programme est d'atteindre d'ici 2030 un chiffre annuel de 10 000 touristes. L'atteinte de cet objectif nécessitera la mise en œuvre d'un ensemble d'activités interdépendantes.

Il s'agira tout d'abord d'accorder une attention particulière à ce secteur à travers un plus grand engagement des acteurs étatiques. La définition de la politique du gouvernement dans ce domaine passe par l'actualisation de la stratégie en tenant compte de l'évolution du contexte et des défis auxquels est confronté le tourisme en Adrar.

Par ailleurs, l'accent doit être mis sur le marketing et la communication à travers tout d'abord la production et la diffusion à grande échelle d'outils appropriés pour la promotion des produits touristiques ensuite la recherche de nouveaux marchés à travers une vaste campagne de marketing. Les initiatives de l'ONT constituent des opportunités à valoriser pour diffuser ces outils et rentrer en contact avec le plus grand nombre d'opérateurs.

Dans le même sens il faudra organiser des activités culturelles annuelles pour la promotion du tourisme en Adrar auxquelles sont conviées les partenaires nationaux et étrangers. Ces évènements doivent être mis à profit pour promouvoir les produits touristiques de la région et servir d'espace de dialogue et d'échange entre les professionnels du tourisme.

L'amélioration de l'offre dans le domaine du tourisme nécessite la mise en place d'un fonds d'investissement permettant aux opérateurs d'investir davantage dans les infrastructures hôtelières dont la plupart sont en mauvais état ou ne sont plus adaptées à la demande qui a beaucoup évolué. Par ailleurs, des mesures incitatives doivent être prises pour attirer les investissements en matière de tourisme.

La formation des prestataires de services touristiques est l'une des principales orientations. Elle a pour objectif d'ajuster les compétences locales aux exigences de la clientèle internationale.

La valorisation et la conservation du patrimoine culturelle, notamment les manuscrits est d'une importance capitale pour la région. Ce patrimoine est confronté à un réel risque de disparition si des mesures urgentes de conservation ne sont pas prises. La numérisation de ces

manuscrits, en plus de leur conservation, permettra aux chercheurs et personnes intéressés de pouvoir les exploiter en toute quiétude.

Activité	Cible
<b>Réaliser une documentation numérique sur les potentialités touristiques de la wilaya</b>	Documentation disponible et diffusée
<b>Valorisation et protection des manuscrits</b>	1000 Ouvrages numérisés et conservés
<b>Réaliser des campagnes de promotion du tourisme et identifier de nouveaux marchés</b>	10 000 touristes par an
<b>Mettre en place un mécanisme de financements des promoteurs touristiques</b>	Mecanisme crée et operationnel
<b>Organiser un festival annuel pour le tourisme</b>	Evènement organisé annuellement
<b>Organiser des formations pour les jeunes sur les métiers des services touristiques</b>	100 jeunes formés par an
<b>Organiser des campagnes sur le comportement civique</b>	2 campagnes organisées par an
<b>Appuyer la création et la production de produits artisanaux destinés au tourisme</b>	Produits disponibles sur le marché

En relation avec l'école de formation professionnelle, un programme de formation des jeunes sur les métiers du tourisme sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les parties prenantes à savoir les professionnels du tourisme, le Ministère en charge de la formation professionnelle et les structures associatives des jeunes. Sur un autre plan, il est impératif d'organiser des campagnes de sensibilisation des populations sur les comportements civiques afin de donner une meilleure image du pays et éviter les actions nuisibles commises à l'endroit des touristes.

Afin de promouvoir les produits artisanaux, il faudra appuyer la création de produits spécifiques destinés aux touristes dans le cadre d'un programme qui engage les ministères concernés, les tours opérateurs et les artisans.

## 1.5.Hydraulique

En matière d'hydraulique, l'objectif sera d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural de l'ordre de 95% en investissant dans l'amélioration de la production, la mise aux normes, l'extension des réseaux d'eau et le renforcement des structures de gestion et de suivi de l'hydraulique. En milieu scolaire l'objectif est le raccordement de 50% des écoles à une AEP, tandis que pour l'hydraulique pastorale, il s'agit de la réalisation de 10 nouveaux points d'eau pastoraux.

### 1.5.1. Programme d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural

Dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain, l'objectif sera d'atteindre 95% à travers la mise aux normes et l'extension des réseaux d'eau des centres urbains et la réalisation du projet d'alimentation de la Wilaya à partir du projet eau du nord à partir du fleuve Sénégal.

Activité	Cible
<b>Alimentation de la Wilaya à partir du projet eau du nord à partir du fleuve Sénégal</b>	

<b>Extension de la capacité des systèmes d'AEP des Moughataa d'Atar, Chinguity, Aoujeft, Ouadane et raccordement des localités environnantes</b>	Taux d'accès eau potable 95%
<b>Mise aux normes et extension des réseaux d'eau des centres urbains</b>	

En Adrar, à l'image d'autres wilayas du Nord, la demande en eau potable est appelée à s'accroître considérablement en raison du changement de mode de vie des populations et des besoins de l'agriculture et de l'élevage. En milieu urbain, la demande accrue ne s'est pas accompagnée par les investissements nécessaires pour subvenir aux besoins des populations des centres urbains. La solution ultime pour ce problème est de mobiliser les eaux du fleuve dans le cadre d'un projet d'alimentation des wilayas du Nord, incluant l'Adrar, à partir des eaux du fleuve Sénégal.

La mise aux normes et l'extension des réseaux d'eau des centres urbains permettra d'améliorer l'accessibilité en milieu urbain. En effet, selon les données de la SNDE, la production de l'eau en milieu urbain est largement supérieure aux besoins, cependant les fuites du réseau créent des pertes énormes qui nécessitent une reprise totale de ces réseaux suivant les normes.

Au niveau des villes de Ouadane, Chinguity et Aoujeft, il s'agira de procéder au renforcement des capacités de production des systèmes d'eau existants tout en tenant compte des besoins phéonicicoles.

### 1.5.2. Programme d'eau pastorale

Activité	Cible
<b>Réalisation d'un programme de forages et puits pastoraux dans les zones de concentration d'élevage</b>	10 nouveaux points d'eau sont réalisés

En Adrar, les points d'eau utilisés exclusivement à l'abreuvement du cheptel totalisent **3** points d'eau auxquels s'ajoute **1** seul point mixte combinant l'approvisionnement du cheptel et l'alimentation en eau des populations locales. Cette situation devient, dans certaines périodes, difficiles compte tenu de la baisse de la production d'eau, obligeant les éleveurs à se déplacer à la recherche de points d'eau loin de leur lieu de résidence. Par ailleurs, l'utilisation des points d'eau, généralement non protégés, pour les besoins domestiques et pour l'élevage est une source de maladies hydriques. Pour ce faire, le programme d'eau pastorale de la région portera sur la réalisation d'un programme de 10 nouveaux points d'eau dans les lieux de concentration du bétail.

### 1.5.3. Programme de gestion des déchets et de soutien aux latrines domestiques en milieu rural

Les données de l'EPCV 2019 montrent que le taux de défécation à l'air libre au niveau de l'Adrar est 28,6%. La raison principale de ce taux élevé est le manque de latrines appropriées pour les ménages en milieu rural. La Wilaya n'a pas bénéficié des programmes ATCP en cours dans d'autres Wilayas. Ainsi, il est proposé de faire de mettre en œuvre un programme ATCP afin de mettre fin à la défécation à l'air libre.

Activité	Cible
<b>Réaliser suivant l'approche ATCP un programme couvrant toutes les localités rurales de la région</b>	Taux de défécation à l'air libre : 0%
<b>Mettre en place d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères dans toutes les localités de la région</b>	Tous les chefs-lieux des communes disposent d'un système de ramassage des ordures fonctionnel

La question de l'insalubrité au niveau de la wilaya a atteint un niveau qui nécessite une intervention s'inscrivant dans la durée dans le cadre d'une nouvelle approche qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés. Il est ainsi proposé de mettre en place dans chaque localité un système de collecte et de traitement des déchets. Ce système sera piloté par des organisations communautaires avec l'appui des collectivités territoriales, les populations et les organisations de la société civile. Sa pérennité nécessite une contribution des populations mais aussi un appui de la part de l'Etat à travers les communes. Au niveau des grandes agglomérations, la contribution du privé sera souhaitable.

#### 1.5.4 Programme de renforcement des structures de gestion et de suivi de l'hydraulique

Activité	Cible
<b>Mise en place d'une structure régionale de maintenance des mini-réseaux d'AEP</b>	Temps d'intervention moins de 24 h
<b>Renforcer les moyens humains et financiers de la délégation régionale de l'hydraulique</b>	budget renforcé et personnel mis en place

Les intervenants dans le domaine de l'hydraulique sont peu nombreux au niveau de l'Adrar (DRHA, SNDE, ONSER et commune de Chinguity), mais il n'existe pas de cadre régional de coordination entre eux ce qui a conduit à une anarchie en termes d'investissement hydrauliques. Les différents intervenants dans le domaine agissent sans coordination avec le Ministère de l'Hydraulique ni avec son service régional contrairement aux dispositions du code de l'eau qui stipulent que la mise en place d'ouvrages hydrauliques doit faire l'objet d'une autorisation fixée par décret pris conjointement entre les ministres chargés de l'Hydraulique et de l'Aménagement rural. La planification en matière d'infrastructures hydrauliques est inexistante et chaque intervenant opère selon ses propres objectifs. Les priorités fixées au niveau régional ne sont pas respectées lors de la mise en œuvre des projets, certains villages sous-peuplés disposent de plusieurs points d'eau tandis que d'autres relativement surpeuplés s'approvisionnent à partir de points d'eau non protégés. Pour mettre fin à ce situation, le programme de renforcement des structures de gestion et de suivi de l'hydraulique mettra en place une structure régionale de maintenance des mini-réseaux d'AEP pour pouvoir intervenir, au besoin, dans moins de 24 heures, un comité régional de l'hydraulique pour assurer la coordination des activités, impliquera les acteurs régionaux dans le suivi des délégataires de service en révisant les conventions et renforcera les moyens humains et financiers de la direction régionale de l'hydraulique et de l'assainissement.

La Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DRHA), chargée, au niveau de la wilaya, de la planification et de la coordination des activités en matière d'hydraulique et d'assainissement. Cette direction est dépourvue des moyens humains et logistiques pour accomplir sa mission. Elle dispose seulement d'un directeur régional, un chauffeur et un portier en plus d'une voiture en mauvais état. Son budget annuel se limite à 300 000 MRU. Il

est prévu dans son organigramme deux chefs de services qui ne lui ont jamais été affectés. En conséquent, il est indispensable de renforcer les moyens humains, financiers et matériel de cette direction régionale pour lui permettre de jouer le rôle qui lui revient.

## 1.6. Energie

### 1.6.1. Programme de renforcement de l'offre en électricité

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'offre en matière d'énergie pour atteindre d'ici 2030 un taux d'accès de 95%, le taux actuel est de 80.2%. Pour la ville d'Atar et les localités limitrophes, l'achèvement de la ligne Nouakchott-Zoueirat, devrait permettre de résoudre les problèmes d'approvisionnement en électricité que vivent les populations actuellement.

Pour les villes d'Aoujeft, Chinguity et Oudane, il s'agit de renforcer la capacité de production des centrales existantes par l'acquisition de nouveaux groupes.

Activité	Cible
<b>Connexion de la ville d'Atar à la ligne Nouakchott-Zoueirat</b>	
<b>Extension des capacités des centrales d'Atar, Oudane Chinguity et Aoujeft</b>	
<b>Extension et mise aux normes des réseaux électriques urbains</b>	Taux d'accès à l'électricité 95%
<b>Promotion des kits solaires individuels</b>	

S'agissant des localités excentrées, la promotion de kit solaires individuels est la meilleure option pour assurer un accès continu et à cout abordable.

La mise aux normes et l'extension des réseaux électriques au niveau des quatre chefs-lieux des Moughataas est plus que nécessaire pour assurer l'approvisionnement des quartiers périphériques et améliorer la qualité de l'accès à l'électricité.

### 1.6.2. Programme de promotion du gaz butane

Activité	Cible
Mise en place d'un mécanisme de promotion de l'utilisation du gaz butane	Taux utilisation gaz 90%

L'utilisation du gaz butane pour l'énergie de cuisson est assez développée au niveau de la région. Ceci dit, une importante part de la population continue à utiliser le bois et le charbon. Pour limiter ce phénomène, un programme de promotion du gaz butane doit être mis en œuvre au niveau des zones rurales en subventionnant l'achat de bouteilles et organisant les circuits de distribution pour assurer un approvisionnement continu.

## 1.7. Transport

L'objectif de ce volet est d'améliorer l'accessibilité de la Wilaya à travers la réalisation de routes bitumées reliant tous les chefs-lieux des Moughataas à la capitale régionale et l'aménagement de pistes améliorées.

### 1.7.1. Programme de désenclavement régional

La réalisation des routes Atar- Chinguity et Atar-Ouadane constitue une priorité pour la Wilaya. Il faut préciser que pour la route Atar-Chinguity, le projet est assez avancé.

Activité	Cible
<b>Réalisation de la route Atar-Chinguity</b>	
<b>Réhabilitation de la route Akjoujt-Atar</b>	
<b>Réalisation de la route Atar-Ouadane</b>	
<b>Aménagement de la route Aoujeft El Medah</b>	
<b>Aménagement des routes à Aoujeft-El Beyedh-Toungad</b>	
<b>Aménagement de la route Aoujeft-Nteirguent</b>	
<b>Création d'une brigade d'entretien routier</b>	
<b>Réalisation d'une bitumée reliant M'Heirth et Maaden à la route Atar-Aoujeft</b>	600 km de routes bitumées
<b>Réalisation d'une bitumée reliant Tawaz à Atar</b>	

Au niveau de la Moughataa d'Aoujeft, la priorité est de relier le chef-lieu à l'arrondissement de N'Teirguent et El Medah. Ainsi des pistes améliorées doivent être réalisées sur ces deux tronçons en vue d'améliorer l'accessibilité de ces localités. En plus de la réalisation de routes bitumées reliant les localités de M'heireth et Maaden à la route régionale Atar-Aoujeft.

La mise en place d'une brigade d'entretien des axes routiers est indispensable pour assurer la fonctionnalité du réseau soumis à l'ensablement et l'érosion hydrique.

### Levier 2 : Développer l'accès aux services sociaux de base

L'atteinte des objectifs de développement de la Wilaya en matière d'accès aux services sociaux de base nécessite l'adoption d'une nouvelle approche qui optimise les ressources existantes, oriente les interventions selon les besoins et adapte l'offre aux besoins spécifiques de la Wilaya. La couverture relativement bonne en matière d'infrastructures de santé et d'éducation doit se poursuivre tout en mettant l'accent sur la qualité des services et l'accès des populations rurales. Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée aux populations vulnérables à travers un plus grand investissement dans les programmes de renforcement de leurs capacités de résilience.

#### 2.1. Education

Dans ce domaine, les interventions proposées portent sur l'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant, la promotion de l'enseignement préscolaire, l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, la mise aux normes des infrastructures et le renforcement des capacités de l'école de l'enseignement professionnel.

##### 2.1.1. Programme d'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant

Activité	Cible
<b>Révision de la carte scolaire de la région</b>	Taux de complétude de 90%
<b>Construire 50 logements pour enseignants dans les écoles rurales</b>	50 logements construits
<b>Renforcer les ressources humaines et logistiques de la DREN</b>	

Trois principales activités sont proposées pour améliorer les conditions de travail du personnel enseignant. Il s'agit tout d'abord de procéder à une révision de la carte scolaire afin d'optimiser les ressources humaines et repartir les enseignants selon les besoins de chaque établissement. Par ailleurs, il est nécessaire de construire des logements pour le personnel dans les établissements situés dans les zones rurales. Enfin, renforcer les moyens d'actions de la DREN et les inspecteurs des Moughataas pour assurer un suivi réel des établissements scolaires.

### **2.1.2. Programme de promotion de l'enseignement préscolaire**

L'importance de l'enseignement préscolaire dans la préparation des enfants à l'école n'est plus à démontrer. Dès lors, le plan d'actions propose pour l'atteinte de cet objectif, de promouvoir la création de jardins communautaires en se référant à l'expérience de l'UNICEF au Hodh Chargui et au Guidimatha. Le programme de construction de jardins d'enfants, mis en œuvre par TAAZOUR prévoit la construction de trois garderies (Medah, Ain Ehl Taya et Ain Savra), il serait opportun d'étendre ce programme pour toucher toutes les communes de la Wilaya. Concernant les Mahadras qui jouent un rôle important dans l'enseignement préscolaire, il est proposé d'augmenter le nombre de Mahadras pilotes compte tenu de leur expérience positive. Pour accompagner cette dynamique, il faudra procéder à la formation d'un nombre suffisant de moniteurs et monitrices.

Activité	Cible
<b>Promouvoir la création de jardins d'enfants communautaires</b>	Taux de fréquentation du préscolaire 30%
<b>Créer des jardins d'enfants publics dans toutes les capitales communales pour les enfants 3 à 4 ans</b>	
<b>Extension du programme des Mahadras pilotes</b>	100 Mahadras pilotes créées

### **2.1.3. Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement**

L'amélioration de la qualité de l'enseignement reste l'objectif ultime de l'ensemble des activités proposées dans le cadre du volet éducation. En plus des activités ci-haut, il est proposé de disponibiliser en nombre suffisant les manuels scolaires, de mobiliser et fixer les professeurs de l'enseignement secondaire en vue de combler le gap important pour les matières scientifiques et d'organiser des formations continues pour le personnel enseignant.

Activité	Cible
<b>Disponibilisation des manuels et outils pédagogiques</b>	
<b>Mobiliser un nombre suffisant de professeurs pour les matières scientifiques</b>	Taux de réussite au bac 30%
<b>Organiser des sessions de formations continues des enseignants</b>	

Ces mesures doivent être accompagnées par un suivi rapproché et l'adoption du principe de récompense et de sanctions selon les cas pour assurer un meilleur rendement du personnel enseignant et garantir leur fixation dans leur lieu de travail.

### **2.1.4. Programme de mise aux normes des établissements scolaires**

La mise aux normes des établissements scolaires nécessitera tout d'abord l'achèvement des travaux de construction dont certains ont dépassé largement les délais contractuels. En plus de la construction de 199 nouvelles salles et la réhabilitation de 167 autres pour les différents cycles, la fourniture de 5000 tables bancs, la construction de 90 unités de latrines, le raccordement de 80 écoles fondamentales à l'eau et la création de 40 nouvelles cantines scolaires. Toutes ces réalisations ne sauraient être durables en l'absence de moyens pour l'entretien et la protection des établissements.

Activité	Cible
<b>Construire 199 salles de classes et réhabilitation de 167</b>	TNS primaire 90%
<b>Fourniture de 5 000 tables bancs</b>	
<b>Construction de 90 unités de latrines</b>	
<b>Raccordement à l'eau potable de 80 écoles fondamentales</b>	TNS secondaire 80%
<b>Ouverture de 40 cantines scolaires</b>	

### **2.1.5. Programme de renforcement des capacités d'accueil de l'école de formation professionnelle**

L'objectif visé à travers cet important programme est d'assurer d'ici 2030, aux jeunes filles et garçons en Adrar, hors de l'école, un accès à un enseignement technique et une formation professionnelle adaptés et de qualité. La capacité actuelle de l'école sera doublée pour atteindre 1000 élèves par an au lieu de 400 actuellement. L'infrastructure étant existante, bâtiment construit sur financement de la *KFW*, il s'agira de renforcer le personnel enseignant et les moyens de fonctionnement pour prendre en charge cette augmentation. Les formations seront adaptées aux besoins de la Wilaya et des régions environnantes en vue de maximiser les chances d'embauche des jeunes formés.

Activité	Cible
<b>Renforcer les capacités d'accueil de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Atar</b>	800 jeunes formés par an
<b>Réaliser un programme de formation pour 800 jeunes/an</b>	

## **2.2. Santé**

En termes de santé, l'objectif visé est l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'offre en matière de santé. Les différentes activités à mener ont été regroupées en quatre principaux programmes, i) la réduction de la mortalité infanto- juvénile, ii) l'amélioration de la santé maternelle, iii) la mise aux normes des formations sanitaires et iv) le renforcement du dispositif régional de suivi de la santé.

### **2.2.1. Programme de santé infantile**

Les résultats du diagnostic du secteur de la santé ont montré la nécessité d'agir à plusieurs niveaux pour améliorer l'accès des enfants aux soins et réduire par conséquent le fort taux de mortalité infanto-juvénile, le plus élevé au plan national. Pour ce faire, il s'agira de doter les postes de santé d'équipements permettant d'assurer les soins nécessaires pour les enfants, en particulier les nouveaux nés. Par ailleurs des formations périodiques pour le personnel

médical seront organisées sur les mesures de prise en charge des nouveaux nés. Aussi, la mise en place de chaines de froid contribuera à améliorer le taux de vaccination. Pour les zones enclavées, des campagnes de vaccination mobiles sont nécessaires afin de toucher les enfants des localités reculées.

Activité	Cible
<b>Equiper les postes de santé de Wekchada, Toungad, Teyaret, Edebaye, Tenouemend, Mbarka Amara et Aoujeft</b>	Taux des enfants ayant reçu les vaccins de base : 80%
<b>Organiser des campagnes de vaccination mobiles au profit des zones enclavées et des localités situées à plus de 30 mn d'une FOSA</b>	
<b>Equiper tous les centres de santé d'équipements pour la prise en charge de nouveaux nés</b>	Mortalité-infanto-juvénile : 20/1000
<b>Promouvoir les pratiques alimentaires du nourrisson et du jeune enfant</b>	MAG : 2%
<b>Renforcer les capacités des CRENIs/CRENAs</b>	

Les taux de malnutrition sont relativement élevés. Ces taux élevés sont liées à des causes immédiates au nombre desquelles on distingue les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants non encore optimales et la fréquence des maladies infectieuses et parasitaires; et à des causes sous-jacentes qui comprennent (i) l'insécurité alimentaire, (ii) l'insuffisance d'accès et d'utilisation des services préventifs et curatifs de santé et de nutrition par les enfants, les adolescentes et les femmes ainsi que (iii) les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement. Pour lutter contre cette malnutrition, il faut agir sur plusieurs aspects dont les plus importants sont ; l'allaitement maternel à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les bienfaits de l'allaitement, l'appui des systèmes locaux de production vivrière et le renforcement des capacités et des moyens des CRENIs et CRENAs pour la prise en charge des enfants malnutris.

### 2.2.2. Programme d'amélioration de la santé maternelle

L'objectif du programme de santé maternelle est d'atteindre d'ici 2030 un taux de CPN 4 de 70%, un taux d'accouchement dans les structures sanitaires de 95% et un taux de 80% pour les femmes bénéficiaires du forfait obstétrical.

Activité	Cible
<b>Création d'une unité de santé mobile dans les Moughataas d'Aoujeft et Oudane</b>	Taux de CPN4 de 70%
<b>Doter tous les centres et postes de santé viables de sages-femmes et d'infirmiers</b>	Taux d'accouchement dans les structures sanitaires 95%
<b>Généraliser l'accès au forfait obstétrical</b>	80% des femmes adhèrent au forfait

Pour l'atteinte de ces ambitieux objectifs, les activités suivantes sont nécessaires : La création d'une unité de santé mobile dans les Moughataas d'Aoujeft et Oudane afin de toucher les populations rurales. Le principe de cette intervention est d'organiser périodiquement des tournées permettant aux enfants, femmes et personnes âgées d'avoir accès à des consultations médicales. Ces missions contribueront à l'amélioration du taux de CPN4 actuellement faible de l'ordre de 17.6%.

Dans le même sens, doter tous les centres et postes de santé viables de sages-femmes et d'infirmiers en vue d'atteindre d'ici 2030 un taux d'accouchement dans les structures de santé de 95%, le taux actuel est de 74,4%.

Les résultats de l'EDSM 2020 ont montré un faible taux d'adhésion au forfait obstétrical en Adrar, du essentiellement à la méconnaissance du dispositif et les difficultés d'accès aux soins. Pour inverser cette situation et atteindre un taux d'adhésion de 80% d'ici 2030, il faudrait organiser des campagnes d'information et renforcer les moyens des FOSA en termes d'offre de santé maternelle.

### **2.2.3. Programme de mise aux normes des infrastructures sanitaires et d'amélioration de l'accès aux soins**

L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités des FOSA en matière d'offre de santé. Pour ce faire trois principales interventions seront menées. Il s'agit de la construction et la réhabilitation de 4 postes de santé situés essentiellement à Atar et Aoujeft (Wekcheda, Edebaye, Mbarka Amarar et Aoujeft). Ces travaux doivent se faire suivant les normes fixés par le Ministère de la santé.

Activité	Cible
<b>Construction des postes de santé de Wekchada, et Edebaye et réhabilitation des postes de santé Mbarka Amara et Aoujeft</b>	
<b>Plaidoyer pour l'affectation de médecins spécialistes pour l'hôpital d'Atar</b>	Taux de fréquentation des FOSA 90%
<b>Rendre opérationnelle l'assurance maladie des groupes vulnérables et l'élargir pour couvrir le plus grand nombre de ménages pauvres</b>	

Le centre de santé d'Aoujeft, nouvellement construit est menacé par l'ensablement et manque d'équipements. Le nombre de lits est seulement de six au lieu de vingt.

La mise en service du nouvel hôpital d'Atar nécessitera la mobilisation d'un certain nombre de spécialistes pour couvrir les besoins des populations en matière de santé, autrement la nouvelle structure n'aura pas d'effet sur l'amélioration de l'accès. Ce problème de mobilisation de spécialistes nécessite l'adoption d'une nouvelle approche pour contraindre les médecins affectés à regagner leur lieu de travail. Il s'agit d'un problème qui se pose au niveau national nécessitant une réponse globale.

La question de l'accès aux soins est à la fois liée à l'offre mais aussi à la capacité des populations à s'offrir ces soins. Les dispositions prises par TAAZOUR pour assurer l'accès des groupes vulnérables à une assurance maladie restent insuffisantes tant que les dispositions nécessaires pour rendre cette assurance effective ne sont pas prises. Il s'agit de

l'activation des assurances au niveau de toutes les FOSA et la disponibilité des services de santé dans ces FOSA. Par ailleurs, plusieurs ménages pauvres n'ont pas pu profiter de cette assurance qui s'est basée sur le registre social alors que ses données doivent être actualisées.

#### 2.2.4. Programme de renforcement du dispositif régional de suivi de la santé

Le renforcement du dispositif régional de suivi de la santé a pour objectif de permettre à celui-ci d'assurer une gestion optimale des ressources, de coordonner les interventions et disposer des informations indispensables pour le pilotage de l'action sanitaire.

Activité	Cible
<b>Renforcer les moyens d'action de la DRS et des équipes cadres des Moughataas pour assurer une meilleure supervision des FOSA</b>	
<b>Renforcer le SNIS</b>	
<b>Révision de la carte sanitaire</b>	
<b>Redynamiser les comités de santé</b>	0% situés à 60 mn d'une FOSA
<b>Mise en place d'un système de gestion approprié du personnel médical</b>	

Les moyens de la direction régionale de la santé doivent être renforcés aussi bien en termes de budget de fonctionnement que de ressources humaines. Sur le plan logistique, le nombre de véhicules doit être augmenté en vue de permettre aux services des Moughataas d'effectuer des missions de suivi sanitaire dans les zones rurales. La question du personnel paramédical se pose avec acuité, notamment pour les FOSA éloignées, d'où l'urgence d'affecter un nombre suffisant d'infirmiers et sages-femmes pour la Wilaya.

Sur un autre plan, le système de suivi de la santé doit être redynamisé à travers une révision des outils de collecte, la formation du personnel et la production d'informations suivant des cadences qui permettront d'orienter les interventions régionales en matière de santé.

La carte sanitaire doit être mise à jour en tenant compte de l'évolution de la situation de la Wilaya. La création des FOSA doivent obéir à des critères précis loin des interventions afin d'optimiser les moyens alloués à la Wilaya. L'existence d'un hôpital et d'un centre de santé à Oudane, dont la taille de la population est relativement faible, nécessite une complémentarité entre ces deux structures dans le cadre d'une convention entre le Ministère de la Santé et l'ONG qui gère l'hôpital. Les FOSA non fonctionnelles, faute de populations, doivent être systématiquement gelées et leurs moyens affectés à des structures selon leurs besoins.

Les comités de santé jouent un rôle important dans le suivi des FOSA. Dès lors, elles doivent être mises en place au niveau de toutes les formations sanitaires et accompagnées pour jouer pleinement leurs missions.

La gestion du personnel doit être au cœur de ce programme pour assurer une répartition qui tient compte des besoins des FOSA tout en mettant en place des outils de suivi à temps réel du personnel. Cela nécessite une forte collaboration entre le niveau central et le niveau régional d'une part et d'autre part entre les acteurs régionaux qui sont les autorités administratives, la DRS, les comités de santé et les organisations de la société civile.

## 2.3. Protection sociale

La mise en place d'un système de protection sociale propre à la Wilaya est assez difficile en l'absence d'une politique nationale dans ce domaine. Dans ces conditions, l'objectif poursuivi est d'atténuer les conséquences des différentes crises ayant affectées la Wilaya (sécheresse, COVID, baisse de l'activité touristique) à travers une meilleure orientation des programmes sociaux, une bonne coordination des acteurs et un renforcement des capacités de résilience des populations.

### 2.3.1. Programme de prévention et gestion des risques et catastrophes

Ce programme a pour objectif de doter la région d'outils lui permettant de prévenir et de gérer les crises et catastrophes qu'elle subit continuellement. La Wilaya dispose d'un plan régional de gestion de crises et de catastrophes lequel doit être continuellement mis à jour. Par ailleurs, des plans sectoriels de gestion des crises doivent être élaborés tout comme la redynamisation de l'instance régionale de prévention et de gestion des crises.

Activité	Cible
<b>Redynamiser et renforcer les moyens des instances de gestion de risques et catastrophes</b>	Instances fonctionnelles
<b>Elaboration de plans sectoriels de gestion de crises et la cartographie des zones inondables</b>	Plans élaborés
<b>Actualisation et révision des critères du registre social</b>	Registre actualisé
<b>Activation du cadre formel de coordination de l'action sociale</b>	Mécanisme mis en place

La gestion des crises et catastrophes nécessite la redynamisation du comité régional en charge de cet aspect. Ce comité doit disposer des outils et moyens lui permettant de suivre l'évolution de la situation générale de la Wilaya et détecter, en collaboration avec le niveau central, les risques éventuels en se basant sur des données actualisées. Il doit être élargi aux différents acteurs présents au niveau de la région, notamment la société civile.

Les différentes crises qui touchent la région doivent être abordées selon une approche qui définit le mode opératoire pour les contenir et limiter leurs effets sur le bien-être des populations. Dans ce sens, chaque secteur doit élaborer un plan de gestion des crises qui précise les solutions, les moyens à mobiliser et le dispositif de pilotage. Dans un premier temps il s'agira d'élaborer ces plans pour l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage et l'hydraulique. Ces plans doivent assurer la continuité du service avec un accent particulier sur l'accès des populations vulnérables qui sont les plus touchées par les crises. Pour les secteurs productifs, les plans doivent permettre de limiter les effets des crises et renforcer la résilience des populations.

La mise à jour du registre social est devenue plus que nécessaire afin de tenir compte de l'évolution de la vulnérabilité au niveau de la région. Cette opération doit se faire suivant une approche qui garantit la transparence totale loin des interventions des acteurs politiques et autres habitués à s'interposer entre les populations et les programmes de développement.

L'amélioration de la gouvernance de la protection sociale passe nécessairement par la redynamisation de l'instance régionale en charge de la coordination. Le manque de coordination entre les acteurs et l'absence d'une vision régionale affectent sensiblement les efforts entrepris pour renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables.

### **2.3.2. Programme de renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables**

Ce programme a pour objectif principal de renforcer la capacité de résilience des catégories vulnérables à savoir les femmes issues de ménages pauvres, les handicapés et les personnes vivant avec des maladies chroniques.

Activité	Cible
<b>Financement d'activités féminines génératrices de revenus</b>	500 coopératives financées
<b>Généralisation de l'assurance maladie pour les handicapés</b>	Tous les handicapés sont assurés
<b>Accroissement des ressources consacrées aux programmes ciblant les handicapés, les personnes vivant avec des maladies chroniques et la prise en charge des indigents</b>	Tous les handicapés reçoivent des appuis
<b>Augmenter la capacité des boutiques EMEL et des points de vente de poisson</b>	La quantité de produits livrés doublée

Le financement d'activités génératrices de revenus au profit de femmes pauvres constitue l'une des principales activités de ce programme. Cette intervention permettra aux femmes ciblées de développer une activité économique qui pourrait à terme leur procurer un revenu stable et les faire sortir de la précarité. Le choix de projets doit tenir compte de la demande locale en privilégiant des actions durables valorisant les ressources locales.

La seconde activité porte sur l'accès de l'ensemble des handicapés à une assurance maladie. Le recensement de ces personnes doit se faire dans les meilleurs délais afin de disposer de toutes les informations nécessaires sur leur lieu de résidence, l'état de santé et les besoins en termes d'assistance. Par ailleurs, Les budgets alloués aux différents programmes sociaux promus par le MASEF, TAAZOUR et les autres acteurs doivent être revus à la hausse pour créer un réel impact sur les conditions de vie des catégories ciblées.

Les produits alimentaires subventionnés constituent un important levier pour soutenir les ménages pauvres, sans lesquels des familles entières basculeraient dans l'insécurité alimentaire. Selon les différents interlocuteurs, les produits vendus par les boutiques EMEL et les points de vente de poisson ont beaucoup diminué ces dernières années. Ceci étant, l'augmentation de la capacité de ces mécanismes devient une urgence pour venir en aide aux populations pauvres et contenir l'insécurité alimentaire déjà très élevée au niveau de la région.

### **2.3.4. Programme de réduction des pratiques sociales néfastes pour les enfants**

Ce programme a pour objectif de vulgariser et mettre en œuvre la règlementation dans le domaine de la protection de l'enfance et de protéger les enfants contre la délinquance et les pratiques sociales néfastes. Il s'agit de réduire le mariage précoce à 5% et les MGF à 10%.

Activité	Cible
<b>Vulgarisation de la stratégie de protection de l'enfance et du cadre juridique de protection de l'enfant.</b>	Instances régionale protection enfance mises en place
<b>Sensibilisation sur les pratiques sociales néfastes (MGF, Violence contre les enfants, mariage des enfants, etc,) et application des mesures coercitives prévues par la réglementation</b>	MGF 10%
	Mariage précoce 5%

La stratégie de la protection de l'enfance élaborée tout dernièrement comporte un certain nombre d'outils qui devront permettre de mieux organiser les acteurs, orienter les interventions et mettre en application les réglementations de protection des enfants. La vulgarisation de cette stratégie et la mise en place des instances de protection des enfants sont nécessaires pour améliorer la gouvernance dans ce domaine.

La persistance de certaines pratiques sociales néfastes pour les enfants doit être combattue par plusieurs mesures dont la sensibilisation des populations sur les risques qu'encourent les enfants et les conséquences de ces pratiques sur leur épanouissement, notamment les MGFs, le mariage précoce et les violences contre les enfants. La réussite de ces campagnes de sensibilisation nécessitera l'élaboration d'outils de communication adaptés au contexte de la région ainsi que la mobilisation des acteurs locaux.

### 2.3.5. Programme de promotion des droits des enfants

Le suivi de la situation de la petite enfance au niveau régional et communal nécessite un renforcement des moyens humains et financiers de la direction régionale du MASEF. Par ailleurs, les instances de coordination et de protection de l'enfance, Table Régionale de Protection (TRP) et Système Communal de Protection (SCP) doivent être redynamisées dans le cadre de la nouvelle dynamique.

Activité	Cible
<b>Mise en place d'une procédure pour faciliter l'accès des enfants à l'état civil</b>	Taux d'enrôlement 100%
<b>Redynamiser les cadres de coordination de la protection de l'enfance au niveau régional (TRP) et communal (SCP)</b>	Cadres fonctionnels
<b>Renforcer les moyens d'action du service régional du MASEF</b>	budget renforcé

L'enrôlement des enfants constitue un challenge pour les populations vivant en milieu rural. L'éloignement des centres d'enrôlement situés uniquement au niveau des chefs-lieux des Moughataas et la lenteur d'établissement des documents sont autant de contraintes qui privent des milliers d'enfants d'accès à des documents indispensables pour la participation aux concours nationaux. Ceci étant, il devient urgent de trouver des solutions appropriées pour délivrer aux enfants les documents d'état civil dans des délais raisonnables. Cette solution peut être trouvée dans le cadre d'une démarche qui engage, les populations, les autorités locales et les responsables des centres d'enrôlement.

## Levier 3 : Renforcer la gouvernance

La gouvernance joue un rôle déterminant dans le processus de mise en œuvre de la stratégie régionale de croissance. Pour jouer pleinement leurs rôles, les institutions de gouvernance régionales nécessitent un appui et un accompagnement afin de renforcer leurs capacités. Par ailleurs, la coordination régionale doit être au cœur de la stratégie en vue d'optimiser les ressources allouées et orienter les interventions selon les priorités régionales.

### 3.1. Urbanisme

L'objectif de ce volet est d'encadrer l'urbanisation, réviser les textes réglementaires pour préciser davantage le rôle des différents acteurs et procéder à la vulgarisation des différents textes réglementaires (lois de l'aménagement du territoire et code de l'urbanisme).

#### 3.1.1. Programme de modernisation des centres urbains

Ce programme vise organiser l'urbanisation et prévenir les évolutions anarchiques des villes et localités tout en mettant en place les conditions minimales pour un cadre de vie urbain décent. Il s'agit tout d'abord de doter tous les chefs-lieux de Moughataas de schémas directeurs d'urbanisme. Ces outils permettront d'encadrer l'évolution de ces villes et éviter l'urbanisation anarchique dont les conséquences sur le bien-être des populations sont difficiles à rectifier (difficulté de réalisation des réseaux d'eau et d'électricité, manque d'espaces pour les équipements collectifs, difficultés d'accès et construction dans des zones inondables).

Activité	Cible
<b>Elaborer des Schémas Directeur d'Urbanisme pour les chefs-lieux des Moughataas</b>	Tous les chefs-lieux des Moughataas disposent d'un SDU
<b>Viabiliser le regroupement de Tenouemend</b>	Les populations du regroupement installées et disposant des services sociaux
<b>Elaborer des plans d'utilisation des sols pour toutes les localités de plus de 100 habitants</b>	Toutes les localités de plus de 100 hbts disposent d'un plan d'utilisation des sols
<b>Réaliser des équipements urbains dans les chefs-lieux des Moughataas</b>	Réalisation de 10 km de voies urbaines, trois maisons de jeunes
<b>Renforcer les capacités des services de l'urbanisme</b>	
<b>Réviser les textes d'aménagement du territoire en donnant plus de prérogatives aux acteurs locaux</b>	Elimination des quartiers précaires au niveau des chefs lieu des Moughataas

Pour les petites localités, il s'agit de réaliser des plans d'utilisation des sols. Ces plans ont pour objectif de maîtriser l'urbanisation de ces localités qui selon le rythme d'accroissement actuel verront leur population augmenter considérablement.

Les chefs-lieux des Moughataas, mis à part Atar, se caractérisent par l'absence d'équipements urbains nécessaires aussi bien en termes de voies bitumées que d'espaces pour divertissement. Pour pallier cette insuffisance, il est proposé de réaliser trois maisons de jeunes au niveau de Oudane, Chinguity et Aoujeft en plus de la construction de voies bitumées au niveau des principales artères de ces villes.

Malgré les problèmes d'urbanisme que connaît la Wilaya, le service régional de l'urbanisme est dépourvu de moyens humains et logistiques pour assurer sa mission. Cette réalité a contribué à l'anarchie de l'urbanisation au point où il serait difficile et coûteux de restructurer ces villes compte tenu du désordre qui existe. Ainsi, il y'a lieu de renforcer les capacités du service régional de l'urbanisme dans le cadre d'une réforme qui donne aux autorités régionales des compétences en matière d'urbanisme.

L'absence d'une responsabilisation des institutions régionales dans le domaine de la gestion urbaine crée un vide dont les populations profitent pour s'installer suivant leur propre logique sans tenir compte des risques d'inondations et autres phénomènes naturels qui peuvent mettre en péril leur sécurité. Ainsi, il faudra réviser les textes réglementaires pour préciser davantage le rôle des différents acteurs tout en impliquant les structures locales (région, communes et communautés) suivant le principe de la subsidiarité. Il y'a lieu aussi de procéder à la vulgarisation des différents textes réglementaires (lois de l'aménagement du territoire et code de l'urbanisme) à travers des outils de communication adaptés.

Le regroupement de Tenoumend doit être viabilisé à travers la réalisation d'un système d'alimentation en eau potable, la lutte contre l'ensablement et la mise en service des équipements sociaux existants.

### **3.2. Gouvernance Territoriale**

L'objectif de cette composante est de renforcer les institutions de gouvernance régionales pour piloter le développement régional dans le cadre d'une vision qui institue la complémentarité et la concertation entre elles.

#### **3.2.1. Programme de renforcement des structures de gouvernance régionale**

Ce programme comporte quatre interventions : i) la redynamisation du Comité Régional de Développement, ii) le transfert des compétences aux collectivités territoriales, iii) le rehaussement des budgets des collectivités et iv) le renforcement des moyens des services techniques.

Le rôle du Comité de Développement Régional (CRD) en tant qu'instance de suivi et de coordination des interventions au niveau de la région doit être mis en avant à travers sa redynamisation, la redéfinition de ces missions et l'élaboration d'outils appropriés pour le suivi de l'action régionale.

Par ailleurs, la question du transfert effectif des compétences au profit de la région, nouvellement créée et des communes devient une nécessité afin d'engager ces collectivités dans le cadre de l'effort de développement. En effet, en l'absence d'un transfert effectif de compétences et des moyens qui vont avec, ces collectivités restent inefficaces voire inutiles. Cette action est d'autant plus justifiée que les collectivités sont devenues des acteurs incontournables disposant d'une proximité des populations et d'une capacité de répondre avec plus d'efficacité aux problèmes locaux.

En parallèle à ce transfert de compétences, les subventions accordées par l'Etat aux collectivités doivent être augmentées significativement pour leur permettre de jouer leur rôle dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Précisons que pour les communes, la principale source de financement est la subvention accordée par l'Etat qui ne suffit même pas pour la prise en charge des frais de fonctionnement.

Les services techniques au niveau de la région sont globalement peu outillés aussi bien en termes de ressources humaines que financières. Cette situation prive l'ensemble des acteurs

locaux d'un appui conseil indispensable pour l'identification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement. Pour rendre ces services plus efficaces, il faudra revoir leurs compétences en fonction des besoins réels de la wilaya tout en les dotant des moyens adéquats pour accompagner le processus de mise en œuvre de la stratégie

Activité	Cible
<b>Redéfinition et redynamisation du Comité Régional de Développement</b>	Comité opérationnel
<b>Transfert des compétences aux collectivités territoriales</b>	Conventions de transfert signées
<b>Rehausser les budgets des collectivités territoriales</b>	Subvention augmentée de 300%
<b>Mise en place d'outils de suivi des interventions régionales</b>	Rapport de suivi de l'action régionale disponible
<b>Renforcer les moyens des services techniques déconcentrés et redéfinir leur relation avec les collectivités</b>	Les services arrivent à assurer pleinement leurs missions

### 3.2.2. Programme de renforcement et d'appui des acteurs de la société civile

Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités des organisations de la société civile en Adrar. Dans ce cadre deux principales activités sont proposées. Il s'agit d'une part de la mise en œuvre d'un programme de formation au profit de ces acteurs et d'une autre part de la mise en place d'un fonds d'appui pour les initiatives de développement local.

Activité	Cible
<b>Organiser des formations au profit des acteurs de la société civile</b>	200 formations dispensées
<b>Mise en place d'un fonds d'appui aux acteurs de la société civile</b>	100 associations financées

Concernant la formation, l'objectif est de doter les structures de la société civile de connaissances et outils pour le plaidoyer, la formulation de requêtes, la mobilisation de partenaires, le contrôle de l'action publique et le réseautage. D'ici 2030, 200 sessions de formation seront dispensées. Au-delà des thématiques citées, les formations seront adaptées selon les besoins spécifiques des structures associatives.

En termes d'appui financier, un fonds d'appui aux organisations de la société sera mis en place en collaboration avec les partenaires intervenant dans le domaine du développement participatif. L'objectif visé est de financer des initiatives portées par des organisations civiles et permettant d'améliorer l'accès des populations vulnérables à des services sociaux ou économiques.

Par ailleurs, les organisations seront impliquées dans le dispositif de mise en œuvre de la stratégie en tant que bénéficiaires et acteurs. Ainsi, les volets sensibilisation doivent être confiés autant que faire se peut à ces organisations.

### 3.3. Jeunesse

Pour cette composante, le plan d'actions prévoit deux programmes l'un portant sur la promotion de l'auto-emploi et le second sur le développement des infrastructures sportives et des activités culturelles.

### **3.3.1. Programme de promotion d'auto-emploi des jeunes**

La mise en place d'un fonds de financement des jeunes issus de la formation professionnelle a pour objectif de promouvoir l'auto-emploi pour les jeunes ayant bénéficié du programme de formation professionnelle. Les plateformes mises en place par l'agence TECHGUIL peuvent être utilisées pour la sélection et le suivi des bénéficiaires.

Activité	Cible
<b>Créer un centre d'activités pour jeunes filles à Atar</b>	1 000 filles appuyées
<b>Mise en place d'un fonds de financement des jeunes issus de la formation professionnelle</b>	2 000 initiatives financées

La création d'un centre d'activités pour jeunes vise à améliorer leur rétention à l'école, leur participation aux activités sociales, le développement de leurs compétences et leur insertion. Les bénéficiaires reçoivent des formations, des appuis et un accompagnement jusqu'à leur insertion dans la vie active. Ce centre peut s'inspirer de l'expérience du projet SAFIA réalisée par la commune de Dar Naim en collaboration avec l'UNICEF et la coopération Française.

### **3.3.2. Programme de promotion des activités culturelles et sportives**

Les activités sportives et culturelles au niveau de la Wilaya souffrent du manque d'infrastructures et de financements. Pour pallier ce déficit il est proposé de créer des aires de jeu dans toutes les capitales communales organiser les associations des jeunes et mobiliser des financements pour l'organisation d'activités sportives et culturelles.

Activité	Cible
<b>Aménager des aires de jeux selon les normes dans toutes les communes</b>	11 aires aménagées
<b>Promouvoir les activités sportives et culturelles</b>	11 associations créées

## LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

La définition d'un système de suivi-évaluation de la SCRAPP doit tenir compte de la capacité des acteurs, la pertinence des indicateurs et la maîtrise des outils. Ce système doit aussi pouvoir à terme s'intégrer dans le système national de suivi de la SCAPP. Dès lors des liens doivent être établis entre les deux systèmes qui sont interdépendants pour assurer une meilleure circulation de l'information.

Dans cette partie il s'agira à ce stade d'élaboration de la stratégie de proposer une architecture globale du système de suivi-évaluation qui sera dans une phase ultérieure mieux développée.

Le principe de ce système est de pouvoir capitaliser les expériences antérieures en la matière et d'être en mesure de produire des informations permettant d'assurer un pilotage efficace de la stratégie régionale tout en s'intégrant dans le dispositif national de suivi de la SCAPP.

Ce système comporte trois composantes : un dispositif institutionnel, une matrice d'indicateurs et des outils de reporting

### **A. *Le dispositif institutionnel :***

Les principaux acteurs impliqués dans la définition des outils et méthodes, la collecte, le traitement, l'analyse et la production des extrants sont :

- 1. Comité régional de pilotage de la SCRAPP :** ce comité est composé du Wali du Président de la région, des Maires et d'un représentant des OSP. Ce comité a pour mission de superviser la mise en œuvre de la stratégie régionale, de procéder à l'arbitrage des propositions d'actions, d'appuyer la mobilisation des fonds nécessaires pour financer les activités, d'examiner et d'adopter les rapports et documents de mise en œuvre et du suivi-évaluation de la SCRAPP, de suivre, en collaboration avec les acteurs concernés, la mise en œuvre du plan d'évaluation de la SCRAPP et d'élaborer et soumettre au niveau central, un rapport sur l'état de mise en œuvre de la SCRAPP.

Il se réunit deux fois dans l'année. Une réunion consacrée à l'examen et la validation du rapport annuel de suivi de la SCRAPP est tenue au mois de juin de l'année d'après en vue de donner le temps nécessaire à la collecte des données, leur analyse et l'élaboration d'un rapport de qualité. La seconde réunion doit être tenue au mois d'octobre pour permettre aux questions nécessitant un arbitrage ou un engagement financier d'être traitées avant leur soumission au niveau central. Il peut tenir des séances extraordinaires en cas de nécessité. Le Président du Conseil Régional présente le rapport introductif aux réunions du Comité de Pilotage.

Le secrétariat du Comité Régional de Pilotage de la SCRAPP est assuré par l'un des vices-présidents du Conseil Régional.

### **2. Le Comité Technique de Coordination de la SCRAPP**

Ce comité est l'épine dorsale du dispositif de suivi. Il est composé en plus du conseiller régional en charge de la SCRAPP, d'un représentant de l'administration territoriale, des représentants des partenaires au développement installés dans la région et des représentants des structures associatives. Le nombre et la qualité des membres seront définis dans le cadre de l'opérationnalisation du système.

Il a pour missions la validation des rapports périodiques sur l'état de mise en œuvre de la SCRAPP, l'application et le suivi de la mise en œuvre des orientations techniques relatives au suivi de la SCRAPP, le suivi de l'exécution des décisions du CRP et la validation les rapports d'évaluation avant leur soumission aux instances centrales de suivi de la SCAPP.

### 3. Comités Sectoriels de Suivi

Les comités sectoriels de suivi sont organisés en fonction des secteurs et à l'image des Comités de Développement Sectoriel de la SCAPP pour faciliter le lien entre les deux dispositifs. Comme détaillé dans le tableau suivant, le nombre de ces comités est de 7 couvrant l'ensemble des secteurs de la SCAPP.

N°CDS	Domaine
1	Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs
2	Développement des infrastructures et du secteur privé.
3	Santé et protection sociale
4	Développer l'accès à l'éducation
5	Promotion de l'Emploi, de la jeunesse, de la culture et du sport
6	Administration publique, décentralisation et aménagement du territoire
7	Gouvernance environnementale

Ces comités seront chargés du suivi de la mise en œuvre de la SCAPP au niveau sectoriel. Ils regrouperont, un représentant de la région, un certain nombre de représentant des ministères sectoriels au niveau régional, p des représentants des programmes ou projets du secteur intervenant dans la région, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur.

Ces comités auront pour missions principales, d'élaborer un rapport analytique sectoriel annuel de la mise en œuvre de la SCAPP dans le secteur concerné, de suivre les performances spécifiques obtenues vers l'atteinte des objectifs y compris les ODD, de renseigner régulièrement les indicateurs du secteur concerné, y compris les indicateurs des ODD et d'intégrer régulièrement les informations nécessaires à l'actualisation de la base de données de suivi de la SCAPP.

Le secrétariat des CSS est assuré par la Direction Régionale du département ministériel chef de file. Ils doivent fournir un rapport sectoriel annuel sur l'état d'exécution de la SCAPP et son impact sur les bénéficiaires. Pour assurer cette tâche, des points focaux seront créés au sein de chaque Direction Régionale et seront responsabilisés de la collecte des données de leur département et sa transmission au CSS.

#### ***B. Les indicateurs de suivi***

Le choix des indicateurs doit se baser sur une revue critique des indicateurs de la SCAPP, une prise en compte des ODDs et l'examen des systèmes d'information sectoriels existants en privilégiant la pertinence et l'objectivité. Ces indicateurs doivent être révisés et adaptés aux besoins de la région lors de l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation de la SCAPP en collaboration avec les l'ensemble des acteurs et en particulier le niveau national pour garantir une parfaite intégration du système dans le dispositif national.

### *C. Les outils de reporting*

Les outils de suivi doivent se caractériser par leur simplicité et leur périodicité, annuelle, permettant d'enregistrer une évolution des indicateurs. Ils doivent être conçus en tenant compte des missions confiées à chacune des instances du dispositif tout en se focalisant sur des éléments d'informations utiles et faciles à collecter. A priori on peut distinguer deux types d'outils, des rapports de suivi et des tableaux de bord. Les rapports de suivi sont destinés à renseigner le niveau supérieur sur l'état de mise en œuvre tout en mettant en exergue les difficultés rencontrées et les solutions proposées pour les surmonter. Ils ont une périodicité annuelle permettant aux différents secteurs de disposer des informations nécessaires à l'analyse de leurs actions. Les tableaux de bord sont destinés aux instances elles-mêmes et devraient leur permettre de suivre l'évolution des principaux indicateurs et constituent la source principale pour l'élaboration des rapports de mise en œuvre.

## **ANNEXES**

## 2. Tableau de priorisation des ODDs en Adrar

<b>ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>		<b>Priorité</b>
1.1	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	Intervention prioritaire
1.2	d'ici 2030 réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Intervention prioritaire
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Intervention prioritaire
1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro finance	Intervention de consolidation
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.	Intervention urgente
<b>ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>		
2.1	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Intervention prioritaire
2.2	D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Intervention prioritaire
2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	Intervention urgente
<b>ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b>		
3.1	D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Intervention urgente
3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans	Intervention urgente
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Intervention à moyen terme
3.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Intervention à moyen terme

3.8	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Intervention prioritaire
<b>ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b>		
4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	Intervention à moyen terme
4.2	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	Intervention urgente
4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Intervention prioritaire
4.4	D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Intervention urgente
4.5	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Intervention urgente
4.6	4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	Intervention à moyen terme
4. a	Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	Intervention urgente
4. c	D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Intervention urgente
<b>ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>		
5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Intervention de consolidation
5.2	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Intervention de consolidation
5.3	Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	Intervention de consolidation
5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Intervention prioritaire
5.b	Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	Intervention prioritaire
<b>ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</b>		
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Intervention prioritaire

6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Intervention prioritaire
6.4	D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Intervention urgente
<b>ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</b>		
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Intervention prioritaire
7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Intervention prioritaire
<b>ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b>		
8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Intervention prioritaire
8.6	d'ici 2030, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Intervention urgente
8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	Intervention prioritaire
8.8	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Intervention de consolidation
8.9	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Intervention urgente
8.10	Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Intervention urgente
<b>ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>		
9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité	Intervention prioritaire
9.3	Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés	Intervention urgente
9. c	9. c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2023	Intervention urgente
<b>ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</b>		
10.1	D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Intervention urgente

<b>ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b>		
11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Intervention urgente
11.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Intervention urgente
11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Intervention urgente
11.4	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial	Intervention prioritaire
11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	Intervention urgente
11.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	Intervention urgente
11. a	Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	Intervention urgente
11. b	D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	Intervention urgente
<b>ODD 12- - Établir des modes de consommation et de production durables</b>		
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Intervention urgente
12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Intervention urgente
12. b	Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Intervention urgente
<b>ODD 13- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b>		
13.1	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Intervention urgente

13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	Intervention urgente
------	---	----------------------

**ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Intervention urgente
15.2	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître de nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Intervention urgente
15.3	D'ici à 2020, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	Intervention urgente
15.b	Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	Intervention urgente

**ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes**

16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Intervention urgente
16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	Intervention urgente
16,9	D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Intervention prioritaire

## Situation des barrages et digues opérationnels avant l'hivernage 2022

<b>Moughataa</b>	<b>Commune</b>	<b>Localité</b>	<b>Nom Barrage</b>	<b>Cuvette (ha)</b>	<b>Type Ouvrage</b>
Aoujeft	Maden	Maden	Egylan Maaden	50	digue-diguette
Aoujeft	Maden	Maden	Grayer Naaj	50	digue
Aoujeft	Maden	Maden	Chinit Lessem	50	digue-diguette
Aoujeft	Nterguent	Oumechenad	Oumechenad	187	digue
Aoujeft	Aoujeft	Amezgi	Amezgi	43	digue-diguette
Aoujeft		Bedjamez	Bedjamez	15	digue-diguette
Aoujeft			Azoueïga		digue-diguette
Aoujeft	Nterguent		Bouaboune	160	digue-diguette
Aoujeft	Meddah		Erch Guebli	172	digue-diguette
Aoujeft	Nterguent		Itmarn (Ehl C. Ahmedou)	12	digue-diguette
Aoujeft			Loudeye Tivouvig	50	digue-diguette
Aoujeft			Marveg	800	digue
Aoujeft	Nterguent	Izli	Izli	180	digue-diguette
Atar	Ain hel Tayaa	Teyaret	Teyaret	15	barrage
Atar	Atar	Atar	Atar	80	barrage
Atar	Atar	Kenewal	Kenewal	20	barrage
Atar	Atar	Terwen	Terwen	49	
Atar	Tawaz	Jreife	Jreife	92	barrage
Atar	Tawaz	Kssar terchan	Kssar terchan	20	barrage
Atar	Tawaz	Rkyna	Rkyna		digue-diguette
Atar	Tawaz	Taryofet	Taryofet		digue
Atar	Tawaz	Tawaz	Tawaz Amont	15	barrage
Atar	Tawaz	Tawaz	Tawaz Interm		barrage
Atar	Tawaz	Tezegrez	Tezegrez	49	digue
Atar	Tawaz	Tawaz	Tawaz (Etmeyle)	16	digue
Atar	Tawaz	Tweizekret	Tweizekret	2	digue
Atar	Tawaz	Twezegzt	Twezegzt	4	digue
Atar	Tawaz	Twezegzt	Lekhreyze	5	digue
Atar	Tawaz	Amder	Amder	23	barrage
Atar			Tachounit	180	digue
Atar	Ain hel Tayaa	Tederez	50	3	digue
Atar	Ain hel Tayaa	Teyaret Sedar	160	5	digue
Atar	yaghref		Yeghref Kediware	50	digue
Atar	Atar		Ziret Lekhcheb	20	barrage
Chinguitti	Chinguitti		Anazgar	200	digue
Chinguitti	Chinguitti	Legtar	Legtar	180	digue
Chinguitti	Chinguitti		Touchinguit	180	digue
Ouadane	Ouadane	Tenleba	Tenleba	20	digue-diguette
Ouadane	Ouadane		Aghalit	180	digue-diguette
Ouadane	Ouadane		Azilal	160	digue-diguette
<b>Total</b>				<b>3 337 ha</b>	

Source : Délégation régionale de l'Agriculture 2022

## **I MATRICE PLAN D'ACTION 2023-2030**



# PORTEFEUILLE D'ACTIONS PRIORITAIRES 2023-2030

Domaine	Objectif global	Objectif spécifique	Programme	Activité
<b>Levier 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable</b>				
Agriculture	Promouvoir une agriculture durable et compétitive	<i>La production et la productivité des principales spéculations sont améliorées</i>	Programme de valorisation des cultures vivrières	Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'agriculture
				Mise en place d'un système d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles
				Réhabilitation des barrages et diguettes endommagées lors de la saison hivernale 2022
				Réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion hydrique
		<i>Les superficies oasiennes cultivables ont augmenté et leur protection améliorée</i>	Programme de développement des cultures oasiennes	Mobiliser les eaux de surface à travers la construction de 3 barrages
				Promouvoir des techniques d'irrigation adaptées au contexte de la wilaya
Elevage	Gérer durablement le système d'élevage domestique extensif	<i>L'offre en soins de santé animale et la productivité sont améliorées d'ici 2030</i>	Programme de valorisation des potentialités d'élevage	Renforcer les moyens financiers du laboratoire de phytobiotechnologie du palmier
				Créer une unité de transformation des dérivés des dattes au sein de la STM
				Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'élevage
				Mise en œuvre d'un programme de réalisation d'infrastructures de santé animale
				Promotion des cultures fourragères
Environnement	Protéger et gérer durablement les ressources environnementales	<i>La lutte contre la désertification et la protection des ressources environnementales sont promues</i>	Programme de conservation et de valorisation de l'écosystème régional	Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'environnement
				Mise en place d'un programme de protection contre l'ensablement des villes de Chinguetti et Aoujeft

				Renforcer les actions de protection contre l'ensablement de la route Atar-Ain Savra
Tourisme et Artisanat	Promouvoir un tourisme durable et créateur d'emplois et préserver et développer l'artisanat	<i>Le Tourisme et l'artisanat sont promus et développés</i>	Programme de promotion et de valorisation du potentiel touristique et des produits artisanaux	<p>Réaliser une documentation numérique sur les potentialités touristiques de la wilaya</p> <p>Valorisation et conservation des manuscrits</p> <p>Réaliser des campagnes de promotion du tourisme et identifier de nouveaux marchés</p> <p>Mettre en place un mécanisme de financements des promoteurs touristiques</p> <p>Organiser un festival annuel pour le tourisme</p> <p>organiser des formations pour les jeunes sur les métiers des services touristiques</p> <p>organiser des campagnes sur le comportement civique</p> <p>Appuyer la création et la production de produits artisanaux destinés aux touristes</p>
Hydraulique	Assurer un meilleur accès aux services d'hydraulique et d'assainissement	<p><i>Les populations en milieu urbain et en zones rurales ont un accès amélioré à l'eau potable</i></p> <p><i>L'accès à l'eau pastorale est amélioré d'ici 2030</i></p> <p><i>L'accès des populations à des services d'assainissement sont améliorés</i></p>	<p>Programme d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural</p> <p>Programme d'eau pastorale</p> <p>Programme de gestion des déchets et de soutien aux latrines domestiques en milieu rural</p>	<p>Alimentation de la Wilaya à partir du projet eau du nord à partir du fleuve Sénégal</p> <p>Mise aux normes et extension des réseaux d'eau des centres urbains</p> <p>Extension de la capacité des systèmes d'AEP des Moughataas d'Atar, Chinguity, Awjeeft, Oudane et raccordement des localités environnantes</p> <p>Réalisation d'un programme de forages et puits pastoraux dans les zones de concentration d'élevage</p> <p>Réaliser suivant l'approche ATCP un programme couvrant toutes les localités rurales de la région</p> <p>Mettre en place d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères dans toutes les localités de la région</p>

		<i>La gouvernance du secteur de l'hydraulique est améliorée d'ici 2030</i>	Programme de renforcement des structures de gestion et de suivi de l'hydraulique	Mise en place d'une structure régionale de maintenance des mini-réseaux d'AEP  Renforcer les moyens humains et financiers de la délégation régionale de l'hydraulique
Energie	Assurer un accès durable à l'énergie	<i>La desserte en électricité augmente d'ici 2030</i>	Programme de renforcement de l'offre en électricité	Connexion de la ville d'Atar à la ligne Nouakchott-Zoueirat  Extention des capacités des centrales d'Atar, Oudane Chinguity et Aoujeft  Extension et mise aux normes des reseaux électriques urbains  Promotion des kits solaires individuels
		<i>L'utilisation du gaz butane augmente d'ici 2030</i>		Mise en place d'un mécanisme de promotion de l'utilisation du gaz butane
Transport	Assurer la fluidité du transport des biens et des personnes	<i>d'ici 2030 toutes les Moughataas de la région sont accessibles</i>	Programme de désenclavement régional	Réalisation de la route Atar-Chinguity  Rehabilitation de la route Akjoujt-Atar  Réalisation de la route Atar-Oudane  Amenagement de la rote Aoujeft El Medah  Aménagement des routes aOujeft-El Beyedh-Toungad  Aménagement de la route Aoujeft-Nteirguent  Réalisation d'une bitumée reliant M'Heirith et Maden à la route Atar-Aoujeft  Réalisation d'une bitumée reliant Tawaz à Atar  Création d'une brigade d'entretien routier
<b>Levier 2 : Développement du capital humain et d'accès aux services de base</b>				
Education	Améliorer la qualité de l'enseignement	<i>Les conditions du personnel enseignant et le pilotage du système éducatif au niveau de l'Adrar sont améliorés</i>	Programme d'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant	Révision de la carte scolaire de la région
				Construire 50 logements pour enseignants dans les écoles rurales
				Renforcer les moyens d'action de la DREN

		<i>Promouvoir l'enseignement préscolaire</i>	Programme de promotion de l'enseignement préscolaire	Prouvoir la création de jardins d'enfants communautaires  Créer des jardins d'enfants publics dans toutes les capitales communales pour les enfants 3 à 4 ans  Extension du programme des Mahadras pilotes
		<i>La rétention des enfants des différents âges scolaires en Adrar est améliorée d'ici 2030</i>	Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement	Disponibilisation des manuels et outils pédagogiques  Mobiliser un nombre suffisant de professeurs pour les matières scientifiques  Organiser des sessions de formations continues des enseignants
			Programme de mise aux normes des établissements scolaires	Construire 199 salles de classes et réhabilitation de 167  Fourniture de 5 000 tables bancs  Construction de 90 unités de latrines  Raccordement à l'eau potable de 80 écoles fondamentales  Ouverture de 40 cantines scolaires
		<i>D'ici 2030, les jeunes filles et garçons en Adrar, hors de l'école ont accès à un enseignement technique et de formation professionnelle adapté et de qualité</i>	Programme de renforcement des capacités d'accueil de l'école de formation professionnelle	Renforcer les capacités d'accueil de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Atar  Réaliser un programme de formation pour 800 jeunes/an
Santé		<i>Améliorer l'accès à la santé</i>	<i>Les enfants et les femmes ont un accès amélioré à la santé et à des soins de qualité</i>	Programme de santé infantile  Equiper les postes de santé de Wekchada, Toungad, Teyaret, Edebaye, Tenouemend, Mbarka Amara et Aoujeft  Organiser des campagnes de vaccination mobiles au profit des zones enclavées et des localités situées à plus de 30 mn d'une FOSA  Equiper tous les centres de santé d'équipements pour la prise en charge de nouveaux nés

				Promouvoir les pratiques alimentaires du nourrisson et du jeune enfant
				Renforcer les capacités des CRENI/CRENA
				Création d'une unité de santé mobile dans les Moughataas d'Aoujeft et Ouadane
				Doter tous les centres et postes de santé viables de sages-femmes et d'infirmiers
				Généraliser l'accès au forfait obstétrical
				Construction des postes de santé de Wekchada, et Edebaye et réhabilitation des postes de santé Mbarka Amara et Aoujeft
				Plaidoyer pour l'affectation de médecins spécialistes pour l'hôpital d'Atar
				Rendre opérationnelle l'assurance maladie des groupes vulnérables et l'élargir pour couvrir le plus grand nombre de ménages pauvres
				Renforcer les moyens d'action de la DRS et des équipes cadres des Moughataas pour assurer une meilleure supervision des FOSA
				Renforcer le SNIS
Protection Sociale	Développer une protection sociale adaptée aux besoins des couches vulnérables			Révision de la carte sanitaire
				Redynamiser les comités de santé
				Mise en place d'un système de gestion approprié du personnel médical
				Redynamiser et renforcer les moyens des instances de gestion de risques et catastrophes
				Elaboration de plans sectoriels de gestion de crises et la cartographie des zones inondables
				Actualisation et révision des critères du registre social
				Activation du cadre formel de coordination de l'action sociale
				Financement d'activités féminines génératrices de revenus
				Généralisation de l'assurance maladie pour les handicapés

		<i>notamment les femmes et les personnes handicapées est améliorée</i>	populations vulnérables	Accroissement des ressources consacrées aux programmes ciblant les handicapés, les personnes vivant avec des maladies chroniques et la prise en charge des indigents
				Augmenter la capacité des boutiques EMEL et des points de vente de poisson
		<i>Les enfants et les jeunes sont protégés contre les mauvaises pratiques y compris la délinquance juvénile et bénéficient d'une prise en charge appropriée et adaptée</i>	Programme de réduction des pratiques sociales néfastes pour les enfants	Vulgarisation de la stratégie de protection de l'enfance et du cadre juridique de protection de l'enfant.
				Sensibilisation sur les pratiques sociales néfastes (MGF, Violence contre les enfants, mariage des enfants, etc.) et application des mesures coercitives prévues par la réglementation
		<i>L'efficacité des différents cadres de coordination et de promotion des droits de l'enfant augmente d'ici 2030</i>	Programme de promotion des droits des enfants	Mise en place d'une procédure pour faciliter l'accès des enfants à l'état civil
				Redynamiser les cadres de coordination de la protection de l'enfance au niveau régional (TRP) et communal (SCP)
				Renforcer les moyens d'action du service régional du MASEF

### Levier stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

Urbanisme	Maitriser la sédentarisation et moderniser les villes	<i>L'accès aux services sociaux et le cadre de vie des populations sont améliorés à tous les niveaux (régional, Moughataa, communal et villageois)</i>	Programme de modernisation des centres urbains	Elaborer des Schémas Directeur d'Urbanisme pour les chefs-lieux des Moughataas Viabiliser le regroupement de Tenouemend Elaborer des plans d'utilisation des sols pour toutes les localités de plus de 100 habitants Réaliser des équipements urbains dans les chefs-lieux des Moughataas Renforcer les capacités des services de l'urbanisme Réviser les textes d'aménagement du territoire en donnant plus de prérogatives aux acteurs locaux
Gouvernance Territoriale	Renforcer la gouvernance régionale	<i>L'efficacité des structures de gouvernance en matière de gestion, de</i>	Programme de renforcement des structures de gouvernance régionale	Redéfinition et redynamisation du Comité Régional de Développement Transfert des compétences aux collectivités territoriales

		<p><i>coordination et de suivi des partenariats et des interventions a augmenté</i></p>		<p>Rehausser les budgets des collectivités territoriales</p> <p>Mise en place d'outils de suivi des interventions régionales</p> <p>Renforcer les moyens des services techniques déconcentrés et redéfinir leur relation avec les collectivités</p>
		<p><i>La société civile est mieux organisée et coordonnée</i></p>	<p>Programme de renforcement et d'appui des acteurs de la société civile</p>	<p>Organiser des formations au profit des acteurs de la société civile</p> <p>Mise en place d'un fonds d'appui aux acteurs de la société civile</p>
Jeunesse	Renforcer les capacités des jeunes et appuyer leurs initiatives	<p><i>Améliorer la rétention et la réinsertion des adolescentes à l'école</i></p>	Programme de promotion d'auto-emploi des jeunes	<p>Créer un centre d'activités pour jeunes filles à Atar</p>
		<p><i>Les jeunes ont un accès amélioré à des opportunités d'auto-emploi et d'espaces adaptés à leur développement socio-culturel.</i></p>		<p>Mise en place d'un fonds de financement des jeunes issus de la formation professionnelle</p>
			<p>Programme de promotion des activités culturelles et sportives</p>	<p>Aménager des aires de jeux selon les normes dans toutes les communes</p> <p>Promouvoir les activités sportives et culturelles</p>

## BUDGET PLAN D'ACTIONS PRIORITAIRES 2023-2030

Domaine	Programme	Activité	Cout en MRU
<b>Levier 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable</b>			
Agriculture	Programme de valorisation des cultures vivrières	Mise en place d'un système d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles	10 000 000
		Réhabilitation des barrages et diguettes endommagées lors de la saison hivernale 2022	40 000 000
		Réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion hydrique	30 000 000
	Programme de développement des cultures oasisennes	Mobiliser les eaux de surface à travers la construction de 3 barrages	400 000 000
		Promouvoir des techniques d'irrigation adaptées au contexte de la wilaya	12 000 000
		Renforcer les moyens financiers du laboratoire de phyto-biotechnologie du palmier	20 000 000
		Créer une unité de transformation des dérivés des dattes au sein de la STM	50 000 000
<b>Sous Total</b>			<b>562 000 000</b>
Elevage	Programme de valorisation des potentialités d'élevage	Mise en œuvre d'un programme de réalisation d'infrastructures de santé animale	15 000 000
		Promotion des cultures fourragères	10 000 000
		Promotion de l'aviculture	15 000 000
<b>Sous Total</b>			<b>40 000 000</b>
Environnement	Programme de conservation et de valorisation de l'écosystème régional	Mise en place d'un programme de protection contre l'ensablement des villes de Chinguity et Aoujeft	30 000 000
		Renforcer les actions de protection contre l'ensablement de la route Atar-Ain Savra	5 000 000
<b>Sous-total</b>			<b>35 000 000</b>
Tourisme et Artisanat	Programme de promotion et de valorisation du potentiel touristique et des produits artisanaux	Réaliser une documentation numérique sur les potentialités touristiques de la wilaya	5 000 000
		Valorisation et conservation des manuscrits	15 000 000

		Réaliser des campagnes de promotion du tourisme et identifier de nouveaux marchés	10 000 000
		Mettre en place un mécanisme de financements des promoteurs touristiques	150 000 000
		Organiser un festival annuel pour le tourisme	15 000 000
		organiser des formations pour les jeunes sur les métiers des services touristiques	30 000 000
		organiser des campagnes sur le comportement civique	3 000 000
		Appuyer la création et la production de produits artisanaux destinés aux touristes	10 000 000
		<b>Sous-total</b>	<b>238 000 000</b>
Hydraulique	Programme d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural	Alimentation de la Wilaya à partir du projet eau du nord à partir du fleuve Sénégal	1 000 000 000
		Mise aux normes et extension des réseaux d'eau des centres urbains	45 000 000
		Extension de la capacité des systèmes d'AEP des Moughataa d'Atar, Chinguity, Awjeeft, Ouadane et raccordement des localités environnantes	300 000 000
	Programme d'eau pastorale	Réalisation d'un programme de forages et puits pastoraux dans les zones de concentration d'élevage	40 000 000
	Programme de gestion des déchets et de soutien aux latrines domestiques en milieu rural	Réaliser suivant l'approche ATCP un programme couvrant toutes les localités rurales de la région	20 000 000
		Mettre en place d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères dans toutes les localités de la région	100 000 000
	Programme de renforcement des structures de gestion et de suivi de l'hydraulique	Mise en place d'une structure régionale de maintenance des mini-réseaux d'AEP	30 000 000
		<b>Sous-total</b>	<b>1 535 000 000</b>
Energie	Programme de renforcement de l'offre en électricité	Connexion de la ville d'Atar à la ligne Nouakchott-Zoueirat	50 000 000
		Extension des capacités des centrales d'Atar, Ouadane Chinguity et Aoujeft	60 000 000
		Extension et mise aux normes des réseaux électriques urbains	30 000 000
		Promotion des kits solaires individuels	20 000 000
	Programme de promotion du gaz butane	Mise en place d'un mécanisme de promotion de l'utilisation du gaz butane	15 000 000
		<b>Sous-Total</b>	<b>175 000 000</b>
Transport	Programme de désenclavement régional	Réalisation de la route Atar-Chinguity	1 050 000 000
		Réhabilitation de la route Akjoujt-Atar	50 000 000
		Réalisation de la route Atar-Ouadane	1 500 000 000

	Aménagement de la route Aoujeft El Medah	100 000 000
	Aménagement des routes Aoujeft-El Beyedh-Toungad	50 000 000
	Aménagement de la route Aoujeft-Nteirguent	80 000 000
	Réalisation d'une bitumée reliant M'Heirith et Maden à la route Atar-Aoujeft	100 000 000
	Réalisation d'une bitumée reliant Tawaz à Atar	50 000 000
	Création d'une brigade d'entretien routier	100 000 000
<b>Sous-total</b>		<b>3 080 000 000</b>

**Levier 2 : Développement du capital humain et d'accès aux services de base**

Education	Programme d'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant	Construire 50 logements pour enseignants dans les écoles rurales	75 000 000
	Programme de promotion de l'enseignement préscolaire	Promouvoir la création de jardins d'enfants communautaires	15 000 000
		Créer des jardins d'enfants publics dans toutes les capitales communales pour les enfants 3 à 4 ans	22 000 000
		Extension du programme des Mahadras pilotes	30 000 000
	Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement	Disponibilisation des manuels et outils pédagogiques	10 000 000
		Organiser des sessions de formations continues des enseignants	7 000 000
	Programme de mise aux normes des établissements scolaires	Construire 199 salles de classes et réhabilitation de 167	204 400 000
		Fourniture de 5 000 tables bancs	
		Construction de 90 unités de latrines	5 400 000
		Raccordement à l'eau potable de 80 écoles fondamentales	800 000
		Ouverture de 40 cantines scolaires	20 000 000
	Programme de renforcement des capacités d'accueil de l'école de formation professionnelle	Renforcer les capacités d'accueil de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Atar	20 000 000
		Réaliser un programme de formation pour 800 jeunes/an	100 800 000
<b>Sous-total</b>		<b>510 400 000</b>	

Santé	Programme de santé infantile	Equiper les postes de santé de Wekchada, Toungad, Teyaret, Edebaye, Tenouemend, Mbarka Amara et Aoujeft	4 000 000
		Organiser des campagnes de vaccination mobiles au profit des zones enclavées et des localités situées à plus de 30 mn d'une FOSA	5 000 000
		Equiper tous les centres de santé d'équipements pour la prise en charge de nouveaux nés	6 000 000

<b>Protection Sociale</b>		Promouvoir les pratiques alimentaires du nourrisson et du jeune enfant	3 000 000
		Renforcer les capacités des CRENI/CRENA	4 500 000
	Programme d'amélioration de la santé maternelle	Création d'une unité de santé mobile dans les Moughataas d'Aoujeft, Chinguity et Ouadane	9 000 000
		Généraliser l'accès au forfait obstétrical	15 000 000
	Programme de mise aux normes des infrastructures sanitaires et d'amélioration de l'accès aux soins	Construction des postes de santé de Wekchada, et Edebaye et réhabilitation des postes de santé Mbarka Amara et Aoujeft	30 000 000
	Programme de renforcement du dispositif régional de suivi de la santé	Renforcer le SNIS	3 000 000
		Redynamiser les comités de santé	1 500 000
	<b>Sous-total</b>		<b>81 000 000</b>
	Programme de prévention et gestion des risques et catastrophes	Redynamiser et renforcer les moyens des instances de gestion de risques et catastrophes	2 000 000
		Elaboration de plans sectoriels de gestion de crises et la cartographie des zones inondables	3 000 000
<b>Urbanisme</b>	Programme de renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables	Financement d'activités féminines génératrices de revenus	10 000 000
		Généralisation de l'assurance maladie pour les handicapés	20 000 000
	Programme de réduction des pratiques sociales néfastes pour les enfants	Accroissement des ressources consacrées aux programmes ciblant les handicapés, les personnes vivant avec des maladies chroniques et la prise en charge des indigents	40 000 000
		Augmenter la capacité des boutiques EMEL et des points de vente de poisson	100 000 000
	Programme de protection de l'enfance	Vulgarisation de la stratégie de protection de l'enfance et du cadre juridique de protection de l'enfant.	2 000 000
		Sensibilisation sur les pratiques sociales néfastes (MGF, Violence contre les enfants, mariage des enfants, etc.) et application des mesures coercitives prévues par la réglementation	3 000 000
		Redynamiser les cadres de coordination de la protection de l'enfance au niveau régional (TRP) et communal (SCP)	3 000 000
	<b>Sous-total</b>		<b>183 000 000</b>
<b>Levier stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions</b>			
	Programme de modernisation des centres urbains	Elaborer des Schémas Directeur d'Urbanisme pour les chefs-lieux des Moughataas	16 000 000

		Viabiliser le regroupement de Tenouemend	30 000 000	
		Elaborer des plans d'utilisation des sols pour toutes les localités de plus de 100 habitants	15 000 000	
		Réaliser des équipements urbains dans les chefs-lieux des Moughataas	200 000 000	
		Réviser les textes d'aménagement du territoire en donnant plus de prérogatives aux acteurs locaux	5 000 000	
<b>Sous-total</b>			<b>266 000 000</b>	
Gouvernance Territoriale	Programme de renforcement des structures de gouvernance régionale	Rehausser les budgets des collectivités territoriales	220 000 000	
		Renforcer les moyens des services techniques déconcentrés et redéfinir leur relation avec les collectivités	30 000 000	
	Programme de renforcement et d'appui des acteurs de la société civile	Organiser des formations au profit des acteurs de la société civile	10 000 000	
		Mise en place d'un fonds d'appui aux acteurs de la société civile	50 000 000	
<b>Sous-total</b>			<b>310 000 000</b>	
Jeunesse	Programme de promotion d'auto-emploi des jeunes	Créer un centre d'activités pour jeunes filles à Atar	15 000 000	
		Mise en place d'un fonds de financement des jeunes issus de la formation professionnelle	80 000 000	
	Programme de promotion des activités culturelles et sportives	Aménager des aires de jeux selon les normes dans toutes les communes	12 000 000	
		Promouvoir les activités sportives et culturelles	5 000 000	
<b>Sous-total</b>			<b>112 000 000</b>	
<b>Total</b>			<b>7 127 400 000</b>	
<b>Suivi-évaluation</b>			<b>712 740 000</b>	
<b>Total général</b>			<b>7 840 140 000</b>	





## MATRICE DES INDICATEURS DE LA SCRAP

<b>Levier 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable</b>				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	situation cible	Cible OD
Incidence de la pauvreté	48.60%	EPCV 2019	30%	1.2
Incidence de l'extreme pauvreté	26.20%	EPCV 2019	10%	1.1
Incidence de la pauvreté en milieu rural	51.40%	EPCV 2019	38%	1.2
Nombre de menages beneficiant de programmes sociaux				1.3
Pourcentage des emplois dans le secteur industriel				9.2
Taux de chômage (15 ans et plus)	19.10%	EPCV 2019	5%	8.5
<b>Agriculture</b>				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Situation cible	Reference ODD
Emploi dans le secteur agricole (% de l'emploi total)				
Superficie phénicole agricole mise en valeur	5795	MA 2022	7,000	2.3
Rendement en kg/pied pour les palmiers	18	MA 2022	30	2.3
Programme	<b>Activité</b>		<b>Indicateur Output</b>	
Programme de valorisation des cultures vivrières	Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'agriculture		% augmentation budget	
	Mise en place d'un système d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles		Structure mise en place et opérationnelle	
	Réhabilitation des barrages et diguettes endommagées lors de la saison hivernale 2022		Nombre d'ouvrages réhabilités	
	Réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion hydrique		Nombre de seuils réalisés	
Programme de développement des cultures oasisennes	Mobiliser les eaux de surface à travers la construction de 3 barrages		Nombre de barrages construits	

	Promouvoir des techniques d'irrigation adaptées au contexte de la wilaya	% des paysans utilisant des techniques rationnelles		
	Renforcer les moyens financiers du laboratoire de phyto-biotechnologie du palmier	Nombre de variétés productives développées et maladies traitées		
	Créer une unité de transformation des dérivés des dattes au sein de la STM	Produits disponibles sur le marché		
<b>Elevage</b>				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Situation cible	Reference ODD
Production contrôlée de viandes rouges (tonnes)				2.3
Programme	Activité	Indicateur Output		
Programme de valorisation des potentialités d'élevage	Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'élevage	% augmentation budget		
	Mise en œuvre d'un programme de réalisation d'infrastructures de santé animale	Nombre parcs de vaccination construits		
	Promotion des cultures fourragères	Nombre de ha de cultures exploitées		
	Promotion de l'aviculture	Nombre poulaillers mis en place		
<b>Environnement</b>				
Programme	Activité	Indicateur Output		
Programme de conservation et de valorisation de l'écosystème régional	Renforcer les moyens humains et logistiques de la délégation régionale de l'environnement	Moyens humains et logistiques renforcés		

	Mise en place d'un programme de protection contre l'ensablement des villes de Chinguity et Aoujeft	Mise en défends de 150 ha		
	Renforcer les actions de protection contre l'ensablement de la route Atar-Ain Savra	Protection de 10 km		
<b>Tourisme et Artisanat</b>				
Programme	Activité	Indicateur Output		
Programme de promotion et de valorisation du potentiel touristique et des produits artisanaux	Réaliser une documentation numérique sur les potentialités touristiques de la wilaya	Documentation disponible et diffusée		
	Valorisation et conservation des manuscrits	Nombre d'ouvrages numérisés		
	Réaliser des campagnes de promotion du tourisme et identifier de nouveaux marchés	Nombre de touristes par an		
	Mettre en place un mécanisme de financements des promoteurs touristiques	Montant de crédits alloués		
	Organiser un festival annuel pour le tourisme	Evènement organisé		
	organiser des formations pour les jeunes sur les métiers des services touristiques	nombre de jeunes formés par an		
	organiser des campagnes sur le comportement civique	nombre de campagnes organisées		
	Appuyer la création et la production de produits artisanaux destinés aux touristes	Produits disponibles sur le marché		
<b>Hydraulique</b>				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2030	Référence ODD

Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	73.00%	EPCV 2019	95%	6.1
Proportion de la population urbaine ayant accès à une source d'eau amélioré				6.1
Taux de défécation à l'air libre	28,6%	EPCV 2019	0%	
Proportion de la population rurale ayant accès à une source d'eau amélioré				6.1
Programme	Activité		Indicateur Output	
Programme d'amélioration d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural	Alimentation de la Wilaya à partir du projet eau du nord à partir du fleuve Sénégal		Taux d'accès à l'eau potable	
	Mise aux normes et extension des réseaux d'eau des centres urbains		% de réseaux mis aux normes	
	Extension de la capacité des systèmes d'AEP des Moughataa d'Atar, Chinguity, Awjeeft, Oudane et raccordement des localités environnantes		Taux d'accès à l'eau potable/Moughataa	
Programme d'eau pastorale	Réalisation d'un programme de forages et puits pastoraux dans les zones de concentration d'élevage		10 nouveaux points d'eau sont réalisés	
Programme de gestion des déchets et de soutien aux latrines domestiques en milieu rural	Réaliser suivant l'approche ATCP un programme couvrant toutes les localités rurales de la région		% des ménages ayant des latrines	
	Mettre en place d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères dans toutes les localités de la région		% chefs-lieux des communes disposant d'un système de ramassage des ordures fonctionnel	

Programme de renforcement des structures de gestion et de suivi de l'hydraulique	Mise en place d'une structure régionale de maintenance des mini-réseaux d'AEP	Temps d'intervention moins de 24 h		
	Renforcer les moyens humains et financiers de la délégation régionale de l'hydraulique	% augmentation budget		
<b>Energie</b>				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2025	Référence ODD
Proportion de la population (ménages) ayant accès à l'électricité	80.20%	EPCV 2019	95%	7.1
Proportion de la population rurale ayant accès à l'électricité				7.1
Proportion de la population urbaine ayant accès à l'électricité				7.1
Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique	13.90%	EPCV 2019	30%	7.2
Taux d'utilisation de gaz	74%	EPCV 2019	90%	
Programme	Activité	Indicateur Output		
Programme de renforcement de l'offre en électricité	Connexion de la ville d'Atar à la ligne Nouakchott-Zoueirat	Taux de desserte en énergie		
	Extension des capacités des centrales d'Atar, Oudane Chinguity et Aoujeft	Taux de desserte en énergie		
	Extension et mise aux normes des réseaux électriques urbains	% des réseaux mis aux normes		
	Promotion des kits solaires individuels	Taux d'utilisation de l'énergie solaire		
Programme de promotion du gaz butane	Mise en place d'un mécanisme de promotion de l'utilisation du gaz butane	Taux d'utilisation du gaz butane		
<b>Transport</b>				

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2030	Référence ODD
Nombre de linéaire de routes réhabilitées (KM)	380	ME	600	
Nombre de localités enclavées pendant la période de pluie				9.1
Programme	Activité	Indicateur Output		
Programme de désenclavement régional	Réalisation de la route Atar-Chinguity	Nombre de Km réalisé		
	Réhabilitation de la route Akjoujt-Atar	Nombre de Km réalisé		
	Réalisation de la route Atar-Ouadane	Nombre de Km réalisé		
	Aménagement de la route Aoujeft El Medah	Nombre de Km réalisé		
	Aménagement des routes aOujeft-El Beyedh-Toungad	Nombre de Km réalisé		
	Aménagement de la route Aoujeft-Nteirguent	Nombre de Km réalisé		
	Réalisation d'une route bitumée reliant M'Heirith et Maden à la route Atar-Aoujeft	Nombre de Km réalisé		
	Réalisation d'une route bitumée reliant Tawaz à Atar	Nombre de Km réalisé		
	Création d'une brigade d'entretien routier	Brigade mise en place		
Levier 2 : Développement du capital humain et d'accès aux services de base				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2030	Référence ODD
% d'enfants non scolarisé (en âge de fréquenter l'école qui ne sont pas inscrits à l'école primaire ou secondaire	9.30%	EPCV 2019		
Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; ayant des compétences en i) lecture et ii) mathématiques.				4.1,1
Proportion de jeunes (15-24 ans) non scolarisé et sans emploi	9.20%	EPCV 2019		8.6

Education				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2030	Référence ODD
Ratio nombre d'élèves par salle de classe	28	Annuaire MEN 2021	20	
Ratio nombre d'élèves par enseignant au primaire	23	Annuaire MEN 2021	20	
Taux brut de scolarisation du primaire	93%	Annuaire MEN 2021	100%	
Taux net de scolarisation du primaire	70.10%		90%	
Taux de complétude	44.26%	Annuaire MEN 2021	90%	
% d'élèves de 5 ans inscrit au préscolaire formel ou primaire (maternelle formelle)	0.40%	MICS 2015	30%	4.2
Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24ans)	90.70%	EPCV 2019	100%	4.6
Rapport fille garçon au niveau du primaire	49%	Annuaire MEN 2021		4.5
Programme	Activité		Indicateur Output	
Programme d'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant	Révision de la carte scolaire de la région		Carte élaborée et validée	
	Construire 50 logements pour enseignants dans les écoles rurales		Nombre de logements construits	
	Renforcer les moyens d'action de la DREN		% augmentation budget	
Programme de promotion de l'enseignement préscolaire	Promouvoir la création de jardins d'enfants communautaires		Nombre de jardins communautaires créés	

	Créer des jardins d'enfants publics dans toutes les capitales communales pour les enfants 3 à 4 ans	Nombre de jardins publics créés		
	Extension du programme des Mahadras pilotes	nombre de Mahadras créées		
Programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement	Disponibilisation des manuels et outils pédagogiques	% d'élèves disposant de manuels programmés		
	Mobiliser un nombre suffisant de professeurs pour les matières scientifiques	nombre d'élèves/professeur scientifique		
	Organiser des sessions de formations continues des enseignants	nombre d'enseignants formés		
Programme de mise aux normes des établissements scolaires	Construire 199 salles de classes et réhabilitation de 167	nombre de classes construites		
	Fourniture de 5 000 tables bancs	nombre de tables bancs fournies		
	Construction de 90 unités de latrines	nombre de latrines construites		
	Raccordement à l'eau potable de 80 écoles fondamentales	Nombre d'écoles raccordées à un réseau d'eau		
	Ouverture de 40 cantines scolaires	Nombre de cantines créées		
Programme de renforcement des capacités d'accueil de l'école de formation professionnelle	Renforcer les capacités d'accueil de l'Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Atar	nombre de jeunes formés/an		
	Réaliser un programme de formation pour 800 jeunes/an			
<b>Santé</b>				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2030	Référence ODD
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances	582	RGPH 2013	200	3.1

Taux mortalité infanto-juvenile pour 1000 enfats	85	EDSM 2020	20	3.2
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	74%	EDSM 2020	95%	3.1
Utilisation des contraceptifs/méthodes modernes (femmes mariées)	15%	EDSM 2020	50%	3.7
% de la population située à 60mn d'une FOSA	13.10%	EPCV 2019	0%	
Pourcentage d'enfants âgés de 12-23 mois ayant reçu toutes les vaccinations recommandées dans le programme national de vaccination avant leur premier anniversaire.	54.30%	EDSM 2020	80%	3.b
Programme	Activité		Indicateur Output	
Programme de santé infantile	Equiper les postes de santé de Wekchada, Toungad, Teyaret, Edebaye, Tenouemend, Mbarka Amara et Aoujeft		% de postes équipés	
	Organiser des campagnes de vaccination mobiles au profit des zones enclavées et des localités situées à plus de 30 mn d'une FOSA		Nombre de campagnes organisées	
	Equiper tous les centres de santé d'équipements pour la prise en charge de nouveaux nés		% des postes de santé munis d'équipements de prise en charge de nouveaux nés	
	Promouvoir les pratiques alimentaires du nourrisson et du jeune enfant		Nombre d'activités réalisées	
	Renforcer les capacités des CRENI/CRENA		Nombre de Centres renforcés	
Programme d'amélioration de la santé maternelle	Création d'une unité de santé mobile dans les Moughataas d'Aoujeft et Ouadane		Nombre d'unités mises en place et fonctionnelles	

	Doter tous les centres et postes de santé viables de sages-femmes et d'infirmiers	% des FOSA dotés de personnel		
	Généraliser l'accès au forfait obstétrical	% de femmes adhérant au forfait		
Programme de mise aux normes des infrastructures sanitaires et d'amélioration de l'accès aux soins	Construction des postes de santé de Wekchada, et Edebaye et réhabilitation des postes de santé Mbarka Amara et Aoujeft	Nombre de postes construits/réhabilités		
	Plaidoyer pour l'affectation de médecins spécialistes pour l'hôpital d'Atar	% de services pourvus en personnel spécialisé		
	Rendre opérationnelle l'assurance maladie des groupes vulnérables et l'élargir pour couvrir le plus grand nombre de ménages pauvres	% de la population bénéficiant d'une assurance maladie		
Programme de renforcement du dispositif régional de suivi de la santé	Renforcer les moyens d'action de la DRS et des équipes cadres des Moughataas pour assurer une meilleure supervision des FOSA	% augmentation budget		
	Renforcer le SNIS	Données sur la santé régionale disponibles		
	Révision de la carte sanitaire	Carte élaborée et validée		
	Redynamiser les comités de santé	Comités fonctionnels		
	Mise en place d'un système de gestion approprié du personnel médical	Système mis en place		
<b>Protection sociale</b>				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2030	Référence ODD

Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans par forme (surpoids et émacié)	émaciation 5.5% ;surpoids 0.8%	EDSM 2020		2.2.
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	32.90%	EDSM 2020		2.2.
% des ménages les plus pauvres (5ème quintile) ont bénéficié au cours de ces trois derniers mois d'un programme social				1.3
Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale,	40.70%	EDSM 2020	10%	5.3
Mariage des enfants	16.20%	MICS 2015	5%	
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil	78%	SMART 2021	100%	16.9
Programme	Activité		Indicateur Output	
Programme de prévention et gestion des risques et catastrophes	Redynamiser et renforcer les moyens des instances de gestion de risques et catastrophes		Instances fonctionnelles	
	Elaboration de plans sectoriels de gestion de crises et la cartographie des zones inondables		Plans élaborés	
	Actualisation et révision des critères du registre social		Registre actualisé	
	Activation du cadre formel de coordination de l'action sociale		Cadres fonctionnels	
Programme de renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables	Financement d'activités féminines génératrices de revenus		Nombre de coopératives financées	
	Généralisation de l'assurance maladie pour les handicapés		% handicapés assurés	

	Accroissement des ressources consacrées aux programmes ciblant les handicapés, les personnes vivant avec des maladies chroniques et la prise en charge des indigents	Nombre de personnes handicapées prise en charge
	Augmenter la capacité des boutiques EMEL et des points de vente de poisson	% de ménages bénéficiaires
Programme de réduction des pratiques sociales néfastes pour les enfants	Vulgarisation de la stratégie de protection de l'enfance et du cadre juridique de protection de l'enfant.	Instances régionale protection enfance mises en place
	Sensibilisation sur les pratiques sociales néfastes (MGF, Violence contre les enfants, mariage des enfants, etc.) et application des mesures coercitives prévues par la réglementation	Nombre d'activités réalisées
Programme de promotion des droits des enfants	Mise en place d'une procédure pour faciliter l'accès des enfants à l'état civil	% d'enrôlement
	Redynamiser les cadres de coordination de la protection de l'enfance au niveau régional (TRP) et communal (SCP)	Cadres fonctionnels
	Renforcer les moyens d'action du service régional du MASEF	% augmentation budget

### Levier stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2030	Référence ODD
Nombre de villes dotées d'un SDAU	0	MHUAT	<b>4</b>	
Nombre de localités disposant d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères fonctionnel	0	Données administratives	<b>40</b>	11.6
Proportion de ménages vivant dans des habitats précaires	9.20%	EPCV 2019	<b>4%</b>	11.1
Pourcentage de membres des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées non partagées	46%	EPCV 2019	85%	6.2

Urbanisme		
Programme	Activité	Indicateur Output
Programme de modernisation des centres urbains	Elaborer des Schémas Directeur d'Urbanisme pour les chefs-lieux des Moughataas	Nombre de chefs-lieux des Moughataas disposant d'un SDU
	Viabiliser le regroupement de Tenouemend	Les populations du regroupement installées et disposant des services sociaux
	Elaborer des plans d'utilisation des sols pour toutes les localités de plus de 100 habitants	Nombre de localités de plus de 100 hbts disposant d'un plan d'utilisation des sols
	Réaliser des équipements urbains dans les chefs-lieux des Moughataas	Nombre d'équipements réalisés
	Renforcer les capacités des services de l'urbanisme	% augmentation budget
	Réviser les textes d'aménagement du territoire en donnant plus de prérogatives aux acteurs locaux	Textes révisés
Gouvernance Territoriale		
Programme	Activité	Indicateur Output
Programme de renforcement des structures de gouvernance régionale	Redéfinition et redynamisation du Comité Régional de Développement	Comité opérationnel
	Transfert des compétences aux collectivités territoriales	Convention de transferts signées
	Rehausser les budgets des collectivités territoriales	Subvention augmenté de 300%
	Mise en place d'outils de suivi des interventions régionales	Rapport de suivi de l'action régionale disponible

	Renforcer les moyens des services techniques déconcentrés et redéfinir leur relation avec les collectivités	Budget augmenté de 300%		
Programme de renforcement et d'appui des acteurs de la société civile	Organiser des formations au profit des acteurs de la société civile	Nombre de personnes formées		
	Mise en place d'un fonds d'appui aux acteurs de la société civile	Nombre d'associations financées		
<b>Jeunesse</b>				
Indicateur d'impact	Situation actuelle	Source	Cible 2030	Référence ODD
Taux de chômage (14-35 ans)	19.10%	EPCV 2019	10%	8.5
Proportion d'emplois informels dans le secteur non agricole, par sexe				8.3
Programme	Activité	Indicateur Output		
Programme de promotion d'auto-emploi des jeunes	Créer un centre d'activités pour jeunes filles à Atar	Centre créé		
	Mise en place d'un fonds de financement des jeunes issus de la formation professionnelle	Nombre d'initiatives financées		
Programme de promotion des activités culturelles et sportives	Aménager des aires de jeux selon les normes dans toutes les communes	Nombre d'aires aménagées		
	Promouvoir les activités sportives et culturelles	Nombre d'associations créées		

## LISTE DES PARTICIPANTS ATELIERS

N°	Nom	Fonction	Structure	Contact
1	Mansour Ahmed Meilid	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	48 62 62 89
2	Aghlana Mint Soule	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	46 78 59 46
3	Cheikh Ahmedou	Chef service	DGCT	44 00 10 11
4	Mohamed Abderrahmane Dah	Chef Service	DGCT	46 45 93 00
5	Mahfoudh O Thiam	Cadre	DSCAPP	46 45 89 51
6	Mohamed Maouloud	Particulier SG MAEPSP	MAEPSP	32 22 00 23
7	Marième Mohamed Lemine	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	42 25 01 35
8	Mnaye Mint Haimoud	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	42 26 33 26
9	Fatimetou Hmeyade	Cadre	DPAE/MAEPSP	42 41 32 48
10	Sidaty O Sidaty	DA	DSCAPP	43 90 88 95
11	Mohamed Brahim Moutstapha	Chef service régional		22 45 04 91
12	Sid Ahmed Moud	SC	SC	47 55 45 37
13	Ely Cheikh	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	36 30 27 03
14	Didi Sid Ahmed Mohamdi	Chef service	MAEPSP	36 30 26 07
15	Cheikhna Med Mahmoud	Chef service	MARPSP	36 29 21 03
16	Abdi Mhaiham	Maire	Commune Medah	48 48 78 54
17	Mohamed yeslem chamekh	SC	SC Aoujeft	46 48 17 47
18	Noura Mint Salem	SC	SC	22 38 21 61
19	Mohamed Abdellahi Brahim	Délégué Adjoint	MCJSRP	36 61 31 49
20	Med El Kory Tablenkou	DA/DSP	MAEPSP	33 33 98 07
21	Sidi Med Abdellahi	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	41 81 22 54
22	Mahmoud Meme	SC	SC	41 28 83 70
23	Deddahi Abdellahi	FFMA		36 30 13 62
24	Amina Hamed	SC	SC	22 31 32 82
25	Cheikh Melainine	Maire	Atar	32 44 74 96
26	Bamba Levvak	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	37 47 41 43

27	Fatimettou Berrou	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	36 31 98 47
28	Mohamed Mahmoud	Chef service	Aéroport	36 26 49 14
29	Mohamed Brahim Bah	Chef service	ANSADE	46 57 27 26
30	Modi Ndiaye	SC	SC	36 66 77 18
31	Hassen O Bouh	Inspecteur		42 10 73 14
32	Med Mahmoud Haminy	Conseiller municipal	Atar	46 30 82 76
33	Sidi Ahmed Vall Mbareck	Adjoint Maire	Chinguity	47 46 66 92
34	Zayid Ahmedou	SC	SC	43 40 10 62
35	Ahmed Salem	SC	SC	33 60 82 28
36	Mohamed	Vice-président	Conseil régional	22 06 53 90s
37	Abdel Vetah Abeidna	SC	SC	36 32 01 79
38	Med Salem Bouchama	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	42 20 20 57
39	Mariem Mohamed Francois	Adjoint Maire	Choum	46 50 03 87
40	Deye Sidi babe	SC	SC	26 30 31 12
41	Ahmed baba	Chef service	DSCAPP	22 00 70 62
42	Hbib Ahmed Salem	Chef cellule Adrar	MAEPSP	41 88 15 10
43	Cissé Abdel Kader	Conseiller	MIDEC	44 48 11 20
44	Mohamed Blile	AG	ONT	46 46 60 00
45	Mohamed Soueidi	SG	Union AGPO	46 00 32 11
46	Mohyedine Sidi Baba	Coordonnateur	DPEF/MADPSP	26 34 80 78
47	Ahmed Mohamedou	Conseiller	MAEPS	22 00 01 63
48	Cheikh Brahim Med Habib	Directeur	CDD Atar	36 24 49 65
49	Mane Lekbar	Directrice régionale	MASEF	43 43 90 23
50	Dr Brahim	DRS Adrar	MS	22 25 88 10
51	Yacoub Boully	SC	SC	44 24 15 47
52	Med Mahmoud Med Lemine	Délégué	MAIEO	46 59 74 70
53	Dr Abdellahi Hmeyada	Directeur	CHR Atar	46 43 47 41
54	Mohamed Ely	Maire	Ain Ehl Taya	37 20 00 07
55	Fatimettou Sidi Mazouz	Comptable	IMA	42 38 50 20
56	Isselmou Chargui	Chef service	SNDP	36 32 58 57
57	Cheyen Beyan	Adjoint Maire	Ouadæ	34 88 48 51

<b>58</b>	Sid Ahmed Sfeira	ATR	PARIIS	47 18 86 78
<b>59</b>	Med Mahmoud Ghadi	Adjoint Mare	Tawaz	33 70 02 04
<b>60</b>	Sidi Ahmed Beida	SC	SC	32 30 21 21
<b>61</b>	Sidi Sneiba Abderrahmane	DR	Ministère du commerce	46 47 08 09
<b>62</b>	Houssein Cherif	DR	Hydraulique	22 36 94 69
<b>63</b>	Alya Abderrahmane	SC	Ouadane	46 44 07 57
<b>64</b>	Kouya Awane	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	22 23 29 23
<b>65</b>	Med Bouya	CAPEC	CAEC	22 17 14 70
<b>66</b>	Med Moctar Sidi	SC	An Ehl Taya	20 4168 86
<b>67</b>	Med Lehbouss	Président	AGCDD Choum	41 91 80 43
<b>68</b>	Med Vall	Inspecteur Travail	Atar	46 40 86 06
<b>69</b>	Med Ghoulam	DR	Autorité régulation	46 50 97 22
<b>70</b>	Med Abdellahi Med	Président	Bureau transport	46 45 31 92
<b>71</b>	Salima	Président	Fédération tourisme	46 47 39 60
<b>72</b>	Med Yahya Boukhair	SC	Tawaz	46 45 21 55
<b>73</b>	Med Saleck Ahmed	Imam	Tawaz	48 31 48 31
<b>74</b>	Nah Sidi	SG	Commune Tawaz	46 47 41 46
<b>75</b>	Med Vall	Chercheur	Laboratoire palmier	41 46 42 56
<b>76</b>	Med Ismail	DR	AMI	42 42 00 58
<b>77</b>	Med Dine	Radio Mauritanie	Atar	27 98 64 65
<b>78</b>	Meme Idham	Conseiller Régional	Conseil Régional Adrar	36 36 74 74
<b>79</b>	Saad Moustapha	AMI	ATAR	44 48 42 56
<b>80</b>	Ali Ahmedou	Administrateur	MIDEC	37 27 37 00

## Liste des personnes rencontrées en Adrar

<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>	<b>Contact</b>
<b>Moughataa d'Atar</b>		
	Wali Adrar	
Mohamed O/ Moussa	Inspecteur élevage Atar, délégué rég PI	46846619
Abderrahmane Khyar nass	Délégué rég Agriculture	44404040
Cheikh Md Elmoustapha	Coordinateur rég PDDO	22232946
El Hacen Savi	Chef sce contrôle suivi Délégation rég MEDD	42107314
Hacen Chrive	Directeur rég Hydraulique et Assainissement	22369469
Md Vall Md Ahmed	Chercheur labo Palmier, directeur PI	41464256
Mohamed Soueidi	SG Union des AGPO Adrar	46003211
Mema Ladhrou	Coordinateur rég fédération éleveurs	36367474
Khadijetou Henoun	Directrice Générale Société Toumour Mie	
Sidi Mohamed El bechir	Chef de service production STM	
Lou Cheikh Moustapha	DREN	46732293
Ibrahim Moctar Meyeh	DRS	22258810
Mame Lekbar	MASEF	43439023
	SOMELEC	
Abdellahi Tegdaoui	SNDE	46970175
Med Mahmoud Med Lemine	MAIEO	46597470
Sidi Haiba Abderrahmane	MCAT	46470809
Abdellahi Hmeida	CHR ATAR	49466162
<b>Moughataa de Ouadane</b>		
Cheikh Oumar N'Guaidé	Hakem Mouçaid	34628352
Sid Ahmed Assaissah	Inspecteur départemental éducation nationale	37671313
Md Mahmoud El Haj Cheikh	Président AGPO	46857171
Dr Moctar Meillemine	Médecin chef centre santé	36467571
Sidi Abdi	Chef brigade gendarmerie	46253096
Mariem Doueik	Présidente regroupement des femmes	44446034
Hademine Haimoud	Chef centre SNDE	36622496
Abdellahi Labat	Président MICO	46834876
Ahmed Md Khourou	Animateur agriculture	44445987
Ahmed Vadoua	SG AGPO	47400953
Ahmedou Ketab	SG commission des finances AGPO	46832633
Khatar Hindou	Animateur agriculture	44445976
<b>Moughataa de Chinguetti</b>		
Hamoudi Md lemene	Hakem Mouçaid	47852859
Sid Ahmed Vall M'Bareck	Maire Adjoint	47466692
Dahi Mohamed Abdellahi	Représentant société civile	44951858
Zekeriya Hamed	Chef centre SOMELEC	46849761
Mohamed Saleck Ramdane	Inspecteur culture, jeunesse et sport	46565687
Abdelkader Bah	Inspecteur MEDD	44474137

Yacoub cheikh el mehdi	Inspecteur départemental éducation nationale	28586375
<b>Moughataa d'Awjeft</b>		
Md Mahmoud Sidiya	Hakem	44481085
Md Ahmed Yedahi	Chef Arrondissement N'Terguent	44481137
Md Eli Ahmed Dahi	Directeur lycée	41724856
Salem Salem	Société civile	46189030
Ndida Hamoud	Inspecteur MEDD	47663500
Maouloud Breika Massa	Président association El Weva	36072594
Mohamed Saoud	Notable	46839825
Mohamed Talel	Conseiller municipal	44292269
Mohamed El Khourchi	Major centre de Santé	
Mohamed Soueidi	Président association Ijchane	
Ba Younouss Alioune	Inspecteur de l'élevage	
Salka Mohamid Abdel kader	Société civile	33218478
Sidi El veida	Président AGPO	44077551
Abdi Hamoud Amar	Société civile	49759403
Cheikh Ratmenine	Société civile	44151693
Sidi Md El moustapha	Inspecteur départemental éducation nationale	46765263
Md Ahmed Salech	Président centre d'accueil des citoyens	44298529
Mini Mohamed Said	Adjoint Chef centre SOMELEC	46967545
Vatimetou Sidine	Société civile	47586246
Khadenkri	Société civile	43015708
Salme Hamoud	Société civile	46752669
Zeinebou Dave	Société civile	41121673
El Moctar M'Barek	Notable	48728162
Aliene Baby	Notable	47689005
Sidiya Said	Notable	46927471